UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY- MONTPELLIER III
Arts et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales

ÉCOLE DOCTORAL ED 58
LANGUES, LITTÉRATURES, CULTURES, CIVILISATIONS
Sciences du Langage

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY- MONTPELLIER III

THÈSE
Présentée par
Nisrine RUSTOM OZONE

PROBLÉMATIQUES DE L'EMPRUNT ET PROBLÈMES DE TRADUCTION

Études de cas entre langues arabe et française

Thèse dirigée par
M. le professeur Paul SIBLOT

Soutenue le 13 décembre 2010

TOME PREMIER

MEMBRES DU JURY

Mme Agnès STEUCKARD	Maître de Conférences HDR, Université de Provence
M. Foudil CHERIGUEN	Professeur de l'Université de Bejaïa
Mme Jeanne-Marie BARBERIS	Professeur de l'Université Paul Valéry - Montpellier III
M. Paul SIBLOT	Professeur de l'Université Paul Valéry - Montpellier III

| _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

N° attribué par la bibliothèque

Remerciement

Je tiens à remercier mon directeur de recherche Monsieur Paul SIBLOT, pour les nombreux conseils qu'il m'a prodigués, et ce, depuis mon DEA. Je lui suis également reconnaissante de l'exigence dont il a toujours fait preuve envers ce travail.

Je tiens également à exprimer mes remerciements aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer mon travail de thèse.

J'adresse un merci à mes parents, mes frères et ma sœur qui ont toujours été présents lorsque j'en ai eu besoin.

Finalement j'adresse un grand merci à mon mari Firas pour son soutien, ses encouragements et son aide. A mes filles, Annabelle et Solène pour leur patience face à une maman étudiante.

TABLE DES MATIERS

INTRODUCTION **9**

PREMIERE PARTIE
PROBLEMATIQUE DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

CHAPITRE I. LES APPROCHES TRADITIONNELLES DE LA NOTION D'EMPRUNT **18**

1. La représentation de l'emprunt dans la linguistique classique 18
2. Deux approches contradictoires 21
    2.1. Michel Bréal : les prémisses d'une approche sociolinguistique 21
    2.2. Ferdinand de Saussure : une approche structuraliste 25
3. Quelques questions classiques dans le traitement de l'emprunt 30
    3.1. L'emprunt, source d'enrichissement linguistique 31
    3.2. Emprunt, interférence et contact de langues 31
    3.3. L'emprunt linguistique comme facteur valorisant 36
        3.3. 1. L'effet de prestige 36
        3.3. 2. Prestige apparent, prestige latent et valeur de la langue 39
4. L'emprunt, menace à la pureté de la langue 40
    4.1. La naissance du sentiment puriste en France 40
    4.2. Les motivations des puristes 42
    4.3. L'emprunt linguistique est-il ou non un péril pour la langue ? 43

***CHAPITRE II. QUELQUES CATEGORIES PARTICULIERES DE L'EMPRUNT* 50**

1. Le calque 50
    1.1. Emprunt et calque : bilingue / unilingue 51
    1.2. Le xénisme 54
        1.2.1. Différents types d'usages des xénismes 55
        1.2.2. Le passage du *xénisme* à l*'emprunt* 56
            1.2.2. a. L'emprunt de langue 56
            1.2.2. b. L'emprunt de parole 57
            1.2.2. c. De l'emprunt de parole à l'emprunt de langue 59
    1.3. Le périgrinisme 60

***CHAPITRE III. SOURCES ET RAISONS DE L'EMPRUNT* 63**

1. Les langues donneuses 63
2. Les raisons de l'emprunt 67
    2.1. Dénominations exclusives à chaque langue 67
    2.2. Motivations de l'emprunt et cases correspondantes 69
    2.3. L'utilité pratique 73
    2.4. Les emprunts par besoin 74
    2.5. Les emprunts par snobisme 75
3. Quelques raisons particulières 75
    3.1. L'emprunt comme solution pour nommer « l'innommable » 75
    3.2. L'emprunt selon le praxématique 76

***CHAPITRE IV. LES MODIFICATIONS DE L'EMPRUNT* 79**

1. L'adaptation phonologique 80
2. L'adaptation morphologique 85
    2.1 Des mots étrangers plus ou moins bien adoptés 88
3. Adaptation et changement sémantique 93
    3.1. L'impulsion créative à partir des termes étrangers 99

DEUXIEME PARTIE

ANALYSES LEXICALES, DISCURSIVES ET SEMANTIQUES

LE CHOIX DU CORPUS **106**

CHAPITRE I. LES MARQUES DE L'EMPRUNT **110**

1. Guillemets, italiques et parenthèses 110

1.1. Guillemets 110

1.2. Italiques 114

1.3. Parenthèses 117

2. L'extension de sens 120

2.1. La glose métalinguistique de l'emprunt 120

2.2. Appositions, aspect autonymique et relatives appositives 121

2.2.1 Les appositions 121

2.2.2 L'aspect autonymique 123

2.2. 3 Les relatives appositives 124

3. La suspension de sens du nom propre : « Intifada » 125

3.1. Le passage du NC « intifada » au NP « Intifada » 129

4. L'impossible « innocence » de certains mots 133

CHAPITRE II. ANALYSE SEMANTIQUE ET DISCURSIVE ***140***

1. Emprunt et reconstruction du sens : 140

Le cas de « caïd » : exemple d'un emprunt fait du français à l'arabe

1.1. Le sémantisme du mot « caïd » 140

1.1.1. Eléments et étymologiques 140

1.1. 2. « Caïd » dans l'islam 143

1.1. 3. L'utilisation actuelle de Caïd 148

Bilan des traits sémantiques relevés pour les usages journalistiques de « *caïd* » 150

1.1. 4 « Caïd » dans la langue française 152

1.2. Un premier changement sémantique 155

1.3. Représentation et stéréotype 158
Bilan 160
CHAPITRE III. SEMANTIQUE UN EMPRUNT DE L'ARABE AU FRANÇAIS « LIBERALISME » ***162***

1. constitution du corpus 162
2. L'origine du « libéralisme » 163
3. « Libéralisme » en français 163
4. « Libéralisme » en arabe 165
4.1. L'entrée du mot 165
4.2. Le réel dans la production de sens 171
5. Expériences sur le monde et catégorisations 172
5.1. Le discours médiatique sur le « libéralisme arabe » 173
5.2. Dialogisme et argumentation du « libéralisme arabe » 179
a). L'interrogation 180
b). Interrogation à saisie moyenne 181
c). Interrogation à saisie tardive 182
6. Dialectique et dialectique langagière 183
6.1. Dialectique du langage et du réel 184

CHAPITRE IV. L'EMPRUNT « DEMOCRATIE » **188**

1. « démocratie » dans les dictionnaires de la langue française 189
2. Aux origines de la « démocratie » 190
3. Le sémantisme de « démocratie » dans les dictionnaires de langue arabe 195
3.1. La question démocratique dans le monde arabe 198
4. De l'adaptation à l'adoption de l'emprunt 199
4.1. L'adaptation phonétique, morphologique et syntaxique 200
4.2. L'adaptation sémantique 200
5. Les référents des discours médiatiques 202
6. La logosphère de l'emprunt « démocratie » 203

TROISIEME PARTIE
PROBLEMES DE TRADUCTION

CHAPITRE I : LES CADRES GENERAUX LEGUES PAR LA *TRADUCTION* **208**

1. La traduction : Quelques définitions 208
2. Repères historiques 210
   2.1 Antiquité et Moyen Age : L'esprit et la lettre 211
   2.2. XVIIe et XVIIIe siècle **:** Les belles infidèles 214
   2.3. Epoque contemporaine. L'ambition d'une traductologie 221

CHAPITRE II. LA QUESTION DU TRANSFERT CULTUREL ***225***

1**.** Culture. Un champ sémantique étendu et complexe *225*
2. Culture et pratiques sociale 228
3. Langue et culture 229
4**.** L'enregistrement linguistique de la composante culturelle 230
   -Enoncés et formules 231
   -Expressions et collocations 233
   -Dénotations et connotations 236
   -Les charges culturelles spécifiques à chaque langue 237
5. Traduction linguistique ou transfert culturel ? 238
6. Le transfert culturel *239*
7. Qu'est ce que le « transfert culturel » ? 240
8. Le transfert culturel d'un point de vue praxématique 241
9. Une typologie des procédés de transferts culturels 242
   9.1. L'emprunt 243

9.2. Le calque 243
9.3. La traduction littérale 243
9.4. La transposition 244
9.5. La modulation 245
9.6. L'équivalence 245
9.7. L'adaptation 245

***CHAPITRE III. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES EMPRUNTS DANS LES TRADUCTION DU LE LIVRE DES JOURS DE TAHA HUSSEIN* 247**

1. Le procédé de l'emprunt linguistique 247
1.1. Emprunts spécifiques aux termes représentant la prière musulmane 251
1.2. Emprunts spécifiques aux termes représentant des respectabilités socio-religieuses 252
1.3. Emprunts spécifiques aux termes représentant les croyances et les traditions musulmans 257
1.4. Emprunts spécifiques aux vocabulaires des vêtements locaux 259
1.5. Emprunts spécifiques aux vocabulaires des outils et de l'architecture 260
1.6. Emprunts spécifiques aux termes représentants la nourriture égyptienne 260

2. Problèmes de la traduction centrés sur l'emprunt linguistique 262

Conclusion 263

Bibliographie 268

Introduction

> « Il ne peut être question, dans un livre qui ne veut pas être un dictionnaire ou une encyclopédie, de tout dire concernant l'emprunt, même pas de répéter tout ce qu'on dit dans des ouvrages de grand mérite » (Deroy, 1980 : 1).

Depuis l'Antiquité, les emprunts linguistiques et la traduction, ont été et restent au carrefour des contacts de langues et de cultures. Ces deux notions, *emprunt* et *traduction,* correspondent aux usages qui conduisent à désigner le réel avec d'autres mots que ceux de la langue du locuteur pour désigner des réalités appartenant à d'autres cultures. Pour ce qui est de la traduction, son rôle est devenu prépondérant de nos jours avec la multiplication des échanges internationaux. Elle répond à la nécessité de transférer des concepts et des idées dans une culture dans une autre langue au sein d'une autre culture. Ce faisant, la traduction sert de pont entre les cultures en révélant les relations complexes des langues et des cultures, et par là l'effort fait pour comprendre les civilisations étrangères.

Il nous arrive souvent, quand nous classons les problèmes liés aux deux notions que sont l*'emprunt linguistique* et la *traduction,* de ne pas faire de relation directe entre les deux. Pourtant, quand nous les étudions d'un point de vue linguistique et plus particulièrement praxématique[1], nous repérons plus facilement cette relation : les unités lexicales de chaque langue opèrent dans le dicible un découpage sémantique qui ne correspond jamais exactement au découpage

[1] Autrement dit dans le cadre d'une linguistique qui appuie l'analyse linguistique sur les relations pratiques des locuteurs et du langage au réel.

sémantique d'une autre langue. Le réseau des catégorisations référentielles change, de même que le système des connotations. Il en résulte que la représentation de l'univers, non linguistique et culturel, auquel renvoie une langue ne sera jamais exactement le même que celui d'une autre langue. L'emprunt linguistique est un phénomène universel, car les choses comme les idées circulent à travers le monde. L'emprunt occupe une place importante en linguistique. Il porte sur les variations phonétiques et lexicales et montre la capacité des termes d'une langue à s'intégrer dans un autre système linguistique. Il est aussi une trace vivante des relations actives et intenses entre peuples différents. Depuis l'histoire la plus ancienne, il témoigne des rapports entre les gens et de l'échange linguistique et culturel entre les peuples. Il est pratiquement impossible de trouver une langue complètement isolée : les langues du monde ont toujours fait des emprunts à d'autres langues. Cette quête inévitable d'éléments linguistiques externes intéresse tous les domaines, (social, religieux, éducatif, politique, économique, médical, environnemental, scientifique ou technologique) et l'emprunt résulte des situations de contact entre les groupes humains et leurs langues. La rencontre peut être amicale : dans le cadre du commerce extérieur, ou échanges spirituels, ou encore sur le terrain de l'art, de la science, de la religion. Mais cette rencontre peut aussi avoir lieu en situation hostile : lors de rapports politiques conflictuels, de conquêtes militaires ou de colonisation. De cette manière la langue se développe et s'enrichit avec l'évolution des besoins en rapport direct avec l'évolution intellectuelle, sociale et économique du groupe qui l'emploie. L'emprunt linguistique est un phénomène manifeste perçu par les usagers dont ils se font une représentation épilinguistique. Notre propos est de revenir sur tous ces aspects liés à l'emprunt, mais avec l'ambition de dépasser les idées immédiates du locuteur.

Dans notre recherche nous nous interrogeons tout d'abord sur le rôle exact de l'emprunt dans le mécanisme complexe du langage. Il faut dire, pour commencer, que l'emprunt est une notion relative. Il ne se conçoit que par rapport à une langue

définie, à un système de signes linguistiques en usage à un moment donné, dans une société donnée. Il est un élément étranger introduit dans ce système qui se définit par son opposition à l'ensemble des éléments antérieurs.

Contrairement à une idée reçue du structuralisme en général et de la doctrine saussurienne en particulier, qui envisagent la langue comme un organisme statique, il s'agit d'un système changeant qui rétablit sans cesse ses équilibres internes compromis. Il y a dès lors deux façons de considérer la langue et de l'étudier. Si l'on examine un état de la langue en un certain lieu et à un moment donné, ou le fait en synchronie. En revanche, si l'on envisage les transformations de cette langue au cours d'une période plus ou moins longue, la perspective est diachronique. Ce qui relie synchronie et diachronie, c'est l'innovation qu'un locuteur introduit à un certain moment dans l'usage et qui vient modifier l'équilibre momentané du système, lorsque la masse parlante la reprend à son compte. On voit, dans cette conception du langage, la place que l'emprunt occupe et comment il dérange l'équilibre momentané du système linguistique. Il est naturellement une des causes importantes de l'évolution des langues et, par conséquent, un fondement de la diachronie. Nous ne comptons pas ici aborder cette perspective mais les exemples choisis concerneront la synchronie aussi bien que la diachronie de la langue française. Nous voulons concentrer principalement notre étude à des emprunts en langue française dans leurs composantes : phonétiques, morphologies, syntaxiques et sémantiques. Les grammairiens usent du terme « néologisme » quand ils veulent ranger l'emprunt dans une catégorie lexicologique précise. Le mot emprunté est en effet un néologisme, c'est-à-dire une conceptualisation nouvelle introduite dans le vocabulaire d'une langue à une époque déterminée.

L'emprunt linguistique est un néologisme par ajout à la langue d'un terme venu d'ailleurs. Cette opération peut être un des facteurs qui déstabilisent l'équilibre d'une langue. Pour reprendre les termes de Saussure, c'est une innovation

synchronique, mais les effets que l'emprunt linguistique produit sur la langue, peuvent être, avec le temps, en diachronie donc, un fait structurant. Par ailleurs les mots empruntés prennent, souvent, avec le temps des sens différents du sens qu'ils possédaient à l'origine.

Concernant la paire synchronie / diachronie et de la langue, nous constatons que ce qui nous intéresse surtout c'est le sens et la compréhension du discours qui comprend l'emprunt. Car, au fond, la langue est censée être un moyen pour nous faire comprendre la vie et nous faire nous entendre avec les gens, ainsi que le rappellent les fonctionnalistes: « (…) c'est bien la communication c'est-à-dire la compréhension mutuelle, qu'il faut retenir comme la fonction centrale de cet instrument qu'est la langue » (Martinet, 1970 : 10). Le décalage temporel rend nécessaire la connaissance des contextes historiques, sociaux et culturels qui ont motivé l'emprunt mais qui, en même temps, participent aux changements sémantiques qui accompagnent fréquemment les mots empruntés. Mais, nous devons parfois envisager inversement la traduction comme une opération synchronique, pour traduire un texte ou une conférence. Il se peut également que la traduction se fasse beaucoup plus tard après la production originale du texte, avec le temps et le décalage historique la traduction devient alors une tâche plus difficile car les valeurs sémantiques ont en temps évolué.

Nous souhaitons éclairer d'autres interrogations. Nous voulons ainsi comprendre les raisons pour lesquelles nous empruntons et créons des néologismes. Pourquoi par exemple, dans la période délicate d'une recherche de la paix au Moyen Orient entre les Israéliens et les Palestiniens, les médias francophones parlent de *houdna*, *Intifada* et *hijab* plutôt que de *trêve*, de *guerre des pierres* ou de *voile* ? Doit-on se baser sur l'extension du néologisme pour savoir si le terme emprunté est un xénisme ? Une situation de contact entre deux systèmes linguistiques ne fait pas forcement problème, dès lors qu'elle est limitée au niveau des mots ; mais nous savons que la langue est loin d'être un répertoire ou une nomenclature, « c'est-à-

dire une liste de termes correspondant à autant de choses(…). Cette conception suppose des idées toutes faites préexistants aux mots. Si ces mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient chacun, d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens : or il n'en est pas ainsi »[2]. Cette conception « naïve », qui considère les langues comme des nomenclatures, a été critiquée par beaucoup de linguistes, et nombreux sont ceux qui ont prouvé que le langage ne peut pas être un calque de la réalité, et que les réalités, d'une langue à une autre, ne recouvrent pas exactement le même domaine sémantique car : « en fait, à chaque langue correspond une organisation particulière des données de l'expérience » (Martinet, 1970 : 12). Nous nous proposons donc d'affronter la question de l'emprunt à partir de ces cadres généraux et des réflexions critiques déjà conduites sur le sujet.

Deux orientations guideront notre étude : *les emprunts linguistiques* d'abord et leurs problèmes en *traduction* ensuite. Nous nous intéresserons d'abord à des problèmes théoriques liés aux sémantiques lexicale et discursive. Nous nous proposons de dégager des cadres théoriques qui seront ensuite appliqués à des exemples authentiques dans les deux langues (français et arabe). Dans la première partie consacrée à l'emprunt linguistique, nous commencerons par poser les données du problème d'abord au niveau lexicologique, entre les mots et leurs équivalents morphosyntaxiques dans l'autre langue ; c'est le cas le plus simple à analyser. Ensuite, notre analyse s'élargira au niveau discursif, là, le discours sera affronté dans sa complexité.

Notre analyse en conséquence, aura une double perspective :

1. le lexique : les emprunts en tant que lexique (sémantique lexicale).
2. la mise en discours (des emprunts dans des textes, les occurrences étant collectées dans des textes (sémantique discursive).

[2] Saussure, 1972, *Cours :* 161

Pour l'analyse de la première partie « *Les emprunts linguistiques* » nous comptions dans un premier temps étudier des emprunts de trois grandes époques :

- la période des croisades
- le XVIII ème siècle.
- l'époque de la colonisation du Maghreb : XIXe et XXe siècle.

Mais la mise en œuvre d'une telle recherche, nous est apparue trop compliquée. Nous avons rencontré des difficultés pour trouver des textes anciens dans les deux langues, particulièrement dans la langue arabe. Or ces textes sont indispensables, car l'objectif de l'étude ne relève pas de la lexicographie dont les travaux sont avancés en, mais de la sémantique discursive plutôt que lexicale. Nous cherchons à comprendre les fonctionnements des emprunts entre les deux langues pour les caractériser dans le sens arabe > français, aussi bien que français > arabe. C'est la raison de la prise en considération des contextes historiques, sociaux et culturels qui ont motivé les emprunts. Nous avons, constaté que le temps imparti n'autorisait pas une analyse historique en profondeur. Aussi avons nous décidé de concentrer uniquement sur le dix-huitième siècle, pour ce qui concerne les emprunts faits au français par l'arabe. Concernant les emprunts faits à l'arabe en français nous nous proposons de travailler sur des textes plus récents, compte rendu de l'actualité et des évènements du Moyen Orient. Les journaux français tout comme les autres médias s'enrichissent de mots empruntés à l'arabe. Il est donc intéressant d'étudier le mécanisme de ce « mixage linguistique » et de comprendre les raisons de l'utilisation des mots qui circulent entre les deux langues concernées.

Nous verrons que les mots empruntés proviennent de discours politiques, religieux ou sociaux conduits à nommer des objets venus d'ailleurs, ou des notions étrangères.

Le corpus nous conduira à étudier, les *xénismes* (les mots étrangers qui sont encore perçus comme étrangers) et à constater que le passage d'une aire linguistique à une autre atteste *la relativité linguistique* et la variabilité des représentations et des catégorisations du monde dans les langues. Saussure aborde le problème lorsque, pour élaborer sa théorie de la valeur linguistique, il part de ce que « la pensée est comme une nébuleuse où rien n'est nécessairement délimité ». Pour lui, les langues construisent leurs unités en découpant dans une masse amorphe (…). Dans la mesure où il conçoit cette structuration comme *purement interne au système,* le constat de la variabilité du découpage du réel selon les langues apparaît non seulement une conséquence logique, mais semble surtout confirmer le bien-fondé de l'analyse structurale. (…). C'est cependant sous les noms de l'anthropologue E.Sapir et du linguiste B.L.Whorf que l'usage a versé ce problème au débat linguistique ; aussi est ce sous cet intitulé qu'il est ici débattu. (P.S. in Détrie, 2001 : 297).

A travers les problèmes de l'emprunt linguistique, on trouve donc des problèmes liés à la langue, au lexique et au discours. Puisque l'emprunt est le passage du lexique d'une aire linguistique à l'autre, il soulève également tous les problèmes fondamentaux de la traduction : ici c'est l'analyse discursive qui est directement concernée. Telles sont les questions que nous nous proposons d'aborder.

La notion centrale qui lie *emprunt linguistique* et *traduction* est celle de la relativité linguistique, « rencontrée de façon immédiate en traduction, repérée par la réflexion philosophique dès le XVIIIe siècle a été introduite en linguistique par W. von Humboldt » (P.S. in Détrie, 2001 : 297) qui aide à décrire les langues et à analyser les effets de leurs contacts entres elles. L'analyse permet de prendre conscience qu'à travers leurs oppositions, leurs incompatibilités et les structurations propres à chacune, les langues saisies à ce niveau sont un lieu d'approche privilégié pour étudier le fonctionnement des systèmes linguistiques. Nous nous intéresserons donc à la problématique des contacts des langues, d'une part, au plan de l'unité minimale

qu'est le mot, et d'autre part, à celui de son actualisation en discours qui est au cœur de la problématique de la production du sens.

Les zones de contact entre les langues entraînent une remise en cause de la norme dans les langues, lieu privilégié d'interférences. S'il était possible de limiter le contact à des zones définitives de la langue, on pourrait atténuer les inquiétudes chez les puristes, mais il n'en va pas ainsi. Le risque ne se borne pas au lexique, il touche aussi à d'autres structures des langues. De là vient l'importance de la relativité linguistique : notion qui refuse la compréhension première du nom, « sans toutefois la contester explicitement, cette compréhension essentialiste établie dès l'antiquité est toujours active dans les représentations épilinguistiques du langage ou dans la notion grammaticale de substantif, et selon laquelle le nom dénommerait l'essence des êtres et des choses. Ce qui induit la représentation spontanée, dominante de la langue que Saussure dénonce : « la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses »[3]. Le lexique n'est pas ce répertoire de dénominations qui désignent les mêmes réalités à travers le monde ; le découpage du réel sur lequel s'établit la représentation du monde dans le lexique varie avec les langues et les cultures. De la sorte, la langue et la culture forment un duo inséparable, et ceux qui n'ont ni la même expérience collective, ni le même vécu, ni la même culture, ne peuvent partager une vision identique du monde, ni exactement la même représentation du réel.

[3] (PS dans, *Termes et concepts pour l'analyse du discours,* Champion, paris 2001, p : 297).

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

CHAPITRE I. LES APPROCHES TRADITIONNELLES DE LA NOTION D'EMPRUNT *18*

CHAPITRE II. QUELQUES CATEGORIES PARTICULIERES DE L'EMPRUNT *50*

CHAPITRE III. SOURCES ET RAISONS DE L'EMPRUNT *63*

CHAPITRE IV. LES MODIFICATIONS DE L'EMPRUNT *79*

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE DE L'EMPRUNT LINGUISTIQUE

CHAPITRE I. LES APPROCHES TRADITIONNELLES DE LA NOTION D'EMPRUNT

1. La représentation de l'emprunt dans la linguistique classique

Le Petit Robert[4], donne la définition suivante du mot *emprunt* : « (…) Action de prendre chez un auteur un thème ou des expressions pour en tirer parti ; thème, expression ainsi utilisés. *Les emprunts que Molière a faits à Plaute*. Acte par lequel une langue accueille un élément d'une autre langue ; élément (mot, tour) ainsi incorporé. *Emprunt .à l'anglais*. Anglicisme ; aussi américanisme, canadianisme, germanisme, hispanisme. Le fonds primitif et les emprunts. Emprunt assimilé ; francisé ; traduit. Calque. ».

Cette définition générale, peu technique, est insuffisante pour caractériser le problème de l'emprunt linguistique et pour en livrer toute la complexité. Car l'emprunt linguistique n'est pas la simple action d'emprunter un mot ou une expression à une autre langue. La variation de sens dans l'espace et le temps, modifie l'emprunt lui-même dont le sens souvent s'éloigne de sa première signification. La langue n'est jamais, à une époque particulière, dans un lieu et dans un groupe social donné, identique à ce qu'elle devient à une autre époque, dans un autre lieu, dans un autre groupe social. Les changements deviennent plus grands quand on parle de deux langues, de groupes sociaux appartenant à des cultures différentes. L'emprunt linguistique est une des manifestations du « mélange » linguistique entre les langues

[4] Le Petit Robert, 2003.

et une des raisons de l'évolution des langues. L'emprunt linguistique, ne se borne pas à introduire des mots nouveaux dans une langue, il est aussi le résultat de cette entrée ; les mots empruntés changent morphologiquement, phonétiquement et surtout sémantiquement. La variation touche la langue en synchronie comme en diachronie, et la fait évoluer.

On sait, par exemple, que « le français est issu du latin, mais on oublie souvent qu'il s'est enrichi au cours de sa longue histoire d'apports celtiques, germaniques et grecs, mais aussi arabes, néerlandais ou italiens, ou bien encore espagnols, anglais, amérindiens, africains, persans, turcs et japonais » (Walter, 1997 : 9). Ces mots ont souvent fait des voyages au long cours avant de s'implanter en français où ils apparaissent comme des termes neufs. Mais ils ne sont pas seuls dans ce cas et toute langue suit un perpétuel renouvellement. On peut considérer que l'évolution d'une langue est sous la dépendance de l'évolution des besoins communicatifs du groupe qui l'emploie. Bien entendu, l'évolution de ces besoins est en rapport direct avec l'évolution intellectuelle, sociale et économique de ce groupe. Et ce sont ces besoins qui évoluent avec le temps et qui motivent également le recours à des emprunts et constituent donc des repères dans l'évolution de la langue elle-même. La variabilité est une des constantes de l'histoire des langues, et le changement un de ses aspects fondamentaux.

L'habitude de présenter aux lecteurs contemporains des textes écrits à partir du XVIIe siècle dans une orthographe modernisée, avec le plus souvent une adaptation des formes morphologiques anciennes pour faciliter la lecture, ne permet pas d'apprécier le changement et donne l'illusion fallacieuse d'une fixité de l'écrit pendant les quatre derniers siècles. Une remarque de Martinet confirme l'idée : « Il suffit, pour un Français, de parcourir *la chanson de Ronald* ou, sans remonter si haut, de lire Rabelais ou Montaigne dans le texte original, pour se convaincre que les langues changent au cours du temps » (Martinet, 1967 : 172). Et si, à partir du XVIIe siècle, il y a eu une institutionnalisation et une normalisation du français qui tendent

à retarder l'évolution de l'écrit par rapport à l'oral, le français n'a cessé de changer indépendamment des transformations formelles. On le mesure très clairement dans les évolutions sémantiques qui font que les mêmes mots peuvent renvoyer à des réalités différentes ; les évolutions sémantiques étant alors particulièrement riches. Par exemple, au XVIIe siècle, les termes de *lettres* et de *sciences* désignent sans spécificité toutes sortes de sciences, mais, à la fin du XVIIe siècle, *science* se spécialise dans ce qui relève de l'observation et, au siècle suivant, *lettres,* est utilisé au sens de belles-lettres. A l'époque médiévale, le *valet* est soit un jeune noble au service d'un seigneur, soit un jeune homme ; le *garçon,* un homme de basse condition ; le *soudard,* un soldat ; la *garce,* une jeune fille ; la *demoiselle,* une jeune fille noble ou une femme mariée de la petite noblesse ou de la bourgeoisie. La création verbale est incessante, qu'elle soit celle d'une évolution sémantique ou qu'elle prenne les voies de l'emprunt aux langues anciennes, aux langues étrangères, aux langues régionales, aux lexiques spécialisés, aux argots, ou celles de la composition ou de la dérivation (certains suffixes étant plus productifs que d'autres selon les époques).

La chose est évidente en ce qui concerne le développement du lexique : l'apparition de nouveaux lieux de consommation entraîne celle de nouvelles désignations, le besoin d'expressivité, les réalités nouvelles entraînent à chaque instant des créations, éphémères ou appelées à persister. Les progrès de la division du travail ont pour conséquence la création de nouveaux termes correspondants aux nouvelles fonctions et aux nouvelles techniques. Ceci va de pair avec l'oubli des termes désignant les objets et les techniques abandonnés.

L'emprunt linguistique étant une des causes de variabilité de toute langue, il a fait, jusqu'à ce jour du moins, l'objet d'un certain nombre d'études lexicologiques. Mais il est difficile de trouver des discours qui fassent l'unanimité, comme le dit Calvet : « De nombreuses définitions ont été données de l'emprunt, Il semble même que chaque linguiste veille en donner une, et que tous aient traité, un jour ou l'autre,

de cette curieuse forme d'échange qui n'a d'emprunt que le nom puisqu'il ne saurait jamais, en la matière, être question de restitution » (Calvet, 1979 : 87).

Plusieurs approches techniques seront nécessaires pour résoudre le problème de l'emprunt linguistique et il nous faut dresser un bilan, préalablement à notre étude, des travaux antérieurs des linguistiques. Nous présenterons d'abord la notion d'emprunt dans la linguistique classique, en abordant le problème à partir des différentes orientations théoriques. Nous nous occuperons ensuite de la façon dont certaines écoles linguistiques traitent l'emprunt. Nous verrons successivement le problème sous l'angle de l'approche structurale, et à cette fin il est indispensable d'étudier la notion de l'emprunt chez Bréal en tant que prémices d'une approche sociolinguistique de l'emprunt, et chez Saussure, le fondateur de la linguistique structurale. Puis nous étudierons l'emprunt sous l'angle de l'approche sociolinguistique. Ensuite nous passerons en revue les problématiques les plus récurrentes à travers lesquelles a été traité le phénomène de l'emprunt linguistique. Nous procéderons pour ceci à un balayage historique en examinant les différents points de vue sur la question. Nous nous efforcerons de faire le point sur quelques questions : Comment le phénomène est-il perçu ? Quels sont les causes et les effets de sens repérés de l'emprunt ? Quelle place l'emprunt occupe-t-il dans la compréhension de la langue ?

2. Deux approches contradictoires

2.1. Michel Bréal : les prémices d'une approche sociolinguistique

Nous suivrons la chronologie des approches successives de l'emprunt, avant de parler de l'approche structurale. Il faut en premier lieu parler d'un linguiste généraliste, Michel Bréal, dont le nom n'est pas assez souvent cité à propos de l'emprunt. Ce précurseur d'une vision sociale, culturelle et historique de la langue,

est également, l'inventeur du mot *sémantique*[5] à la fin du XIXe siècle. Contrairement à la linguistique synchronique qui s'attache à décrire les langues à un moment donné de leur histoire, les théories de Bréal s'appuient essentiellement sur la linguistique diachronique. Elles prennent en considération l'évolution des langues dans le temps et la réalité sociale, elles relient le sens des mots à l'histoire des hommes. Les études menées par Bréal sont historiques et tentent d'expliquer les changements sémantiques ou différents autres phénomènes sémantiques, comme la polysémie ou la néologie, par leurs relations avec le contexte. Pour lui, le changement sémantique qui accompagne les mots empruntés est lié fortement à l'histoire. C'est ce que Bréal explicite ainsi :

« À plus forte raison la sémantique appartiendra-t-elle à l'ordre des recherches historiques. Il n'y a pas un seul changement de sens, une seule modification de la grammaire, une seule particularité de syntaxe qui ne doive être comptée comme un petit événement de l'histoire » (Bréal, 1897 : 258).

Dans la partie de son *Essai de sémantique* intitulée *« Comment s'est fixé le sens des mots »*, il tient pour « chimérique d'attribuer au langage (lui-même), les variations du sémantisme des mots au lieu d'en chercher la cause dans l'histoire » (1897/1982 :104). Et d'expliquer que « la langue subit en bien des manières les fluctuations du dehors », en raison « du mélange des classes, de la diversité des aspirations et des goûts » (1982 : 106). Bréal concevait la langue comme étroitement associée aux pratiques sociales : « le peuple portait en lui une grammaire non écrite, dans laquelle il se glissait sans doute des erreurs et des fautes, mais qui, tout compensé, n'en avait pas moins avec une certaine fixité, puisque ces langues se sont transmises de génération en génération pendant des siècles » (Bréal, 1982 : 245).

A l'encontre des philologues déclarant que l'homme n'était pour rien dans l'évolution du langage, qu'il n'était capable d'y rien modifier, d'y rien ajouter, Bréal

[5] La sémantique est la branche de la linguistique qui étudie les signifiés.

associe cette évolution à l'homme et à celle de ses productions. Pour lui, l'évolution des langues suit celle de l'humanité « à mesure que l'expérience du genre humain augmente, les mots, grâce à leur élasticité, se remplissent d'un sens nouveau ». On pourrait parler d'une liberté conditionnelle, limitée au besoin d'être compris, d'une liberté de même sorte que celle des lois qui régissent la vie sociale. Pour cette raison il parle d'une illusion fréquente, qui quelquefois se couvre d'une apparence scientifique et qui conduit à parler d'une *tendance des mots.* On parlait ainsi à son époque de « tendance péjorative », de « tendance à l'affaiblissement » ou de « tendance de nivellement », ces « tendances » étant inhérentes aux mots.

Pour Bréal, ces « tendances » résultent en fait des pratiques langagières. La « tendance péjorative » est selon lui l'effet d'une disposition très humaine qui nous pousse à voiler, à atténuer, à déguiser les idées fâcheuses, blessantes ou repoussantes. Aulu-Gelle, auteur latin, faisait déjà remarquer que le mot *periculum* pouvait autrefois se prendre dans un bon sens : et, en effet, il signifie littéralement « expérience ». S'il est arrivé à un sens fâcheux, c'est l'effet d'un euphémisme. Bréal estime que la nature de la malice humaine qui prend plaisir à rechercher un vice ou un défaut derrière une qualité est une des causes de cette tendance péjorative. Nous avons aussi en français l'adjectif *prude,* qui avait autrefois une belle et noble acception, puisqu'il est le féminin de *preux*. Mais l'esprit des conteurs (peut-être aussi quelque rancune contre des vertus trop hautaines) a fait dévier cet adjectif vers le sens équivoque qu'il a aujourd'hui. En moyen haut-allemand, *Minne* désigne les affections de l'âme d'une façon générale : le souvenir, l'amitié, l'amour, et même l'amour de Dieu. Mais vers la fin du XVe siècle, le mot doit être banni de la langue comme contraire à la décence. Et c'est seulement de nos jours qu'il est rentré en honneur, après un long repos, grâce aux études sur le Moyen âge (cf., Bréal, 1897/1982 : 106).

Quant à « l'affaiblissement des mots », il tient à un autre fait non moins commun, à savoir l'exagération. *Affligé* signifiait à l'origine « écrasé, brisé par la douleur » : il a beaucoup perdu, ayant été employé hors de raison. Une autre tendance qu'il n'est pas moins chimérique d'attribuer au langage, au lieu d'en chercher la cause dans les faits de l'histoire, c'est la tendance au « nivellement ». *Herr*, en allemand, était un titre réservé aux gentilshommes : c'est le comparatif d'un ancien adjectif signifiant « élevé ». La chambre des seigneurs à Berlin s'appelle encore *das Herren Haus.* Mais ce titre n'est pas plus magnifique aujourd'hui qu'en français celui de *Monsieur*. Bréal essaie donc de dégager une logique de l'évolution de la langue liée à ses pratiques. Le passage suivant en est une illustration :

> « Plus le mot s'est détaché de ses origines, plus il est au service de la pensée : Selon les expériences que nous faisons, il se resserre ou s'étend, se spécifie ou se généralise. Il accompagne l'objet auquel il sert d'étiquette à travers les événements de l'histoire. Montant en dignité ou descendant dans l'opinion, et passant quelquefois à l'opposé de l'acception initial : d'autant plus apte à ces différents rôles qu'il est devenu plus complètement signe (…) la valeur actuelle et présente du mot exerce un tel pouvoir sur l'esprit, qu'elle nous dérobe le sentiment de la signification étymologique. Les dérivés peuvent impunément s'éloigner de leur primitif, et, d'autre part, le primitif peut changer de signification sans que les dérivés soient atteints » (Bréal, 1897 : 182).

Cette vision est importante pour notre étude qui vise l'analyse sémantique des mots empruntés au long de leur histoire. Car même si Bréal n'a pas clairement parlé de l'opération de production de sens, nous constatons qu'il était conscient des raisons qui motivent le changement sémantique des mots. Nous pouvons en somme dire que la langue pour Bréal, au cours de l'histoire, subit des fluctuations du dehors, et que chaque groupe humain lecteur d'une certaine langue a une vision du monde qui, à la fois, est subordonnée à cette langue et en détermine la structure et l'évolution. C'est pourquoi, on a toujours besoin de rechercher le sens des mots dans l'histoire. Car

l'histoire de chaque peuple détermine sa culture et constitue une programmation collective qui le distingue des autres groupes humains.

2.2. Ferdinand de Saussure : une approche structuraliste

L'idée de la linguistique structurale vise à mettre au jour les relations d'opposition qui se construisent entre les éléments d'un système et qui, en même temps, identifient ces éléments. Le système est donc prédominant. Si c'est bien en phonologie que les lois de structure ont été le plus clairement définies, c'est toute la compréhension de la langue qui a été assujettie à ce principe. Depuis la publication du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure, l'analyse synchronique est présentée comme l'approche initiale et fondamentale de cette discipline. Avant d'aborder la question de l'emprunt linguistique du point de vue saussurien, il est nécessaire de préciser la notion de *structuralisme* à laquelle est attaché le nom de Saussure. Le terme *structuralisme* s'est appliqué et s'applique à des écoles linguistiques assez différentes. De sorte que le mot est parfois utilisé pour désigner l'une d'entre elles, parfois pour en désigner plusieurs, parfois pour les désigner toutes. Elles ont en commun un certain nombre de conceptions et de méthodes qui impliquent la définition de structure en linguistique. C'est ce que montre l'article suivant d'un dictionnaire de linguistique.

> « Les divers théories que sont le fonctionnalisme, la glossématique ou le distributionnalisme fondent la linguistique sur l'étude des énoncés réalisée. Dans cette perspective, la linguistique se donne pour but d'élaborer une théorie du texte qu'on considère comme achevé (clos) et d'utiliser à cette fin une méthode d'analyse formelle. Ainsi, le structuralisme pose d'abord le principe d'immanence, le linguiste se limitant à l'étude des énoncés réalisés (corpus) et tentant de définir leur structure, l'architecture, l'indépendance des éléments internes. En revanche, tout ce qui touche à l'énonciation (notamment le sujet et la situation considérés en quelque sorte comme des invariants qui relèvent d'autres domaines) est laissé hors de la recherche. Sur ce point, toutefois, il faut noter des divergences importantes : l'école de Prague, avec R.Jakobson et E.Benveniste, se préoccupe d'analyser les rapports locuteurs-

> message, et les successeurs de F. Saussure, CH. Bally notamment, posent une linguistique de la parole tout aussi importante et opposée à une linguistique de la langue ; au contraire, L.Bloomfield et le structuralisme américain considèrent qu'il est impossible de définir le sens et la relation du locuteur au monde réel ; selon eux, trop de facteurs entrent en jeu et le linguiste est incapable d'ordonner de manière explicite les traits pertinents de la situation. Un autre trait important du structuralisme est la distinction sous diverses formes d'un code linguistique (langue) et de ses réalisations (parole). On va donc tirer du texte ou des textes analysés qui résultent d'actes de parole le système de la langue, alors que l'étude de la parole elle-même a été laissée de côté.» (Dubois, 1966 : 443).

Les structuralistes s'accordent aujourd'hui pour poser la priorité de l'analyse synchronique et pour rejeter toute introspection. Mais au-delà, point de vue et méthodes diffèrent largement d'une école ou d'une tendance à une autre, et les concordances terminologiques recouvrent souvent des divergences fondamentales. Saussure inscrit sa compréhension de l'emprunt linguistique dans sa conception générale de la langue, ici du lexique. L'emprunt ne se conçoit selon lui que par rapport à une langue définie, c'est-à-dire à un système de signes linguistiques en usage à un moment donné dans une société donnée. Il est avant tout un élément étranger du système et deux façons existent de considérer l'emprunt ; soit en un certain lieu et à un moment donné : c'est la synchronie. Soit au fil de ses transformations au cours d'une période plus étendue : c'est la diachronie. Bien que différentes, diachronie et synchronie sont reliées entre elles par l'innovation qu'un locuteur introduit à un certain moment dans l'usage et qui modifie l'équilibre momentané du système. Cette innovation est un acte particulier et concret d'un locuteur qui recourt à un moyen d'expression particulier. Le fait est désigné dans la terminologie saussurienne comme un fait de parole. L'emprunt est donc une innovation du domaine de la parole lequel touche à plusieurs domaines de la langue : phonétique, morphologique, syntaxe, vocabulaire. Saussure ne pouvait pas manquer de s'intéresser à l'intrusion du « corps étranger » de l'emprunt dans le système clos de la langue. Il le fait en ces termes :

«Nous pensons que l'étude des phénomènes linguistiques externes est très fructueuse ; mais il est faut de dire que sans eux on ne puisse connaître l'organisme linguistique interne. Prenons comme exemple l'emprunt des mots étrangers constant dans la vie d'une langue. Il y a dans certaines vallées retirées des patois qui n'ont pour ainsi dire jamais admis un seul terme artificiel venu du dehors. Dira-t-on que ces idiomes sont hors de conditions régulières du langage, incapables d'en donner une idée, que ce sont eux qui demandent une étude « tératologique » comme n'ayant pas subi de mélange? Mais surtout le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système ; il n'existe que par sa relation et son opposition avec les mots qui lui sont associés, au même titre que n'importe quel signe autochtone. D'une façon générale, il n'est jamais indispensable de connaître les circonstances au milieu desquelles une langue s'est développée.» (Saussure, 1967 : 42).

Saussure considère la valeur linguistique dans son aspect conceptuel. La valeur d'un mot nous fait généralement penser, à la propriété qu'il a de représenter une idée, et c'est là en effet un des aspects de la valeur linguistique, Saussure pose la question suivante : en quoi la valeur linguistique diffèrent-elle de ce qu'on appelle la *signification ?* Ces deux mots seraient-ils synonymes ? Pour répondre à cette question, constatons d'abord que même en dehors de la langue, toutes les valeurs semblent régies par ce principe paradoxal. Elles sont toujours constituées.

1° Par une chose *dissemblable* susceptible d'être *échangée* contre celle dont la valeur est à déterminer ;

2° par des choses *similaires* qu'on peut *comparer* avec celle dont la valeur est en cause.

Ces deux facteurs sont nécessaires pour l'existence d'une valeur. Ainsi pour déterminer ce que vaut une pièce de cinq francs, il faut savoir : 1° qu'on peut l'échanger contre une quantité déterminée d'une chose différente, par exemple du pain ; 2° qu'on peut la comparer avec une valeur similaire du même système, par exemple une pièce d'un franc, ou avec une monnaie d'un autre système (un dollar, etc.). De même un mot peut être échangé contre quelque chose de même nature : un autre mot. Sa valeur n'est donc pas fixée tant qu'on se borne à constater qu'il peut être « échangé » contre tel ou tel concept, c'est-à-dire qu'il a telle ou telle

> signification ; il faut encore le comparer avec les valeurs similaires, avec les autres mots qui lui sont opposables. Son contenu n'est vraiment déterminé que par le concours de ce qui existe en dehors de lui. Faisant partie d'un système, il est revêtu, non seulement d'une signification mais aussi et surtout d'une valeur, et c'est tout autre chose (Saussure, 1976 : 160).

Saussure (ibid. : 160) donne comme exemple, le mot *mouton* qui peut sembler avoir la même signification que l'anglais *sheep*, mais non la même valeur, et cela pour plusieurs raisons, en particulier parce qu'en parlant d'une pièce de viande apprêtée et servie sur la table, l'anglais dit *mutton* et non *sheep.* La différence de valeur entre *sheep* et *mouton* tient à ce que le premier a à côté de lui un second terme, ce qui n'est pas le cas pour le mot français. Le seul fait de passer d'une langue à une autre entraîne une modification du sens. La valeur linguistique du terme, dans une langue, est en relation avec d'autres termes qui n'existent pas que dans cette langue. C'est ce que la citation suivante certifie :

« Dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter, craindre, avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition ; si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents » (ibid. : 160).

Alors, la langue ainsi conçue est « un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'une ne résulte que de la présence simultanée des autres » (Saussure, 1916,1990 :181). Dans l'approche sémantique structurale saussurienne, le sens des unités linguistiques est obtenu par les relations paradigmatiques et syntagmatiques qu'entretiennent ces unités les unes avec les autres. Le sens est donc considéré comme émanant de la place qu'occupe l'unité sémantique par rapport aux autres unités au sein de la structure qu'est la langue. Ainsi la valeur de n'importe quel terme est déterminée par ce qui l'entoure. Si les mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient chacun, d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens ; or il n'en est pas ainsi.

Nous voyons que l'approche structurale reste dans la limite du seul système qu'est la langue, et ne peut appréhender la problématique de l'emprunt linguistique dans la totalité de ses opérations de production de sens. Cette approche ne donne pas une réponse pertinente car au plan du lexique, la raison principale des emprunts est celle des nouvelles réalités, des objets et des pratiques qui passent d'une aire linguistique à une autre en même temps que leur dénomination. Ces emprunts constituent une source importante de néologie. Saussure considère que le mot une fois emprunté est inclus dans le système, et se coupe de son système d'origine. Son approche se contente de traiter l'emprunt comme un simple membre lexique où il n a pas de spécificité. Or l'examen du processus même de l'emprunt et non pas de son seul résultat, autorise, dans la perspective de la production du sens, une approche cognitive plus fine. L'emprunt est doublement néologique, parce qu'il introduit un terme nouveau, mais aussi parce qu'il comporte lui-même obligatoirement un nouveau sens. En vertu du principe structural, on doit supposer que le terme déplacé d'un système linguistique à un autre est limité dans un seul et unique système. Ce dernier lui fournit sa valeur qui est en relation avec les valeurs des autres mots du même système. La prise en compte de la théorie de la production du sens ajoute d'autres considérations. L'emprunt prend un seul sens une fois arrivé à la langue réceptive, ignorant une partie des autres sens qu'il a pu avoir dans la langue d'origine. Une fois le terme assimilé, il s'adapte avec le nouvel environnement, linguistiquement et pratiquement, il réunit des sens différents de ceux qu'il possédait dans sa langue d'origine. A ce moment là le terme prend une nouvelle signifiance. La théorie rigoureuse de Saussure reste fermée par rapport à cette problématique. Quant à Bréal même s'il s'est approché de la production de sens, en considérant l'emprunt comme un effet de l'évolution de langage et de la société, il ouvre la porte d'une sémantique interne de l'emprunt, car il prend en compte l'évolution de la langue dans le temps, dans la société et de ce fait il fait le lien entre le sens des mots et l'histoire

humaine que ces mots ont traversée. Cependant il reste loin de pouvoir définir la problématique de la production du sens de l'emprunt linguistique.

3. Quelques questions classiques dans le traitement de l'emprunt

L'évolution de toute langue est inéluctable et suit les correspondances entre le système linguistique et le référent extra-linguistique qui lui-même évolue, ce qui motive une certaine créativité des signes : à ce niveau, il faut rappeler que le principe vaut pour des signes linguistiques limités au seul système de la langue qui comprend aussi la grammaire ce que constate la citation suivante : « La langue est un fait social, non seulement par son fonctionnement, par sa nature de code réglant les échanges linguistiques entre les locuteurs d'une communauté, mais aussi en tant qu'institution inhérente à une société et soumise aux lois d'évolution de cette société » (Guilbert, 1975 : 17).

La langue évolue parallèlement aux progrès de la société, et ceci concerne toutes les langues : l'histoire, les guerres, la science, le contact entre les peuples imposent les contacts entre les langues et récemment la mondialisation. Tous ces facteurs font de la langue et de la réalité extra-linguistique un couple inséparable, « La langue est le fait social par excellence, […] il se modifie sans doute par les volontés individuelles, mais ne cesse jamais d'être un produit de la collectivité, et reflète par conséquent, avec une fidélité unique, l'état des esprits, des mœurs, de la vie aux différents époques » (Ferdinand Brunot, 1992 : 5). C'est la raison pour laquelle il est utile de procéder au balayage de quelques questions classiques dans le traitement de l'emprunt linguistique, lesquelles montrent la relation étroite entre l'évolution linguistique et le progrès de la société.

3.1. L’emprunt, source de changement linguistique

Au cours de leurs évolutions (historique et géographique), les langues entrent en contact les unes avec les autres provoquant des situations d'interférences linguistiques. Les langues s'influencent alors mutuellement, ce qui peut se manifester par des emprunts lexicaux, de nouvelles formulations syntaxiques, etc. Concrètement, cela se traduit par l'apparition de mots nouveaux, de nouvelles tournures de phrase, par la traduction littérale d'expressions idiomatiques (on parle alors de calques). Le plus souvent, les transformations de l’emprunt commencent par une déformation progressive, peu perceptible de la prononciation qui, pour certains phonèmes, va petit à petit s'assimiler à la prononciation de la langue réceptrice.

Dans cette optique, l’emprunt linguistique est considéré comme effet du contact de deux langues. Cette situation a retenu l’attention des linguistes parce qu’elle est source de déviations dans les langues. Si l’opération de l’emprunt linguistique est la mise en contact de deux langues, la zone de contact devient le lieu privilégié des interférences. On peut en proposer le schéma suivant : contact des langues → emprunts lexicaux → interférences linguistiques → possibilité de déformation progressive dans la langue emprunteuse, et par là une des raisons du renouvellement de la langue d’accueil.

3.2. Emprunt, interférences et contacts de langues

Pour étudier le rôle de l’emprunt linguistique dans l’enrichissement de la langue, la notion d’interférence peut être intéressante. « On dit qu’il y a *interférence* quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible A un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue B. L’emprunt et le calque sont souvent dus, à l’origine, à des interférences. Mais l'interférence reste individuelle et involontaire, alors que l'emprunt et le calque sont en cours

d'intégration ou sont intégrés dans la langue A » (Dubois et al, 1994 : 252). Il existe des interférences morphologiques, syntaxiques, et lexicales. « Un Français parlant espagnol ou russe pourra ne pas rouler la consonne r et lui donner le son qu'elle a en français). Pour dire *je vais à l'école,* un Français parlant anglais pourra utiliser pour joindre *school* à *I am going* la préposition *at* (qui est l'équivalent de *à*), alors que l'anglais utilise *to* après les verbes de mouvement (interférence syntaxique). Un Italien parlant français pourra dire *une machine (macchina)* pour *une voiture* (interférence lexicale) » (Dubois et al, 1994 : 252).

C'est donc le contact entre les langues qui favorise l'emprunt et l'interférence. Ce contact des langues exige-t-il nécessairement un état de bilinguisme? Pour le courant américain dirigé par Uriel Weinreich la réponse est positive. L'emprunt est considéré comme une conséquence du bilinguisme et des interférences linguistiques. Selon lui deux ou plusieurs langues peuvent être dites en contact si elles sont employées alternativement par les mêmes personnes. Du seul fait que deux langues sont en contact dans la pratique alternée d'un même individu, on peut généralement relever dans le langage de cet individu « bilingue » des exemples d'écart par rapport aux normes de chacune des deux langues, écarts qui se produisent en tant que conséquence de sa pratique de plus d'une langue. Ces écarts constituent les *interférences* des deux langues l'une sur l'autre dans le parler de cet individu. Cette vision n'est toutefois pas vraiment partagée par tous.

L'emprunt linguistique selon Weinreich est lié de façon étroite au phénomène global du contact des langues ; l'auteur a étudié en particulier le phénomène d'interférence qui se manifeste au cours des réarrangements consécutifs à l'implantation d'emprunts étrangers dans une langue donnée, en temps limité et dans une société déterminée. Ce phénomène provoque certains remaniements structurels qui peuvent toucher tous les niveaux de la langue emprunteuse (Cf., Weinreich, 1970 : 53). Selon lui, qui fut le premier à utiliser le terme de contact des langues (1953), celui-ci inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le

comportement langagier d'un individu. Le concept de *contact de langues* réfère au fonctionnement psycholinguistique de l'individu qui maîtrise plus d'une langue : l'individu dit « bilingue ». Il se démarque de celui de *bilinguisme* et de *multilinguisme* qui réfèrent davantage à un état de la société qu'à une situation individuelle. Le multilinguisme est un phénomène commun à l'humanité ainsi qu'à la majorité des pays : plus de 5.000 langues sont parlées dans moins de 200 pays, dont seulement 25% reconnaissent un statut officiel à plus d'une langue. La majorité des individus vivent dans un entourage bilingue et doivent adapter leur comportement langagier à cette situation. Au niveau individuel, le contact des langues se traduit par un état de *bilingualité*, défini comme « un état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique ; le degré d'accès varie sur un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique, cognitif, psycholinguistique, socio-psychologique, sociologique, socio-culturel et linguistique » (Hamers et Blanc : 1983).[6]

Parce qu'il s'adapte aux changements socio-économiques et socioculturels, le lexique d'une langue est, même en situation unilingue, en continuel renouvellement. Dans les situations bi et plurilingue, l'interférence lexicale et l'emprunt deviennent des ressources possibles de ce renouvellement et d'un enrichissement linguistique. Interférences et emprunts peuvent se multiplier aisément dans la mesure où le lexique est le niveau de plus faible structuration des systèmes linguistiques. Les unités lexicales jouissent donc d'une diffusion facile, et l'interférence peut atteindre des proportions considérables. Ainsi, dans certaines situations sociolinguistiques, les bilingues en arrivent-ils à simplement fusionner leurs deux vocabulaires en une réserve commune d'innovations lexicales (cf., Weinreich, 1970 : 664-665).

Grosjean (1982) dans *« Life with two languages »*, parle aussi du phénomène de l'interférence, et de sa relation avec l'emprunt linguistique. Pour lui, un emprunt est

[6] Cité par Josiane F. Hamer, *Sociolinguistique*, 1997, p : 94.

un mot, un morphème ou une expression qu'un locuteur ou une communauté emprunte à une autre langue, sans le traduire. Le terme *emprunt* est généralement limité au lexique, même si certains auteurs l'utilisent aussi pour désigner l'emprunt de structures (notamment le calque). Lorsque l'emprunt est inconscient, il se confond avec l'interférence. Grosjean trouve qu'en admettant l'idée selon laquelle, le contact des langues renvoie au fonctionnement psycholinguistique de l'individu maîtrisant plus d'une langue, donc de l'individu bilingue, on peut parler de la distinction entre *l'emprunt de langue* et *l'emprunt de parole*. Le premier se situe au niveau de la communauté linguistique ou d'une langue normative (ex. : *rosbif* et *bulldozer*), le second ne concerne que l'individu (ex. : *je vais chéquer le courrier*)[7], de sorte que le premier est systématique et le second accidentel.

Cependant, les pratiques individuelles se sont parfois transformées, avec le temps, en pratiques exercées par la communauté entière, produisant ce qu'on appelle une *interférence.* Il est important de rappeler que le terme *interférence* renvoie bien à un état psycholinguistique, qui fonctionne normalement de façon autonome chez les individus bilingues. Le résultat se définit dans tous les cas comme une déviation par rapport aux normes des deux langues en contact. De ce fait le concept d'interférence est proche de celui d'emprunt. « Il s'en distingue cependant dans la mesure où l'emprunt peut être conscient, alors que l'interférence ne l'est pas. On pourra considérer les calques, les faux-amis et les mélanges des codes comme des interférences, dans la mesure où ils sont produits inconsciemment » (Hamers, 1997 :178). J. Vendryes (1968), par contre, pense que l'emprunt peut exister sans bilinguisme ; pour lui, l'emprunt est le résultat naturel du contact entre les langues au cours de l'histoire. C'est le contact des langues qui entraîne fatalement la pénétration. Selon lui, l'idéal du développement continu d'un parler, à l'abri de toute influence extérieure, n'est presque jamais réalisé : les actions qui exercent les langues voisines jouent un rôle souvent important dans le développement linguistique. Le contact des

[7] L'utilisation du mot anglais *chéquer,* au lieu de son équivalent français *vérifier,* est un exemple *de l'emprunt de parole* qui est un emprunt accidentel, il ne concerne que l'auteur de cette phrase.

langues étant une nécessité historique, il entraîne fatalement l'emprunt. L'histoire a enchevêtré des langues différentes et dans les régions concernées, l'extension des échanges commerciaux, la nécessité des communications, réclament la connaissance et la pratique courante de plusieurs langues.

Pour résumer, nous pouvons dire que lorsque des systèmes linguistiques sont en contact, l'interférence peut intervenir à tous les niveaux : au niveau le plus sensible de structuration et le plus facile à repérer qu'est le lexique, aussi bien qu'au niveau grammatical, où la syntaxe sera tout aussi concernée que les inventaires de formes. Elle n'épargnera pas non plus le niveau phonologique. Mais le niveau le plus souvent touché par l'interférence lexicale, et le moins facile à repérer, est le niveau sémantique, car le repérage de ce niveau exige une maîtrise du bilinguisme de locuteurs capables de comprendre complètement les deux langues en contact. Cela pour pouvoir découvrir réflexivement les nuances sémantiques qui se produisent dans les phénomènes d'interférences[8]. L'emprunt linguistique est un des facteurs qui renouvellent les langues et qui les enrichirent. On peut également dire que lorsque deux langues se trouvent en contact, elles exercent toujours plus ou moins une action réciproque l'une sur l'autre. Partant de ce fait, certains linguistes vont même jusqu'à parler de *langue mixte*. Il y a donc lieu d'examiner dans quelles conditions peuvent se produire les contacts des langues et quelles sont les conséquences linguistiques de ces contacts. Nous nous intéressons spécialement, dans cette étude, aux changements sémantiques qui se produisent quand les mots sont transférés d'une langue à une autre.

[8] Nous en verrons plus loin les modalités.

3.3. L’emprunt linguistique comme facteur valorisant

3.3.1. L’effet de prestige

L'emprunt est un fait naturel, mais quelques linguistes mettent ce phénomène en rapport avec le prestige d'une langue. De fait, on observe une corrélation entre *emprunt linguistique* et *prestige*. Le mot *prestige* est ainsi défini : « En linguistique, qualité des langues ou des mots considérés comme supérieurs, dignes d’imitation ou d’adoption. Certains emprunts sont souvent dûs à leur prestige » (Dubois et al. 2002 : 378). Dans sa définition linguistique du terme *emprunt linguistique* Dubois parle du prestige : « L’emprunt est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (amélioration) ou bien au mépris dans lequel on tient l’un ou l’autre péjoration » (Dubois et al, 2002 : 177). D’autres linguistes confortent cette idée : « Les unités étrangères apparaissent d’abord comme citation en fonction du prestige de leur langue d’origine puis s’intègrent » (Lacroix, 1970 : 53). On éprouve une admiration pour les mots et les tournures d'une langue qu'on perçoit plus fine, plus riche et qui pousse à emprunter ces termes.

D’autres linguistes trouvent qu'il serait tout à fait inexact de se représenter la concurrence de deux idiomes contigus comme se produisant toujours d'une façon identique ; car les langues n'ont pas toutes la même force ni, par suite, la même résistance. Lorsqu'il s'agit de deux grandes langues de civilisation comme l'allemand et le français, toutes deux également puissantes, la concurrence à laquelle elles sont exposées n'a que peu d'effets linguistiques. En plus des conditions économiques, il faut tenir compte de la situation politique. Vendryes[9] par exemple explique ainsi que certains peuples, par sentiment patriotique ou pour marquer leur indépendance et faire opposition à un pouvoir voisin, maintiennent plus fortement et développent

[9] Voir Vendryes, 1968 : 88.

même telle langue de préférence à telle autre. Il est certain par exemple que la position respective du flamand et du français en Belgique ne dépend pas seulement des conditions économiques ; à ces dernières s'ajoutent des motifs politiques, psychologique et idéologiques dont le linguiste doit tenir compte. Il est un sentiment également très puissant qui a fait la force et maintenu l'intégrité de bien des langues : c'est le sentiment du prestige. Jamais un Latin n'aurait consenti à apprendre un des idiomes considérés comme barbares ; aussi le latin a-t-il étouffé en Italie même l'étrusque, l'osque et l'ombrien. Le prestige de la langue latine était tel qu'un siècle à peine après la conquête la Gaule envoyait à Rome des professeurs d'éloquence. Comme exemple du prestige et du sentiment puissant qui font la force de l'intégrité d'une langue, Vendryes cite la volonté qu'avaient les Grecs de ne pas sacrifier leur langue à celle d'un vainqueur qu'ils méprisaient. Ils ont préservé le grec à travers les âges et jamais le turc n'a pu le supplanter ni même empiéter sur lui en Grèce.

Le prestige se justifie le plus souvent par la *valeur de la langue*[10]. Dans le cas du grec[11] cette valeur est considérable et domine de beaucoup celle qu'on peut reconnaître au turc. Le turc, langue de conquérants, n'est pas une langue de civilisation et ne pouvait lutter contre le grec qui représentait une culture séculaire. Vendryes constate que l'importance de la valeur respective des langues se manifeste en maints endroits. L'arménien recule devant le russe en Europe. Mais le polonais a résisté au russe de l'empire des tsars : ce sont deux langues d'égale force qui ne le cèdent en rien l'une à l'autre. La puissance d'expansion que manifestent certaines langues indo-européennes ou des langues sémitiques comme l'arabe résulte de causes complexes où la valeur de la langue a sa part. Calvet s'insurge toutefois contre cette idée :

> D'ailleurs, s'il faut entendre par la langue de prestige, une langue ayant un prestige plus grand que la langue qui emprunte, la proposition est notoirement fausse : lorsque les Espagnols empruntent aux Aztèques les mots qui sont devenus en Français « tomate » et

[10] On développera davantage cette notion de « valeur de la langue » dans le paragraphe suivant.
[11] Exemple emprunté à Vendryes, 1968 : 88.

> « chocolat », peut-on soutenir avec sérieux que la langue Aztèque en gagne, à l'époque, un prestige plus grand que celui de l'Espagnol ? En outre, toute autre définition du prestige, qu'elle soit culturelle, politique ou religieuse, va nécessairement faire intervenir des considérations sociales et politiques, historiques : Une langue de prestige ne peut être que la langue d'un groupe qui, à un titre ou à un autre, s'est assuré un certain prestige, c'est-à-dire imposé aux autres ce prestige (Calvet, 1979 : 88).

A ce propos Louis Brunot dans son article, *Emprunts dialectaux Arabes à la langue française, dans les cités marocaines depuis 1912*, parle des emprunts qui sont imposés au Maroc par l'instauration du protectorat de la France et par la nécessité d'élargir les vocabulaires marocains. Ce serait trop dire que les emprunts ont été volontaires, car en cette matière, il ne peut-être question ni de la fantaisie pure des sujets parlants ni d'une décision commune d'adopter, librement tel ou tel vocable : les emprunts sont conditionnés par des nécessités plus ou moins impérieuses et des rapports de domination. On peut remarquer, ajoute L.Brunot, qu'aucune pression venue de l'extérieur n'avait jusqu'en 1921[12] imposé au Maroc des emprunts linguistiques, n'avait crée ces nécessités impérieuses qui obligent toute une population à élargir son vocabulaire, à y intégrer des mots nouveaux étrangers.

Le prestige est dû aux sociétés qui créent, inventent et découvrent et leurs langues ont le plus de chance d'influencer les autres par le biais de moyens de communication très variés. Pour une société qui réalise des découvertes et des inventions techniques et scientifiques, sa langue accroît ses chances de devenir un centre de rayonnement où d'autres peuples viendront procéder à des emprunts.

[12] L. BRUNOT, *Emprunts dialectaux Arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912,* in Hesperis-Tamuda., N°36/1949, Université de Rabat, p : 44.

3.3. 2. Prestige apparent, prestige latent et valeur de la langue

On a vu dans le paragraphe précédent que le prestige est lié à une société dont la langue a plus de chance d'influencer les autres. Cependant, on ne peut nier l'existence de langues peu prestigieuses au sein des communautés dont la langue est supérieure. A propos de ce phénomène, Labov distingue entre : « *ouvert prestige* » et « *covert prestige* », W. Labov (1972), lorsqu'il étudie la prononciation du phonème /r/ à New York. Il montre que la réalisation de cette variable diffère de manière systématique selon les groupes sociaux, dans les situations où les locuteurs exercent une surveillance sur leurs productions. Labov suppose que cette répartition dû aux pressions sociales qui pèsent sur les comportements langagiers : les individus des classes sociales inférieures cherchent à élever leur statut en assimilant les caractéristiques linguistiques des classes sociales les plus prestigieuses et en faisant disparaître de leur production les traits stigmatisés caractéristiques de leur sociolecte. Le prestige des classes sociales dominantes étant clairement reconnu par tous, on parle dans ce cas de *prestige apparent (ouvert prestige),* auquel on associe des valeurs telles que le statut social, le succès et l'ascension sociale. On ne voit pas cependant que les variantes stigmatisées soient toujours abandonnées au profit des variantes prestigieuses. Le prestige apparent est contrebalancé par un prestige latent, attaché aux variétés pratiquées par les groupes sociaux dominés (cf., Trudgill, *Langage and society,* 1972).[13] Ainsi, par exemple le cas des adolescents issus de l'immigration maghrébine en France. La langue de la langue d'accueil est certes, pour eux, associée au statut de la culture dominante à l'aspiration à la progression sociale, aux valeurs en relation avec le prestige apparent. Mais la langue d'origine est porteuse d'autres valeurs, qui sont celles d'un *prestige latent* (*covert prestige*) : solidarité, camaraderie, loyauté, intimité et subversion. C'est ce *prestige latent* qui explique pourquoi les langues ou les variétés peu prestigieuses ne disparaissent pas.

[13] Voir Cécile Bauvois, sociolinguistique (1997 : 235).

Ces langues résistent car leurs valeurs sont précieuses aux yeux de leurs utilisateurs, une valeur dans laquelle s'exprime une sorte de fidélité à des origines familiales.

4. L'emprunt, menace à la pureté de la langue

4.1. La naissance du sentiment puriste en France

En France, à la Renaissance, les lettrés se dressent contre la « menace » de l'italien, cependant les inquiétudes des puristes se sont déjà manifestées, à l'intérieur même du royaume, avant même de s'opposer aux idiomes étrangers. Ainsi, dès la fin du XIIe siècle, alors que le francilien d'Ile-de-France, ancêtre de la langue Française moderne, commençait de s'imposer en dehors de Paris, les cours puristes comme celle de Champagne ne ménageaient pas leurs sarcasmes aux trouvères écrivant et chantant dans leur parler maternel. De cela l'un d'eux, Conon de Béthune, se plaint amèrement (Cf., A. François, *Histoire de la langue française cultivée des origines à nos jours*, Genève, A. Jullien, 1959, t. I, p 93).[14]

Dans la seconde moitié du XVIème siècle, lorsque l'italien, par un renversement de situation, commence à bénéficier de l'engouement des modes, c'est une sorte de croisade que lancent contre lui les érudits. « La vigilance ombrageuse des puristes s'en prend même, et continuera plus tard de s'en prendre, aux diverses pénétrations d'emprunts qui ont assez naturellement, ponctué l'histoire des relations de la France avec ses voisins : emprunts allemands dès le XVème siècle, emprunts espagnols au XVIIème siècle » (Hagège, 1987 : 17). Au même moment que le français emprunte à l'italien, une centaine de mots sont importés de l'espagnol, et environ cent cinquante pris au provençal (T. E. E Hope, *Lexical borrowing in the romance languages*, New York, New York University Press, 1971). [15] Ces derniers sont confondus, dans l'esprit des lettrés, avec les apports italiens. Hagège trouve que cette confusion est

[14] Voir Hagège, *Le français et les siècles* (*1987* : 16).

[15] Cité par Hagège, ibid

due à l'absence d'une réelle politique de l'emprunt, les savants les plus compétents eux-mêmes étant peu armés pour entreprendre une étude objective des mouvements du vocabulaire.

Les défenseurs de l'intégrité du français n'ont pas la clairvoyance de J. Du Bellay, qui écrit à l'inverse : « ce n'est point chose vicieuse, mais grandement louable : emprunter d'une langue étrangère les sentences et les mots pour les approprier à la sienne » (Du Bellay, *Défense et illustration de la langue française***,** Paris, 1549)[16]A cette époque, la voix de Du Bellay n'est pas la seule, on commence à tolérer l'emprunt, s'ouvrir à l'étranger et admettre qu'une langue qui emprunte aux autres langues n'est pas forcement une langue mauvaise. Elle peut être une langue adéquate aux besoins de l'expression. Le rythme des emprunts de vocabulaire se fait alors de plus en plus rapide. Depuis la fin du XVIIème siècle, une autre bataille se crée. Cette fois, ce sont les créations *internes* qui sont envisagées, et non les emprunts aux langues étrangers. Après 1750, « la révolution néologique prend la Bastille académique » (J.-R. Armogathe, *néologie et idéologie* dans la langue française au XVIII^{èm} siècle, n°5, 1973, p.22 (17-28)). [17]

Vingt ans plus tard, on commence à constater que le fait d'emprunter des mots étranger n'influence pas uniquement le lexique du français mais aussi la syntaxe de la langue. On constate, également, que l'emprunt à d'autres langues attente à la pureté de la langue française, mais aussi qu'avec ces mots étrangers, on adopte aussi les manières de vie que ces mots expriment. Le danger paraît grand ; les puristes ont le souci de sauvegarder la beauté de la langue française, beauté dégradée selon eux par l'étranger. Les discours fixistes cherchent à persuader que les germes de « dégénérescence » ne peuvent procéder que d'ailleurs. En 1899 Gourmont écrit : « c'est (…) du dehors que sont venues nécessairement toutes les atteintes portées à la beauté et à l'intégrité de la langue française. Elles sont venues de l'anglais : après avoir souillé notre vocabulaire usuel, il va, si l'on n'y prend garde, influencer la

[16] Cité par Hagège, ibid
[17] Cité par Hagège p : 19

syntaxe, qui est comme l'épine dorsale du langage » (R. de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, Paris, Société de Mercure de France, 1988, p : 86). Et la solidarité des armes françaises et anglaises durant la Première Guerre mondiale fut un facteur aggravant de la pénétration entre le français et l'anglais, dont témoigne une véritable précipitation de mots empruntés. Il semble que les années 1900 à 1920 sont le temps de reflux, l'accueil des mots anglais atteint le seuil de saturation. A partir de là, un relais se prépare, des réactions vont provoquer une nouvelle étape de l'histoire du rejet des emprunts en France.

4.2. Les motivations des puristes

Ce qu'on a appelé « anglomanie » jusqu'à la deuxième guerre mondiale, a fait place à une sorte d'invasion généralisée au sein de la langue française. Les puristes recommencent à en avoir de sérieuses inquiétudes. Ils notent l'inadéquation des désignations des mots empruntés ; inadéquation issue, d'une part, de la diversité des cultures et de civilisations des mots « mélangés », et d'autre part, de la nature des rapports avec les autres nations. Par exemple « quand les francophones appellent certaines zones du monde *pays en voie de développement, par décalque de l'expression anglo-américain developing countries* (où, du reste, le sens de *develop* est celui du français classique « être en voie de progrès »), le risque est grand d'altérer les visions. Car il s'agit en fait de pays dans lesquels la majorité, ou une partie importante de la population a franchi le seuil de la misère absolue » (Hagège, 1987 : 32). La langue est étroitement liée à la vie sociale du peuple qui la parle, une langue inadéquate peut conduire à un règlement précaire des affaires publiques, ainsi lorsque l'on appelle *récession* (anglais *recession*) une grave crise économique (ibid. : 35). L'inauthenticité des désignations, entre les mots, peut aussi entraîner le double-entendre des discours et de ce fait beaucoup d'ambiguïté de compréhension. Mais le nombre des emprunts faits du français à l'anglais, comme ceux des deux exemples

ci-dessus, reste encore limité, malgré ce que l'on prétend souvent. Il ne touche pas au vocabulaire de base, qui fournit la matière des échanges de parole dans la vie quotidienne, cela assurerait que le lexique français ne soit pas en péril, par conséquent la vérité du discours est intacte. Naturellement, les nouveaux mots qui entrent dans la vie quotidienne des gens, font entrer les notions qu'ils désignent et réciproquement. Il en résulte que les modes de vie des deux cultures en contact se mélangent, et qu'ils s'influencent mutuellement. Certains mots anglais ont spontanément suivi en France la voie de pénétration empruntée par les objets de civilisation que ces mots désignent. R. Etiemble cite le témoignage de « vrais amis » américains qui déplorent cette situation, comme le professeur Kolbert :

> L'invasion des mots anglais existait, certes, mais, depuis notre dernière visite, elle est devenue une avalanche verbale difficile à ignorer. Ce qui nous désole, ce n'est pas seulement que les Français semble emprunter à d'autres langues des foules de vocables, compromettant la pureté de leur langue, c'est aussi qu'avec ces mots étrangers ils adoptent en même temps les manières de vie que ces mots expriment » (R. Etiemble, 1980 : 326 (cité par Hagège, ibid., p : 36).

Jusqu'ici, la question qui se pose est : L'emprunt linguistique est-il ou non un péril pour la langue ? Pour pouvoir répondre à cette question, nous allons faire un survole de la situation du purisme du XXème siècle.

4.3. L'emprunt linguistique est-il ou non un péril pour la langue ?

Le purisme, tel qu'on le définit habituellement, est caractérisé par un attachement exagéré à la pureté du langage et à la correction grammaticale par rapport à un modèle normatif. Cette vision pousse les puristes à dénoncer tout ce qui pourrait nuire à cette pureté, tels les emprunts linguistiques et les changements sémantiques qui peuvent les accompagner, et quand ils les acceptent, c'est avec

beaucoup de méfiance. Les puristes sont contre l'insertion des mots étrangers dans leur langue. Ils trouvent dans ce phénomène une opération qui déforme le bon usage de la langue. Pour eux, il est nécessaire de limiter les néologismes, de lutter contre les incorrections, les impropriétés, l'altération du sens des mots. Ce serait la solution pour garder la pureté de la langue. Pour eux, chaque innovation est suspecte et il convient de freiner toute évolution. « Le purisme lexicale consiste (…) à considérer toute néologie comme attentatoire à l'ordre établi (…) Toute idéologie du conservatisme linguistique consiste à postuler dans le lexique la prééminence de ce qui a été au détriment de ce qui se crée » (Guilbert, 1972 : 44). La « décadence » de la langue et la « corruption » du vocabulaire sont des thèmes habituels du discours puriste. Sauvegarder la langue française est un devoir, car ce trésor est l'héritage légué d'une génération à l'autre. Cette conviction s'appuie sur des justifications morales.

> La langue française fait partie de notre patrimoine national (…). Le devoir de la défendre nous incombe, par conséquent. Nous sommes, nous, français, les premiers et seuls chargés, à tout instant, de préserver l'intégrité de notre idiome, ou seuls responsables, non moins incessamment, de sa décadence. Par ignorance, par laisser-aller, par distraction, nous risquons de pervertir le plus noble instrument qui fut jamais donné à l'homme pour manifester ses aspirations, pour traduire la vérité de son être (André Mouflet, 1947 : 7,8).

Pour les puristes, il faut lutter contre l'abus des néologismes, contre les incorrections, l'altération de sens des mots, il vaut mieux éviter les mélanges, préserver la pureté de la langue française. Cette idéologie puriste est soutenue par un sentiment nationaliste : la protection de la langue est associée à l'idée de la grandeur et du prestige de la France. Les années 1950 et 1960 ont incarné une sorte de chauvinisme linguistique. Ces réflexes se manifestent par la nostalgie d'une grande passé ou par le refus de la suprématie technique et économique des Etats-Unis, ou encore par le rejet

du modèle de société que véhiculent les termes anglo-américains. Toutes ces raisons et quelques autres pouvant être cumulées.

En revanche, une catégorie des linguistes s'élève contre cette conception fixiste des puristes qui refuse d'admettre que l'évolution est une des conditions essentielles de la vie des langues. Parmi ces linguistes, André Martinet qui souligne que cette conception de défense de la langue ne doit pas être confondue avec celle de la Pléiade : « Lorsque Du Bellay se propose de défendre la langue français, il sait précisément contre qui et pour quoi il le fait : il la défend contre ceux qui refusent de l'employer à certaines fins en arguant de ses lacunes et d'imperfections réelles ou supposées ; il défend la langue en proposant de l'enrichir pour la rendre apte à tous les usages » (Martinet, 1974 : 27). André Martinet, dans son article *Les puristes contre la langue*, s'oppose à la conception fixiste des puristes qui refusent d'admettre que l'évolution est une des conditions essentielles de la vie des langues : en critiquant l'emploi des néologismes, en censurant les innovations, en augmentant les interdits, ils prétendent défendre la langue française contre les dangers qui la menacent. Pour Martinet, ces puristes ont tué chez les français le goût de la création lexicale, en confondant leur conception avec celle de La Pléiade. Il faut protéger la langue française intelligemment ; la protéger sans pourtant l'empêcher d'évoluer. Il confirme que chaque langue a besoin de s'enrichir pour être capable de répondre aux besoins de tous les usagers : « Les anglicismes (…) ont la partie belle dans une langue dont on n'ose plus utiliser toutes les ressources » (ibid : 29).

Autre linguiste comme Georges Mounin, dans un article publié en 1973 et repris en 1975 note : « Presque tous ceux qui gouvernent l'enseignement de la langue sont encore influencés profondément par le purisme ». Mounin, d'une part, il s'attaque au fixisme, critique un purisme intolérant, affirme qu'il faut créer des mots nouveaux et enrichir la langue. Mais il demande d'autre part que les mots nouveaux soient français et il fait confiance à la capacité de la langue de s'adapter au progrès. Il

refuse les emprunts et s'adresse à ceux qui sont les garants du « bon usage » pour désigner les réalités nouvelles, qui en l'occurrence sont des réalités techniques.

On peut également citer Michel Chansou, qui dans son livre sur « *L'aménagement lexical en France* » parle d'une catégorie de linguistes opposés à la position des fixistes qu'il appelle « les interventionnistes ». Il définit leur position comme suit :

> L'interventionnisme vise à développer la langue afin qu'elle soit capable de désigner toutes les réalités du monde moderne. Il concerne toute forme d'action réfléchie, consciente, volontaire, qu'elle soit le fait de spécialistes, d'organismes privés ou d'instances politiques. Il propose des innovations lexicales, et par là tend à améliorer la communication entre les membres d'une même communauté (Chansou, 2003 : 30).

Vendryes suppose l'action d'une langue commune, représentante d'une civilisation fortement organisée, sur un groupe de patois locaux sans unité ni cohésion. C'est le cas du breton et du français en Bretagne. La relation avec les langues de Bretagne ne ressemble nullement à celle du français avec de l'allemand en Suisse. Dans ce dernier cas, les deux langues avancent ou reculent à la façon de deux armées en présence. Il y a vraiment déplacement de la frontière linguistique ; les gens parlent français ou allemand. Au contraire, la frontière linguistique du breton et du français n'a guère varié depuis plusieurs siècles, malgré les progrès incontestables faits par le français en Bretagne. Reprenons la comparaison des deux armées en présence. Il n'y a plus ici de bataille rangée, ni de terrain gagné par les vainqueurs faisant reculer les vaincus. Il y a le passage incessant d'un nombre considérable d'éléments d'une langue à l'autre ; ce sont autant de transfuges qui s'introduisent dans le camp opposé ; à la fin, celui-ci ne contiendra plus de soldats indigènes. C'est la pénétration pacifique, ce n'est pas la guerre de conquête. Pendant longtemps la pénétration s'est faite par une sorte d'endosmose insensible, le breton recevant sans s'en douter un appoint tous les jours grandissant de mots français. Mais la plupart des Bretons continuaient à parler

breton, même quant ils introduisaient dans leur langue des mots français. Aujourd'hui la majorité des Bretons est bilingue, et par suite la concurrence des deux langues n'a plus son siège que dans l'esprit des sujets parlants.

La question primordiale est donc de savoir ce qu'il faut entendre par la mort d'une langue et à quel point il est permis de la fixer. Le polabe s'est fondu dans l'allemand, comme le cornique dans l'anglais ; et le breton de nos jours se fond peu à peu dans le français. Il demeure dans l'anglais de Cornwall ; abstraction faite d'anciens mots ou groupes de mots corniques traditionnellement conservés, bien des traces de l'ancienne langue du pays. De même le français parlé en Bretagne, comme l'anglais parlé en Irlande, se ressentent du voisinage du breton ou de l'irlandais. Non seulement le vocabulaire est plus ou moins imprégné de mots et de tours de la langue indigène ; mais celle-ci exerce son action sur la phonétique et même sur certains détails qui touchent à la morphologie, comme par exemple l'ordre des mots ou l'emploi des prépositions. Ainsi, en Bretagne, dans le parler français des villes, l'accent est souvent placé à la façon bretonne et conserve l'intensité qu'il a en breton.

Arrivera-t-il un moment où le breton aura été tellement pénétré par le français qu'il en semblera un dialecte attardé, à peine plus spécialisé que les autres, bien que présentant des caractères différents ? Si cela était, il serait impossible de fixer une date à la mort d'une langue. Vendryes trouve qu'il resterait toujours de la langue disparue des faits de prononciation, des tours de syntaxe et surtout des mots isolés qui sembleraient par exemple des emprunts français au breton, alors que ce seraient en réalité des restes de la langue bretonne, entourés d'éléments français empruntés. On ne pourrait plus savoir à un moment donné si l'on parle encore du breton, complètement imprégné de français, ou du français, dans lequel survivraient quelques épaves du breton. Pour lui, le breton existerait tant que des éléments à lui empruntés se maintiendraient dans l'usage. Mais alors le gaulois ne serait pas mort, puisque nous avons dans la langue française quelques rares mots qui en viennent ; et, en plus du latin, nous parlerions encore en même temps au certain nombre de

langues, plus ou moins connues, toutes celles qui se sont au cours des âges mêlées au latin et au français. Une langue peut bien se fondre dans une autre, dit Vendryes, celui qui parle n'en aurait pas moins en passant de l'une à l'autre un saut à franchir. « Les emprunts ont ceci de caractéristique qu'ils ne supposent nullement que l'on parle ou même que l'on sache la langue à laquelle on fait l'emprunt » (Vendryes, 1968 : 317). Donc l'emprunt se trouve dans l'usage linguistique de non bilingues qui n'ont pas forcément conscience de la chose. Les résultats des enquêtes menés dans plusieurs pays francophones montrent que les locuteurs instruits en français reconnaissaient plus d'emprunts que les autres. En revanche, les performances des citadins et des ruraux analphabètes s'équilibrent tout à fait, et ne sont pas très éloignées de celles de la catégorie précédente. Ceci est donc un exemple qui confirme au moins partiellement, le point de vue de Vendryes.

En somme, nous constatons à travers l'ensemble des réactions, une certaine sensibilité collective aux problèmes de langue. Une telle vision résulte de l'éducation acquise, d'un héritage culturel, d'une responsabilité ancrée dans la conscience ; elle varie également selon le niveau de formation, le milieu socioculturel, les métiers, etc. Nous sommes, ainsi face à une contradiction : on constate d'une part, dans une approche critique, que les propos des puristes condamnent sévèrement les néologismes, sans prendre en considération la réalité des faits et les conditions de l'évolution de la langue ; et d'autre part on est amené à considérer que certaines de ces positions peuvent être jugées légitimes. L'étude des emprunts linguistiques évolue de façon intéressante : le jugement de valeur que l'on porte sur le statut de l'emprunt et la dimension pluridisciplinaire des interprétations qu'on en fait. L'histoire de l'emprunt, comme nous venons de la voir, a été fortement marquée par l'idée que l'emprunt est un mal qu'il faut éloigner de l'usage. Actuellement les linguistes se laissent influencer par un certain nombre de faits. En particulier par la sociolinguistique qui décrit les langues comme des systèmes fonctionnels dans les

conditions où elles sont utilisées. Par la psycholinguistique qui parle non seulement des stades de développement des langues et de leur dépendance par rapport au milieu ambiant, mais aussi des attitudes, des motivations, du concept de soi, des dimensions cognitives et affectives véhiculées par les langues maternelles. Et enfin par les positions éthnolinguistiques qui attirent notre attention sur les dimensions sémantiques et socioculturelles et qui nous indiquent qu'on ne peut modifier ou remplacer des langues sans atteindre des référents profonds de l'identité, du sentiment d'appartenance, de la cohérence sociale. C'est sur cette dimension sémantique de l'emprunt linguistique que notre étude va s'orienter. Nous allons nous intéresser aux changements sémantiques qui touchent les mots empruntés et qui sont dûs aux différences culturelles et sociales des milieux dans lesquels les langues sont parlées.

CHAPITRE II. QUELQUES CATEGORIES PARTICULIERES DE L'EMPRUNT

L'emprunt est surtout connu par ses formes lexicales. Mais sous l'étiquette d'emprunt, existent divers catégories qu'il faut différencier : On trouve des emprunts populaires effectués généralement par voie orale, des emprunts savants qui se font à l'écrit. Une forme particulière en est **le calque**, qui consiste à transposer par une traduction quasiment littérale un mot ou une phraséologie. Existe aussi **le xénisme et le périgrinisme**, deux catégories considérées comme une sorte d'emprunt d'une unité lexicale toujours perçue par les locuteurs comme intruse à la langue réceptrice. Ce sont ces deux catégories particulières d'emprunts que nous allons maintenant examiner plus particulièrement.

1. Le calque

Le calque est une forme linguistique qui résulte d'interférence en situation de contact de langues. Deroy trouve que la façon la plus adoucie d'adopter un mot ou un tour étranger, c'est de le décalquer, c'est-à-dire de créer un équivalent indigène sur la base d'une correspondance lexicale antérieure (Cf., Deroy, 1980 : 216). Le calque est donc une sorte d'emprunt par traduction, autrement dit, le calque est un emprunt d'une unité lexicale d'une langue « A » par une langue « B » sous une forme traduite. On parle de calque lorsque seul le signifié est adopté par la langue d'accueil, et lorsque le signifiant fait l'objet d'une traduction littérale.

Le français a par exemple calqué *gratte-ciel* sur l'anglais *sky scraper*, l'arabe traduit le même mot par :

natihat al sahab

1 2 3

« Gratte-marque du pluriel-les nuages »

1 2 3 4

Un autre exemple : le français : *chemin de fer*

1 2 3

L'arabe: *sika adidia*

1 2

On remarque que les deux langues emprunteuses : le français et l'arabe, n'ont pas maintenu l'ordre initial des éléments du mot composé. Ce qui est emprunté au moyen du calque, ce n'est pas la forme externe du mot, ni le sens seul, mais cet élément immatériel que les linguistes appellent parfois « la forme interne ». Il faut que l'emprunteur reçoive dans le mot étranger une forme interne qui corresponde à une étymologie vraie ou fausse. On conçoit aisément que des mots comme *alléluia* « louez l'Eternel », *amen* « ainsi soit-il », *hosanna* « sauve-nous de grâce », *Eden* « paradis terrestre », proviennent de l'hébreu de la Bible : La forme du mot dans la langue d'origine y est encore reconnaissable. Mais devant des mots comme *calvaire* ou *scandale*, qui ne ressemblent pas du tout à la forme qu'ils avaient en hébreu, on s'interroge comment l'hébreu pourrait être décelé sous ces mots ! C'est impossible si l'on ne tient pas compte du fait que la Bible, d'abord écrite en hébreu, est passée par la traduction avant de parvenir jusqu'aux langues modernes. Les linguistes appellent ces expressions, dont seul le sens est transposé, des *calques.*

1.1. Emprunt et calque : bilingue / unilingue

Le calque suppose toujours un bilinguisme plus ou moins complet. Si le bilinguisme est limité aux classes cultivées de la société, les calques prennent un caractère savant ou littéraire. Là où le bilinguisme est populaire, les calques le sont aussi. Le calque est un procédé d'emprunt bien plus fréquent dans certaines langues

que dans d'autres. A l'époque moderne, tandis que certaines langues, comme le français et l'anglais empruntaient des termes savants au grec et au latin ou en créaient avec des éléments grecs ou latins, l'Allemand a souvent préféré les rendre par des calques. Même, en laissant de côté les emprunts de vocabulaire qui s'échangent d'une langue à une autre. Ces emprunts ont ceci de caractéristique qu'ils ne supposent nullement que l'on parle ou même que l'on sache la langue à laquelle on fait l'emprunt. Comme par exemple l'emprunt de vocabulaires sportifs. Les gens du sport, dont la langue est nourrie de mots anglais, ne savent pas pour cela l'anglais, même s'ils prononcent correctement les mots anglais qu'ils emploient. De sorte que l'emprunt de vocabulaire, aussi loin qu'il soit poussé, peut rester en quelque manière extérieur à la langue. Mais il y a d'autres emprunts qui supposent une pénétration intime des deux systèmes linguistiques. Le calque résulte de la confusion de deux images verbales, correspondant chacune à une langue différente, et que l'on embrouille en parlant. La confusion peut porter sur des mots ou sur des constructions. Vendryes (1968 : 318) aborde le problème de la confusion d'images verbales que le bilingue fait entre une pensée dans une langue avec une expression dans l'autre langue. Ce genre de faute s'étend depuis longtemps. On calque même des types de phrases, et par suite l'ordre de mots de certaines langues passe quelquefois aux langues voisines. Quand on a l'habitude de s'exprimer indifféremment dans deux langues, [18]on fait inconsciemment passer des idiotismes l'une à l'autre. Ainsi, en gallois, le superlatif des adjectifs s'exprime par l'emploi de *iawn* « vrai », qui correspond à l'anglais *very;* ainsi *da iawn* « très bon », calque de *very good*. Certains calques touchent à la morphologie de plus près encore et semblent même y pénétrer. Comme : le nom d'une ville au Maroc, *Aghadir* qui a été calqué sur le modèle berbère (un des idiomes marocains). Dans l'alphabet arabe, on n'a pas la lettre /gh/. Par calque du berbère, les Marocains ont inventé une nouvelle lettre, dont la morphologie est un mélange entre l'arabe et le berbère, cette lettre est

[18] Cf., Vendryes, Le langage, 1978 : 160.

devenue /گ/ / Mais le système morphologique de telles langues subissant plusieurs modifications de ce genre de calque, ne peut-il pas conduire à ce que le sujet parlant se trouve dans l'impossibilité de sentir exactement en quelle langue il parle, et que ce soit au linguiste observateur de le décider? Vendryes pousse à voir le calque comme une sorte d'emprunt dont le parlant est bilingue, capable de s'exprimer dans les deux langues ; d'autre part, il voit l'emprunt de vocabulaire comme un fait qui n'exige pas la connaissance de deux langues par l'auteur.

Garmadi trouve que l'interférence entre réserves lexicales peut aller jusqu'à l'emprunt (*La sociolinguistique*, 1982 : 151). Evoquant la situation des vernaculaires. Pottier[19] souligne que bien souvent se réalise, chez le bilingue, un compromis linguistique où le vernaculaire emprunte des unités lexicales pour les techniques, les objets nouveaux, la politique ou le sport, alors que l'allolecte français est parsemé de *calques* venus du vernaculaire. On réserve généralement le terme de *calque* à l'emprunt d'une unité lexicale d'une langue A par une langue B sous une forme traduite. A l'emprunt lexical du français à l'anglais : *living-room,* raccourci parfois en : *living,* est venu de juxtaposer le calque approximatif : *salle de séjour.* C'est directement sous forme de calque que l'anglais *sky-scraper* a donné en français : *gratte-ciel.* A l'emprunt *marketing,* le français hésite encore aujourd'hui à substituer un calque.

Le calque lexical offre l'avantage d'éviter les difficultés que représente l'intégration phonologique et morphologique des signifiants des lexèmes étrangers dans leur système d'accueil, et il tente en outre de respecter l'équivalence dans l'ordre des signifiés. Cette équivalence n'est parfois que très approximative et l'imitation mécanique de certaines formes complexes d'une langue A par une langue B aboutit parfois à des constructions qui, du point de vue de B, ne peuvent être analysées qu'en non-sens ou même en contresens. Cette équivalence recherchée au niveau des signifiés peut n'être qu'approximative lorsque des lexèmes des vernaculaires sont ou

[19] Pottier, Bernard, La situation linguistique en France, dans Martinet, *Le langage,* Pléiade, p.1144-1161. (Cité par Garmadi, p151).

ont été introduits sous une forme traduite, sous la forme de calques, dans les allolectes. Ainsi[20] l'informateur biterrois qui fournit l'énoncé : *C'est moi qui ai coupé la conque,* produisait avec *couper* et *conque* des signifiants appartenant au système français. Mais l'interférence ayant imposé à *couper* le signifié « casser » et à *conque* celui de « cuvette », le calque n'aboutissait qu'à une équivalence relative dans l'ordre des signifiés, et cette approximation pouvait surprendre un auditeur ne pratiquant que la variété véhiculaire ou un autre allolecte.

Le calque se distingue de l'emprunt proprement dit où le terme étranger est intégré tel dans la langue qui l'emprunte. Quand il s'agit d'un mot simple, le calque se manifeste par l'addition au sens courant du terme d'un « sens » emprunté à la langue 'B', ainsi, le mot réalisé, dont le sens est rendre réel, effectif' a pris aussi celui de « comprendre » il a réalisé la situation par calque de l'anglais : *to realize*. (Dubois, 2002 : 73).

Comparé au calque qui est un emprunt partiel, l'emprunt de mot est un emprunt total. On distingue deux catégories, les pérégrinismes et les xénismes, c'est-à-dire des mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités. Ce sont des emprunts proprement dits, ou mots tout à fait naturalisés.

1.2. Le xénisme

Le signe étranger est, dans la période initial d'accueil, le plus souvent monosémique et référentiel. Ce n'est pas le locuteur emprunteur qui accomplit la création attribuant un contenu de signification au segment linguistique, ou qui cautionne cette création en l'accueillant et en l'interprétant selon la motivation résultant de la relation entre ses éléments. Il reçoit cette création comme un fait accompli. La néologie de l'emprunt consiste donc non dans la création du signe, mais dans son adoption et dans les évolutions que cette dernière entraîne.

[20] Exemple cité par Garmadi, ibid., 152.

Il importe donc de discerner les étapes de cette adoption. On distingue d'abord une première situation où le terme étranger est introduit dans le corps d'une phrase française en référence à un signifié propre à la langue étrangère. On le qualifie de *xénisme*, parce qu'il demeure effectivement étranger dans la conscience des locuteurs. Le terme *xénisme* est définit comme le suivant : « Un *xénisme* est une unité lexicale constituée par un mot d'une langue étrangère et désignant une réalité propre à la culture des locuteurs de cette langue. Ainsi le *pub* anglais est d'abord un xénisme » (Dubois, 2002 : 512). Le xénisme est un signifiant introduit dans une phrase ou dans un texte faisant référence à un signifié propre à la langue prêteuse.

Pour Guilbert, le *xénisme* est défini comme le terme étranger qui reste toujours étranger. Appartiennent à cette catégorie les noms propres, ceux qui désignent les hommes appartenant à l'histoire du pays concerné, ou à la société contemporaine, ou des noms géographiques de fleuves, de villes. On y range aussi tous les mots de la langue exprimant des réalités qui n'ont pas leur correspondant dans la langue du locuteur français, on trouve aussi tous les mots utilisés par locuteur d'une façon volontaire, comme témoin du cadre étranger. Ces mots étrangers sont cités et portent souvent une marque métalinguistique de citation. C'est ainsi que commence l'emprunt, selon Gulbert, qui a donné comme exemple le mot *peixerias* dans la description de Lisbonne par le romancier A. t'Serstevens : « Et le mieux est de s'installer devant l'une des grandes portes pour voir sortir les *peixeiras*, les marchandes de poisson… » (Guilbert, 1973 : 93).

1.2.1. Différents types d'usages des xénismes

De façon générale, on pourrait distinguer trois types de xénismes en fonction de leur degré d'intégration.

1- Xénismes utilisés en même temps qu'ils sont définis, puis réutilisés : ce sont ceux qui semblent le mieux répondre au fonctionnement qu'on envisage d'étudier.

2- Xénismes utilisés d'abord puis définis ensuite ; ils sont sujets à une certaine opacité aussi longtemps que leur repérage n'est pas fixé.

3- Xénismes qui ne sont pas du tout définis et sont considérés comme des termes d'emprunt intégrés dans la langue emprunteuse.

1.2.2. Le passage du *xénisme* à *l'emprunt*

1.2.2.a. L'emprunt de langue

Les langues évoluent tout au long de leurs histoires, elles s'empruntent également mutuellement. Toutes les langues empruntent des mots à d'autres langues. L'emprunt, parfois appelé *transfert linguistique*, est un mécanisme normal de l'évolution linguistique. L'emprunt ancien est consacré et devient partie intégrante de la langue. Il en va ainsi des mots français *bazar* (persan), *café* (turc), *tomate* (nahuatl), *véranda* (hindi), *wagon* (anglais), *spaghetti* (italien), *robot* (tchèque), *junte* (espagnol), etc. On constate qu'il y a adaptation à la langue d'accueil (emprunt adapté) au moins sur les plans phonologique et phonétique (le mot arabe casbah est prononcé de manière conforme au système phonique français). Il peut y avoir aussi un ajustement morphologique (le mot nahuatl, *tomata*, devient *tomate* et le mot espagnol *junta* devient *junte* en français). Une fois adopté par la langue, un emprunt peut donner lieu à des dérivations *(bazarder, cafetière, robotique).*Lorsque deux langues sont en contact, il est rare qu'elles s'empruntent mutuellement la même quantité de mots. La proportion d'emprunts traduit généralement un rapport de force entre les communautés, celle qui est dominée, sur le plan politique, technique, économique ou culturel, faisant davantage appel aux ressources linguistiques de l'autre. Même une langue de grande culture peut emprunter massivement à une

langue dominante ; c'est le cas du hindi, qui a adopté beaucoup de mots de l'anglais, langue de l'ancienne puissance coloniale. Il arrive que l'emprunt de langue influence la langue elle-même, tant sur le plan phonologique, morphologique que grammatical. Le /ŋ / final en français provient des emprunts à l'anglais (*parking, pressing)* ; avec des mots français comme *terrible, formidable,* l'anglais a emporté les suffixes —*ible* et —*able,* qu'il a ensuite combinés à des racines anglosaxonnes. (Ex. : *eatable*) (Grosjean, 1982 : 55).

1.2.2.b L'emprunt de parole

On admet que la langue change au cours de l'histoire. Mais, peut-on remarquer le changement, en observant simplement la langue à partir des données synchroniques ?

Weinreiche, Labov et Herzog (1968) ont rejeté la vision de l'héritage structuraliste de la linguistique contemporaine, qui se manifeste à travers des formes comme : « la langue est un système où tout se tient » et « la langue est une structure qui résiste fortement au changement ». Ils trouvent, dans cette vision, une théorie qui empêche de comprendre comment la communication peut être maintenue entre les locuteurs d'une langue, lorsque celle-ci passe d'un état à un autre. Ils ont proposé un modèle qui se résume ainsi :

« Un locuteur introduit dans son parler une forme qui alterne avec une ou plusieurs autres ; elles sont toutes régies par une règle variable de type probabiliste. La nouvelle forme se diffuse chez d'autres locuteurs et son emploi acquiert éventuellement une signification sociale. Le changement est constaté lorsque la règle cesse d'être variable et qu'une restructuration des règles catégoriques s'est opéré » (Thibault, 1984 : 65).

C’est le changement de la langue en cours qui est en question. Une première étape permet d’observer ce qui se passe au niveau individuel avant que le fait devienne social et s’inscrive dans la langue. Dans cette étape « transitoire » le sort des mots empruntés se décide ; soit ils resteront des simples xénismes soit ils s’intégreront complètement la langue d’accueil où ils ne seront plus « des étrangers ».

Pour Grosjean (1982 : 55), les individus en contact avec plusieurs langues insèrent parfois, dans leurs énoncés produits dans une langue des mots d'une autre langue qui ne figurent pas dans le répertoire des individus monolingues. Grosjean distingue deux types d'emprunts, suivant le degré de maîtrise linguistique des locuteurs. *L'emprunt de compétence* qui se rencontre tout comme l'alternance codique, surtout chez des bilingues équilibrés ou très compétents dans les deux langues. Ils font appel aux deux lexiques, parce que l'équivalent n'existe pas dans la langue qu'ils parlent (ex. : *tapas*), ou parce que le terme qui y est disponible n'exprime pas toutes les nuances souhaitées (ex. : *A Noël, nous allons en France ; l'an dernier, nous avons fêté Christmas chez Granma à Boston),* pour maximiser la communication. Un exemple très répandu de ce cas est ce qu’on pourrait entendre, dans une conversation entre deux francophones bilingues (deux beurres qui cherchent à utiliser l’emprunt pour évoquer leur origine) : *Nous allons cette année fêter l’Aïd au bled.* Le statut phonologique et morphologique de l'emprunt de parole est vague : parfois, il est prononcé dans la langue d'origine, parfois dans la langue d'accueil ; parfois, il est associé avec un morphème de la langue d'accueil.

L'emprunt d'incompétence est produit par le bilingue dominant (en particulier chez l'apprenant de langue seconde ou l'enfant bilingue précoce simultané), qui fait appel à sa langue maternelle chaque fois que le mot lui manque dans la langue-cible (ex. : *Est-ce que je peux écrire avec eh un pencil).* Les emprunts augmentent sous l'effet de la fatigue et du stress.

1.2.2.c. De l'emprunt de parole à l'emprunt de langue

Un mot est d'abord emprunté par un ou plusieurs individus ; pour qu'il y ait intégration d'un mot à la langue d'accueil, il faut une conjonction de divers facteurs d'ordre linguistique, social, culturel et économique. Beaucoup d'emprunts (notamment ceux du domaine scientifique) ont un statut intermédiaire. Un indice de leur intégration est leur utilisation par des monolingues et par les médias. « Les réserves lexicales de langues en contact parviennent à se maintenir distinctes lorsque, chacune restant un ensemble autonome de signes, chacun des signes maintient, pour sa part, le rapport signifiant-signifié qui lui est propre. (…). Il est loin d'en être toujours ainsi, et le contact de langues mène souvent à l'*amalgame*. » (Garmadi, 1981 : 151). Cet amalgame est le résultat de la modification du rapport *signifiant/signifié* que l'interférence lexicale apporte au système linguistique de la langue emprunteuse. Par exemple par l'extension ou la restriction des signifiés. « Lorsque le bilingue franco-arabe maintient les deux systèmes et leurs réserves lexicales séparés, le signifiant /ʕarafa/ est lié à un signifié « savoir, connaître », et /konɛtr/ est lié à un signifié équivalent, mais possède en outre celui de « vivre, expérimenter ». Lorsque les deux réserves lexicales interfèrent, /ʕarafa/ peut acquérir un signifié « vivre, expérimenter » auquel il n'est pas lié au départ dans son système ni dans l'usage des arabophones unilingues ; inversement, dans le discours français des bilingues, le signifiant /konɛtr/ pourra perdre le signifié « vivre, expérimenter » qui lui appartient cependant de plein droit dans le système français. » (ibid : 151).

1.3. Le péréginisme

Le *péréginisme* est défini ainsi dans le dictionnaire :

« Au stade de l'utilisation occasionnelle mais dépourvue de marques métalinguistiques, on parlera de pérégrinisme. Le stade ultime de l'installation est *l'emprunt* proprement dit : le mot est versé au vocabulaire français, et peut par exemple entrer dans des processus de dérivation et de composition. » (Dubois et al, 2002 : 512).

La situation d'emprunt commence à partir du moment où l'on introduit les choses ou les concepts désignés d'abord dans la langue étrangère et où la communauté linguistique accueille à la fois les référents et le terme qui les désigne, ou bien lorsqu'elle a recours au terme étranger en référence à un signifié déjà dénommé dans sa propre langue. Il faut que la volonté d'adoption se manifeste par une certaine extension du terme étranger. Toute la question est de savoir quel doit être le degré d'extension. « Le mot étranger, l'emprunt et surtout sa forme minimale, le pérégrinisme. Il n'y a de néologisme à proprement parler que s'il existe un certain usage dans une société pendant un certain temps » (Deroy, 1980 : 4).

Le pérégrinisme de Deroy vise le terme dans la première phase de son installation dans la langue d'accueil, situation analogue à celle où le terme crée selon le système d'une langue, le véritable néologisme, que nous ne confondons pas avec le terme emprunté, commence à être repris dans la communauté. L'emprunt, selon lui, est la phase ultérieure, celle de l'adoption véritable par la généralisation et l'intégration, au point que le terme n'est même plus perçu comme terme étranger. C'est la phase d'installation, de diffusion initiale qui est néologique, c'est la phase du pérégrinisme, selon la terminologie de Deroy. Tel est aussi le point de vue de Weinreich dans *Langages in contact* (p : 11*)* : « Quand un locuteur du langage x emploie une forme d'origine étrangère, non pas comme un recours fortuit au langage y, mais parce qu'il

l'a entendue employée par d'autres dans des discours en langue x, alors cet élément d'emprunt peut être considéré, du point de vue descriptif, comme étant devenu partie intégrante du langage x ». La définition de l'emprunt par Weirneich n'implique pas que la motivation du terme, en tant qu'étranger, ait disparu, mais seulement que la motivation de son emploi réside dans l'emploi fait par d'autres locuteurs de la même communauté. Elle correspond donc plutôt qu'à l'intégration définitive dans la langue d'accueil. Cette forme d'emprunt appartient souvent à la langue cultivée, savante, écrite. Mais ce n'est, évidemment pas une règle : il suffit de songer au vocabulaire des sports. En réalité le pérégrinisme appartient surtout aux langues spéciales, exemple le langage des mass-médias, il ne devient un emprunt proprement dit que s'il est employé non plus occasionnellement, mais couramment dans la langue commune. A ce dernier stade et d'après L. Deroy le pérégrinisme se confond avec les mots héréditaires et seul le linguiste ou le locuteur cultivé, connaissant la langue étrangère, est capable de le déceler. L'emploi du pérégrinisme, du moins hors de la langue spéciale où il est parfaitement adapté et courant, est voulu, et correspond à une intention : souci de précision chez l'ingénieur qui parle de « compound ». Snobisme chez la mondaine qui appelle son interlocuteur « darling » et ces deux copains malicieux qui se quittent en se disant « bye-bye »[21] Il serait possible d'exclure théoriquement le xénisme et le pérégrinisme, d'une étude des emprunts. Pratiquement, ce serait infaisable ; il n'est pas possible de tracer une limite précise entre les deux catégories, ce qui peut sembler être xénisme pour les uns ne l'est pas pour les autres. Le xénisme et le pérégrinisme ont tous pour origine l'étranger. La différence est que l'un est connu de masses et l'autre de minorités. Il serait plus simple et plus clair de les distinguer par emprunt de masse et emprunt de minorité.

Chaque sujet parlant contribue à faire évoluer la langue, à la transformer. Nous pouvons trouver, par exemple, un français, un anglais et un allemand qui

[21] Cf., Deroy, 1980 : 225.

communiquent tous trois en français s' ils sont dans une situation qui leurs impose cela (être en France par exemple) ; mais le fait que ces trois individus parlent la même langue ne signifie pas qu'ils pensent tous de la même façon. Nous nous représentons le monde différemment et pourtant nous pouvons comprendre la langue de l'autre et réciproquement. Il faudrait également penser que chaque langue véhicule son passé, un passé chargé de culture. Les mots voyagent d'une langue à l'autre et rencontrent des cultures nouvelles qui altèrent leurs sens originels.

CHAPITRE III. SOURCES ET RAISONS DE L'EMPRUNT

1. Les langues donneuses

Les mots et les autres éléments linguistiques empruntés ont des origines diverses. Il est nécessaire d'éclaircir rapidement les manières dont les langues vivantes entrent en contact. Hormis le cas des langues savantes et des langues mortes où il est rare que des emprunts se fassent directement, on peut dire que les langues donneuses se répartissent en **adstrat, substrat**, et **superstrat.**

Un **adstrat** est une langue qui en influence une autre sans que l'une des deux ne disparaisse. Il s'agit de l'un des trois rapports possibles d'interférence linguistique (les deux autres étant le substrat et le superstrat). Le phénomène d'adstrat aujourd'hui le plus massif est celui de l'anglais, qui influence à peu près toutes les langues du monde. Le contact entre deux langues ne garantit pas que l'interférence qui se produit soit égale dans les deux sens. On note au contraire qu'il se produit préférentiellement de la langue la plus forte, ou la plus prestigieuse, vers la plus faible. Ce sont ces rapports de force qui expliquent des phénomènes historiques dont les effets se font encore sentir aujourd'hui. Ainsi, l'adstrat français en allemand est beaucoup plus important que l'adstrat allemand en français. Il y a quelques siècles, le français était si présent à la cour allemande que certains linguistes ont écrit des dictionnaires « Allemand de la cour - Allemand du peuple » qui ressemblaient à des dictionnaires « Français - Allemand ». L'adstrat produit des évolutions dont beaucoup sont réprouvées par les puristes. Ainsi, dans les régions proches d'une frontière linguistique, on observe des interférences non admises par le canon de la langue. Il n'est pas rare en Suisse romande d'entendre la tournure réputée incorrecte « C'est quoi pour un *x* » (signifiant « Quel type de *x* est-ce ? »), dans laquelle on peut voir l'influence de l'allemand « Was (ist das) für ein », traduit littéralement; cas similaire en Belgique avec« Qu'est-ce que c'est pour un *x* » (même sens), traduction cette fois

du néerlandais « wat is dat voor een » : dans ce cas également, le discours normatif a condamné la tournure. Selon, Deroy**, l'adstrat** est le cas le plus fréquent : il constituerait un simple contact régulier et constant entre deux langues voisines géographiquement (Deroy, 1980 : 111). Au sujet de l'adstrat, Calvet parle d'un système d'emprunt horizontal, car il s'agit selon lui des traces laissées sur une langue par une langue géographiquement voisines (Calvet, 1974 : 96). L'adstrat peut influencer une langue de diverses manières : l'anglais est un adstrat du français et réciproquement, notamment il y a à noter que, de nos jours, en raison du développement des moyens de communication, la notion d'adstrat n'implique pas nécessairement la continuité politique et économique des pays très éloignés : Par exemple, le vocabulaire politique français actuel contient bon nombre de mots arabes tel : *hijab, intifada, houdna*.[22]

Deuxième source de l'emprunt est **le superstrat**, qui est le résultat de l'intervention, au cours de l'histoire d'un parler étranger dans l'usage d'un pays parlant un certain idiome. Il en résulte généralement un bilinguisme plus ou moins répandu, mais la langue indigène arrive à faire disparaître la langue étrangère. Les traces linguistiques des langues disparues constituent le superstrat. Par exemple, le francique est un superstrat du français. Lorsque les Francs ont envahi la Gaule, le peuple a continué de parler le latin (dans sa forme qui était déjà du roman), mais de nombreux mots franciques sont passés dans ce latin par emprunt lexical, et la prononciation de la langue a évolué dans la bouche des nouveaux arrivés, dont le prestige a suffi pour qu'on les imite. Par exemple : le français doit des mots comme *heaume* ou *guerre* et le *h* dit « aspiré » au superstrat francique. Prenons un autre cas : les traces linguistiques que la Turquie a laissées en Syrie, après y être restée quatre cent ans : Ba ch kir « serviette »

Abaa « peignoir »

[22] On va analyser ces mots dans la deuxième partie.

Qua chou qua « cuillère »

Ces substrats existent toujours en Syrie, cependant que leur utilisation est limitée à une très petite catégorie des vieux qui, à leur tour, ont hérité ces mots de leurs ancêtres. Pour Calvet, il s'agit d'un système d'emprunt vertical de la langue dominée à la langue dominante. Plus explicite, il continue « la trace d'une langue étrangère qui s'est superposée à la langue locale mais n'a pas pu s'imposer et a disparu » (Calvet, 1974 : 96).

Jean Dubois parle plutôt de « langue qui s'introduit largement sur l'aire d'une autre langue, mais sans s'y substituer, et qui peut disparaître finalement tout en laissant quelques traces (Dubois, 1974 : 469).

A l'adstrat et au superstrat s'ajoute la troisième source de l'emprunt **: le substrat.** En linguistique, un substrat est une langue qui en influence une autre tout en étant supplantée par cette dernière. Par exemple, le gaulois est un substrat du français. Des peuplades celtes, les Gaulois, vivaient dans l'actuel territoire francophone avant l'arrivée des Romains. Étant donné le prestige culturel, économique et politique que véhiculait le latin, les Gaulois finirent par abandonner leur langue pour adopter le latin, qui évolua dans cette région pour donner le français. Le parler gaulois a disparu mais reste décelable dans quelques mots français (environ quatre-vingt-dix). Ce substrat lexical, est commun, du reste, à toutes les langues romanes, à l'exception du roumain. Vendryes explique le processus de réalisation : «Lorsqu'une langue étrangère s'est superposée sur une langue locale et domine, et la fait disparaître, tout en gardant certains vestiges de la langue antérieure, les emprunts faits à celle-ci forment le substrat» (Vendryes : 1936 : 47). C'est le cas en Syrie du Syriaque (la langue maternelle du pays), qui a laissé un substrat dans les parlers des gens, particulièrement pour ce qui concerne le lexique religieux, celui de l'église. Actuellement il y a une seule ville en Syrie qui s'appel (Al kamchli) dont les

habitants parlent le Syriaque comme un dialecte et l'Arabe comme une langue officielle : lors de la conquête arabe de la Syrie, une difficulté a surgi pour les habitants. Il a fallu délaisser leur idiome (le syriaque) pour adopter celui de l'occupant, se familiariser avec la nouvelle langue, l'apprendre le plus tôt possible et surtout la pratiquer et oublier le syriaque. Toute langue, renferme ses richesses et ses traditions, mais l'arabe n'était pas, à l'époque, supérieur au syriaque dans le domaine intellectuel : toutes les traductions du grec à l'arabe ont dû passer par le syriaque, langue d'usagers cultivés. La puissance militaire des arabes, à l'époque, leur a permis d'imposer leur langue et de régner en maîtres absolus. Par conséquent la langue arabe est devenue la langue officielle en Syrie.[23] Nous pourrions considérer les substrats comme des emprunts tout à la fois de luxe et de nécessité. D'une part ils ne sont pas vraiment indispensables à la langue arabe, mais d'autre part ils sont indispensables à ceux qui apprenaient l'arabe à l'époque de la rencontre de ces deux langues comme après cette époque. Epoque où il fallait accepter une nouvelle langue sans pour autant que tout le monde puisse en user. C'est ainsi qu'une nouvelle langue se crée petit à petit et qu'un nouveau parler se forme. Avec le temps la distance entre les deux ira en décroissant, jusqu'à leur fusion. Certes l'influence syriaque est apparente dans les dialectes syriens, surtout au nord du pays. Il arrive qu'on n'y prête pas beaucoup attention. La ressemblance est importante entre les deux idiomes qui relèvent tous deux d'une même source, le sémitique. Comme le Grec et le Latin qui n'ont pas disparu des langues germaniques. Nous pourrions dire que le syriaque n'a pas disparu complètement mais qu'à l'image du Grec et du Latin il continue à exister au sein de l'arabe et surtout des dialectes en Syrie.

Pour conclure, on peut dire que les trois sources d'emprunts (**adstrat, substrat**, et **superstrat),** autrement dit ces trois sortes d'héritages des langues

[23] C'est le cas aussi au Liban ; les deux pays voisins ont subit les mêmes événements historiques.

donneuses, sont les témoins de l'histoire des pays et racontent une période culturelle, politique et historique.

2. Les raisons de l'emprunt

On n'emprunte raisonnablement que ce qui nous manque ou pour satisfaire certains besoins. « Les langues, comme les civilisations, se suffisent rarement à elles-mêmes » (Sapir, 1953 : 182). Ce qui motive l'emprunt, ce sont les rencontres qui mettent un peuple en contact direct ou indirect avec un autre peuple de langue différente. La rencontre peut être amicale ou hostile. Elle peut avoir pour résultat des échanges scientifiques, commerciaux, spirituels ou religieux. Quel que soit le degré ou la nature du contact entre des peuples voisins, il est généralement suffisant pour engendrer une influence linguistique. Mais une civilisation technique plus développée est bien plus propre à influencer les langages voisins qu'à être influencée par eux. Aussi, lorsqu'on reçoit une nouveauté de l'étranger, une réalité inconnue avec l'étiquette qui l'accompagne, un nom étranger, la question est de savoir s'il est indispensable d'emprunter aussi le mot, car il y a toujours la possibilité d'un néologisme. Toutefois dans la pratique, ce n'est ni facile ni commode, et chaque langue comporte des unités lexicales qui, du fait de leur charge culturelle, n'ont pas de correspondance dans d'autres langues.

2.1. Dénominations exclusives à chaque langue

Nous allons envisager des cas où la culture de chaque langue exige l'utilisation des unités linguistiques appartenant à cette langue, dont les équivalences n'ont pas forcement le même référent extralinguistique dans d'autres langues. Prenons pour exemple le terme arabe *souk* qui réfère à un « marché », généralement un marché couvert réunissant des boutiques et des ateliers regroupés par activité. Peut-on pour autant établir une correspondance entre souk et marché ? La charge

culturelle attachée au mot souk interdit une telle option. Les référents de ces deux mots sont loin de coïncider ; et que dire de parémies telles que « mettre à quelqu'un le marché en main », ou « faire bon marché d'une chose », d'expressions telles que « faire son marché », « conclure un marché », ou bien encore de synapses telles « qu' étude de marché », « économie de marché » ou « marché aux puces » qui, même si elles présentent une morphologie identique à marché aux bestiaux, n'en offrent pas moins un sémantisme radicalement différent. Et puis, sur le même modèle, il y a aussi le « marché du travail » et le « marché de dupe ». On pourrait allonger la liste longtemps.

La solution semble être l'emprunt. De fait, le mot *souk* a fait son entrée dans la langue française en 1890 sous la plume de Maupassant qui, dans *La Vie errante*, décrit ainsi Tunis : « Dans la ville arabe, la partie la plus intéressante est le quartier des Souks, longues rues voûtées ou toitures de planches, à travers lesquelles le soleil glisse des lames de feu…Ce sont les bazars, galeries tortueuses et entre-croisées où les vendeurs, par corporations, assis ou accroupis au milieu de leurs marchandises en de petites boutiques couvertes, appellent avec énergie le client ou demeurent relativement immobiles dans ces niches de tapies, d'étoffes de toutes couleurs, de cuirs,… ». Ensuite, sans doute à cause du labyrinthe de ruelles qui sillonnent habituellement un souk et de l'atmosphère qui y règne, ce mot a pris en français le sens figuré de lieu ou règne le désordre, l'agitation et le bruit. C'est rester au niveau de la perception superficielle et ne pas tenir compte de la structure en réalité très organisée d'un souk. Si l'expérience et le vécu, les uns et coutumes. Bref, la culture du monde arabe donne lieu à des entités linguistiques qui n'ont pas de correspondances dans la langue française, il est clair que la réciproque est vraie. Que l'on parle d'opérations bancaires et l'on voit surgir des notions apparemment résistant à toute traduction. En effet, comment traduire des concepts qui s'inscrivent dans des règles de fonctionnement aussi différenciées que celles du système bancaire occidental et du système bancaire islamique ? La culture transcende la langue. Aucun

dictionnaire bilingue, aucune banque de données terminologiques ne peut livrer les solutions aux problèmes auxquels le traducteur est confronté. Les obstacles sont moins d'ordre terminologique que notionnel. Il en est de même de la traduction de textes juridiques lorsqu'on doit passer d'un système à un autre. C'est le cas déjà à l'intérieur de l'Europe : la traduction juridique anglais-français n'est réalisable que si l'on se dote de connaissances de droit comparé. En effet, le droit romain sur lequel se fonde le Code Napoléon n'a pas de correspondance dans principes propres à la culture du monde arabe. L'emprunt avec translittération, l'explication intertextuelle, la note explicative, sortes d'ombre portées d'une culture sur l'autre, sont autant de moyen à la disposition du traducteur pour mener à bien la communication dont il est acteur. A propos du Français, Jules Marouzeau écrit : Faudra-t-il donc chaque fois que nous pratiquons une importation, avoir recours pour la désigner à quelque procédé périphrastique ? C'est ce que nous avons fait, après quelques hésitations, pour le mot « pomme de terre ». Il serait plus simple souvent et plus clair d'importer tout bonnement le nom avec la chose »[24]

Chaque langue comporte des unités lexicales qui, du fait de leur charge culturelle, n'ont pas de correspondance dans d'autres langues. C'est l'une des raisons pour lesquelles, on emprunte dans le but de compenser ce vide, résultat de la singularité culturelle de chaque langue.

2.2. Motivations de l'emprunt et cases correspondantes

Plusieurs raisons expliquent l'emprunt lexical. Elles ne s'excluent bien sûr pas les unes les autres. Tout d'abord, un signifiant pour un signifié nouvellement apparu peut manquer dans la langue empruntant le mot. Ainsi, quand de nouveaux animaux ou des plantes alors inconnues ont été découverts, leurs noms ont souvent été directement empruntés aux langues des pays qui les abritaient :

[24] Cité par L.DEROY, in *L'emprunt linguistique*, 1956, p : 139.

- *Avocat* vient du nahuatl *auacatl,* via le castillan *abogado* (puisque les premiers exportateurs d'avocats en relation avec les Aztèques étaient les Espagnols).
- *Puma*, d'une manière similaire, remonte au quechua, via le castillan (pour les mêmes raisons).
- *Café* remonte à l'arabe *qahwa,* transmis au turc sous la forme *qahwa* et passé en français par l'italien.

En cas d'interférence linguistique, l'emprunt devient très fréquent. Ainsi, le mot *wassingue (*serpillière) utilisé dans le français du Nord de la France est un emprunt au flamand *wassching,* ces régions françaises étant en contact adstratique avec des pays parlant cette langue. De même, le superstrat francique a fourni un grand nombre de mots au français, parmi lesquels, par exemple, *guerre*, *heaume* ou *framboise.* Il n' y a pas là toujours de nécessité réelle à emprunter un terme étranger (*serpillière et wassingue*, par exemple). Les peuples en contact, cependant, n'échangent pas seulement des biens ou des idées. Des mots étrangers sont reproduits parc qu'ils peuvent être entendus plus souvent que les mots vernaculaires. D'autre part, la langue d'un pays *dominant*, culturellement, économiquement ou en termes de puissance militaire, à une époque donnée devient très souvent donneuse de mots : c'est le cas de l'italien dans le domaine de la musique, qui fournit des termes comme *piano* ou *adagio.* L'anglais, actuellement, fournit, du fait de son importance dans ce domaine, nombre de mots concernant le vocabulaire de l'informatique, comme *bug* ou *bit,* lesquels n'ont pas d'équivalent français préexistant. L'emprunt peut aussi faire d'un phénomène de mode plus général. Il n'est qu'une des manifestations de la volonté d'imiter une culture alors sentie plus prestigieuse. Dans ce cas, le mot emprunté peut n'être qu'un synonyme d'un mot déjà existant : de tels emprunts seront sentis, de manière normative, comme des fautes de goût ou une faiblesse d'expression. Par exemple, utiliser *poster* au lieu *d'affiche* dans les forums de

discussion passe souvent pour un anglicisme. En effet, le verbe *poster* n'a pas, en français la même acception que le verbe *to post* en anglais. Le français « branché » est émaillé de tels emprunts qui, souvent, ne dépassent pas l'effet de mode et ne se lexicalisent pas.

Dans *Eléments de linguistique générale,* Martinet souligne que « l'évolution des besoins d'une langue est sous la dépendance de l'évolution des besoins communicatifs du groupe qui l'emploie », et que « l'évolution de ses besoins est en rapport direct avec l'évolution intellectuelle, sociale et économique de ce groupe ». Il existe une relation entre l'évolution de la langue et les besoins communicatifs du groupe. L'apparition de nouveaux biens de consommation entraîne celle de nouvelles désignations ; les progrès de la division du travail ont pour conséquence la création de nouveaux termes correspondant aux nouvelles fonctions et aux nouvelles techniques. La nécessité de désigner de nouveaux objets ou de nouvelles expériences entraînera le besoin de chercher de nouveaux termes dans la langue d'origine. Les motivations de l'emprunt sont extrêmement variées, elles peuvent être objectives (produits nouveaux importés avec leurs dénominations étrangères, concepts philosophiques ou scientifiques nouveaux, etc.), comme elles peuvent être subjectives (mode, imitation, snobisme, etc.).

Guilbert fait une distinction entre deux types d'emprunts linguistiques : Pour le premier type, il s'agit des emprunts dénotatifs, le deuxième type comprend les emprunts connotatifs. Les emprunts dénotatifs sont « les désignations de produits, de concepts qui ont été crées dans un pays étranger. L'introduction du terme « étranger » se fait avec la chose selon la formule du poète latin Horace : *res verba sequntur* (les mots suivent les choses) » (Guilbert, 1975 : 91). Il est évident que, lorsque les concepts et les instruments d'une science et d'une technique, comme la cybernétique, ont été mis au point aux U.S.A., leur introduction en France est

accompagnée de tout son vocabulaire américain. Il suffit alors de dresser le bilan de tous les secteurs économiques et techniques où les U.S. A. occupent une position dominante pour obtenir le tableau de vocabulaires entiers de type dénotatif empruntés à l'américain. Les emprunts dénotatifs proviennent le plus souvent de la langue d'un pays dominant économiquement et scientifiquement. Les emprunts connotatifs ne répondent pas à la même nécessité. Ils résultent d'une certaine adaptation à la conception de la société et au mode de vie. On peut parler ici, par exemple, de la vogue américaine qui a pénétré dans la société française par l'intermédiaire des films de la télévision, de la presse et de la littérature, par les contacts touristiques, en un mot par une pression diffuse, économique et culturelle, sur la société française.

« Ils sont le produit d'un mimétisme qui s'est développé en raison du prestige exercé par un type de société, qu'on pourrait appeler, selon une expression nouvelle, société de consommation, dominée par le pouvoir de l'argent, et notamment du dollar, qui, en tant que monnaie de référence mondiale, a symbolisé, jusqu'ici, le prestige de cette société » (Guilbert, 1975 : 91). Guilbert fait une comparaison entre l'influence du vocabulaire spécifiquement anglais, qui était déjà une tradition historique avant 1939, c'est-à-dire les mots anglais déjà empruntés à l'anglais au cours de l'histoire de ces deux pays : la France et l'Angleterre, et le nouvel apport de l'américain. A ce type connotatif, appartiennent des mots de civilisation comme *suspense, gadget, shopping, drink, grill-room, happening, has-been, hippie, hit-parade, hold-up, blue-jean,* les mots du sport tels que *forcing, knock-out,* etc. Bien évidemment, la prédominance du courant de ce genre d'emprunt connotatif n'exclut pas les emprunts à d'autres communautés linguistiques, mais ceux-ci sont plus occasionnels, limités à une conjoncture temporaire ; ils résultent d'un événement précis ou d'un courant d'échange limité. Guilbert a donné en exemple des mots qui ont été pénétrés dans la société française pendant la période de la prédominance du courant d'emprunt de l'anglo-américain. Des mots étaient alors empruntés à d'autres communautés

linguistiques et sont, bien entendu, plus ponctuels : *cosmonaute*, emprunté au russe ; *fiesta*, *cafétéria*, empruntés à l'espagnol ; *pizzeria*, emprunté à l'italien, *fellagha*, *méchoui*, empruntés à l'arabe.

2.3. L'utilité pratique

Dans beaucoup de cas, l'utilité pratique justifie l'emprunt. On le remarque par rapport aux langues scientifiques plus soucieuses de clarté et de simplicité. Les savants sont enclins à emprunter, surtout quand leur langue n'est pas propice au néologisme. L'histoire nous dit que les langues occidentales ont emprunté à la langue arabe un bon nombre de termes de médecine, d'astronomie, de mathématique et de chimie comme « alcool », « chiffre », « algèbre », « élixir », « zéro », « alchimie », etc.

L'emprunt s'explique aussi par la difficulté du locuteur d'exprimer une réalité étrangère car la signification de celle-ci peut être complexe et nuancée, qu'on arrive à peine à expliciter par périphrase. On peut donner en exemple, les noms des princes arabes, qui n'ont pas d'équivalents en français :

Calife, chef suprême de l'empire islamique, remplaçant et successeur du prophète.

Sultan, titre donné à l'origine aux chefs Seldjoukides turcs qui, aux Xème et XIIème siècles, gouvernaient au nom du calife de Bagdad.

Chérif, noble, descendant du prophète.

Emir, prince d'un pays musulman, celui qui gouverne ce pays et commande son armée.

Caïd, haut fonctionnaire, en Afrique du Nord (administration, impôts, etc.)

Les linguistes observent une difficulté à trouver les équivalents de ces mots en français, car dans la culture française n'existent pas ces réalités extralinguistiques. En

conséquence le français les a empruntés à l'arabe. Pour comprendre les nuances significatives entre ces noms, il faut revenir au discours coranique et au pouvoir que ce discours accorde aux califes. Après la naissance du concept de l'arabité, d'autres concepts ont vu le jour qui permettent de définir parallèlement les titres qui touchent au pouvoir tels les termes de *calife, imam, émir, sultan, wali*. Ces dénominations sont tirées du Coran où le mot « *sultan* » y apparaître une fois[25], les mots « *wali* »[26] et « *calife* »[27] plusieurs fois. Ces termes ont eu un rôle capital dans les discours tenus conjointement à l'affirmation des pouvoirs, sur les plans religieux ou / et politique. Dans le monde musulman, plusieurs titres désignent l'autorité. Chaque appellation contient une nuance dénotant le type d'appartenance politique ou l'école religieuse.

2.4. Les emprunts par besoin

A des besoins matériels ou pratiques qui justifient l'emprunt linguistique, s'ajoute aussi le besoin affectif qui n'est autre que celui du cœur, exemple : le mot *feeling*. On peut ajouter aussi les emprunts dits de luxe, qui se rapportent à la courtoisie, aux belles manières, aux raffinements. Cette sorte d'emprunt est en rapport avec le prestige de la langue donneuse.

Lacroix confirme cette idée : « Les unités étrangères apparaissent d'abord comme citation en fonction du prestige de leur langue d'origine puis s'intègrent » (Lacroix, 1970 : 53). Il y a l'influence de l'admiration pour les mots et les tournures d'une langue que l'on voit plus fine, plus riche et qui pousse à emprunter. Le recours à des mots étrangers permet aussi d'éviter des mots indigènes que l'on juge trop directs, sinon grossiers. A ce propos Vendryes notait : « l'emploi d'une langue étrangère jette

[25] Le Coran, sourate Les abeilles, verset 100

[26] Le Coran, sourate/verset (s) : 3/28 ; 4/76, 89, 139, 144 ; 5/51, 57, 81 ; 7/3, 27, 30 ; 8/72, 73 ; 9/23, 71 ; 10/62 ; 11/20, 113 ; 13/16 ; 17/79 ; 18/50, 102 ; 25/18 ; 29/41 ; 39/3 ; 42/6, 46 ; 45/10, 19 ; 46/32 ; 60/1 ; 62/6.

[27] Le Coran, sourate/verset (5) : 25/62 ; 7/69, 74, 196 ; 16/62 ; 19/59.

comme un voile, un flou sur la pensée. L'emprunt est parfois une manière de se dérober ou de s'excuser » (Vendryes, 1968 : 257).

2.5. Les emprunts par snobisme

Il existe aussi l'emprunt par snobisme, qui n'a pas une grande importance comme facteur d'emprunt. Son influence ne peut qu'être éphémère, et quand il y a un emprunt par snobisme, il est plus individuel que social.

3. Quelques situations particulières

3.1. L'emprunt comme solution pour nommer « l'innommable »

La langue étrangère peut être un moyen commode pour nommer « l'innommable ». C'est une façon d'échapper à l'énonciation de ce qui doit être nommé « autrement ». Il est une réponse au problème que pose l'existence de certains tabous. La langue étrangère vient à propos pour désigner ce qu'on n'ose pas appeler par son nom, on peut par elle accroître la distance entre la linguistique et l'extralinguistique en y ajoutant la distance d'une langue à l'autre. « Avec l'emprunt à une langue étrangère, on se réfère à un autre code linguistique et, à travers ce dernier seulement, à l'extralinguistique. On se décharge d'une trop lourde responsabilité en faisant appel au mode de désignation déjà pris en charge par une autre communauté linguistique » (Catherine Merillou, 1998 : 208).

« Cela ne se dit pas » : cet argument au nom duquel on pourrait interdire l'emprunt à une autre langue peut devenir, au contraire, la justification de ce dernier. On a recours à l'autre langue précisément pour leur faire désigner des choses qui « ne se disent pas ». Parfois la précision embarrassante du terme est évitée grâce au recours à son équivalent dans une autre langue, bien que ce dernier ait, dans son propre système, la même précision. Mais elle se trouve gommée par le transfert dans un

discours français. L'emprunt reste, de façon visible et audible, un mot étranger. Tant qu'il est perçu comme étranger, il fait un peu figure de citation (c'est « …comme disent les autres » ; « On emploie le signe et on le cite tout à la fois. »[28]). Il revêt ainsi un caractère métalinguistique, jouant un rôle qui est en même temps de communication et de distanciation.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'emprunt, nous allons envisager d'un point de vue praxématique qui va nous permettre de clôturer cette approche classique de la notion de l'emprunt.

3.2. L'emprunt selon la praxématique

La réalité et la langue sont inséparables. L'emprunt est une preuve par son existence et son maintien, qu'une nouvelle réalité existe, utilise un nouvel élément pour la caractériser. La notion d'emprunt est étroitement liée à celle des *realia*[29]. La linguistique Praxématique dans son fonctionnement d'analyse empirique, va appréhender l'emprunt sous toutes ses apparences. Voici d'ailleurs la définition de l'emprunt tirée du *Termes et concepts pour l'analyse du discours :* « Terme générique désignant l'introduction dans un système linguistique d'éléments lexicaux (base ou morphèmes), discursifs (locutions et phraséologies), syntaxiques (mots outils ou structures) repris d'une langue. Sont envisagés sous la même dénomination aussi bien le processus du transfert que son résultat » (PS, Détrie et al, 2001 :100).

Cette définition nous indique que l'emprunt est un phénomène linguistique au sens large. Dans cette perspective l'orientation uniquement lexicologique est une erreur. Parler d'emprunt c'est aborder un phénomène vaste qui s'applique à de nombreux

[28] Voir Rey-Debov, 1978 : 254.

[29] Les realias désignent toute réalité non linguistique à laquelle réfère le signifié d'un mot. Ainsi dans un dictionnaire, les realias correspondent aux illustrations représentant les objets désignés par les mots. Ce sont les représentations des « choses » dénotées par les entrées lexicographiques (les *denotata*). Les realias désignent aussi les termes d'une langue étrangère désignant une réalité particulière à telle ou telle culture et qui sont utilisés tels quels dans la langue (Dubois et al, 2002 : 397).

éléments différents. Nous pouvons d'ailleurs remarquer que cette définition est la seule qui souligne le fait que par le terme d'emprunt nous entendions le processus mais aussi son résultat. Cette dualité aura son importance. « Au plan du lexique, la raison première des emprunts est celle des *realia*, autrement dit des objets et des pratiques qui, passant d'une aire linguistique à une autre, sont empruntés en même temps que leur dénomination et qui constituent la principale source de néologie. […] toutes les praxis […] circulent d'une langue à l'autre et inscrivent dans les emprunts la nature des rapports entre les aires linguistiques » (PS, Détrie et al, 2001 : 100).

L'emprunt, à notre sens aussi, est l'exemple même de l'influence de la praxis à travers le langage du fait que le locuteur ressente le besoin de faire appel à un élément qui ne se trouve pas dans le domaine partagé qu'est sa langue (français, anglais, arabe…). Les ressources matérielles pour créer de nouveaux mots existent et pourtant le locuteur préfère prendre un terme issu d'une autre langue. Il démontre bien par cette action que son univers, sa réalité doit être exprimée par un élément précis ; et, s'il ne trouve pas d'élément dans son univers linguistique, il devra se forger par sa pratique un nouvel élément, un praxème, grâce au nouveau programme de sens découlant de cette nouvelle pratique. Le recours à un autre code linguistique est une possibilité qui se présente à lui et que validera la pratique. Cependant prendre un mot provenant d'une autre langue ne signifie pas prendre en même temps toutes ses acceptions d'origine, mais cela conduit à créer un nouveau sens avec une forme au départ étrangère.

La praxématique d'ailleurs poursuit sa réflexion en abordant la problématique de l'aspect morphologique de l'emprunt : « Ces apports aux objets ou aux êtres nommés commandent le degré d'intégration des emprunts, établi sur un continuum allant de l'assimilation complète au statut plus ou moins marqué du xénisme. L'avancement de l'assimilation est habituellement repéré aux plans phonétique, graphique (*beefsteak> bifteck, riding coat>redingote,* prononciation de *champoing) et*

morphosyntaxique (des casinos, mais des *pizzicati, des crescendo* et *un graffiti*) (PS, Détrie et al, 2001 :101). Cette particularité est un indicateur d'intégration au même titre d'ailleurs que la polysémie. Car finalement c'est en réponse à un besoin bien particulier que l'emprunt est sollicité. Le souci de savoir s'il a d'autres acceptations dans sa langue d'origine n'a pas raison d'être et ne pose pas problème. L'emprunt est choisi pour une praxis particulière est donc ne peut transporter la polysémie qui pourrait le concerner dans sa langue d'origine. Dans la langue emprunteuse si on trouve plusieurs sens alors associés à un seul terme à l'origine emprunté, on peut dire que c'est une marque d'intégration car il aura développé d'autres programmes de sens et associé d'autres praxis « L'emprunt limite généralement, dans la langue réceptrice, le sens au seul rapport à l'objet qui motive l'intérêt pour le référent ; il ignore la polysémie, qu'un usage plus ancien avait inscrit dans la langue d'origine » (PS, Détrie et al, 2001 :101-102).

On peut dire que les praxèmes ont besoin d'être utilisés pour « vivre », pour exister et perdurer. De la même manière, l'emprunt a besoin d'être utilisé pour être introduit et pour s'imposer par la suite comme un élément à par entière dans son nouveau code linguistique.

CHAPITRE IV. LES MODIFICATIONS DE L'EMPRUNT

Un terme d'origine étrangère cesse d'être néologique à partir du moment où il est entré dans le système linguistique de la langue d'accueil, et quand, il cesse d'être perçu comme terme étranger. Cette installation doit être jugée du point de vue des processus linguistiques qui conduisent à cette intégration plutôt que décidée sur le seul critère de la mention dans les dictionnaires de langue ; ceux-ci, en effet, peuvent refléter une doctrine d'accueil ou de refus à l'égard des termes étrangers qui n'est pas nécessairement fondée sur des critères objectifs d'intégration à caractère linguistique. D'autre part, un dictionnaire d'orientation plutôt encyclopédique accueillera plus facilement les nombreux termes techniques et scientifiques étrangers sur le seul critère qu'ils sont effectivement employés dans la technique ou la science concernée ; mais ceci renseigne seulement sur un certain usage des termes spécialisés mais non sur le degré d'intégration dans le système. Pour qu'un mot emprunté soit assimilé, il doit se caractériser sur le plan linguistique, par une adaptation à tous les niveaux de la langue : phonologique, morphologique et sémantique. L'assimilation est définie dans le dictionnaire de linguistique comme le suivant :

> 1. On appelle *assimilation* un type très fréquent de modification subie par un phonème voisin, et qui consiste pour les deux unités en contact à avoir des traits articulatoires commun.(…). L'assimilation joue un rôle très important dans l'évolution des langues, par exemple pour des processus de mutation tels que la palatalisation[30] (assimilation à distance ou *métaphonie*).
> 2. *L'assimilation linguistique* est le processus par lequel un individu ou une communauté modèle partiellement ou totalement sa pratique langagière sur celle d'une autre communauté. Cela va de simple emprunt d'une articulation à la substitution complète d'une autre langue à la langue d'origine. L'assimilation linguistique est une partie de l'assimilation culturelle ou acculturation (Dubois et al, 2002 : 55).

[30] La *palatalisation* est le phénomène particulier d'assimilation que subissent certaines voyelles ou certaines consonnes au contact d'un phonème palatal. La réalisation du phonème [k] dans le mot français *qui* est une consonne postpalatale sous l'influence de la voyelle [i] phonétiquement très différente du [k] de *cou*. Il s'agit dans ce cas d'une assimilation.

C'est l'usage seul qui consacre l'intégration ou l'assimilation d'une nouvelle unité linguistique : cet usage se manifeste généralement par la fréquence du mot dans le discours émis. On ne peut parler d'intégration linguistique que lorsque les unités d'origines étrangères apparaissent avec certaine fréquence chez les locuteurs. Mais la fréquence d'un mot est sans signification si elle est limitée à un seul ou à quelques discours seulement. Elle peut dans ce cas n'être qu'un simple fait d'idiolecte. C'est pourquoi, pour que l'usage d'un mot soit considéré comme réellement consacré, il faut qu'il connaisse, en plus de sa fréquence, une grande dispersion dans la population concernée.[31]

1. L'adaptation phonologique

La première adaptation que subit un mot emprunté est phonétique, et dans une certaine mesure, phonologique. En général les emprunts s'efforcent de reproduire avec exactitude des sons étrangers. Le locuteur remplace les phonèmes inhabituels par ceux de sa langue maternelle qui lui sont familiers. Il s'agit d'une adaptation articulaire. Elle est difficile si le mot à assimiler est complexe ou encore si la structure de la langue emprunteuse est différente de celle de la langue donneuse. Louis Jean Calvet[32] constate par exemple qu'en Afrique du Nord la transcription des mots français en caractères arabes pose parfois certains problèmes du fait de l'absence en arabe du phonème /p/ par exemple et du graphème correspondant. Les noms de lieux (Paris, Perpignan) ou les marques commerciales (Philips, Agip) ne peuvent être transcrites en utilisant l'alphabet classique. Ensuite il propose deux solutions : l'une la plus économique et la plus répandue consiste à adapter le terme

[31] Nous pouvons citer comme exemple de ce cas des mots d'origine arabe comme : « *kaff* » qui veut dire main, « *jord* » qui veut dire les montagnes désertiques, *« jarad* » qui veut dire sauterelles, « *djabel* » qui veut dire la montagne. Nous rencontrons ces mots dans des romans français, surtout dans des romans des écrivains francophones tels : Amine Maalouf. Mais nous ne pouvons pas les considérer comme mots intégrés dans le système linguistique de la langue française, ils restent toujours des mots étrangers, même sans signification pour la plupart des lecteurs français.
[32] Voir Calvet, 1974 : 128.

étranger à la phonologique de la langue emprunteuse, et à le transcrire ensuite avec les moyens du bord. L'autre solution, est une solution moins économique que la première, elle consiste à adapter la phonologie et l'alphabet de la langue qui emprunte au terme emprunté.

L'emprunt de mots étrangers entraîne toujours leurs modifications phonétiques ; il occasionne souvent des sons spéciaux ou des particularités d'accentuation qui ne s'accordent pas avec les habitudes phonétiques de la langue qui emprunte ; ces particularités seront donc atténuées pour être plus facilement admises. En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement, d'autant plus que ces mots sont empruntés indirectement. En effet, les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que rarement. Or, l'importation de nouveaux phonèmes est un phénomène rare et, du moins très lent. Par exemple, le mot arabe *qahwa* (café), ne se prononce pas ainsi en français, langue qui ne connaît ni le [q] ni le [h]. Les francophones, empruntant le mot, ont transformé le [q] en [k], qui lui est relativement proche pour une oreille non entraînée ([q] pouvant passer pour un allophone de /k/ en français, mais pas en arabe) quant au [h], il est tombé car aucun phonème proche n'existe en français. De même, dans un mot anglais comme *bug* [b Λ g], le son [Λ], absent du français, sera le plus souvent adapté en [œ], le mot étant alors prononcé [bœg]. Les adaptations phonétiques peuvent rendre le mot emprunté méconnaissable quand les deux systèmes phonologiques impliqués sont très différents.

Notamment, on voit en effet apparaître dans la langue arabe, depuis quelque temps, un graphème nouveau « پ » utilisé dans les enseignes et dans la publicité de presse, le but de l'invention de ce graphème était de trouver l'équivalent de la lettre « p » qui n'existe pas dans la langue arabe. Par exemple, pour écrire en arabe, le mot « Agip » dans les stations-service ou le mot « Philips » sur les magasins de matériel radio, qui sont des noms des marques occidentales, la langue arabe a modifié la lettre b qui a deux points en arabe « ب », en lui ajoutant trois points au lieu de deux, pour

être plus facilement admise et prononcée. Par conséquent, une sonorité nouvelle est introduite dans l'arabe à l'occasion de l'entrée de ces mots étrangers. C'est le cas des mots empruntés au français. Cet emprunt pose parfois des problèmes et entraîne une sorte de déséquilibre dans le système linguistique arabe au niveau phonétique parce qu'il introduit des sons qui ne sont pas de la même famille. A ce sujet relevons la citation suivante : « Quand l'emprunt se fixe dans le système de « A », il arrive qu'il ne subisse pas ou ne subisse que très peu de changement tant au niveau du signifiant qu'à celui du signifié particulièrement si « A » et « B » possèdent des phonologues et grammaires apparentées » (Garmadi, 1982 : 154).

De façon générale, parce qu'elle est le niveau où le système est le plus étroitement structuré, la phonologie d'une langue résiste mieux, et plus longtemps que son lexique, à un éventuel impact de l'interférence. Cependant il faut admettre que les changements phonétiques et phonologiques, en tant que produits réguliers des données structurales, cèdent parfois eux aussi devant les produits de l'emprunt. L'emprunt lexical est alors un des biais, des relais par lequel peut se faire l'emprunt phonologique. L'intégration du signifiant des emprunts lexicaux a souvent joué un rôle important dans l'évolution des phonologies d'accueil, rôle auquel les études diachroniques font large place. L'importation à grande échelle de matériel lexical étranger incomplètement intégré donne lieu à des distributions phonématiques nouvelles et parfois à l'introduction de phonèmes nouveaux dans une langue : telle est l'origine de la distinction phonologique entre /f/ et /v/ ou entre /s/ et /z/ en anglais, entre /k/ et /g/ en tchèque, etc. (Weinreich, 1968 : 670).

Cependant, avant même que l'interférence phonologique ne parvienne à s'inscrire au niveau des systèmes, il n'est pas rare que dans la synchronie même des situations de contact et dans le discours des bilingues, l'interférence concerne les systèmes phonologiques en leur entier et atteigne l'ensemble des habitudes articulatoires liées à chacun d'eux. Ainsi, par exemple, dans la synchronie d'une situation comme celle

qui maintient en contact le système français et celui de l'arabe. Garmadi (1982 : 158) a parlé de la situation qui concerne le contact entre le système français et celui de l'arabe tunisien. L'observation des conditions sociolinguistiques du contact et l'étude contrastive des phonologies en présence laisse prévoir que l'interférence atteindra, dans le discours des Tunisiens bilingues, à peu près tout le système phonologique français (tant au niveau des voyelles qu'à celui des consonnes) et toutes les habitudes articulatoires que ce système sous –entend. Réalisations des voyelles les plus stables du système / i, y, u et a /. L'observation des faits montre que presque toutes les interférences prévisibles peuvent s'actualiser, mais il est bien évident que la quantité et la qualité des interférences actualisées dépendent au moins autant de l'histoire linguistique propre à chaque locuteur (âge, mode, lieu, ou temps d'acquisition des langues du contact…) que des données de la situation immédiate de son discours (interlocuteur(s), sujet traité, attention du locuteur à son discours, condition de fatigue…). Quoi qu'il en soit, lorsqu'on observe les réalisations acquises par les voyelles orales français dans le discours des bilingues arabes où s'imposent des habitudes articulatoires strictement liées à la phonologie arabe, il y a là un exemple de ce à quoi peut aboutir l'interférence phonologique. La norme du français est telle que les locuteurs de ce système sont relativement tolérants en ce qui concerne les réalisations des voyelles orales d'aperture moyenne /e,ɛ, ø, œ, o, ɔ/. Au contraire, des changements apportés aux surprise ou la réprobations. Or, les occasions de surprise ne manqueront pas puisque, chez les bilingues arabophones, de façon générale, la distinction entre les deux séries de voyelles articulées à l'avant : /i, e, ɛ/ et / y, ø, œ / se maintient difficilement, et /i/ peut être [y] ; /e/ est [ø], / ɛ/ [œ], et inversement : /y/ devient [i], etc.

Une autre tendance générale chez les bilingues est celle qui, dans certains contextes, centralise les voyelles d'avant dans leur majorité, ce qui donne à /i/ et /y/[33], par exemple, des réalisations ouvertes et sans articulation labiale très précise, tendant

[33] Voir Garmadi (1982 : 159)

vers [ə]. Il faut chercher en dehors des systèmes vocaliques en présence, l'origine de cette interférence. Le français contemporain soumet la réalisation de ses consonnes à la pression de la réalisation de ses voyelles, alors qu'en arabe c'est au contraire le consonantisme d'un énoncé qui fait pression sur la réalisation des voyelles. Cela arrive dans les systèmes phonologiques où les consonnes, marquées d'un timbre vocalique pertinent, obligent les voyelles à de grandes latitudes combinatoires. L'emphase se comporte en timbre vocalique pertinent dans le cadre du système consonantique arabe. L'interférence qui se produit alors au niveau des systèmes consonantiques impose d'abord l'emphase arabe aux réalisations des consonnes française : /t/peut être réalisé [ṭ], /s/ [ṣ], /r/ [ṛ], etc. puis les voyelles françaises acquièrent des latitudes combinatoires qu'elles n'ont pas dans leur système, et s'adaptent à l'emphase imposée aux consonnes. Cependant, il n'est pas certain que l'arabe lui-même échappe totalement à l'interférence. Les emprunts lexicaux anciens, ceux que l'arabe a pu faire au français, montrent que le système arabe résistait assez bien à l'interférence phonologique. Là où la corrélation de sonorité française oppose /p et b/, /f et v/, le système arabe ne possède que deux phonèmes : /b/ et /f/. Pour cette raison l'arabe a ajouté quelques graphèmes comme / p, v, z/ pour que son système puisse s'adapter à l'intervention des mots empruntés au français, dont la prononciation exige telles lettres.

Aux problèmes que les langues qui n'appartiennent pas à la même famille linguistique causent quand il y a des emprunts échangés, on peut ajouter aussi le problème du milieu social. L'altération du mot emprunté dépend des origines de l'usager ; si le locuteur est quelqu'un cultivé qui connaît la langue étrangère, il prononcera correctement les graphies en sa présence ; s'il vient d'un milieu non cultivé, il produira ce qu'il croit entendre.

2. L'adaptation morphologique

A côté de l'adaptation phonologique que les mots empruntés subissent, il y une autre sorte d'adaptation, c'est l'adaptation morphologique, qui est généralement simultanée avec celle d'ordre phonologique. Car pour qu'un mot puisse être prononcé correctement pour que son assimilation soit admise dans le système linguistique de la langue emprunteuse, il faut qu'il modifie aussi sa morphologie. Pour décider de l'installation dans le lexique, les critères morpho-syntaxiques semblent des plus pertinents. Un mot étranger, dès le moment où il sert de base à une dérivation selon le système morpho-syntaxique de la langue emprunteuse est véritablement intégré à cette langue. Par exemple l'anglais qui avait pris au français certains éléments morphologiques, emploie également beaucoup d'affixes qui viennent du latin et du grec. Quelques-uns de ces éléments étrangers, comme le *ize* de *materialize* (matérialiser) ou le *able* de *breakable* (cassable), se retrouvent encore aujourd'hui. Des exemples comme ceux-ci ne peuvent guère prouver l'influence morphologique exercée par une langue sur autre ; sans parler du fait qu'ils appartiennent au domaine des concepts de dérivation et n'affectent en rien le problème morphologique central d'expression des notions de rapport, ils n'ont rien apporté aux particularités de structure de l'anglais.

Sapir, dans son livre « *Le langage* » parle de l'assimilation morphologique entre l'anglais et le français. Il donne en exemple de cette sorte d'adaptation le fait que l'anglais trouvait normal le rapport de *pity* et de *piteous* (pitié, piteux), habitué qu'il était à *luck* et à *lucky* venus du germanique (chance et chanceux) ; *material* et materialize n'ont fait que grossir les rangs de formes rendues familières par des exemples tels que *wide* et *widen.* En d'autres termes, l'influence morphologique, exercée par des langues étrangères sur l'anglais, si on peut l'évaluer d'après les exemples que nous avons cités, n'est pas très différente en portée d'un simple emprunt de mots. Sapir trouve que l'introduction dans une langue de n'importe quel

suffixe ne modifie guère plus la charpente essentielle du langage que ne le fait l'apport d'un certain nombre de mots. Par exemple l'introduction dans l'anglais du suffixe *ize* ne modifie pas sa charpente essentielle. Si l'anglais avait créé un nouveau futur synthétique français, ou s'il avait pris au latin et au grec leur emploi du redoublement comme marque de fonction, nous aurions le droit de parler d'un ascendant morphologique.

On peut donner comme exemple de ce dernier cas, l'utilisation dans la langue française du suffixe al, entré avec des mots arabes tels que : alcool, alambic, alchimie, algèbre[34]. On ne peut parler ici de changement morphologique dans le système français car cette introduction ne modifie pas la structure du langage. Ces influences si peu tangibles ne sont pas démontrables. Dans tout le cours de l'histoire linguistique de l'anglais, du français ou de l'arabe, nous pouvons à peine découvrir un seul changement morphologique qui ne soit pas déterminé par l'évolution propre à chaque langue. En passant d'une langue à l'autre un mot étranger n'est plus morphologiquement analysable. Par exemple, le singulier *taliban* est en fait un pluriel en arabe, celui de *talib* en singulier. Ce qui peut prouver que la lexicalisation fonctionne et que le mot adopté respecte les règles grammaticales de la langue emprunteuse. *Taliban*, pluriel en arabe, s'écrit *talibans* au pluriel français. De même *touareg* passe, au mieux pour une bonne connaissance de la langue arabe au détriment de la grammaire française, au pire pour du pédantisme ; *un touareg/ des touaregs* est bien plus courant. Cela d'autant plus quand on sait que d'autres mots, plus anciens, ont subi un traitement analogue : *chérubin* est un pluriel en hébreu (en fait, le pluriel de ce mot se termine par-*im*) mais il n'existe pas de singulier *chérub* en français (au contraire de l'allemand ou de l'anglais). Or, si certains clament qu'il faut dire *un targui/des touareg*, aucun ne veut imposer *un chérub/des chérubins.* L'adaptation grammaticale fait qu'un mot emprunté devient le plus souvent immotivé, inanalysable. De fait, il sera parfois adapté dans la langue receveuse à

[34] Exemples empruntés à Walter, 1997 : 120.

partir d'une forme fléchie ou grammaticalement marquée pour donner naissance à un nouveau terme non marqué.

D'une manière similaire, le castillan d'Amérique du sud, en situation adstratique avec l'anglais, n'hésite pas à adapter ses emprunts : Ainsi, de *a car* (« une voiture »), il fait *un carro*, qui permet le pluriel *carros* (alors qu'un *car/cars* ne respecterait pas la pluralisation habituelle). De même, *to rent* (« louer ») devient naturellement *rentar*. De sorte, les termes empruntés peuvent être facilement fléchis. On remarque d'ailleurs la prédominance de certains types plus réguliers de flexions dans l'adaptation de termes étrangers. Par exemple, la quasi totalité des verbes importés en français le sont en suivant le premier groupe (verbe en en *-er* à l'infinitif), le plus facile à conjuguer : *kidnapper* ou *rapper* en sont des exemples (et c'est d'ailleurs le même principe pour le *rentar* castillan).

Chaque langue peut recevoir au cours de l'histoire une profusion de mots étrangers, mais cela n'empêche pas le fait qu'elle est capable de garder sa structure intacte. La langue anglaise fut inondée de mots français pendant la période moyenâgeuse postérieure, à un moment où son évolution vers une forme analytique était spécialement forte ; l'anglais évolua donc rapidement à la fois profondément et en surface. L'étonnant n'est pas qu'il ait annexé un certain nombre de traits morphologiques, simples excroissance de son vocabulaire, mais que, exposé comme il était à des influences rénovatrices, il soit demeuré si fidèle à ses formes propres et à son courant historique. De cette constatation, nous pouvons déduire, avec Sapir, plusieurs choses dont ceci :

1- Une influence morphologique vraiment sérieuse n'est peut-être pas impossible, mais son effet est si lent à se produire qu'elle n'a guerre pu s'incorporer à la portion relativement petite d'histoire linguistique qui nous est accessible.

2- il y a des conditions favorables qui contribuent à des bouleversements morphologiques venus de l'extérieur, par exemple une instabilité particulière du type linguistique ou des

> contacts culturels particuliers, toutes conditions qui ne se trouvent pas réalisées d'après les documents que nous possédons ; et enfin nous n'avons pas le droit de supposer qu'une langue peut si facilement en remodeler une autre par son influence morphologique. Et cependant nous sommes déconcertés en voyant que les mêmes importantes caractéristiques morphologiques sont souvent disséminée dans de vastes régions géographiques parmi des langages extrêmement différents, et même si différents qu'on les considère habituellement comme n'ayant pas d'origine commune (Sapir, 1953 : 147).

Parfois, nous avons l'idée que la ressemblance est due à une simple coïncidence, que les caractéristiques similaires se sont développées de façon indépendante dans des langages très éloignés ; Cependant, certains détails morphologiques sont trop spéciaux pour qu'on puisse en faire si peu de cas ; il doit bien y avoir quelque facteur historique qui puisse les expliquer.[35]Nous savons aussi que les mots se répandent non moins librement que les éléments de la culture, que des sons peuvent être empruntés et même des éléments morphologiques peuvent être annexés. « Le langage est probablement le plus indépendant, le plus massivement résistant de tous les phénomènes sociaux. Il est plus facile de l'éliminer complètement que de désintégrer sa forme particulière » (Sapir, 1953 :149).

2.1. Des mots étrangers plus ou moins bien adoptés

Les mots d'emprunt, bien que normalement moins nombreux que les mots hérités de la langue-mère (sauf, dans les créoles), sont extrêmement courants dans le vocabulaire des langues : [36]C'est en effet un processus inconscient que seules des entités normatives (comme l'Académie française ou la Délégation générale à la langue française pour le français de France) peuvent vouloir retarder. Avec le temps, des mots empruntés peuvent s'être lexicalisés et ne plus être sentis comme des emprunts. Par exemple, le mot *redingote* est bien un emprunt à l'anglais *riding-coat*

[35] Nous allons donner un exemple de ce cas plus tard.
[36] Voir Walter, 1997 : 18

(« manteau pour aller à cheval »). Sa lexicalisation s'explique par son ancienneté en français (il est attesté depuis le XVIIIe siècle) et par son adaptation à l'orthographe et au système phonologique de français. Nombre de mots sont d'anciens emprunts que seuls les spécialistes d'étymologie peuvent identifier comme tel. A titre indicatif, on peut citer les réalités de l'emprunt en français.

- Sur 60000 mots d'un dictionnaire de français usuel, 8600 sont d'origine étrangère.
- Si l'on ne garde que les 35000 mots d'un dictionnaire de français courant, ce chiffre est ramené à 4200.
- Les langues d'origine de ces 4200 emprunts sont les suivantes, pour les principales :
    - anglais (25%).
    - Italien (16,8%).
    - Francique (13%).
    - Arabe (5,1%) (Walter, 1997 : 18).

Il est évident que le locuteur n'a pas conscience d'utiliser si souvent des mots étrangers : tous ne lui apparaissent pas comme tels car certains, anciens dans la langue, ont été adaptés. Ceux qui, en revanche, continuent de sembler étrangers sont les mots que la langue n'a pas complètement assimilés, parce qu'ils restent d'un usage trop rare ou limité. Enfin, quand il existe un synonyme vernaculaire d'un emprunt étranger, il est possible que les deux cohabitent jusqu'à ce que l'un disparaisse ou que l'un des deux change de sens, de manière à éviter la redondance. L'expression populaire « maintenant, ce mot est dans le dictionnaire » montre bien que les locuteurs, pendant un temps, ont l'intuition que tel mot n'est pas légitime (« sonne » encore « étranger ») et qu'il faut une autorité extérieure pour en déclarer le caractère français. En fait, le processus est inverse : les dictionnaires ne font que sanctionner l'usage (quelle que soit la définition qu'on donne à ce terme) et le

représenter. Qu'un mot étranger entre dans le dictionnaire ne signifie pas qu'il a été accepté par une minorité compétente de grammairiens qui auraient le pouvoir se statuer sur la langue (ce qui est une image d'Epinal : la langue appartient aux locuteurs et aucun décret officiel ne peut les contraindre à changer leur usage du tout au tout) mais qu'il est devenu suffisamment courant pour qu'un dictionnaire le signale.

C'est la conjonction de la motivation du « terme étranger » et de l'emploi répété qui témoigne du processus d'adoption du terme. Guilbert trouve que de ce conflit naît la possibilité d'adoption ou de rejet : soit que la majorité accepte le terme parce qu'il n'y en a pas d'autre dans sa langue *(gadget),* soit qu'elle le trouve irremplaçable en raison de sa valeur phonologique percutante (*flash),* en raison de son contenu plus riche ou de la plus grande commodité qu'il offre *(shopping* qui évoque la visite ou l'achat dans plusieurs magasins, alors que la formation populaire autochtone : *lèche-vitrine (* ou *carreau)* n'implique pas nécessairement l'achat) ; soit que, au contraire, le début de généralisation choque la majorité de la communauté et suscite une réaction de rejet, notamment par la création d'un terme équivalent ou un calque *(groupe de pression* substitué à *lobby* jugé trop péjoratif ; *bilan de santé* au lieu de *check-up ; ordinateur* au lieu de *computer)* ; soit encore que la communauté refuse de suivre les propositions des experts en francisation parce qu'elle a déjà adopté le terme (*parking* maintenu dans l'usage malgré la proposition de *parc* ou *parcage ; pressing* maintenu contre *pressage ; camping* contre *campement ou campisme*) (Guilbert, 1975 : 94). Le sentiment néologique à l'égard du terme emprunté se maintient selon diverses motivations ; d'abord selon le degré d'adhésion idéologique au modèle de société qui est à l'origine de l'emprunt ; la méfiance, le dédain ou le refus catégorique de ce modèle peuvent aller jusqu'à faire ressentir le terme emprunté comme un intrus plus ou moins bien supporté. Guilbert, dans son livre « *la créativité lexicale »,* a parlé de toutes les nuances rencontrées dans le registre des motivations d'adhésion ; il y a des admirateurs sans réserve de « l'american way of

life », du mode de vie américain parmi les couches les plus influençables par l'idéologie capitaliste (hommes d'affaires, milieux de l'industrie et du commerce, techniciens supérieurs), qui adoptent avec enthousiasme un vocabulaire qui, leur semble-t-il, les met au rang des puissants financiers et industriels d'outre-Atlantique ; c'est, pour eux, une sorte d'argot d'initié (*leasing, management, manager, marketing, planning, royalties,* et dans le vocabulaire des compagnies pétrolières) ; il y a des scientifiques pour qui prévaut la nécessité de se maintenir au niveau des sciences de pointe, développées en Amérique, qui font l'économie d'une traduction, et chez qui joue aussi un sentiment de confraternité internationale. Guilbert a abordé plus particulièrement le phénomène de l'emprunt linguistique entre le français et l'anglais, qui ont à une certaine époque des emprunts mutuels, mais pour l'arabe et le français, on peut dire qu'un emprunt peut représenter un besoin quand il rencontre une case vide dans la base d'une terminologie américaine déjà imposée ; il y a les techniciens pour qui l'emporte le souci d'efficacité, lorsqu'ils sont contraints, dans des entreprises américaines, de travail conçus dans la langue étrangère ; il y a, enfin, la masse des non-spécialistes, du public qui subit la pression socioculturelle des films, des romans policiers, des journaux d'enfant des chansons et de la musique à la mode américaine, puissants véhicules de l'idéologie et du vocabulaire américain. Les motivations de l'emprunt à une langue étrangère peuvent être auréolées du prestige de la modernité de la langue donneuse dans la vie quotidienne (*hit-parade, hamburger, grill-room, hi-fi, job, bleu-jean)*[37], parfois la motivation est d'ordre péjoratif ; dire de quelqu'un qu'il est *« gangster »* est beaucoup plus expressif que d'affirmer qu'il est un individu peu scrupuleux.

En ce qui concerne l'arabe en général, la distinction entre les deux types d'emprunts de la langue réceptrice peut paraître, du moins à première vue, inutile. En théorie, une langue emprunte à une autre langue des mots qui correspondent à des

[37] Cf, Guilbert, 1975 : 97.

objets ou des notions dont la case correspondante dans la langue réceptive est vide. La fonction principale de l'emprunt est alors de combler une lacune à titre provisoire ou définitif. Mais elle n'est pas la seule puisque nous trouvons des emprunts dont la case correspondante dans la langue réceptive est apparemment pleine. La terminologie technique est souvent caractérisée par des emprunts purs et simples à l'anglais, le mot étant introduit en même temps que la chose. C'est le problème de beaucoup de mots comme *tuner, walkman, compact-disc* ou *vidéo-clip,* etc., pour lesquels les commissions ministérielles de terminologie ont proposé en 1983 respectivement les termes de *syntoniseur, baladeur, disque audionumérique et bande vidéo promotionnelle.* (Walter, 1998 : 283). Ce qui apparaît, quatre ans plus tard, c'est que si *baladeur* a eu écho, très éphémère, les autres termes n'ont guère été adoptés par les usagers, qui continuent tranquillement à parler de *tuner,* de *clips* (mais moins de *video-clips)* et de *disque compacts (plus rarement de* compact-discs). Remarquons que dans ce dernier cas l'emprunt a été parfaitement adapté au type général de formation des mots français, avec le nom précédant son déterminant : *disque compact* comme *disque dur*. On n'est pas en présence d'un phénomène d'aliénation mais plus simplement d'un effet de la loi ou la solution du moindre effort : les mots indigènes de remplacement proposés par la commission étaient plus longs et plus savants, donc plus difficiles à retenir, c'est donc le mot d'emprunt qui s'est maintenu, mais avec l'aménagement et l'intégration aux modes de formation les plus normaux du français. C'est surtout dans ce domaine technique, où ils rendent des services immédiats, que les emprunts sont le plus fréquents (Walter, 1998 : 284).

Les linguistes qualifient souvent d'emprunt de luxe un emprunt qui est logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse. Lorsqu'une nation a pris l'habitude d'emprunter des mots, les gens utiliseront très souvent des mots étrangers alors qu'il aurait été

parfaitement possible d'exprimer leurs idées par le truchement de leur propre fonds linguistique.

3. Adaptation et changement sémantique

Outre les adaptations phonétiques et morphologiques, l'emprunt d'un mot entraîne assez souvent des modifications sémantiques. Ce phénomène est une étape de l'assimilation car le mot emprunté s'adapte à son nouveau milieu et se trouve transféré à des choses et à des notions qui ne sont pas complètement identiques à celles qu'il désignait dans son milieu primitif. En étant empruntés, les mots peuvent changer de sens, d'autant plus que les langues sont génétiquement éloignées. Si l'on reprend l'exemple du *taliban* français, on constate que le *Petit Robert* le définit comme un « membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique ». Or, en arabe, le terme renvoie simplement à l'idée d'« étudiant en théologie » même le mot est utilisé pour signifié « un simple étudiant ». Le mot *taliban* a en effet été importé en français quand les événements en Afghanistan ont fait connaître ce mouvement islamiste composé d'extrémistes religieux. En arabe, le mot ne connote cependant pas de telles notions négatives et ne se limite pas à la désignation des seuls Afghans. Parfois, c'est parce que le mot emprunté a évolué dans la langue d'arrivée que le sens originel s'est perdu, exactement comme le font des mots hérités (ainsi, du terme hérité latin *rem,* « quelque chose », on arrive au français *rien*). On peut citer un autre exemple, parmi de très nombreux d'autres ; le cas de *truchement* qui, initialement, signifiait bien « traducteur intermédiaire servant d'interprète entre deux personnes », sens qu'a bien le mot arabe à l'origine, soit *turjumãn*. En évoluant en français, le terme en est venu, actuellement, à désigner principalement un intermédiaire, rarement humain, dans l'expression *par le truchement de.* D'autre part, beaucoup de faux-amis trouvent leur explication par un emprunt ayant subi une adaptation sémantique. Ainsi, le *citron fromage* danois n'est pas un fromage au citron mais une crème sucrée au

citron. Le danois, en empruntant des termes français qui ne renvoient pas à des équivalents danois précis, a donné à *fromage* un sens qu'il n'a pas, sauf, peut-être, dans *fromage blanc.* D'une manière similaire, le *journey* anglais signifie « voyage ». Il vient du français *journée* et il faut comprendre « un voyage durant une journée » pour saisir les raisons de l'adaptation. Il faut aussi signaler le cas des calques, qui ne sont pas des emprunts de lexèmes mais de sens seuls, lesquels sont traduits à la lettre dans la langue d'arrivée. Ainsi, le *superman* anglais est un calque de l'allemand *übermensch*, lequel fournit aussi, par calque toujours, le *surhomme* français. Dans les deux cas, il s'agit d'une traduction littérale, *über* signifiant *sur* et *Mensch* homme.

La transformation sémantique subie par le terme étranger fournit aussi des éléments d'appréciation sur son installation dans le lexique de la langue d'accueil. L'entrée d'un terme étranger dans une langue se réalise sémantiquement avec un signifié monosémique. Le fait que le terme, une fois introduit, puisse recouvrer une disponibilité sémantique qui lui permet d'assumer le rôle de signifiant de plusieurs signifié témoigne de son insertion définitive dans le système lexical de la langue d'accueil. Guilbert dans son livre *« la créativité lexicale »* parle de quatre sortes de transformations sémantiques que le terme étranger peut subir, en changeant son aire linguistique pour entrer dans une autre.

> 1- Il peut apparaître par l'extension de l'emploi à plusieurs domaines d'activité, alors qu'il était réservé à son entrée à un seul domaine : *challenger,* terme de sport (sportif qui défie officiellement le détenteur d'un titre) s'étend à un domaine politique (homme politique qui en défie un autre au cours d'une campagne électorale) et au domaine économique (entreprise qui en défie une autre plus importante). On voit toutes les mutations sémantiques qu'implique cette extension.
>
> 2- Ou bien le terme, introduit sur la base d'une signification concrète, prend, dans la langue d'accueil, une valeur figurée en plus de cette signification concrète : *black-out,* 1° camouflage des lumières par mesure de protection contre les bombardements ; 2° *fig.* Silence gardé sur une question, manque d'information ; *Boomerang,* 1° Arme qui revient

sur celui qui l'a lancée. 2° *fig.* Acte ou argument qui se retourne contre celui qui en est l'auteur.

3- Une autre transformation sémantique consiste dans l'érection d'un terme, traduit dans une signification précise et limitée, en terme générique dont la valeur sémantique est ainsi beaucoup plus générale et englobante : ainsi *sprint* désignant toutes les épreuves de vitesse pure au lieu de signifier seulement l'effort final avant l'arrivée dans une course de vitesse ; *pipeline* devenant nom générique de « conduite » par opposition aux noms spécifique d'après le liquide transporté : *oléoduc, gazoduc.*

4- Enfin, la transformation de la chose désignée : le *drugstore* français ne recouvre pas exactement les mêmes activités que le *drugstore* américain. L'intégration prend encore la forme purement sémantique dans le calque morphologique parfait : *réaliser/to realize* ; un emploi spécifique du mot étranger vient enrichir la gamme des emplois usuels de la forme française : réaliser que = s'apercevoir que (Guilbert, 1975 : 98).

L'extension sémantique s'accomplit alors par la juxtaposition des emplois de la langue emprunteuse et des emplois de la langue prêteuse. Dans le dictionnaire de linguistique, le phénomène d'assimilation sémantique est défini comme le suivant : « En sémantique, il y a *assimilation* lorsque l'isotopie d'un énoncé impose l'actualisation d'un sème. Par exemple dans *le gendarme aboie, aboie* se voit pourvu du trait « humain » » (Dubois et al, 2002 : 55).

D'autre part, Pierre Dumont note : « Les transferts sémantiques représentant un facteur essentiel à l'étude des emprunts parce qu'ils révèlent un fort degré d'assimilation de la langue réceptrice » (Dumont, 1983 :143). Si on parle de l'analyse de Saussure, de la notion classique du *sens* d'un énoncé linguistique : « Pour certaines personnes, écrit-il, la langue, ramenée à son principe essentiel, est une nomenclature, c'est-à-dire une liste de termes correspondant à autant de choses […]. Cette conception […] suppose des idées toutes faites préexistant aux mots » (Saussure, 1916 : 97). Mais, écrit-il encore : « si les mots étaient chargés de représenter des concepts donnés d'avance, ils auraient chacun, d'une langue à l'autre, des correspondants exacts pour le sens : or il n'en est pas ainsi » (ibid. : 97).

Martinet, plus de quarante ans après Saussure, estime encore utile de combattre cette notion de langue répertoire, comme il la nomme :

> Selon une conception fort naïve, mais assez répandue, une langue serait répertoire de mots, c'est-à-dire de productions vocales (ou graphiques), chacune correspondant à une chose : à un certain animal, le cheval, le répertoire particulier connu sous le nom de langue française ferait correspondre une production vocale déterminée que l'orthographe représente sous la forme *cheval* ; les différences entre les langues se ramèneraient à des différences de désignations : pour le cheval, l'anglais dirait *hors* et l'allemand *pferd* ; apprendre une seconde langue consisterait simplement à retenir une nouvelle nomenclature en tous points parallèle à l'ancienne (Martinet, 2001 : 14).

Cette notion de langue-répertoire, se fonde sur l'idée simpliste que le monde tout entier s'ordonne, antérieurement à la vision qu'en ont les hommes, en catégories d'objet parfaitement distinctes, chacune recevant nécessairement une désignation dans chaque langue. Mounin aussi a parlé de cette idée :

> Le monde étant considéré comme un grand magasin d'objets, matériels ou spirituels, bien séparés, chaque langue en ferait l'inventaire avec un étiquetage propre, une numérotation particulière : mais on pourrait toujours passer sans erreur d'un inventaire à l'autre, puisque, en principe et *grosso modo*, chaque objet n'aurait qu'une étiquette, et que chaque numéro ne désignerait qu'un article dans le même magasin donné d'avance à tous les faiseurs d'inventaires (Mounin, 1976 : 22).

Saussure (1916 : 99) ne conduit pas la critique de cette notion traditionnelle au nom de l'existence d'étiquettes identiques pour les choses distinctes (homonymes), ou de numéros multiples pour une même chose (synonymes). Dans ces cas, statiquement peu nombreux pour chaque langue, la possibilité de confronter chaque fois les numéros ou les étiquettes avec la *chose* correspondante. Saussure trouve que le défaut de cette notion de langue-nomenclature, c'est qu'elle laisse supposer que le

lien qui unit un nom à une chose est une opération toute simple, ce qui est bien loin d'être vrai : le signe linguistique unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Pour Saussure, le sens d'un mot dépend étroitement de l'existence ou de l'inexistence de tous les autres mots qui touchent ou peuvent toucher la réalité désignée par ce mot : le sens du mot *redouter* se voit délimité par l'existence d'autres mots tels que *craindre, avoir peur,* etc.…dont l'ensemble forme, non pas un inventaire par addition, mais un système, c'est-à-dire une espèce de filet dont toutes les mailles sémantiques sont interdépendantes. Si l'on déforme une maille, toutes les autres se déforment par contrecoup. La critique saussurienne du *sens* explique d'une partie tout au plus, scientifiquement, pourquoi l'emprunt des mots, d'une aire linguistique d'une langue à une autre aire, n'a pas parfois la capacité de fonctionner de façon satisfaisante : parce que les mots n'ont pas forcément la même surface conceptuelle dans des langues différentes. D'ici le besoin d'assimilation de sorte sémantique pour chaque mot emprunté. Mais la vision de Saussure en s'orientant uniquement vers l'analyse lexicale et restant dans la limite du seul système qui est la langue, se montre incapable d'appréhender la problématique de l'emprunt linguistique dans sa totalité et ses opérations de production de sens.

Nous avons besoin, à chaque fois que nous empruntons un mot, de savoir le sens que ce mot a dans sa langue maternelle, car les significations des mots changent selon l'expérience des hommes qui utilisent ces mots : l'organisation du savoir, des données de l'expérience, est différente dans chaque langue et donne lieu à un découpage qui ne coïncide donc pas d'un code linguistique à l'autre, rendant toute substitution impossible. Chaque langue est le reflet d'une vision du monde conditionnée par l'environnement dans lequel cette langue est pratiquée : si on dit en français que quelqu'un a deux belles-mères, cela ne signifie pas qu'il est polygame. Il s'agit, d'une part, de la mère de son mari et, d'autre part, de la seconde épouse de son père. En anglais, nul besoin de donner une telle explication car il existe deux dénominations différentes pour désigner ces relations familiales : *mother-in-law* est

la mère du conjoint, *stepmother* est la nouvelle épouse du père. Ce type de découpage lexical est propre à chaque langue. Dans cet exemple : une seule dénomination en français, mais deux dénominations distinctes en anglais, de même qu'en arabe d'ailleurs, langue dans laquelle le vocabulaire de la famille est très développé et donc riche de précision. Pour que le mot emprunté puisse donner son « vouloir- dire », il est obligé de s'adapter à son nouveau milieu. Il se trouve transféré à des notions différentes de celles qu'il désignait dans son milieu primitif : ce sont les modifications sémantiques que le mot emprunté peut avoir une fois il est assimilé. C'est ainsi que le mot emprunté est considéré comme bien intégré, et bien assimilé lorsqu'il parvient à acquérir une forme parfaitement adaptée aux structures linguistiques de la langue d'accueil et à entrer dans l'usage du plus grand nombre, avec une fréquence accrue, alors il devient véritablement un communautaire, un emprunt de masse. Un tel emprunt est généralement si bien intégré qu'il joue sans complexe le jeu de la nouvelle langue et devient méconnaissable au premier abord. Une telle unité manifeste normalement une vitalité et une productivité comparable à celles de n'importe quelle unité autochtone, en se prêtant aussi bien à la dérivation affixale qu'à la composition. On peut dire alors que le mot n'est plus « hôte » mais il est un « membre de la famille » définitivement adapté ; c'est le terme de l'emprunt.
Enfin, on ne doit donc pas perdre de vue qu'un mot emprunté arrive parfois vierge de ses connotations, sinon de sa dénotation de départ : la langue qui emprunte, ne saisissant souvent qu'une partie du champ sémantique, elle lui garde (ou donne) un signifié parfois très éloigné en le spécialisant (taliban *: étudiant en théologie, islamiste afghan*) ou en le réduisant à l'un des constituants de sa dénotation (*truchement : traducteur intermédiaire, intérmédiaire).*

L'emprunt n'est pas une preuve de pauvreté comme beaucoup de personnes le prétendent, mais un témoin précieux des événements politiques, des courants

économiques, des grandes découvertes, des progrès scientifiques et techniques, des tendances artistiques, etc. Il révèle d'un phénomène de civilisation.

3.1. L'impulsion créative à partir des termes étrangers

L'emprunt dans son principe, l'introduction d'un terme étranger dans un système linguistique, n'est pas un acte de création linguistique ; il consiste à se servir d'un signifiant étranger déjà existant en référence à un signifié lui-même étranger. Cette translation serait pour certains un acte de paresse linguistique ; mais on a vu que le processus d'intégration de l'élément étranger suscitait des formes linguistiques nouvelles morpho-syntaxiques ou sémantiques. Par un autre aspect, l'emprunt peut être générateur de création linguistique ; à partir du moment où le vocabulaire étranger est prédominant dans un secteur du lexique, il peut se produire, spontanément ou en vertu d'une réaction organisée par les responsables du secteur d'activité ou par les dirigeants politiques du pays, un processus de rejet. Il est alors nécessaire de faire appel aux possibilités de création offertes par le système lexical de la langue emprunteuse pour substituer un terme national au terme étranger.
Prenons, par exemple le mot *hasard* [azar], emprunté à l'arabe en XIIe siècle en Espagne [*az-zahr]* qui veut dire « le dé », *azar*.

> - 1° *VX* Nom d'un jeu de dés en usage au Moyen âge ; Coup heureux à ce jeu (le six). 2° *jeux de hasard*, jeu où le calcul, l'habileté n'ont aucune part (dés, roulette, baccara, loterie)
> - 1° *VX* Risque, circonstance périlleuse, danger, *être mettre au hasard,* en hasard : s'exposer, exposer à un risque, un péril, hasarder.[38]

[38] On a tiré cette définition du *Petit Robert,* 2003.

En français, les mots : hasarder, hasardeux (euse), hasardisation se sont alors dérivés du mot *hasard* dont la forme morpho-syntaxique s'est assimilée à la langue emprunteuse : *azar* (dé) est devenu hasard (risque). Dans une langue, ce qui change ou ce qu'on peut emprunter le plus vite c'est le vocabulaire. Walter, dans son livre « *Le français dans tous les sens* », précise que : « Il suffit qu'une personnalité utilise un mot un peu oublié, ou en invente un – mais cela arrive moins souvent car rares sont ceux qui osent-, pour que chacun ait envie de le commenter, augmentant du même coup sa fréquence d'emploi » (Walter, 1998 : 281). Elle donne comme exemple : le *volapük,* la *chienlit* et le *quarteron* remis à la mode par le général de Gaulle, ou le *remue-méninge inventé en 1965 par Louis Armand pour remplacer brain-storming, et qui est* presque passé dans la langue courante.

La physionomie de la masse d'unités lexicales en usage à une époque donnée dépend du succès de certaines d'entre elles et de l'équilibre qui s'établit entre le vocabulaire connu et le vocabulaire employé par l'ensemble des membres de la communauté[39]. Cet acte de création, que le mot emprunté peut entraîner à la langue emprunteuse, ne consiste pas en l'union d'un signifié nouveau et d'un signifiant nouveau comme dans la formation d'un néologisme intervenant dans le cadre de la langue nationale ; il réside dans la substitution d'un signifiant de texture nationale nouveau à un signifiant étranger pour désigner le même signifié ; il s'agit, en réalité, d'une traduction sous l'aspect particulier qu'elle intervient dans le cadre d'une unité lexicale et non d'une phrase. Si on essaie d'observer comment se renouvelle aujourd'hui le vocabulaire, dans quels domaines et par quels procédés, on trouvera qu'en dehors des nouveaux mots apportés par les poètes et les écrivains, qui créent sans complexe, mais dont les innovations restent le plus souvent une marque de leur personnalité, le renouvellement du vocabulaire se fait dans deux directions : d'un côté, il y a les nouveautés de la technique, entraînent de nouvelles dénominations et les créations de

[39] Repris de Guilbert, 1975 : 95).

ce type sont plus souvent concertées et systématisées. D'un autre côté, il y a les besoins expressifs des usagers dans leurs conversations quotidiennes, dont les créations prennent naissance de façon plus ou moins spontanée, individuelle et désordonnée, et se répandent selon les caprices de la mode ou les nécessités du moment.

Guilbert constate l'existence de différentes situations peuvent se présenter du point de vue du signifié :

> 1- La chose est étrangère, elle est introduite dans notre pays et elle y arrive avec son nom (ex. : *jeep*). Le nom a des chances de demeurer au prix d'une adaptation phonique [ʒ ip] au lieu de [dʒip].
>
> 2- La chose peut être fabriquée aussi dans notre pays et l'équivalent linguistique du nom *bleu* pour désigner des vêtements de travail ; mais, dans ce cas, l'adéquation sémantique n'est pas nécessairement réalisée par l'adoption du signifiant français ; le nom étranger demeurera s'il correspond à un phénomène de prestige.
>
> 3- Pour une même chose existant dans les deux pays, il existe un nom étranger et un nom national : *freezer/congélateur.* Dans ce cas, l'intervention linguistique peut faire l'objet pencher l'usage en faveur du nom national (Guilbert, 1975 : 100).

Pour que la relation entre signifiant et signifié puisse faire l'objet d'une création à partir d'un signifié étranger, déjà pourvu d'un signifiant étranger, il faudrait que soient éliminées toutes les possibilités d'écart sémantique ou socio-linguistique entre les deux dénominations. Cette situation a le plus de chance de se réaliser dans les vocabulaires techniques et scientifiques. Il s'agit alors souvent d'une simple traduction ou adaptation du signifiant étranger à l'aide d'un signifiant national. La thèse sur *La formation du vocabulaire de l'aviation (1965)*, complétée par une étude

sur *le vocabulaire de l'astronautique (1967),* portait sur les vocabulaires techniques au stade néologique de leur constitution et tenait d'examiner comment « l'invention sur le plan des choses et des concepts » se traduit par un remaniement et un renouvellement du lexique. Sa perspective était donc onomasiologique- des choses aux signes et centrée sur les modes de la dénomination.

Guilbert montre que le lieu linguistique où s'opère la lexicalisation est *l'interdiscours,* comme ensemble des énoncés antérieurement produits et virtuellement productibles dans un état de langue donné. Tout néologisme est un processus en deux temps : *création individuelle* qui requiert l'activité énonciative d'un sujet identifié ou non, puis *diffusion* sociale où l'unité est reprise dans de nouveaux discours, où elle se repère d'abord comme citation- c'est le stade du discours rapporté-, puis se dilue dans l'usage d'un groupe ou de la masse parlante. La lexicalisation réalise une économie du message, fixe la mobilité combinatoire en unités synchroniquement stables, et assure une codification sociale des objets et des concepts, dont la portée est nationale, mais aussi internationale depuis que se sont ouverts des Instituts de Terminologie chargés de normaliser les termes techniques.

La créativité néologique est un fait quotidien qui nous entoure de manière plus ou moins consciente. La fréquence d'apparition et le nombre d'utilisateurs du terme ou de la tournure sont deux paramètres importants à considérer. Sans être aussi radical que les personnes séparant clairement langue et parole, nous pouvons tout de même faire la distinction entre ce qui est de l'ordre l'idiolecte (discours d'un seul individu) et ce qui est déjà commun à une certaine population (sociolecte…). Le néologisme n'est pas le fait d'un simple hasard, mais comme le souligne Siblot[40] à l'entrée « néologie » dans l'ouvrage *Termes et concepts pour l'analyse du discours* : « La créativité néologique ne devient effective que si l'usage social légalise le néologisme en le reprenant et le diffusant […] » (Détrie et al, 2001 : 202).

[40] PP. 201-205

Si on prend le cas précis de l'emprunt lexical d'autres paramètres contribuent à cette acceptation du terme qui passe : par la reconnaissance de l'usage que d'autres pourront appeler non pénétration à l'intérieur de la langue[41] :

- L'hapax, tel le jeu de mot *Jérimadeth*(= *j'ai rime à- dait de* Hugo) dans *Booz endormi.*
- Un tour idiolectal, tel *faire catleya* (=*l'amour)* chez P*roust.*
- Un vocable à visée expressive, tel le mot-valise *nostalgérie* ou *islamikases* (*Le Figaro,* le 29 octobre 2002).

Il faut remarquer que ces mots ou formules ne doivent pas être considérés comme des ratages de communication. Il s'agit de termes qui n'ont pas perduré ou qui n'ont connu qu'une seule utilisation, et ce pour de multiples raisons. De nombreuses causes sont envisageables comme la difficulté de prononciation, une ressemblance trop proche avec un autre terme qui pourrait générer des erreurs alors les locuteurs l'écartent « naturellement ». Le fait que le terme n'ait pas d'attache étymologique connue peut être un facteur pénalisant que l'on retrouve beaucoup dans le cas de l'emprunt. La parenté des langues n'est plus à prouver et il est donc facile d'envisager que selon la proximité de celles-ci, les formes ont plus de chances de se ressembler. Voyons désormais dans le détail comment les utilisateurs de la langue se situent face à l'emprunt car finalement, malgré un nombre de phonèmes restreints par langue, les possibilités de création demeurent quasiment infinies.

On peut ici parler du philosophe Antonio Gramsci. Dans les cahiers de la prison (1916-1935) qui concernent des problèmes linguistiques et qui ont été l'objet d'études de beaucoup de linguistes et philologues. Il présente un évident intérêt pour la recherche moderne en linguistique, surtout d'orientations pour la sociolinguistique.

[41] Ces exemples sont issus de l'ouvrage *Termes et concepts pour l'analyse du discours.*

Les préoccupations linguistiques de Gramsci s'inscrivent dans ses efforts pour appliquer les principes du matérialisme historique et dialectique à la linguistique. Des considérations générales de Gramsci concernent l'évolution de la langue et, en particulier, à la néologie lexicale. Il se dégage de la lecture de ses écrits l'opinion selon laquelle tout changement linguistique est déterminé par des raisons socio-culturelles. On pourrait objecter que cela se réfère seulement au lexique, vu les rares observations sur d'autres niveaux de la langue. Mais il nous semble qu'il ne faut pas exclure la possibilité d'un point de vue strictement socio-historique également par rapport aux changements phonétiques, morphologiques, syntaxiques, ce qui nous paraît même plus probable dans le cadre de la totalité de sa pensée. Gramsci trouve que la langue se transforme avec les évolutions de toute la civilisation, par l'avènement de nouvelles classes à la culture, par l'hégémonie qu'exerce une langue nationale sur d'autres. Gramsci admet trois sortes de changements lexicaux :

- ✓ L'emprunt à une langue étrangère.
- ✓ L'emprunt à l'intérieur d'une même langue, entre les modes d'expression des différentes couches et classes sociales, ou emprunts faits par la langue standard aux langages techniques, de spécialité, vernaculaires.
- ✓ Le changement de sens dans le lexique existant, par métaphorisation. (Adda, 1979 : 21).

Pour conclure, nous pouvons admettre que l'emprunt dans son principe n'est pas vraiment un acte de création mais plutôt une facilité linguistique. Le processus d'intégration de l'élément étranger appelle toutefois des formes linguistiques nouvelles, morpho-syntaxiques ou sémantiques. Alors, l'emprunt peut être générateur de création linguistique.

Le terme étranger doit être utilisé par une grande masse d'utilisateurs pour que l'usage social sanctionne l'effectivité de la créativité néologique, en la reprenant et le diffusant.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSES LEXICALES, DISCURSIVES ET SEMANTIQUES

LE CHOIX DU CORPUS **106**

CHAPITRE I. LES MARQUES DE L'EMPRUNT **110**

CHAPITRE II. ANALYSE SEMANTIQUE ET DISCURSIVE D'UN EMPRUNT FAIT DU FRANÇAIS A L'ARABE « CAÏD » **140**

CHAPITRE III. ANALYSES SEMANTIQUES ET DISCURSIVES D'UN EMPRUNT FAIT DE L'ARABE AU FRANÇAIS « LIBERALISME » **162**

CHAPITRE IV. ANALYSES SEMANTIQUES ET DISCURSIVES D'UN EMPRUNT FAIT DE L'ARABE AU FRANÇAIS « DEMOCRATIE » **188**

Le choix du corpus

Dans le cadre de notre travail, nous retiendrons la définition de Louis Deroy qui considère l'emprunt comme une « notion relative ». Il ne se conçoit que par rapport à une langue définie, c'est-à-dire un système de signes linguistiques arbitraires en usage à un moment donné. Il constitue un élément étranger introduit dans ce système et se définit d'abord par opposition à l'ensemble des éléments antérieurs. Cette définition s'approche aussi du point de vue des anciens grammairiens arabes qui ont définit l'emprunt par opposition à l'ensemble des éléments antérieurs de la langue arabe. Il est ici utile de signaler que les linguistes arabes qui ont parlé du phénomène de l'emprunt linguistique sont très rares. Ces grammairiens sont opposés au phénomène de l'emprunt, ils trouvent la langue arabe suffisamment riche et souple pour dériver ou inventer des nouveaux mots. Elle n'a pas besoin d'emprunter à d'autres langues. Ce purisme est contredit par la réalité linguistique par des termes comme : stratégie, démocratie, diplomatie, chèque, etc.

Nous retiendrons aussi le point de vue de Catherine Merillou, qui voit l'emprunt comme une solution pour ce que nous avons une difficulté à exprimer dans notre langue. On peut ajouter aussi à cette idée que le recours à la langue étrangère n'est pas seulement utile pour dire « ce qui ne se dit pas », dans la langue d'usage, il peut aussi assumer le rôle non négligeable de signaler qu'on ne prend pas les choses trop au sérieux, ce qui est une autre façon de faire accepter une réalité gênante.

Nous avons choisit de nous arrêter à certains emprunts à l'arabe relevés dans des journaux français comme : *Le Monde, Le Figaro, Libération, Les Echos et AFP Générale* que nous avons pu consulter sur Internet. Nous avons également sollicité Google dont la page de recherche nous a livré les occurrences du terme cherché.

Par la suite, nous avons étendu la recherche aux occurrences rencontrées dans les archives du *Monde Diplomatique* d'octobre 1997 jusqu'à septembre 1999 pour le premier CD. Le deuxième disque nous a fourni des occurrences rencontrées de 1980

jusqu'à 2000. Quant aux exemples d'emprunts de l'arabe au français, nous avons eu du mal à les retrouver. Il nous a fallu trouver des journaux arabes et nous nous sommes servis là encore d'Internet. Nous avons utilisé le site Al Jajira[42]. Ce site, qui est un site d'une chaîne de télévision arabe nous a donné accès à plusieurs journaux arabes où nous avons recherché des termes empruntés au français. Nous avons aussi enregistré des émissions télévisées sur la même chaîne Al Jajira. Nous n'avons pas jugé nécessaire de traduire les articles entiers et nous nous sommes contentée de traduire uniquement les citations utilisées. À savoir que, que nous pouvons consulter l'intégralité de ces articles dans notre corpus en langue arabe.

Ces exemples nous ont poussées à poser les questions suivantes :

Pourquoi, dans la période délicate de l'application de la paix, les médias s'ingénient-ils à parler de *houdna, Intifada, et hidjab*[43] plutôt que de trêve, de guerre des pierres ou de voile ?

Peut-on considérer ces mots empruntés à l'arabe comme néologismes ?

Doit-on se baser sur l'extension du néologisme (ou du xénisme) pour savoir si un terme donné peut être considéré comme un emprunt ou pas ?

Dans les exemples choisis nous allons observer, d'une part comment les journalistes français ont préféré l'utilisation des mots empruntés à l'arabe au lieu d'utiliser leurs équivalents français ; comment ces emprunts qui ne sont pas connus de tous les français sont, à chaque fois que le mot est utilisé accompagnés d'une glose métalinguistique qui l'explique. Et d'autre part, comment des journalistes arabes utilisent le même procédé pour des emprunts au français comme *libéralisme, démocratie*. Notre objectif est de montrer que sous le même mot emprunté, existent parfois plusieurs acceptions ou plus exactement, comment le praxème, selon les points de vue divers des locuteurs, enregistre des attitudes différentes et des rapports variés au réel qui expliquent les variations sémantiques observables.

[42] www.Al djajira.com.
[43] Ce sont les mots que nous allons analyser plus tard.

Ces exemples permettent d'étudier du près le changement sémantique qui accompagne les mots empruntés. Si l'on reprend l'exemple de l'emprunt *madrasa* du français à l'arabe, on constate que le *Petit Larousse* le définit comme un « collège, université dépendant de l'autorité religieuse dans les pays musulmans ». Or, en arabe, le terme renvoie simplement à l'idée de lieu pour étudier. Le mot est utilisé pour signifier une simple « école primaire», pas même collège, ni un lycée. *Le Petit Robert* le définit ainsi : médersa ou medersa (1876 *; médressé, 1846 ;* mot de l'arabe maghrébin « collège »). Etablissement d'enseignement religieux musulman.) La prononciation en Syrie est différente de celle donnée dans *Le Larousse* car le mot est emprunté à l'arabe maghrébin. En arabe syrien, le mot medersa ne connote pas de si notions religieuses. C'est parce que le mot emprunté a évolué dans la langue d'arrivée que le sens originel se perd, comme le font des mots venus du latin (ainsi, *rem,* « chose », arrive en français à *rien*).

Pour illustrer le changement sémantique, qui peut accompagner les mots empruntés et voir la manière dont le sens se reconstruit lorsque les emprunts passent d'une aire linguistique à l'autre, avec les nuances introduites par la variation sociale, nous nous appuierons sur quelques exemples particuliers. Le premier est le mot « ***caïd*** » : emprunt fait du français à l'arabe. Nous verrons le sens initial du mot en langue arabe puis celui d'exemples saisis dans les contextes historiques et sociaux où le mot a été emprunté avec le changement sémantique que le mot subit dans la langue d'accueil « la langue française ». Les deux autres exemples sont : les mots « ***libéralisme*** » et « ***démocratie*** ». Il s'agit d'emprunts faits de l'arabe au français, et plus largement aux vocabulaires des pays occidentaux, à la fin du dix neuvième siècle. Le travail, dans les deux cas, portera sur des occurrences de discours authentiques dans les deux langues, et dans des genres discursives différents (journalistiques, littéraires, religieux, sociaux, etc.). On se propose de conduire des analyses focalisées sur le dynamisme de la production de sens du terme emprunté.

Notre analyse discursive vise à vérifier les raisons et les motivations de l'emprunt, mais surtout à saisir les circonstances dans lesquelles l'emprunt a été fait. Puis à comprendre la progression historique que le mot subit au cours de son histoire et les effets que cette progression impose au sens d'origine.

CHAPITRE I. LES MARQUES DE L'EMPRUNT

1. Guillemets, italiques et parenthèses

1.1. Guillemets

Signalant un changement de niveau énonciatif, les guillemets encadrent une citation ou un discours rapporté (au discours direct, parfois au style indirect libre). L'étude de l'emprunt révèle la présence de bon nombre de guillemets. Nous allons d'abord voir comment ils repèrent et pour cela, nous envisagerons l'approche de Riegel, Pellat et Rioul. Les auteurs distinguent trois grandes fonctions et utilisations :

> a) Les guillemets marquent les limites d'un discours inséré dans un texte de base : *le maître mot de la mode n'est pas : « Cela vous plaît-il », c'est « il faut »* (Georges Pérec). Le discours rapporté peut avoir une longueur variable, d'un mot seul à un texte de plusieurs mots, les mettant ainsi en valeur : *Car il y avait autour de Combray deux « cotés » pour les promenades …* (Proust).
>
> b) Ce changement de niveau énonciatif est aussi marqué dans le cas particulier d'une citation autonymique de mots ou d'expression ; dans les textes imprimés (les guillemets sont fortement concurrencés dans cet usage par l'italique) : *Mlle M., dactylographe d'âge, ne peut écrire sans rature le mot « rature »* (Roland Barthes).
>
> c) Les guillemets peuvent aussi isoler un mot (ou un groupe de mots) appartenant à une langue étrangère ou étranger au langage courant : *Les guillemets signifient : « je sais que j » assassine la langue, mais je m'en lave les mains. » […] Chaque semaine ou presque, nous sommes les victimes d'une nouvelle agression à coups de guillemets. Nous avons eu la « partition » de la Palestine au lieu de son partage, nous avons les « caches » d'armes quand il s'agit de dépôts ou de réserves* (J.O. Grandjouan).

Grâce à eux le scripteur marque ses distances par rapport aux termes qu'il utilise : distance par rapport à un terme argotique ou un néologisme qu'il introduit prudemment, distance ironique aussi quand il rapporte des termes indiquant explicitement, avec les guillemets, qu'il s'en désolidarise ou qu'il les fustige (cf. l'expression figée entre guillemets) : *Point de Don Juan ni chez les « bons sauvages » ni chez les « primitifs » qu'on nous décrit* (Denis de Rougement).

Serait-ce alors juste une question de parole rapportée ? Les guillemets se posent dans le domaine écrit comme des marqueurs éminemment explicites, graphiques, avec leurs bornes initiales et terminales. Le scripteur signale qu'il ne reconnaît pas l'énoncé guillemeté comme le sien, qu'il le restitue à un autre et le met à distance. Parler avec des mots ouvertement reconnus comme étant ceux d'un autre pourrait sembler paradoxal. Cette utilisation n'est que l'expression même du dialogisme et sa prise en considération. Si les guillemets sont des marqueurs évidents, c'est tout le contraire en ce qui concerne leurs sources énonciatives. Car une des véritables questions que les guillemets posent par leur existence est celle de leur origine. Le dialogisme annoncé par cette marque est fondamental et c'est par lui que les guillemets construisent leur sens. Ils sont une marque de modalité autonymique, et constituent des éléments d'hétérogénéité montrée en tant que « fragments textuels, construisant simultanément un discours sur les mots : le fragment cumule donc mention et usage » (Détrie et al, 2001 :189). Ceci va nous amener à envisager les guillemets sous un angle particulier. Selon la théorie d'Authiez-Revuz (1982, 1984 et 1995), il existe deux types d'hétérogénéité énonciative. La première, « repérable à des marqueurs explicites, fait entendre, à travers des formules du type *comme dit l'autre ou si je puis dire*, un dialogue entre l'énonciateur et une autre voix » (Détrie et al, 2001 :137-138). De la même manière, les guillemets effectuent une mise à distance de la parole citée par rapport à celle du scripteur. Ce sont donc les enjeux que comporte cette utilisation qu'il importe

d'analyser. A cela s'ajoute l'hétérogénéité constitutive qui pose la présence de l'autre comme une condition nécessaire à l'existence du sujet et de son discours… Concernant l'emprunt, cela va dépendre de son statut et de son niveau d'intégration. En tant qu'emprunt, il portera toujours les marques d'une origine étrangère, donc une trace de l'Autre. Mettons de côté la problématique du bilinguisme, et restons centré sur le fait que l'emprunt est une marque d'hétérogénéité montrée et consécutive. Concernant l'étude de l'emprunt *houdna*, la première occurrence de houdna dans le journal Le Monde diplomatique, avril, 2000 apparaît à l'occasion d'un discours sur l'organisation du Hamas en Palestine. Le mot était prononcé par leur fondateur et guide spirituel, cheikh Ahmad Yassine, qui voulait proposer à Israël une trêve traditionnelle « Avec le démantèlement de son bureau politique à Amman, les principaux défenseurs de cette ligne radicale ont été réduits au silence, au moment même où l'aile militaire du Hamas était sérieusement affaiblit.(…), Quelles que soient les circonstances, une solution fondée sur la coexistence de deux Etats en Palestine, le Hamas, (…), a maintenant proposé à Israël comme substitut à la guerre permanente, une trêve « houdna » conditionnelle et renouvelable, (…) » .[44] L'auteur utilise les guillemets et l'italique pour mettre en relief le mot houdna. Nous sommes alors en droit de nous interroger sur la valeur des guillemets concernant l'emprunt, à savoir que leur absence indique vraisemblablement l'intégration du terme dans la langue emprunteuse. La seconde occurrence du terme (entre guillemets) apparaît beaucoup plus loin après la première dans le journal Les Echos, mercredi 17 septembre 2003, p : 16.

« Le porte-parole du Premier ministre Ariel Sharon a aussitôt affirmé à l'AFP qu'Israël n'allait pas tomber « dans le piège d'une nouvelle « houdna » [trêve en arabe] ou d'un cessez- le- feu ».[45]Elle concerne toujours le sujet du conflit entre les Palestiniens et les Israéliens. Cette seconde occurrence possède une particularité car l'auteur de l'article s'était appuyé, un certain nombre de fois, sur les guillemets dans

[44] Voir annexe B6
[45] Voir annexe B3

la même phrase. D'une part, il fait précéder le mot emprunté *houdna* d'une glose métalinguistique, elle aussi guillemetée, et d'autre part il fait suivre le mot (lui aussi entre guillemets) de deux traductions mentionnées : la première [trêve en arabe] et la deuxième « cessez-le-feu ».

Nous pouvons également nous interroger sur les guillemets qui reprennent la phrase en tant que glose métalinguistique autour du mot emprunté. L'auteur n'a pas simplement mis la traduction du mot *houdna* qui signifie trêve, et le mot n'a pas été précisé de son sens, car l'auteur a ajouté qu'*Israël n'allait pas tomber « dans le piège d'une nouvelle houdna »*. Nous sommes ici dans un cas de dialogisme interdiscursif clairement avoué. L'article précédent a sans doute eu une influence sur ce dernier. Plus exactement, le journaliste, dans sa saisie du sujet du discours, fait exprès de donner l'impression d'entendre ou de rencontrer les discours précédemment tenus par d'autres sur le même objet (la *houdna* des palestiniens), discours avec lesquels il ne peut pas manquer d'entrer en interaction. En même temps l'auteur fait usage d'un stéréotype identitaire défini comme le suivant : « la dialectique du *même* et de l'autre, qui se rejoue dans toute appréhension de la réalité par le langage et dans toute interaction, se trouve, dans la stéréotypisation, interceptée et figée. Le *même* et *l'autre* sont interprétés selon un système fortement axiologisé qui, identifiant l'individu à la classe, tend à valoriser le *même* et à dévaloriser *l'autre* » (2001, pp : 320-321). De cette manière, l'auteur de l'article voulait mettre en évidence la dévalorisation de la trêve proposée par (les Palestiniens). Il a utilisé les guillemets pour exprimer le point de vue jugeant « la *houdna* » des palestiniens comme une trêve fallacieuse qui n'annonce pas la fin des hostilités. Il voulait en même temps valoriser la trêve des israéliens. Le journaliste utilise au début le mot « trêve » avec une glose guillemetée du mot « un cessez-le-feu » pour parler de la trêve proposée de la part d'Israël. En même temps, il utilise le mot « houdna » suivi d'une explication [trêve en arabe] et précédé d'une autre explication « le piège de nouvelle houdna »,

pour parler de la même proposition, mais cette fois de la part des Palestiniens. Nous pouvons réitérer l'analyse sur l'annexe B 2. Cette fois l'occurrence est suivie d'une explication « trêve traditionnelle ne signifiant pas la fin des hostilités ».
L'emprunt guillemeté *houdna* montre la non intégration du terme dans la langue emprunteuse et de façon implicite, l'opinion des Israéliens à propos de cette *houdna.*

1.2. Italiques

Les guillemets signalent une hétérogénéité, alors que l'italique contribue à une intégration. Ce fait n'est pas une règle immuable mais un fonctionnement fréquent.

> L'italique, comme les guillemets, s'emploie à la fois pour l'autonymique et pour la modalisation autonymique. Mais les guillemets *s'ajoutent* à l'énoncé, alors que l'italique y est *incorporé* : c'est seulement un changement de caractères. […] En modalisation autonymique, l'italique s'emploie de manière préférentielle pour les *mots étrangers* et pour insister sur certaines unités » (Charaudeau, 2002 : 291).

Avec les guillemets il y a mise en réserve et le soulignement de non coïncidence avec la parole de l'autre est clairement signalé comme telle. On peut néanmoins associer ces deux types de marques :

> A l'île Maurice (il s'agit du français mauricien, non du créole), on rencontre des emplois comme *pointeur (*«prétendant, amoureux »), *ma pièce* (« ma fiancée ») ou *mon dix-sept* ((« ma femme préférée » Cl. Hagège) ((*GMF,* 2001 : 94).

Appliqué au domaine journalistique, la distinction devient parfois une complication. Chaque journal possède son propre usage des guillemets et de l'italique). Le jeu qui s'institue entre ces deux formes peut être très subtil et amène aussi dans le cas de l'emprunt à distinguer le niveau de son intégration. Si au fil du temps un emprunt est

de moins en moins typographié en italique, ce sera la marque qu'il n'a plus besoin d'être distingué, comme différent. L'absence prolongée d'italique sur un terme, nous permettra alors de conclure la tendance à l'assimilation de l'emprunt.

On observe dans les textes imprimés un net recul des guillemets au profit de l'italique, selon la *Grammaire Méthodique du Français*. Cependant, les italiques et les guillemets n'ont pas vraiment le même rôle. Les guillemets visent à isoler « un énoncé étranger inséré dans un énoncé principal », alors que l'italique sert à « incorporer une citation dans un texte principal, qu'il s'agisse d'un bon mot ou d'une expression latine » (R Laufer) Ainsi les guillemets isoleraient et l'italique soulignerait. Face à ces deux tendances, si nous cherchons à quantifier le degré de mise en valeur, les guillemets semblent les plus appropriés. Le journal *AFP* a deux fois « guillemeté » le terme *houdna* et il n'a jamais mis le terme en italiques. Même processus dans *Les Echos,* le terme a été guillemeté à plusieurs reprises, jamais mis en italiques. Dans *Le Monde*, le terme a été deux fois guillemeté et mis en même temps en italiques. Par contre *Le Monde Diplomatique* adopte une attitude inverse. Il utilise le terme sans aucune marque typographique. Quant au mot *hidjab*, la première occurrence dans *Le Monde Diplomatique* (Avril 1991 : 30) apparaître ainsi : « En Egypte le hijab se porte de nouveau par mimétisme mais aussi pour des raisons économiques… »[46].

L'auteur utilise le mot sans aucune distinction, alors que le terme n'était pas encore connu par la grande masse des lecteurs en France. Trois ans plus tard, toujours dans *Le Monde Diplomatique*, le mot *hidjab* se retrouve dans un contexte concernant l'organisation islamique « Hamas », calquée sur celle des Frères musulmans, l'auteur parle de l'imposition du *hidjab* à Gaza.

[46] Voir annexe A2

> A Gaza, surtout, où le mouvement a pris naissance, son ardeur à fustiger l'immoralité, à imposer le port du *hidjab (*voile) et à faire la chasse aux collaborateurs répondait aux aspirations de ses partisans. (Mai 1993 : 24 ; 25)[47]

On trouve ici le mot *hidjab* en italique, suivi de sa traduction en français entre parenthèses. La troisième occurrence du terme dans le même journal était juin 1998 : 31.

(…). Une femme portant le *hidjab* violemment rejetée de l'entrée de l'entrée d'un bus. [48]

Nous avons trouvé dans le journal *Le Monde* dix occurrences du terme, aucune n'avait de marque typologique. Les deux dernières occurrences rencontrées étaient celles d'un article sur un site Internet. Le terme y est à la fois guillemeté et en italique.

> Contrairement aux fausses idées qui sont véhiculées depuis un certain nombre d'années, le voile de la femme en Islam (appelé communément « *hidjab* » ou « khimar » dans le vocabulaire juridique) n'est en aucun cas le symbole d'une revendication politique ou idéologique (…). En réalité, le *« hidjab »* possède une double dimension …[49]

Peut-on conclure à une signification particulière dans le choix des guillemets ou de l'italique? A la lumière des contenus de chaque article, nous dirons que oui. Le rapport avec les expressions non marquées n'est pas négligeable. « Les guillemets, s'ils désignent clairement un fragment discursif comme autre, ne disent pas -sauf précision fournie par un syntagme introducteur- qui est cet autre. Ils ne disent pas non plus le rapport que le scripteur instaure avec lui. Le travail interprétatif du lecteur est fortement sollicité. Il arrive que la voix du scripteur cite, pour s'en

[47] Voir annexe A 3
[48] Voir annexe A1
[49] Voir annexe A5

distancier fortement ; les guillemets fonctionnent comme des pincettes avec il prend les mots de l'autre pour ne pas se salir » (Barberis et al, 1999 :126).

1.3. Les parenthèses

Nous avons vu que les guillemets signalaient une hétérogénéité, alors que l'italique contribue à une intégration. La question est de savoir à quoi servent les parenthèses. Les parenthèses, selon la Grammaire méthodique du français, marquent comme les guillemets et l'italique, l'insertion d'un élément, plus ou moins court, détaché et isolé par rapport à la phrase. Obligatoirement doubles (ouverte et fermée), elles encadrent l'élément qui est appelé lui-même *parenthèse*, et elles correspondent à une suspension mélodique à l'oral. Le groupe entre parenthèses possède sa mélodie propre, indépendante du discours dans lequel il est inséré : *il paraît…* (*Mais soyez courageux, attendez-vous au pire !) Il paraît que le temps par une nuit sans lune…vous devinez ?* (Jean Tardieu). L'élément isolé par les parenthèses peut être totalement indépendant du contexte où il est inséré, alors qu'un terme détaché à l'aide de la virgule garde un lien syntaxique avec son contexte. Généralement, cet élément que le locuteur n'a pas jugé bon de faire figurer directement dans son texte de base, a une importance secondaire et pourrait être retranché sans affecter ni le sens ni la construction de la phrase : *ce goût c'était celui du petit morceau de madeleine que le dimanche matin à Combray (parce que ce jour-là je ne sortais pas avant l'heure de la messe), quand j'allais lui dire bonjour dans sa chambre, ma tante Léonie m'offrait après l'avoir trempé dans son infusion de thé ou de tilleul* (Proust).

Les parenthèses servent ainsi à insérer des réflexions incidentes, des commentaires (1) ou des rectifications (2) :

> *(1) Il ne la croyait pas (mais, au vrai, ce qu'elle disait, était-ce croyable ?)(*Mauriac).

> *(2) Une fois par mois, donc, la veille dame réunissait autour de sa famille (ou plutôt des débris de sa famille) quelque collatéraux ou quelques relations plus ou moins proches* (Claude Simon).

Serait-ce alors juste le problème d'un élément que le locuteur n'a pas jugé bon de faire figurer directement dans son texte de base ? Prenons le mot *houdna* et une occurrence entre parenthèses : « (…) Le Hamas, rendu célèbre par sa lutte violente, a maintenant proposé à Israël, comme substitut à la guerre permanente, une trêve (*houdna)* conditionnelle et renouvelable, (…) »[50]

Nous avons déjà analysé cet exemple, pour voir l'importance de l'italique. Nous le reprenons. Le mot *houdna* mis entre parenthèse apparaît comme une traduction en arabe du mot trêve. Nous devons aussi prendre en considération le fait que les lecteurs du Le Monde Diplomatique sont français. La question est de savoir si un commentaire est indispensable pour la compréhension de la nature de cette « trêve », ou si c'est là une glose supplémentaire ? Nous pouvons dire qu'elle est nécessaire ; le dialogisme annoncé par cette marque est fondamental pour la compréhension de la phrase et les parenthèses participent au sens voulu. Elles sont une marque de modalité autonymique, par lesquelles le journaliste nous attire l'attention sur l'emploi métalinguistique du mot, le locuteur construit un commentaire sur le fonctionnement linguistique du mot *houdna,* à savoir qu'elle est la traduction arabe du mot trêve, les parenthèses ici participent à faire du mot un signe qui renvoie à lui-même en tant que signe (autoréférent), et non en tant qu'objets du monde. En même temps ce terme permet de construire une réalité extralinguistique, que ce terme était traduit en arabe exprès pour parler d'une affaire des autres (les arabes).

Parlons d'autre exemple (annexe B2) :

> Le gouvernement israélien continue de reprocher à l'exécutif palestinien d'avoir misé sur une houdna (trêve traditionnelle ne signifiant pas la fin des hostilités) qui (…)

[50] Annexe B6

Les parenthèses servent ici à insérer des réflexions et des rectifications de la part du journaliste vis à vis de « cette *houdna* », il s'agit, dans cet exemple, d'un commentaire nécessaire, d'une part, pour le lecteur français, censé ignorer le mot arabe *houdna*, dont la traduction, mise entre parenthèses l'aide à comprendre le sens. Toute nomination est l'expression de la position du sujet au sein de la communauté parlante, dans son espace discursif. Et l'explicitation du sens par un commentaire métalinguistique entre parenthèses révèle le point de vue de l'auteur. Nous pouvons ici citer l'exemple suivant (annexe A 3) :

> En appelant à lutter pour Dieu (…) A Gaza, surtout, où le mouvement a pris naissance, (…), à imposer le port du *hijab* (voile) et à faire la chasse (…).

Nous pouvons parler du même motif que l'exemple précédent, le journaliste a trouvé utile de mettre la traduction du mot emprunté *hijab* entre parenthèses, pour faciliter la compréhension des lecteurs français de son vouloir dire.

Les parenthèses, les guillemets et l'italique marquent la modalité autonymique et constituent des éléments d'hétérogénéité montée en tant que fragments textuels cumulent mention et usage. Nous voyons ici utile, de rappeler, le fait de trouver chacun des mots « *houdna* ou *hijab* », à plusieurs reprises sélectionnés, c'est-à-dire mis entre parenthèses, guillemets ou en italique. Par contre, nous n'avons pas rencontré aucune fois le mot I*ntifada* ni sélectionné ni distingué des autres mots du texte[51]. Cela signifie l'intégration du mot dans la langue emprunteuse ; on trouve en effet le mot dans les dictionnaires français.

[51] Voir l'annexe C.

2. L'extension de sens

2.1. La glose métalinguistique de l'emprunt

> « Il est généralement admis que le langage possède une « fonction métalinguistique », en d'autres termes, que le langage est parfois employé pour parler du langage. Le discours du linguiste en est le meilleur exemple, par la permanence du thème ; mais chacun de nous, quel que soit son propos, recourt nécessairement à cette « fonction métalinguistique » lorsque des commentaires sur le dire sont indispensable à la communication, notamment lorsqu'il faut ajuster le discours à ce qu'il est censé désigner et signifier (pour rappeler, pour apprendre, pour désambiguïser) » (Rey-Debove, 1997 : 1).

Ces commentaires sont appelés gloses métalinguistiques, sortes de paraphrases sur le choix du mot lui même ou sur le sens de ce mot, que l'énonciateur utilise pour expliciter son propos. Ils peuvent définir un mot inconnu ou traduire un mot étranger. Ils peuvent également préciser un sens nouveau d'un mot déjà connu, en spécifier un emploi particulier ou en délimiter les acceptions.
Notre objectif est ici de montrer l'importance de ces gloses métalinguistiques.

> On appelle « emprunt lexical » au sens strict le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2 (également fini et déterminé dans l'instant T). Ce processus se déroule de l'instant T à l'instant T' ; le temps écoulé entre T et T' est très variable et correspond à la codification plus ou moins rapide d'un fait de discours dans la langue (Rey-Debove,1998 : 151).

Rappelons l'existence de l'emprunt appelé « xénisme » ; signe étranger en période initiale d'accueil, le plus souvent monosémique et référentiel. Ce n'est pas le locuteur emprunteur qui opère la création, consistant dans l'attribution consciente d'un contenu de signification au segment linguistique, ou qui cautionne cette création en l'accueillant et en l'interprétant selon la motivation qui résulte de la relation entre

ses éléments. La néologie de l'emprunt se réalise dans la première étape de son adoption, lorsque le terme étranger est introduit dans la phrase de la langue emprunteuse avec un signifié propre à la langue étrangère. Le terme étranger a besoin des gloses de sorte métalinguistique pour qu'il puisse donner son vouloir-dire. Ce sont exactement, ces explications, ces gloses qui vont nous permettre de rendre compte du fait qu'un contexte et le discours dans lequel il s'inscrit, ne sont peut-être pas suffisants au début pour rendre comptent du sens donné. La glose montre que l'utilisateur éprouve le besoin d'expliciter son discours. Le procédé de la glose revient à faire un discours sur un discours c'est-à-dire par un métadiscours. La glose révèle si l'emprunt est aux yeux du locuteur suffisamment intégré pour être compris comme il le souhaite. Dans un relevé, la glose est un indice de la nouveauté de l'emprunt ou de sa faible propagation dans la langue courante. D'autres effets au-delà de la simple explication peuvent ainsi être dissimulés derrière l'utilisation de la glose. Un locuteur peut créer du soupçon, feindre l'ignorance, donner un nouveau sens au terme ou plus simplement en préciser un bien particulier.

2.2. Appositions, aspect autonymique et relatives appositives

2.2.1 Les appositions

Le premier type de glose métalinguistique que nous allons analyser sont les appositions. Commençons par les définir :

> Le terme *apposition* est utilisé de manière différente selon les grammairiens. Il s'applique toujours au mot ou au groupe de mots qui, placé à la suite d'un nom, désigne la même réalité que ce nom, mais d'une autre manière (identité de référence) et en est séparé par une pause (dans la langue parlée) et une virgule 'dans la langue écrite)(…). Un nom en apposition peut simplement rappeler un trait de la personne ou de la chose dont il est question ; ainsi, dans *Pierre Corneille, écrivain français, a vécu au XVIIe siècle, écrivain français* ajoute simplement un trait à la caractérisation de *Pierre Corneille,*(…) (Dubois et al, 2002 : 64).

Pour dix occurrences du terme *houdna,* nous avons dix gloses métalinguistiques. Chaque fois que le mot *houdna* est utilisé par les journalistes, une glose en préciser le sens. Prenons l'exemple suivant :

> (…), quelles que soient les circonstances, une solution fondée sur la coexistence de deux Etats en Palestine, le Hamas, rendu célèbre par sa lutte violente, a maintenant proposé à Israël, comme substitut à la guerre permanente, une trêve (*houdna)* conditionnelle et renouvelable, fondée sur un retour aux frontières de Juin 1967.[52]

Cet exemple contient deux appositions pour le commentaire du sens du mot *houdna* et relevant d'une fonction autonymique. L'emboîtement de deux phrases , *« comme substitut à la guerre permanente* » placé avant *« fondée sur un retour aux frontières de juin 1967* » qui suit la phrase principale, enrichit le sens du mot *houdna* dans le but de signifier aux lecteurs la non-sincérité de cette *houdna* arabe.

Un nom en apposition peut simplement rappeler un trait de la personne ou de la chose désignée ou bien lui donner un équivalent, par une périphrase. L'apposition permet aussi parfois de lever un doute sur l'identité de la personne ou de la chose dont il est question. Prenons l'exemple suivant :

> A première vue, il s'agit d'une affaire purement française. Le gouvernement du président Jaques Chirac propose d'interdire le port du foulard ou voile islamique, le hijab, dans les établissements scolaires français[53]

En admettant que les langues imposent l'existence d'images différentes selon les cultures, nous pouvons comprendre la nécessité d'utiliser l'apposition *hijab,* réalité étrangère pour le lecteur français. L'auteur ressent l'utilité de préciser le sens de la première phrase, « le port du foulard ou voile islamique » à l'aide de l'apposition *hijab.* En fait, l'utilisation de cet apposition *« hijab »*, d'une part, écarte l'ambiguïté

[52] Annexe B6
[53] Annexe A6

des deux termes « foulard » et « voile islamique » et d'autre part, sert à les catégoriser, en les insérant dans une classe d'objet identifiée dans le lexique : *hijab.*

2.2.2 L'aspect autonymique

L'autonymie fait elle aussi une partie des gloses métalinguistiques. Commençons par la définir :

> L'autonymie est un cas particulier d'emploi métalinguistique. On sollicite ce terme pour rendre compte de l'emploi d'un mot ou d'un syntagme en mention et non en usage : le locuteur, dans ce type d'emploi, construit un commentaire sur le fonctionnement linguistique du mot en question. Par exemple, les énoncés *Soleil a deux syllabes et Amour rime avec toujours* présente des formes en mention (soleil, amour, toujours). Dans les énoncés *Le soleil est haut dans le ciel, Ses amours ne sont guère durables,* les mots *soleil et amours* sont en usage. (Détrie et al, 2001 : 44).

Reprenons l'exemple de l'annexe B6. L'explication est donnée par un commentaire métalinguistique sous la forme appositive : « Comme substitut à la guerre permanente », « fondée sur un retour aux frontières de juin 1967 ». Les parenthèses et l'italique attirent l'attention sur son emploi en mention et en usage. Le lecteur, dans ce type d'emploi, construit un commentaire sur le fonctionnement linguistique du mot entre parenthèses. Les deux parenthèses avec l'italique isolent le mot *houdna* en le signalant comme un mot étranger à la langue française. En mention le signe renvoie au fonctionnement spécifique d'un fragment textuel construisant simultanément un discours sur les choses et un discours sur les mots.

2.2.3 Les relatives appositives

La phrase appositive joue syntaxiquement le même rôle qu'un complément ou qu'un adjectif apposé. Ainsi les exemples grammaticaux :

> (1) *Prends moi livre, qui est sur le bureau, (2) Mon ami, qui ne le connaissait pas, fut surpris de voir Paul,*
>
> Les relatives appositives sont souvent séparées du nom antécédent par une virgule qui joue le rôle de parenthèses.
>
> La relative est explicative (ou appositive) lorsqu'elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent. Elle peut alors, sans dommage pour cette identification, être supprimée. Elle peut aussi être remplacée par une proposition coordonnée ou être reprise par le pronom *cela : Ce roman, que je viens de finir, me plaît beaucoup. Ce roman me plaît beaucoup* (le référent ne change pas)- *Les Alsaciens, qui boivent de la bière, sont obèses. Les Alsaciens sont obèses* (les deux phrases ont la même valeur générale, qui admet d'ailleurs des exceptions : elles décrivent seulement un cas typique). A partir des exemples *Mes élèves, qui s'étaient bien préparés, ont tous été reçus et La démocratie, qui est fragile par nature, doit être défendue* on peut substituer aux relatives des coordonnées sans changement notable de sens : *Mes élèves ont tous été reçus.* La relative explicative peut aussi faire l'objet d'un commentaire particulier, ce qui montre son indépendance vis-à-vis du reste de l'énoncé : *La démocratie, qui est fragile par nature (cela n'est pas douteux), doit être défendue.* Ces relatives sont marquées sur le plan prosodique par une mélodie spécifique, celle de la parenthèse. Sur le plan de la ponctuation, elles sont disponibles pour exprimer toutes sortes de nuances circonstancielles : cause, condition, concession, etc. (Riegel et al, *La grammaire méthodique du français*, 2004 : 484).

Prenons l'exemple suivant :

> Le gouvernement israélien continue de reprocher à l'exécutif palestinien d'avoir misé sur une houdna (trêve traditionnelle ne signifiant pas la fin des hostilités) qui pourrait permettre aux mouvements terroristes de se réorganiser, plutôt que de les désarmer. [54]

[54] Voir annexe B2

Le sens du mot emprunté est-il conforme à celui du terme en arabe ? Une trêve est-elle une *houdna* ? Une *houdna* est-elle une simple traduction du mot trêve, ou bien est ce que les deux notions sont différentes ?
Pour répondre il faut reporter aux gloses métalinguistiques qui entourent ces mots, et qui se manifestent ici à travers la relative appositive « qui pourrait permettre aux mouvements terroristes de se réorganiser ».
L'auteur de l'article use de cette relative appositive non pour une identification référentielle du mot emprunté mais pour exprimer toutes sortes de nuances possibles entre une trêve normale et une « trêve arabe » (*houdna).* Autrement dit pour montrer aux lecteurs les nuances circonstancielles du sens de telle *houdna* traditionnelle qui ne signifie pas la fin des hostilités. Ainsi une *houdna* n'est pas une simple traduction du mot trêve, c'est un terme connoté.

Nous voudrions montrer que le déplacement du sens dépend aussi de la représentation que les locuteurs ont de leur rapport à l'objet nommé : bien évidemment ce rapport est influencé par la représentation que les auteurs veulent transmettre. Il est possible que sous un même nom jouent plusieurs significations. Selon les points de vue adverses des locuteurs, le terme prend en charge des attitudes radicalement différentes, et des rapports divers au réel qui expliquent les variations sémantiques.

3. La suspension de sens du nom propre : « Intifada »

Dans la grammaire de Port Royal le nom propre forme avec le nom commun la catégorie des *substantifs noms*. Il est toutefois traité par la majorité des grammaires comme une catégorie distincte de celle du nom commun, tant son fonctionnement paraît particulier. Les limites en sont floues. Distinguant les noms propres purs des noms propres à base descriptive ou mixte, Jonasson invoque comme

critère de définition le « degré de descriptivité du nom propre ». Ainsi les noms propres purs, prototypiques de la catégorie et dont ils constituent le noyau dur, sont perçus comme non-descriptifs, ne renseignant pas sur les propriétés du particulier auquel ils sont associés. Cette « opacité » qui caractérise la majorité des noms propres s'explique selon les onomasticiens par leur « désémanticisation ». Car si les anthroponymes et les toponymes étaient anciennement attribués en fonction des caractéristiques réelles des individus et des lieux qu'ils servaient à nommer, on ne s'attend plus aujourd'hui (-les conditions d'attribution des noms propres ayant socialement et de fait linguistiquement changé-) à ce que le nom d'un individu nous révèle un trait caractéristique de son être. Ainsi s'explique le processus de passage du nom commun, servant à décrire une réalité de l'être ou de la chose désignée, à celui du nom propre, servant à nommer un être ou une chose dans « tous les mondes possibles ». « Le lien dénominatif s'étant bien instauré, ce sens lexical descriptif a en général cessé de jouer le rôle de modèle interprétatif dans le repérage du référent visé qu'il a pu avoir à l'origine. A la place, à la suite d'un acte de nomination ou d'un emploi répété du nom propre comme expression référentielle, ou désignateur, associé à l'entité particulière en question, un lien plus direct a pris la relève, laissant se retirer, reculer ou s'effacer le sens lexical descriptif devenu désormais superflu » (Jonasson, 1994 : 127). Le nom propre est considéré comme le lieu privilégié de l'érosion sémantique et c'est là qu'il se distinguerait du nom commun auquel est associé un sens lexical codifié.

Or, s'il est vrai que les latinistes retrouvent aisément l'origine du verbe *capturer* (issu du supin du verbe capere) ou du nom *relique* (issu de la nomination du verbe reliquere), tous les termes du lexique français ne sont pas si facilement identifiables. Ainsi, seule l'analyse étymologique peut nous permettre de savoir que *fauteuil* est issu du francique faldistôl et que *magasin* vient de l'arabe mãhãzĭn : « dépôt,

bureau »).[55] Le nom commun ne semble donc pas échapper lui non plus à la règle de l'érosion sémantique, phénomène de l'évolution naturelle des langues. Nous pouvons alors dire que nom propre et nom commun sont égaux face à la perte du sens étymologique « imputable à l'oubli des racines primitives, au changement sémantique ou à la méconnaissance des langues originelles des emprunts. Et dans les deux cas, l'usage peut recourir à l'étymologie ou à la compenser » (P. Siblot, 1987).

S'il est une différence entre noms communs et noms propres elle réside, non pas dans l'effacement du sens étymologique du nom propre, comme le suggère Jonasson, mais plutôt dans ce que P. Siblot appelle une « suspension du sens du nom propre ». Cet allègement sémantique qui s'opère permet alors au nom commun de devenir dénomination unique et assure le maintien de ce nouveau nom propre dans son statut. On comprend en effet que pour assumer son rôle, nommer un être ou une chose quelles que soient ses conditions d'existence, le nom propre ne peut pas être ressenti comme descriptif d'une propriété particulière de l'individu qu'il désigne. La faible puissance dérivationnelle, évoquée plus haut, en est à ce propos une des principales conséquences : « Le nom propre ne peut compter, comme le nom commun, sur un paradigme de praxèmes dont l'actualisation mobilise et maintient vivante la productivité signifiante des racines » (*ibid.*). Ainsi, si l'on peut construire le paradigme « capter, captation, captivité, capturer » sur la base d'un programme de sens commun, une telle dérivation morphologique semble se limiter, pour les noms propres, à ceux dits lexicalisés.

Cette suspension de sens, nécessaire à la spécificité de la nomination individualisante, semble satisfaire à une convenance pratique : le sémantisme s'avère sans pertinence pour la désignation individuelle. Ainsi, un nom de famille, originellement descriptif d'une caractéristique physique, morale ou sociale, peut ne plus correspondre à la réalité de l'individu désigné de la sorte, sans pour autant

[55] Le Grand Robert de La langue Française, 1992, 2°édition, Paris.

perdre sa spécifié de désignateur et être perçu comme inadapté. Par ailleurs, le postulat d'une suspension du sens n'exclut pas que la « production praxématique originale » soit réactualisée en discours (le sens à l'origine du nom propre se constituant comme une potentialité d'actualisation), phénomène devenu impossible dès lors que l'on opte pour une désémanticisation du nom propre ou d'une « extinction » de son sens. Notons que, cette suspension de sens, découle du fait que dans le passage d'une langue à une autre le nom propre ne se traduit pas puisqu'il ne s'agit pas pour le traducteur de restituer une qualité ou un attribut de l'individu ainsi désigné et dont le nom propre serait la description. Si toutefois à l'usage prototypique du nom propre s'ajoutait, de la part du locuteur/auteur, la volonté d'actualiser un trait sémantique particulier du nom propre, une traduction qui saurait rendre compte de cette actualisation particulière serait autorisée. Ainsi, en utilisant le mot « Intifada » comme nom propre, on élimine la catégorisation descriptive que le nom commun « intifada » opère « soulèvement », pour donner une catégorisation individualisante. Le nom propre « Intifada » individualise le référent « l'Intifada des Palestiniens » et non pas n'importe quel soulèvement. Aucun locuteur ne peut avoir la volonté de traduire l'emprunt « Intifada » par un de ses synonymes, « révolte », « soulèvement » ou « rébellion » que le nom commun « intifada » peut avoir. « La catégorie individualisante, opposée à celle, transférable à plusieurs référents, du nom commun, constitue donc un des modes de signifiance du nom propre : la nomination en elle-même confère le statut d'individu. (S.L. in *Termes et Concepts pour l'analyse du discours* : 49).

3.1. Le passage du NC « intifada » au NP « Intifada »

Le mot Intifada est un exemple de ce passage nom commun- nom propre. Commençons par la définition du mot dans le dictionnaire[56] : Intifada 1988 ; mot ar. « soulèvement ». Politique. Lutte menée à jets de pierres par les jeunes Palestiniens contre les Israéliens, dans les territoires occupés par Israël (cf. Guerre des pierres). Le 9 décembre 1987, les Français découvrent la signification d'un terme qu'ils ne connaissaient pas : L'Intifada, littéralement « soulèvement », désigne la lutte menée à jets de pierres par les jeunes Palestiniens contre les Israéliens dans les territoires occupés. La première Intifada avait éclaté à Gaza à la suite d'un accident de circulation impliquant un camion israélien et une voiture palestinienne dans laquelle plusieurs personnes avaient trouvé la mort. Le mouvement, qui avait débuté par une grève générale à Gaza, s'était rapidement étendu à l'ensemble des territoires occupés palestiniens. Cet incident survenant quelques mois après le 20ème anniversaire de l'occupation israélienne avait mis en route un processus qui allait profondément transformer la société palestinienne. Cette révolte prendra le nom de « première Intifada » pour s'achever en 1993. « La deuxième Intifada » appelée Intifada « al-Aqsa » débutera en septembre 2000. Le mot *Intifada* appartient à la catégorie des *emprunts événementiels,* imposé dans les médias sous l'effet d'une actualité « chaude », d'un événement majeur. Dans le très grand nombre d'occurrences d'Intifada, une préférence se manifeste pour la majuscule. Pour 14 articles, on dénombre 17 occurrences avec minuscule pour 40 avec majuscule, cela dans la période de 1986 à 2004. A partir de 2004 aucune occurrence n'apparaît plus avec la minuscule et le mot « Intifada » entre dans le dictionnaire avec une majuscule.

[56] Le Grand Robert de La langue Française, 1992, 2°édition, Paris.

- Les Palestiniens ont enregistré, grâce à l'Intifadah, d'importants succès au plan diplomatique au cours de la première année de ce soulèvement. (Politique étrangère, Année 1990, Volume 55, Numéro 2)[57].

- Ce n'est qu'avec l'Intifada (1987) que la Jordanie prit acte de sa marginalisation et proclama la rupture des liens administratifs (…).(Revue du monde musulman et de la Méditerranée, Année 1996, Volume 81, Numéro 1)[58].

- Contrairement à la période de la première intifada, qu'ils perçoivent maintenant comme un échec, les jeunes Palestiniens ne croient plus a la réussite à court ternie de cette lutte nationale et ne voient pas d'issue à leur situation de plus en plus dégradée. (Politique étrangère, Année 2001, Volume 66, Numéro 4)[59].

- Au delà de la réalité tumultueuse des relations israélo-palestinienne depuis l'échec du processus de paix et la reprise de l'intifada en octobre 2000 les changements politiques intervenus récemment au Proche et au Moyen-Orient sont d'une importance majeure pour l'avenir de cette région. (Politique étrangère, Année 2002, Volume 66, Numéro 3). [60]

- Tandis qu'une ultime provocation (la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées/mont du Temple) exacerbait la dimension religieuse du conflit et déclenchait la Deuxième intifada, encore plus meurtrière que la première. (Politique étrangère, Année 2002, Volume 67, Numéro 3)[61].

[57] Annexe C9.
[58] Annexe C10.
[59] Annexe C11.
[60] Annexe C12.
[61] Annexe C13.

- L'Intifada qui a éclaté en Palestine en décembre 1987, a forcé les Frères à se joindre à l'insurrection populaire contre l'occupation israélienne.[62]

- (..), Le Hamas a été crée au début de la première Intifada, 1987, par la confrère des Frères musulmans, (…).[63]

- Depuis le déclenchement de l'Intifada, des dizaines d'attentats suicides meurtriers y ont été perpétrés.[64]

- Ce décès porte à 3,745 le nombre de personnes tuées depuis le début de l'Intifada (…).[65]

- Depuis le début de l'Intifada, la Cour suprême a invariablement validé les décisions prises au nom de la sécurité.[66]

- l'Intifada passant des pierres au couteau au cri « d'Allah akbar » annonçait en retour tous les risques (…).[67]

- A dix-sept ans, revenus en Israël, jeune sergent, elle est effectuée au groupe vocal du Northern Commande Ensemble, multipliant les tournées dans le Golan, puis en Gordanie alors secouée pas l'Intifada.[68]

- Je reviens de Palestine. Ce que je vois me fait penser à l'Intifada.[69]

- Yasser Arafat menace Israël d'une nouvelle Intifada.[70]

[62] Annexe B6.
[63] Annexe B8.
[64] Annexe C1.
[65] Annexe C2.
[66] Annexe C3.
[67] Annexe C5.
[68] Annexe C6.
[69] Annexe C7.

Dans les exemples ci-dessus, le terme «Intifada » peut être remplacé par l'un de ses nombreux synonymes, révolte, rébellion, résistance sans que des changements syntaxiques soient apportés. En percevant ce nom commun comme un nom propre, on lui confère une densité onomastique qui renvoie à une réalité dont il représente désormais des aspects spécifiques en tant qu'expression d'un référent unique. On active ainsi les trois fonctions principales du nom propre qui, selon Adam et Bonhomme (1997), sont la fonction de singularisation (un événement bien précis en un lieu et date donnés), la fonction de thématisation (un événement populaire important) et la fonction testimoniale (le nom témoigne de ce qui s'est passé Le 9 décembre 1987). Partant de là, l'on peut dire que l'emprunt événementiel se caractérise par des emplois syntaxiques et sémantiques qui sont souvent présentés comme des usages particuliers du nom propre et en tant que tel, il s'apparente à l'antonomase[71]. Pour le terme « Intifada », le passage nom commun - nom propre fut possible en raison d'un ensemble de facteurs que nous pouvons résumer. Premièrement, la connaissance du référent qui est lié au souvenir d'un extralinguistique connu des locuteurs. Deuxièmement, l'opacité du terme «intifada » qui a entraîné la confusion du nom commun avec un nom propre. Troisièmement, l'internationalisation de cette appellation avec un aménagement phonétique minimum ; internationalisation d'autant plus rapide que les médias mondialisés comme Internet et les chaînes satellitaires participent à la construction d'un espace transnational où la transmission de l'information et des mots qui la véhiculent se fait de façon quasi-simultanée, à l'échelle de la planète.

Pour finir, ajoutons que l'utilisation de la majuscule pour l'écriture du nom propre, loin d'être une simple convention typographique, apparaît comme l'indice de

[70] Annexe C8.

[71] L'antonomase est une figure de style par laquelle, pour désigner une personne, on utilise un nom commun à la place du nom propre, ou inversement un nom propre à la place du nom commun. L'antonomase est également un phénomène d'évolution linguistique : en français, *renard* est l'ancien nom propre du « goupil » Renard. (Dubois et al, 2002 : 40).

la suspension de sens opéré. Au recul du sens lexical correspond l'émergence de la majuscule comme manifestation de cet allègement sémantique. De sorte qu'une majuscule à l'initiale d'un « habituel nom commun » autorisera une interprétation propriale de la dénomination ainsi écrite. Ainsi, un sobriquet du type la Belle ou le Gros, initialement motivé par une correspondance entre l'individu nommé de la sorte et la dénomination utilisée (de fait descriptive), peut s'avérer par la suite inadéquat à la description de son référent mais conserver son statut de désignateur grâce à la suspension de sens opéré, allègement sémantique indiqué à l'aide de la majuscule. Corrélativement, à une « lexicalisation » d'un nom propre, pourra correspondre un effacement de la majuscule ; de sorte qu'une minuscule à l'initiale d'un « habituel nom propre » autorisera une interprétation communisante de la dénomination ainsi écrite.

4. L'impossible « innocence » de certains mots

Notre objectif maintenant est de traiter d'un mode particulier de la construction de la référence, en réponse au problème que pose l'existence de certains aspects « innommables », « indésirables » ou « douteux » de la réalité. L'intérêt se porte plus particulièrement sur les emprunts à une autre langue. Les mots mobilisés à cet effet « renvoient » à l'extra-linguistique ; ils ne « sont » pas cet extra-linguistiques, et cependant, du fait qu'ils désignent des éléments du monde qui ne sont pas indifférents, certains termes provoquent la honte, le désir, l'horreur, le dégoût ou la mauvaise conscience, tels ceux qui désignent les excréments, le sexe, la vieillesse ou la mort, par exemple. Ils sont chargés de nommer « l'innommable ». Ce sont des mots dont l'utilisation engage fortement la responsabilité du locuteur. Ils risquent de trop révéler de dépasser l'intention de ce dernier et de créer un effet du type de celui que vise l'expression enfantine « c'est celui qui le dit qui l'est ». On a

bien fréquemment besoin, écrit Ducrot[72] de dire certaines choses, et de pouvoir faire en même temps comme si on ne les avait pas dites. De les dire de façon telle qu'on puisse refuser la responsabilité de leur énonciation.

Le problème vient d'un référent lui-même qui est tenu pour difficilement acceptable. Le problème se trouve transféré de l'objet au mot qui le désigne, rendant la désignation directe impossible. Il s'agit d'un type d'objet ou de situation qui ne peut être nommé, sinon autrement que par son nom. Ce qui nécessite qu'on s'y réfère sur un mode propre à le distinguer des autres : un mode qui, tout en le nommant, le signale comme « innommable ». On aura donc recours à ces procédés pour dire sans dire que sont l'euphémisme, la périphrase, la métaphore, la synecdoque, la métonymie, les guillemets, les italiques, les formules du type « si l'on peut dire ». Il ne s'agit pas tant d'éviter de construire la référence (par pudeur), que de la construire sur un mode particulier qu'on peut décrire en reprenant les termes utilisés par Jacqueline Authier-Revuz à propos du signe autonyme : « une référence au monde accomplie en interposant sur le « trajet » de la nomination la considération de l'objet signe par lequel on réfère » (1995 : 31). Et en insistant sur la différence de nature entre le référent (extra-linguistique) et le signe (linguistique). Comme si cette différence, étant donné le statut particulier du référent en question, risquait toujours d'être abolie. Tout se passe comme si on ne pouvait parler de certains aspects de la réalité sans agresser autrui ou subir sa réprobation, à moins de trouver un moyen pour réaffirmer la distance entre le linguistique et l'extralinguistique. Là, la langue étrangère vient à propos pour désigner ce qu'on n'ose pas appeler par son nom : on peut accroître la distance entre le linguistique et l'extralinguistique en y ajoutant la distance d'une langue à l'autre.

Avec l'emprunt à une langue étrangère, on se réfère à un autre code linguistique et, à travers ce dernier seulement, à l'extralinguistique. On se décharge d'une trop lourde

[72] *Dire et ne pas dire*, p : 5

responsabilité en faisant appel au mode de désignation déjà pris en charge par une autre communauté linguistique. « Cela ne se dit pas en français », cet argument au nom duquel on pourrait interdire l'emprunt à une autre langue, peut devenir au contraire la justification de ce dernier ; on a recours à des éléments de l'autre langue précisément pour leur faire désigner des choses qui « ne se disent pas ».

On a ainsi, plus facilement et mieux qu'avec tout autre procédé, à la fois l'efficacité du dire et l'innocence du non-dire. Le recours à la langue étrangère n'est pas seulement utile pour dire « ce qui ne se dit pas », il peut aussi assumer le rôle non négligeable de signaler qu'on ne prend pas les choses trop au sérieux, ce qui est une autre façon de faire accepter une réalité gênante. L'aspect ludique apporte lui aussi sa contribution au décalage souhaité ; c'est le cas du mot *houdna*. Dans notre corpus, que depuis le discours d'Ariel Sharon dans lequel celui-ci déclarait qu'Israël ne pouvait pas continuer à s'occuper l'espace de trois millions de Palestiniens car ce n'était bon ni pour les Israéliens ni pour les Palestiniens, on a vu à travers des polémiques qui ont suivi combien l'usage du mot « *houdna* » apparaît réglementé. Phénomène récurrent dans tous les conflits et chez tous les protagonistes. On constate l'utilisation, par les médias, du mot arabe « *houdna* » pour désigner la trêve, l'armistice auquel devraient aboutir palestiniens et Israéliens après accord entre le Hamas et le Jihad islamique et le Premier ministre, Abou Mazen. En hébreu, comme en français ou en anglais, il existe un vocabulaire précis que ces médias utilisent peu ou sous forme de traduction de l'arabe. On a déjà pu constater une pratique analogue quand les médiats se sont mis à utiliser le mot *tanzim,* alors que ce mot en arabe signifie simplement organisation (et donc organisation armée du Fatah) pour désigner une organisation terroriste.

Pourquoi donc, dans la période délicate de l'application de « la feuille de route », les médias s'ingénient-ils à parler de « *houdna* » plutôt que de trêve ?

L'utilisation du xénisme est connotée. En se servant d'un mot étranger, on établit entre le lecteur et le mot une distance. Le terme qui ne renvoie pas directement à un sens connu est sujet à interprétation Il désigne une chose propre à l'autre, qui fait partie de son univers : une *houdna* est-elle une trêve comme les autres, comme ce que n'importe quel lecteur entend par trêve ? Ne serait-ce pas une trêve « à la Palestinienne », voir à « l'arabe » en général ? C'est ce que montre un bref tour des journaux que nous avons eu l'occasion de lire. Dans un article intitulé « Israël rejette une proposition de trêve »[73], on trouve la phrase suivante : *« Le porte parole du premier ministre Ariel Charon a aussitôt affirmé à l'AFP qu'Israël n'allait pas tomber « dans le piège d'une nouvelle « houdna » (trêve en arabe) ou d'un cessez-le- feu* ». Le mot entre guillemets explicité par « cessez-le-feu » et entre parenthèse par (trêve en arabe). La phrase « *Israël n'allait pas tomber dans le piège d'une nouvelle « houdna »* » est dialogique[74], elle laisse entendre qu' Israël est déjà tombé, auparavant dans le piège d'une précédente trêve palestinienne. Les termes : « nouvelle » et « piège » contribuent à faire entendre la méfiance d'Israël envers cette trêve. On entend que cette « *houdna* » ne sera pas différente de celle qui l'a précédée, qui déjà n'était pas « une vraie trêve ». Le mot « *houdna* » reste le mot d'autrui. Par ailleurs dans un autre article intitulé « Les palestiniens en ordre de trêve », on peut lire « le gouvernement israélien continue de reprocher à l'exécutif palestinien d'avoir misé sur une *houdna* (trêve traditionnelle ne signifiant pas la fin des hostilités) qui pourrait permettre aux mouvements terroristes de se réorganiser »[75]Dans ce cas-ci, l'utilisation du mot arabe elle est aussi dialogique. Elle sert à dire ce qu'on désire dire : « le gouvernement israélien continue de reprocher à l'exécutif palestinien d'avoir misé sur une *houdna* (affaire palestinienne) qui pourrait

[73] Voir annexe B3
[74] Nous avons analysé cet exemple précédemment.
[75] Voir annexe B2

permettre.. » plutôt que « d'avoir misé sur une 'vraie' trêve ». De son côté, cité par le New York Post ou par Reuters (J.Heller, « Israel pours scorn on ceasefire », 23 juin 2003, 10h54), le général Amos Gilad dit qu' « aucun espoir ne peut être mis dans cette houdna » et, plus loin, il ajoute que « la *houdna* est un cessez-le feu dont le but est la réorganisation de sorte qu'elle peut même mener à des actes meurtriers plus terribles ». Nous trouvons des définitions du mot *houdna,* dans les communications de Reuters ou de l'AP, comme « temporary truce » (par ex. Reuters, 26juin, N.Al-Mughrabi, « Arafat says truce imminent » ou « un cessez-le-feu établi pour une durée déterminée ». Par ex. AP, 22 juin 2002 : « Le Hamas menacé étudie l'idée d'un cessez-le-feu ». Tout le monde sait qu'une trêve est un arrêt temporaire des hostilités mais ici, sous couvert de traduction, en ajoutant temporaire, on semble donner une caractéristique propre à la *houdna* qui ne serait pas celle de toute trêve : le champ est libre alors à tous les commentaires sur le sérieux de la trêve, sur son utilisation tactique. Ainsi, dans un article intitulé « mouvement de la résistance islamique », nous pouvons lire que le chef spirituel de Hamas, le cheikh Ahmed Yassine « n'écarte pas une trêve (« houdna », en arabe) du type de celle conclure par le prophète Mohamed avec ses ennemis »[76]

La *houdna* est ainsi un concept islamique qui fait référence à la religion de l'autre et renvoie à la méfiance qu'on a vis-à-vis de l'islam, en Israël comme ailleurs. Les agences de presse étrangères abondent dans ce sens : une dépêche de Reuters du 23 juin 2003 (J.Heller, « israel pours scorn on truce with militants », 9h51) dit que le terme utilisé par les militants pour désigner « un cessez-le-feu temporaire dans la tradition islamique ». L'AP (« Le Hamas menacé étudie l'idée d'un cessez-le-feu », 22 juin 2003), pour sa part, se fend d'un long commentaire érudit : « Le succès du plan pourrait bien dépendre d'un concept juridique datant de la naissance de l'islam : une « *houdna* » ou cessez-le-feu établi pour une durée déterminée, généralement entre musulmans et non musulmans. L'histoire de l'islam est imprégnée par cette

[76] Voir annexe B8

notion. Le prophète Mohamed est le premier à avoir négocié une « *houdna* » avec des adversaires en 628 à Mecque, la première ville sainte de l'islam. Une telle option, permettrait à Hamas de négocier sans perdre la face. Certains critiques israéliens affirment toutefois qu'une « *houdna* » implique que la partie musulmane puisse la rompre à tout moment, une affirmation que rejettent des érudits palestiniens ». La *houdna* est ainsi un héritage islamique ancien et lourd (imprégné, Mohamed, Mecque) qui implique que cette trêve peut être rompue par la partie musulmane, même si le journaliste prend ses distances en citant des critiques israéliens et en citant la réponse d'érudits palestiniens.

On peut lire sur le site Internet de Libération, sous la plume de Jean-Luc Allouche le 26 juin 2003 (« Israéle : le Hamas réserve sa réponse pour la trêve : « En fait, les discussions se poursuivent depuis plusieurs jours, à Damas, à Gaza, au Caire, sur ce cessez-le-feu entre les organisations extrémistes et l'Autorité Palestinienne sous la forme de *houdna*, la trêve traditionnelle dans le monde arabo-musulman qui ne signifie pas la fin des hostilités ». Ici la « *houdna* » est devenue traditionnelle, elle est élargie au monde arabo-musulman (l'adjectif est moins connoté que islamique) et, comme dans les traductions/interprétations plus haut, elle signifie implicitement que la partie palestinienne recommencera les hostilités.

L'emprunt « *houdna* » permet aux journalistes d'interpréter la trêve de façon particulière. D'une part, le mot, parce qu'il appartient à la langue de l'autre, se trouve déjà connoté. De l'autre, parce qu'il n'est pas compréhensible immédiatement, demande une traduction que la plupart du temps les journalistes présentent sous la forme d'un commentaire métalinguistique. Les adjectifs accolés au mot trêve tentent de dévoyer son sens en insistant sur son caractère temporaire ou en l'orientant religieusement. De *tanzim* à *houdna,* les motivations se ressemblent souvent : il s'agit de faire référence aux aspects de la réalité qu'on souhaite faire admettre sans

pour autant être impliqué directement dans l'affaire. L'emprunt est commode pour cela et l'interlangue permet en effet de répondre aux exigences de ce mode particulier de construction de la référence, en évitant son risque majeur : une transparence trop vite retrouvée qui la rendrait caduque.

CHAPITRE II : ANALYSE SEMANTIQUE ET DISCURSIVE

1. Emprunt et reconstruction du sens :

Le cas de « caïd » : exemple d'un emprunt fait du français à l'arabe

La recherche porte sur la manière dont le sens se reconstruit lorsque les emprunts passent d'une aire linguistique à l'autre. L'étude ne relève pas de la lexicographie dont les travaux sont déjà conduits en ce domaine, mais de la sémantique, plus précisément de la sémantique discursive. Notre analyse cherche à vérifier si les constats faits à propos de l'emprunt « casbah » sont applicables à « caïd » auquel les mêmes propositions théoriques pourraient être tirées. Pour cette étude de la production de sens, on prendra en considération les contextes historiques, sociaux, culturels qui ont motivé l'emprunt et on étudiera les motivations de la reconstruction sémantique qui accompagne généralement le mot emprunté.

1.1. Le sémantisme du mot « caïd »

1.1.1. Eléments d'étymologie

Nous prendrons appui sur les deux plus anciens dictionnaires auxquels nous avons pu avoir accès. Pour la langue arabe « Mouhit al mouhit » un des dictionnaires qui donnent l'étymologie la plus ancienne des mots arabes[77]. Pour ce qui concerne le mot « caïd », on trouve la définition suivante :

- Le nom Alcaoud (conduite) est le contraire de alsaouk (poussée), on conduit l'animal par devant et on le pousse par derrière, donc « conduire » c'est toujours par devant et « pousser » par derrière.

  On dit *: j'ai conduit l'animal* dans le sens, je l'ai tiré derrière moi.

[77] Nous voudrions signaler que les dictionnaires arabe- arabe sont censés donner le sens et l'étymologie uniquement des mots d'origine arabe et non pas des mots empruntés à d'autres langues étrangères.

- Alcaoud (conduite) c'est le cheval aussi, on dit *cheval caoud*, dans le sens : cheval conduit par quelqu'un, et en général, les chevaux sont confiés à un « caïd » qui est le singulier du pluriel « cada » ou « caoud ».
- Al micouad : c'est le collier qu'on met à l'entour du cou du chien ou des animaux en général pour les tirer.
- On appelle aussi caïd celui qui conduit l'armée.
- Alcaïd « le caïd » des chameaux : c'est le chameau qui marche à la tête du troupeau, qui marche devant les autres chameaux et qu'on doit suivre.
- Le caïd de la montagne : c'est son sommet.

Comparons cette définition à celle du dictionnaire français, *Le trésor de la langue française* :

« CAïD, subs. Masc.

– [En Afrique du Nord] Notable qui cumule des fonctions administratives, judiciaires, financière ; chef de tribu(s) (*cf*. Fromentin, *Un été dans le Sahara,* 1857, p. 15).

_ *p. ext.*

1. Arg. Chef

a). [Dans une bande de jeunes, dans un mil. Spéc.] *Se prendre pour un caïd.* [*Le*] *Petit caïd de l'équipe, un mouflet à casquette torpédo* (A.Simonin, *Touchez pas au grisbi, p.231*). *Les caïds du milieu (L'œuvre, 3 sept.* 1945, p. 58).

b). Personnage important de la société. Synon. Fam. Et pop. *Point, huile*. Son premier client fut un gros caïd de la S .N.S.F. à qui elle fil les lignes de la main (J. PERRET, *Bâtons dans les roues*, 1903, p. 171 ds ROB. *Suppl.*).

2. pop .ou *fam.* Homme qui s'impose avec dureté. *Faire son caïd. Il [Blaise] marchait d'un pas brutal de vainqueur (…). Un conquistador en vérité, un caïd, un malabar* (A. Arnoux, *Pour solde de tout compte*, 1958, p. 271).

E*n emploie d'adj. Attribut. Avec Tata la danseuse ou Gisou les gambilles, il* [Sylvestre] *était brutal, caïd, pareil à un jeune loup* (P. VIALAR, *Clara et les méchants*, 1958, p. 185)

Prononc. Et Orth. :[kaïd]. Ds *Ac.* 1878 et 1932. **Etymol. Et Hist. 1.** ca 1210 *auquaise* « chef militaire, haut fonctionnaire musulman »(HEERBERT LE DUC DE DAMMARTIN, *Floque de candie, éd. O. Schultz-Gora ds Gesellschaft für rom. Lit., Bd 21, Dresden, 1909,*

vers 6884-6885), forme isolée; ca 1310 caïte (Aimé de mont Cassin, Storia dei Normanni di Amato di Mont volgarizzata in antico francesse, éd. V. de Bartholomaeis, Rome, Fonti per la storia d'Italia, 1935, p. 238) ; 1964 *caïd (traité d'Alger de 1694,* publié par M. de Mas Latrie ds les Mél. his., Paris, 1877, t. 2, p.697 ds Fr. mod., t.17, p.132) ; **a) 1903** « personnage important » (J. PERRET, *loc, cit.) ;* **b) 1935** « mauvais garçon, chef de bande »(A.Simonin, J. Bazin, *Voilà taxi !*p.219). Empr. A l'ar. *Qã'id « chef, commandant* », part. actif subst. *Qãda* « conduire, gouverner » (Lok., n°1006) ; le type a.fr. *auquaise,* par l'intermédiaire de l'a. esp. *Alcaid* « commandant d'une forteresse » (1076 ds CR.), *alcayaz* « id. » (*ca* 1140, *ibid.*), est de même orig. Avec agglutination de l'art. Arabe. **Fréq. Abs. Littér. : 44 ».**

En langue arabe, le mot « caïd » et le verbe « conduire » relèvent de la même rubrique. L'un étant le sujet du verbe « conduire ». Alors que dans la langue française il n'y a aucun rapprochement sémantique possible entre les deux termes. Qâda « conduire, gouverner » donne « caïd » « président, chef » alors que en langue française : « Conduire » donne « conducteur ».

La plupart des dérivations du verbe qâda concernent une relation de domination entre les humains et les animaux :

- Alcaoud (conduite) c'est le cheval aussi, on dit *cheval caoud*, dans le sens : cheval conduit par quelqu'un, et en général, les chevaux sont confiés à un « caïd » qui est le singulier du pluriel « cada » ou « caoud ».
- Al micouad : c'est le collier qu'on met au tour du cou du chien ou des animaux en général pour les tirer.

Un dictionnaire récent de langue arabe, « Al Mounjed al wasit », livre d'autres informations :

«« caoud » ou « cada » : une tête responsable de gouverner et de conduire, quelqu'un à qui on a confié le contrôle d'un groupe et qui doit s'occuper de lui.// « saca » qui veut dire « il a conduit » ex : il a conduit un avion.// tazahara, cada mouzahra, qui veut dire « il a présidé », ex : il a présidé une manifestation.// cada un aveugle, qui veut dire « a conduit un aveugle » : il l'a tenu par la main pour l'aider à traverser la route.//cada un troupeau, veut dire « a

conduit un troupeau ». « ila » : « à » « mener », « accompagner », « mener », « diriger », « se laisser conduire par quelqu'un ». « Caïd » : le pluriel de cada ou caoud ou cadate : « président », « chef », « celui qui conduit » : un caïd politique.// un officier qui bénéfice d'un pouvoir militaire, celui qui dicte et qui impose les ordres dans une zone militaire ou dans une armée : « caïd d'une caserne ». // Un grand chef militaire, celui qui conduit une armée militaire : ex : Alexandre est un caïd célèbre. // Le pluriel est cada : celui qui conduit une caravane « un caïd d'une caravane »// celui qui conduit un orchestre « un caïd d'un orchestre ». // Le président d'un bateau « un caïd d'un bateau » ou un « capiataine ». // « Les caïds des pensées » les intellectuels. « micouad » : les animaux sont conduits par un cordon ou un lacet : « al micouad (la laisse) d'un chien ». // un appareil pour conduire une machine ou un moteur : « micouad (le moteur d'une voiture » « moteur d'une avion » ».

Le sémantisme évolue. Une nouvelle définition du verbe « conduire » marginalise l'usage qui servait essentiellement à décrire la relation « humain-animal » et la déplace en relation plutôt « humain-humain », dans le rapport entre un « chef » ou « un président » et son groupe. Le terme prend en charge le rapport des humains aux machines (voitures, avions, caravane) qui remplacent les animaux comme moyen de transport. Le mot conserve sa signification militaire et le « caïd » n'est pas uniquement un chef civil ou de tribu mais, un chef militaire. En somme, le verbe « conduire » en arabe se rapproche de la définition des dictionnaires français comme Le Petit Robert (2003).

1.1.2. « *Caïd* » dans l'islam

Il est nécessaire de voir comment le Coran use du mot, étant donné qu'il est une référence incontournable et fortement consultée par les linguistes arabes pour vérifier la fonction et le sens des termes de leur langue. La langue du Coran est, pour les linguistes arabes la norme par excellence et certains savants arabes allaient jusqu'à considérer cette langue comme celle d'Adam avant la chute et par là comme la langue parfaite. On s'est appuyé dans cette recherche sur l'Encyclopédie

islamique, première grande référence. Sa version informatique comporte un moteur de recherche spécifique qui traite de tous les sujets et des versets du Coran d'une façon vulgarisée et compréhensible. Elle livre 170 (occurrences) du mot « *caïd* ». Il s'agit souvent des textes décrivant des événements ou des combats qui se sont déroulés à l'époque du prophète. Parfois, il s'agit d'exégèses qui expliquent la vision de l'islam et qui couvre le sens du mot « *caïd* ».

Le premier article choisi pour cette analyse est un article intitulé : **« *Les principes du Coran et sa vision de la vie* »[78] :** qui parle de la nécessité de soutenir les persécutés. Dans ce but, l'islam a crée une association dirigée par le prophète Mohamed, appelée *houlf al foudoul* « association de services ». Son but est de lutter contre l'injustice et d'empêcher qu'une personne, indigène ou étrangère, soit victime de la tyrannie. Cette association humaine de la lutte contre les tyrans a pour chef, « caïd » le prophète Mohamed qui la dirigeait et veillait sur la justice. C'est le premier exemple de « *caïd* » en islam.

Dans le même article, nous trouvons un autre exemple sur l'utilisation du mot « *caïd* » pour parler du prophète. Cette fois on parle d'un principe qui s'appelle « *alchoura* » qui veut dire « l'importance de la prise en considération de l'opinion des autres de la part du chef, « *caïd* ». On y parle d'un combat célèbre sous la conduite du prophète « *caïd* » du combat. Ce jour là le prophète voulait donner les trois quarts des biens de la ville aux « *caïds* » militaires de l'armée adverse pour éviter le combat; mais les amis du prophète (les caïds militaires de son armée) avaient une opinion différente, le prophète « *caïd* » a préféré écouter les autres et a renoncé à sa propre opinion.

> Le messager de Dieu qui est le prophète, **le caïd** et le chef, ne voulait pas monopoliser le dernier mot, au contraire, il a consulté ses amis qui ont préféré de ne pas donner les fruits de la ville, le prophète les a écoutés et il a pris leurs opinions avec beaucoup de considérations.

[78] Voir Annexe D 1.

Donc, à travers la vie du prophète, le principe de « *alchoura* » s'incarne dans l'islam : c'est le fait pour le **« *caïd* »** de renoncer à sa propre conviction pour respecter l'opinion de la majorité :

> Telles sont la leçon et la que le coran et le prophète voulaient impliquer aux gens, pour que cela devienne un principe appliqué par tout chef.
>
> Le prophète, **« le caïd** » ou le victorieux, présente le plus bel exemple de pardon et de modestie. Et c'est cet exemple que tout **« caïd** » doit suivre pour parvenir à la victoire**.**

Les historiens racontent que la modestie est un caractère qui spécifiait le prophète, car le jour où il est entré dans la Mecque, il avait rencontré un homme terrorisé. Le prophète lui a dit *« n'aies pas peur, je ne suis que le simple fils d'une femme de kouraïche*[79] *qui mangeait du pain sec* », mais ***le « caïd » musulman*** *n'est ni un roi, ni tyran, ni orgueilleux, ni terroriste, mais le simple fils d'une femme qui vivait à la Mecque, comme tout le monde, et venu pour faire régner la paix et la sécurité ».* Par cette citation, nous résumons ce que le Coran entend par le mot caïd et quelle image le *caïd* de l'islam, le prophète Mohamed, voulait donner dans son statut de « caïd ». Remarquons que le poste du « caïd » est militaire avec des tâches spirituelles.

Le deuxième article examiné est intitulé **« *Les échos de la renaissance de Al Houssein*[80] *: les raisons de la révolution* »[81].** L'article parle de la raison pour laquelle Al Houssein est sorti de Mecque en refusant de suivre le pouvoir Yazady et ouvrant les hostilités contre lui. Il explique qu'il a trouvé une décadence politique, économique, morale et sociale sous le pouvoir de Yazady qui a réveillé en lui l'envie d'une réforme. Il décida de sortir de la ville et de présider le mouvement de la résistance. Dans une lettre à son frère Mouhamed Al Hanafia, il écrit : *« je ne suis*

[79] Une tribu.
[80] C'est un personnage très important chez les Chiites, il est le petit fils du prophète Mohamed, il est mort pendant le combat de Carbalaa qui est devenue une fête sacrée chez les chiites.
[81] Voir Annexe D 2.

pas sorti par plaisir, ni par malfaisance, ni par méchanceté, mais, je suis parti pour demander une réforme dans la nation de mon grand père le prophète Mouhamed. Je veux appliquer la bienfaisance et interdire l'atrocité, je veux suivre le même chemin que mon père et mon grand père ». Le « caïd », celui qui veut conduire la nation, doit avoir plusieurs caractéristiques comme le respect de la justice et des lois de la charia, le refus de l'autoritarisme pour acquérir la fortune. Les tâches de l'imam et du caïd nécessitent une personne idéale dans sa morale, ses comportements et sa compréhension des lois de la *Charia.* Il faut aussi que le « caïd » ait l'intelligence politique. Al Houssein trouve dans la direction « al caïdat » caractéristique « caïd » en arabe, le moyen pour la nation de respecter les principes de l'islam, de cultiver l'Homme, de construire sa personnalité, d'ordonner la vie et de la développer vers la perfection. « Les *caïds* » en sont responsables devant la nation et devant Dieu.
Dans le coran le mot « *caïd* » devient parfois synonyme de « imam », autrement dit un président religieux.

Le troisième article est intitulé « **Le système de l'éducation révolutionnaire chez l'imam Al Houssein** »[82]. Cet exemple confirme l'idée que l'imam est un « *caïd* » et parle des « caïds historiques », de leur rôle dans l'Islam. Il parle plus spécialement du caïd historique « Al Houssein » désigné par seize occurrences comme « الإمام القائد الحسين », « l'imam, le *caïd* Al Houssein ». Le « *caïd* » est bien un homme qui possède tout à la fois, les pouvoirs religieux de l'imam et ceux du chef militaire.

L'article **« les trois dimensions de la magistrature et du destin dans l'islam »**[83] vise deux notions, « la magistrature » et « le destin », notions très importantes dans l'Islam et qui marque que la volonté de Dieu est plus forte et plus puissante que toute autre force. Que Dieu est raison de la vie, qu'il est omniprésent informé de tout. L'encyclopédie donne l'exemple suivant :

[82] Voir Annexe D 3.
[83] Voir Annexe D 4.

« Le caïd qui cherche à développer son armée, à lui fournir les armes les plus récentes, à l'entraîner à utiliser tous les moyens de la guerre, à choisir les sites militaires les plus stratégiques, ce caïd va sûrement gagner. Alors que s'il n'avait pas fait tout cela pour que son armée soit dans une situation plus forte que l'ennemi, il perdrait sûrement le combat. Cela ne contredit pas la magistrature de Dieu, car la magistrature et le destin ne veulent pas dire que le caïd n'avait pas le choix de choisir sa méthode de travail ».

Un article **« la planification politique dans La biographie Nabawiyah** parle du début de la révélation de la religion musulmane pour expliquer comment le prophète s'est battu contre les habitants de sa ville natale (Kouraïche) pour y imposer l'Islam. Il a décidé de l'organiser sur la nouvelle base « caïdat » :

« La planification pour instaurer une nouvelle caïdat » *: les problèmes et l'opposition que le prophète a rencontrés l'ont poussé à planifier un projet dans le but d'instaurer un autre caïdat, de sorte que si un jour sa mission rencontre un vrai danger, il pourra changer de ville pour y établirune nouvelle* ***caïdat****, avec de nouveaux alliés. Cette idée occupait les pensées du prophète le* ***« caïd*** *» de l'époque ».*

Le « caïdat » est un centre d'organisation et de planification, une base militaire et de soutien pour le prophète où se trouvent ses alliés. *« Durant cette époque l'appel islamique prend un nouveau départ, et le prophète, en tant que premier « caïd » gouverne la société en matière de lois, de direction politique, d'argent, d'économie et d'armée ».*

La signification du mot « caïdat » a aujourd'hui changé pour désigner une organisation terroriste qui prépare des terroristes suicidaires. Là aussi il faudrait examiner les circonstances qui ont fait que le mot « caïdat » a pris cette acception, re chercher la raison pour laquelle les terroristes ont choisi cette dénomination pour dénommer leur organisation. Est-ce pour se justifier et poser leurs actes criminels comme une mission sacrée.

1.1.3. L'utilisation actuelle de *Caïd*

Selon les dictionnaires « Caïd » a été utilisé dans sa langue d'origine pour désigner celui qui dirige des animaux ou celui à qui est confiée la conduite des armées, autrement dit un chef militaire. Puis l'utilisation du mot a évolué avec le temps pour désigner « un président » ou « un conducteur de machine ». Nous allons maintenant voir comment le terme est actuellement utilisé dans la presse arabe dont les extraits suivants sont tirés et traduits [84] :

1. <u>Condoléances à l'occasion de la disparition du *« caïd »* de l'organisation de libération palestinienne : Yasser ARAFAT</u>

Les amis, de l'équipe exécutoire de l'organisation de libération palestinienne,

La direction nationale de l'unité des communistes syriens présente leurs sincères condoléances pour la disparition du « *caïd* » Monsieur Yasser ARAFAT, de l'organisation de libération palestinienne.

2. <u>Discours du *« caïd »* Hafez al Assad à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque Al-Assad</u>

La culture est le besoin le plus élevé de l'humanité, les autres sont ordinaires et limités. Alors que le besoin de culture est illimité. C'est la raison pour laquelle nous accordons une grande importance à ce domaine. Pendant quatorze ans, nous avons bâti de nombreux centres de culture tels les musées, les écoles, les instituts, les universités et plus généralement tout ce qui touche d'une façon ou d'une autre à la culture. (Googl. Fr).

3. <u>Le « *caïd* » de l'armée de l'air saoudienne négocie la coopération militaire avec l'Egypte</u>

Le « caïd » de l'armée de l'air saoudienne, sa majesté le général « Abd al rahman ben fahd faïsal », a dialogué hier avec le « caïd » général des forces armées, le ministre de défense et de la production guerrière égyptienne le général « Housen tantawi », pour trouver des moyens qui aident à renforcer la coopération et les relations militaires entre les deux pays dans le domaine aérien.

[84] On trouve les articles complets dans l'annexe D : 6, 7, 8 et 9.

4. **L'union des pays arabes est …un « *caïd* » sans armes**

Je me rappelle toujours comment on discutait dans le café de la faculté de droit « Fouad premier ». On récitait les poèmes, emportés par des sentiments de joie, celle de la naissance de l'union des pays arabes…la naissance de cette union était un rêve pour chaque arabe, c'était l'aube qui a éclairé notre nuit, notre fierté. L'union des pays arabes est née dans une période lourde de problèmes politiques graves, la création du gouvernement israélien a suivi cette naissance, les arabes se sont engagés dans la guerre de l'indépendance, Israël a été victorieux alors que les arabes ont subi une défaite. Les chefs arabes ont cherché des prétextes pour expliquer cette défaite et ils ont trouvé dans l'union des pays arabes le responsable de leur malheur. Depuis cette date l'union des pays arabes supporte toute leur malhonnêteté et leurs mensonges sur les relations arabes arabes. (www.alray.com) 11/11/2004, n° 9292.

On le voit, le trait *militaire* est nécessaire mais non suffisant pour parler de « caïd ». Le premier exemple confirme cette remarque : « *Condoléances à l'occasion de la disparition du « **caïd** » de l'organisation de libération palestinienne « Yasser ARAFAT »*, Yasser Arafat était, aux yeux des palestiniens « un président », « un chef militaire », « un leader » et surtout un militaire qui apparaissait toujours, à la télévision, dans les journaux ou sur ses photos en treillis.

Le deuxième exemple concerne le président précédent de la Syrie « Hafez al assad » qui était, comme Yasser Arafat, d'abord un chef militaire, mais aussi un chef civil, tantôt en tenu militaire tantôt en costume civil. La presse syrienne, les livres scolaires ou les ouvrages politiques ont décrit ce président avec les caractéristiques suivantes : « un président », « un chef militaire », « l'organisateur du partie politique Albaas », « un caïd de la révolution et de l'indépendance », « un père », « un sage » et « un savant ». L'exemple suivant (3) « *Le **« caïd** » de l'armée de l'air saoudienne négocie la coopération militaire avec l'Egypte »* est bien caractérisé par le vocabulaire militaire de l'article : (armée, militaire, sa majesté le général, des forces armés, le ministre de défense, la production

guerrière, relations militaires). De fait le chef du pays est ici un roi, non pas un « caïd », le mot « caïd » ne concerne pas le président du pays mais un grand chef militaire, un général de l'armée de l'air. On trouve pour synonymes de « caïd » « sa majesté le général ».

Le dernier exemple est métaphorique : « L'union des pays arabes est …un caïd sans armes » : où l'auteur déplore la défaite de « l'union des pays arabes ». Pour lui cette union était : 1. « Un rêve pour chaque arabe ». 2. « Une aube qui éclaire la nuit ». 3. « notre fierté ». 4. Exemple de toute responsabilité dans les malheurs subis.
Les caïds sont censés êtres armés, mais *l'union des pays arabes* est un « caïd » qui ne possède pas d'arme.

Bilan des traits sémantiques relevés pour les usages journalistiques de « *caïd* »

Si nous faisons un bilan des traits sémantiques utilisés dans ces exemples, pour le mot « caïd » nous obtenons le répertoire suivant :

Exemple (1)

- président
- chef militaire
- leader
- père spirituel
- exemple à suivre
- baraka (bénédiction)
- raïs (chef)

Exemple (2) :

- président
- chef militaire
- organisateur de parti politique
- chef de la révolution, de l'indépendance
- père spirituel
- sage
- savant

Exemple (3) :

- grand chef militaire
- général

Exemple (4) :

- un rêve pour chaque arabe
- aube qui éclaire la nuit
- notre fierté

Dans l'usage actuel du terme « caïd » la caractéristique de « chef militaire » ou « chef guerrier » est première nécessaire et suffisante pour un « caïd » dans les pays arabes. La dénomination « caïd » peut être utilisée pour n'importe quel grade militaire. Tous les autres traits relevés ne sont pas suffisants à justifier la désignation. De sorte que le seul trait sémantique nécessaire et suffisant, pour caractériser un « caïd » est celui de : « **chef militaire** ».

1.1.4. « Caïd » dans la langue française

Une première illustration du sémantisme peut être prise dans le roman de Fromentin Eugène, *Un été dans le Sahara, 1857 : 15.*

> Nous voici donc dans El Goëa, ou si tu veux, à la clairière, campée pour cette nuit près de la maison du commandement de Si-Djilali-Bel-Meloud, "caïd" des Beni-Haçen.

Le sens ne laisse place ici à aucune ambiguïté, il s'agit tout simplement d'un "commandant", surtout que le nom de ce caïd Djilali-bel-meloud a été précédé d'un "si" qui est l'abréviation de "sidi" qui veut dire monsieur. En arabe l'utilisation de ce "si" accompagnant le nom d'une personne est une marque de respect pour cette personne. En continuant la lecture de ce roman, nous rencontrons une autre caractérisation sémantique du mot, toujours dans la même page :

> On appelle maison de commandement certaines maisons fortifiées, que notre gouvernement fait bâtir à l'intérieur du pays, pour servir de résidence officielle à un chef de tribu, de lieu de défense en cas de guerre, et en même temps d'hôtellerie pour les voyageurs. Indépendamment du chef arabe, qui l'occupe assez irrégulièrement, ces postes sont en général gardés par quelques hommes d'infanterie détachés de la garnison française la plus voisine.

La lecture de ce paragraphe contribue à confirmer la compréhension initiale du sens du mot "commandant", dans cet exemple le sens nous est donné avec d'autres Synonymes : "chef de tribu", "chef arabe". Donc, jusqu'à ce moment, nous avons deux caractérisations sémantiques du mot "caïd" qui sont : "commandant" et "chef de tribu arabe".

Nous prenons un autre exemple page : 17

> Il est huit heures, nous venons de rentrer sous nos tentes après avoir soupé chez le "caïd". si Djilali nous a donné la diffa : Il arrivait tout exprès pour nous recevoir de la tribu qu'il habite à quelques lieux d'ici. Il est impossible de recevoir au seuil des pays arabes une hospitalité plus encourageante.

Il est clair que l'auteur admire l'hospitalité de ce "caïd" qui offre une *diffa*, repas qu'on sert aux visiteurs. Le plus souvent, un mouton égorgé spécialement en l'honneur des visiteurs. Ce qui ajoute le trait de "générosité" que doit avoir un "caïd". Autre exemple :

> C'est un homme de trente ans, ou bien alors un jeune homme que la fatigue, une grande position, la guerre peut-être, ou seulement le soleil de son pays, ont mûri de bonne heure. Si on le regarde de plus près, on s'aperçoit que ses yeux pleins de flammes ne sont pas toujours d'accord avec sa bouche, quand celle-ci sourit, et que cette juvénile hilarité des lèvres n'est qu'une manière d'être poli (id.19)

La maturité et la politesse y sont des caractérisations sémantiques de "caïd". L'écrivain, parlant de ce "caïd" Si-Djilali-Ben Meloud, décrit un "commandant", "chef de tribu", "poli", " mature" et "généreux". Rien n'est étrange, les actualisations discursives que nous avons sont en parfaite conformité avec la première partie de la définition du mot "caïd" dans le dictionnaire: *Le trésor de la langue française* :
"[en arabe] chef, commandant, le verbe en arabe "qãda" qui veut dire "conduire, gouverner""

D'autres exemples pris dans *Au Maroc* de Loti Pierre (1890) confirment ces observations :

Et tout ce train de voyage, qui doit nous précéder sous la conduite et la responsabilité d'un "***caïd***" envoyé par le sultan, se met en marche peu à peu, péniblement, individuellement. (Loti Pierre, 1890, p : 177).

Un fanal fait le tour de ma maison dessinant, par transparence sur l'étoffe tendue, les arabesques noires qui décorent l'extérieur: ce sont des gens de veille qui viennent, sous la direction de leur "***caïd",*** renforcer à coups de mailloche tous les piquets de ma tente, de peur que le vent ne l'emporte (*Ibid.*: p : 179).

C'est que nous allons changer de territoire, et tous les hommes de la tribu chez laquelle nous arrivons se tiennent sous les armes, ***"caïd***" en tête, pour nous recevoir (*ibid.* p: 180).

Un beau ***"caïd***" noble d'allure, marche à leur tête, avec lenteur (*ibid*. p: 182).

Du reste cela ne nous regarde ni ne nous inquiète. Les bagages finissent toujours par arriver et c'est l'affaire du ***"caïd***" responsable *(ibid*. p:186).

Nous camperons ce soir près de chez leur chef, le ***"caïd***" Ben-Aouda, dont on aperçoit là-bas, au milieu de désert de fleurs, le petit blockhaus blanc entouré d'un jardin d'orangers (*Ibid*. p: 202).

La *mouna* du "***caïd"*** Ben-Aouda est superbe, apportée aux pieds du ministre par une théorie toujours pareille de graves bédouins, tout de blanc vêtus : vingt moutons, d'innombrables poulets, des amphores remplies de mille choses, un pain de sucre pour chacun de nous, et, fermant la marche, quatre fagots pour faire nos feux (ibid. p: 202).

L'auteur décrit là encore un "caïd" "responsable", "envoyé par le sultan", "directeur", "qui est toujours en tête", "noble" "beau", "chef"et "riche". C'est –à -dire qu'en 1857 et 1890, le mot "caïd" avait un sens positif aux yeux des français et conservait le sens d'origine en arabe.

1.2. Un premier changement sémantique

« Oui, il y a toujours une frontière quelque part. D'une culture à l'autre, et plus, encore, d'un temps à l'autre, cette frontière bouge, sinon dans la réalité -c'est un autre débat- du moins dans nos imaginaires. Avouons-le, ce ne sont pas les mots qui vivent par eux-mêmes, ce n'est peut-être pas la société qui change en soi, c'est le système de nos représentations sociales verbalisées qui est perpétuellement en restriction, avec ses pesanteurs fantasmées et ses révolutions non moins permanentes » (Tournier, 1989 : 20).

Nous partirons du point de vue que Tournier pour qui, *ce ne sont pas les mots qui vivent par eux- mêmes, ce n'est pas la société qui change en soi, c'est le système de nos représentations sociales.* Nous nous trouvons devant la question de la représentation sociale, question primordiale pour « la reconstruction du sens des emprunts ». L'opération, de reconstruction sémantique s'accomplit par la juxtaposition du déplacement que les mots empruntés effectuent en partant d'une aire linguistique à l'autre et d'une culture à l'autre, dans le décalage temporel qui accompagne ce déplacement. Elle exige la connaissance des contextes historiques, sociaux et culturels qui motivent l'emprunt et qui participent au changement des mots empruntés. Tous ces facteurs poussent à focaliser notre attention sur le terme de « représentation ».

> Le terme, issu du latin *repraesentatio* (action de mettre sous les yeux), n'appartient pas originellement au domaine linguistique. Il renvoie, dans son sens le plus général, à toutes les façons par lesquelles les objets concrets ou les objets de pensée peuvent être rendus présents à l'esprit (on notera que la morphologie du mot lui-même -re-actualisation – invite à le comprendre comme un processus de ré-actualisation d'un événement antérieur (*Termes et concepts pour l'analyse du discours* : 298).

Le terme « représentation » possède une grande diversité d'acceptions, selon la discipline au sein de laquelle il est sollicité. En psychologie cognitive, le mot est employé dans des acceptions différentes, « le noyau sémantique en partage est celui

d'entité cognitive non directement accessible à l'observation, mais à laquelle on peut cependant accéder par le biais d'expériences portant sur des observables comportementaux », « L'homme, par le biais de ses expériences, construit un modèle intériorisé de son environnement, de ses relations à autrui, de ses praxis » (ibid : 298). En sciences sociales, « les représentations renvoient à des formations idéologiques, dans lesquelles elles s'ancrent » (ibid : 298).

La praxématique articule la représentation en tant que processus d'activation d'images mentales et les représentations véhiculées par les discours dans le cadre plus vaste de la production de sens. « L'activité de représentation correspond à actualiser des représentations, envisagées comme des comportements langagiers stabilisés, et stockés en mémoire, autant d'actualisations potentielles, qui vont être négociées dans l'intersubjectivité de la parole » (ibid : 300).

En prenant l'exemple :

> Son premier soin fut de nommer à toutes les fonctions indigènes ce qu'il y avait de plus taré dans la population arabe, (ces Musulmans dégénérés dont les vices justifieraient les plus violents arabophones et par exemple, il fit choisir pour **« caïd »** de Ben Nezouh un certain Ben Diff Allah, dont le nom peut se traduire par fils de l'hôte de Dieu, et dont voici, autant que je me rappelle, les états de service. **Petit voyou de la place**, **domestique d'une prostituée**, qu'il remplaçait à l'occasion lorsqu'elle avait trop d'ouvrage, il avait été, dès l'enfance, initié à tous les mystères de l'amour, si nécessaires à connaître pour qui veut avoir une influence en pays oriental. Puis il était devenu **« caïd »** des « caoueds », c'est-à-dire **Grand Entremetteur**. Dans ce métier il avait fait rapidement fortune, prêtant de l'argent aux femmes, se faisant payer par leurs amants, organisait des guet-opens chez les filles, en sorte qu'il fut bientôt plus riche que le Marabout lui-même. Il a reçu la médaille militaire puis la croix, pour services exceptionnels (…) récemment il a fait un voyage à Paris, s'est affilié à une loge, du rite écossais s'il vous plait ! il en est revenu chargé d'honneur et de décorations. On lui donnera un de ces jours la cravate de Grand Officier : la France aime bien les bons serviteurs… (Tharaud Jérôme, *La fête arabe*, 1921 : 211, 205).

L'exemple est tiré d'un roman écrit aux premières semaines de la guerre Tripolitaine (durant l'année 1921) où la Libye vivait l'invasion italienne. La presse anticoloniale multipliait les photographies de cadavres et s'insurgeait contre la mission civilisatrice dont parlaient les Italiens. En même temps, on éprouve une antipathie contre « les étrangers », Italiens ou autres, installés en Algérie : « *L'Afrique du Nord n'est plus à nous, c'est une vache que les Français tient solidement par les cornes, tandis que le Malien, le Maltais, l'Espagnol, la traient inépuisablement* ». Il faut avoir ce contexte et cette influence présents à l'esprit pour comprendre « La fête arabe ».

La chronologie, pousse à considérer cet exemple comme une démonstration d'une étape transitoire dans laquelle le mot « caïd » commence à enregistrer des nouvelles potentialités signifiantes. Une nouvelle représentation du mot « caïd » active une nouvelle image mentale issue des conditions sociales, véhiculée par les discours militaires circulant en Afrique du Nord en général, à Tripoli comme en Algérie ce dont témoigne : « petit voyou de la place », « domestique d'une prostituée », « grand entremetteur ». Le mot « caïd » lors de son emprunt par le français, perd certaines caractéristiques sémantiques (courageux, poli, mature) ce qui entraîne une néologie de sens. La nouvelle représentation s'élabore en rapport avec de nouvelles praxis qui sous-tendent l'acte linguistique de référenciation. On peut schématiser le changement entre un premier et un second état par une opposition des traits qui apparaissent dans les exemples cités :

1ère Représentation (Fromentin, Loti)	**2ème Représentation (Tharaud)**
-chef	-chef
	-petit voyou
-courageux	-entremetteur
-commandant	-malhonnête
	-ambitieux
-poli	
-mature	
-généreux	

1.3. Représentation et stéréotype

> **«** Comme le stéréotype, la représentation sociale met en rapport la vision d'un objet donné avec l'appartenance socio-culturelle du sujet. Comme lui, elle relève d'un « savoir de sens commun » entendu comme connaissance « spontanée », « naïve », ou comme pensée naturelle par opposition à la pensée scientifique. Cette connaissance issue des savoirs hérités de la tradition, de l'éducation, de la communication sociale, modèle non seulement la connaissance que l'individu prend du monde mais aussi les interactions sociales » (Amossy : 1997 : 50).

Jusqu'en 1921, les écrivains français utilisent le mot « caïd » selon une représentation militaire qui conserve certains traits originaires du mot en arabe comme : « chef », « commandant ». Elle ajoute ensuite d'autres traits contradictoires de personnes issues de la société arabe du Maghreb comme « petit voyou », « grand entremetteur » et « domestique d'une prostituée ».

A partir des années 1953, le terme « caïd » concerne n'importe quel prétentieux ou vantard, comme dans les exemples suivants :

- le petit Frédo, je l'avais vu montrer, s'affirmer. Il avait tous les défauts des jeunots : provocant et vanneur, un peu trop le goût pour la vedette, et avec ça, la manie de s'entourer de traîne-lattes, de loquedus, de faux-vicieux, histoire de jouer les chefs de bande. Mais là, entrer en **« caïd »,** s'asseoir autour de la table de Josy et commencer un gringue terrible devant la galerie, sachant que ça serait rapporté avant la fin de la soirée à Riton, ce n'était pas explicable (Simonin Albert, *Touchez pas au grisbi*, 1953 : 46).
- Il a repris quant à Angelo, si tu veux mon idée…vu que j'ai toujours travaillé avec Frédo à égalité, je ne suis pas disposé à admettre le genre successeur de **« caïd »**, qu'il se donne maintenant, le capitaine de mes burnes ! je suis assez grand pour dégauchir mes commandes moi-même. (ibid. : 158).

Nous constatons que la représentation sociale du mot, à cette époque, est différente de la représentation militaire, qui était, originairement, la raison pour laquelle, un « caïd » est devenu quelqu'un de « sauvage », d'« entremetteur ». Cette représentation a donné lieu à un stéréotype qui revoie à l'image d'un voyou, d'un praxénète et d'un « frimeur ».

Les définitions du stéréotype sont nombreuses, nous choisissons celle ci : « Croyance concernant des classes d'individus, des groupes ou des objets qui sont préconçues, c'est-à-dire qui ne relèvent pas d'une appréciation neuve de chaque phénomène mais d'habitudes de jugement et d'attentes routinières […] Un stéréotype est une croyance qui ne se donne pas comme une hypothèse confirmée par des preuves mais est plutôt considérée, entièrement ou partiellement à tort, comme un fait établi » (Jahoda, 1964 : 694). Même si la plupart des journalistes essaient de rapporter honnêtement les faits, les reportages pleinement objectifs sont rares.

Le point de vue adopté est souvent influencé par les croyances des rédacteurs qui sélectionnent les informations et les images à nous transmettre à travers le vocabulaire choisi pour les présenter. Le stéréotype qui souvent accompagne les

termes empruntés sert les journalistes. Avec l'emprunt à une langue étrangère, on se réfère à un autre code linguistique et, à travers ce dernier seulement à l'extralinguistique. Le mot étranger transmet plus facilement l'image stéréotypée que les journalistes veulent nous présenter, car ce mot sert de mot-clé. De plus la presse a besoin d'images toutes faites, rapides et faciles, les expressions stéréotypées les leur offrent.

Le mot « caïd » l'exemplifie comme nous venons de le voir lorsque les journalistes utilisent le mot « caïd » c'est pour parler d'un « agresseur », « délinquant », « violent » « sauvage dans une cité », « criminel », « trafiquant de drogue » « quelqu'un qui aime faire le beau », « membre dans une association de malfaiteurs en vue de contrebande de cigarettes en bande organisée ».

Bilan

Nous avons précisé dans l'introduction de l'analyse que nous voulions vérifier que les constats déjà été faits à propos de l'emprunt du mot « casbah », étaient applicables à d'autres mots comme caïd. Nous pouvons à propos de ce terme les constats suivants :

1. Ce nom est praxème, « un outil » de la nomination, dont le sens est constitué par la représentation que les locuteurs ont de leur rapport à l'objet nommé.
2. Sous le même mot il y a plusieurs sens possibles car le praxème, selon les points de vue parfois adverses des locuteurs, enregistre des praxis radicalement différentes, et des rapports inverses au réel qui explique les variations sémantiques.

3. L'altérité référentielle qui motive l'emprunt s'inscrit dans le sémantisme français du terme emprunté, lequel comporte, à l'inverse de l'arabe, un signifié d'altérité. Cet élément de la signifiance du terme est une composante essentielle, caractéristique de la prototypicalité de la notion en français.

4. Un signifié d'altérité est mobilisé qui sert ensuite de support à l'expression de la relation à cette altérité : sentiments xénophobes infériorisation d'un statut. Dans tous ces cas, la dialectique du Même et de l'Autre ainsi activée joue en dévalorisation de l'altérité.

CHAPITRE III. Un emprunt de l'arabe au français « libéralisme »

Rappelons que le terme *« emprunt »* peut alors désigner 1-) l'introduction dans un système linguistique d'éléments de la langue repris d'une autre langue, c'est-à-dire, l'action même de l'introduction 2-) le résultat du transfert avec le sens du mot dans la langue emprunteuse. Ce qui rappelle aussi qu'une langue n'est pas un répertoire de mots, dont chacun servait à désigner une chose distincte. Si tel était le cas, il suffirait pour maîtriser une langue étrangère et pouvoir traduire de mémoriser un autre répertoire et de le superposer à celui de la langue maternelle. La puissance de traitement dont sont dotés les ordinateurs actuels aurait dans ce cas déjà supplanté les traducteurs humains.

1. Constitution du corpus

Nous avons choisi le mot *libéralisme* que la langue arabe a emprunté et devenu «**ليبرالية** », dont la prononciation est quasiment la même qu'en français. Le mot, a été, à l'origine, emprunté à l'anglais « liberalism », qui a donné « libéralisme » en français, puis l'arabe « **ليبرالية** ». Certains exemples ont été relevés dans une revue mensuelle arabe « Al moustakbal al arabi », « le futur arabe » dont nous avons eu l'occasion d'en avoir quatre numéros. Nous avons par ailleurs consulté la page de recherche francophone de « google » qui nous a permis d'accéder aux sites des journaux comme « Al Syassa » et « Al hayiat », et au site Internet de « Al jajira ». Pour cerner la signification du terme en français, nous avons consulté Par la suite l'encyclopédie « Universalis ». Nous posons les questions suivantes : Pourquoi les linguistes arabes n'ont-ils pas traduit le mot «**ليبرالية** » alors qu'ils étaient le plus souvent contre l'emprunt linguistique ? L'emprunt « **ليبرالية** » est-il un simple transfert linguistique du mot? Est-il connoté ? A-t-il gardé le même sens ?

Quelles sont les raisons du changement du sens qui accompagne souvent les mots empruntés ? Le fait que le mot ne soit pas traduit signifie-t-il que la notion n'est pas encore intégrée à la civilisation ?

2. L'origine du « libéralisme »

Le *libéralisme* est ainsi défini : 1818, « doctrine favorable au développement des libertés » (Maine de Biran, *Journal,* p. 179). Dér. De *libéral.* Suff.-*isme.* L'angl. *Liberalim* « attitude ou doctrine favorable au développement des libertés est attesté dép. 1819 dans *NED » (Trésor de la Langue Française).* Le libéralisme ne constitue pas un véritable corps de doctrine et l'on peut davantage parler à son propos d'une aspiration partagée par un certain nombre de penseurs plutôt que d'une théorie uniforme. Cependant, il est possible de dater son apparition au XVIIème siècle avec la philosophie des droits naturels formulée par John Locke, qui constitue l'un de ses premiers fondements. Citons aussi Montesquieu XVIIIème siècle ou la conception du pouvoir est caractéristique du mouvement des lumières. Dans une perspective individualiste centrée sur l'homme, la liberté devient le but de toute société mais aussi sa condition nécessaire. Ce que la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée dans le contexte de la révolution française (26/08/1789), viendra inscrire de manière irrévocable dans la tradition politique.

3. « Libéralisme » en français

D'après la recherche faite, nous pouvons résumer nos informations comme suivant. Le libéralisme est en français un ensemble de doctrines politiques et économiques qui font de la liberté individuelle, définie comme un droit naturel, la valeur suprême que toute collectivité humaine doit garantir et promouvoir. L'unité indissoluble du libéralisme politique et du libéralisme économique, postulée par les

théoriciens libéraux peut cependant apparaître problématique et donner lieu à une interrogation sur le caractère opératoire de ce principe. Le sens de mot « libéralisme/libéraux » est polysémique, comme le montrent les définitions du dictionnaire :

> **Libéral** [libeʀal] *adjectif* ; féminin singulier **libérale**; masculin pluriel **libéraux**; féminin pluriel **libérales**
>
> **1.** [économie] favorable à la liberté des échanges commerciaux et opposé à l'interventionnisme économique• *l'économie libérale*
>
> **2.** Qui défend la liberté individuelle et s'oppose à l'autoritarisme • *une conception libérale de la société*
>
> **3.** [politique] d'une formation politique opposée à l'intervention économique et sociale de l'État • *un programme libéral*
>
> **4.** Caractérisé par la tolérance et la largesse d'esprit • *un enseignement libéral*
>
> **5.** [médecine] qui n'appartient pas au secteur public• *la médecine libérale*
>
> *Nom commun - masculin, féminin*; féminin singulier **libérale**; masculin pluriel **libéraux**; féminin pluriel **libérales**
>
> **1.** [économie] personne favorable à la liberté des échanges commerciaux et opposée à l'interventionnisme économique • *un libéral pur et dur*
>
> **2.** [politique] personne qui défend les libertés individuelles et s'oppose à l'autoritarisme • *un débat opposant un étatiste à un libéral*
>
> **3.** Personne qui exerce une profession intellectuelle indépendante non salariée et non commerciale • *une libérale qui a une consultation dans le secteur public*

Profession libérale *locution nominale - féminin; (professions libérales)* profession intellectuelle indépendante non salariée et non commerciale • *avoir une profession libérale* (Collection Microsoft® Encarta® 2003).

Nous pouvons récapituler : les libéraux en France, s'efforcent de tirer les enseignements de la période révolutionnaire en cherchant à déterminer comment on pourrait consolider les acquis de la révolution tout en évitant à l'avenir la dérive despotique du régime symbolisée par l'Empire de Napoléon 1er. Les libertés politiques comme la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté de conscience, la liberté d'expression sont garanties par un système politique représentatif. Par une constitution et par l'existence d'assemblées parlementaires où siègent les représentants élus de la nation, qui ont seuls le droit de voter les lois et les impôts.

4. « Libéralisme » en arabe

4.1. L'entrée du mot

Avant de commencer l'analyse de nos exemples, il est utile de présenter un aperçu historique de l'apparition du *libéralisme* dans le monde arabe. Nous ne prétendons pas donner une définition du *libéralisme arabe* et moins encore des *libéraux arabes*, tâche trop difficile pour des raisons que nous allons expliquer. Nous commençons par dévoiler les circonstances de la naissance de ce courant de pensée pour parler ensuite de ses fondateurs, appelés « ليبراليين عرب », « libéraux arabes » devenus ensuite « néo-libéraux arabes».

L'idée initiale de la notion de « libéralisme arabe » n'était pas à l'origine éloignée de celle du français. Le libéralisme arabe demandait une réforme politique dans les pays arabes et considèrent que les relations internationales pouvaient être des relations

coopératives entre les pays, à condition qu'il y ait des gouvernements démocratiques, une coopération économique et des associations internationales elles-mêmes coopératives. Le courant libéral arabe, courant rationnel est apparu à la fin du dix neuvième siècle et au début du vingtième siècle, grâce aux deux générations des penseurs éclairés. La première génération est représentée par des écrivains comme : Alafagani, Abdo, Rida, Alkawakibi, Chmaïl, Antoin et d'autres. La deuxième génération est apparue au début du vingtième siècle avec : Taha Hussein, Kassem Amine, Al zaïat, Tawfik Alhakime et d'autres. Ce courant intellectuel et politique avait les principes suivants :

- Liberté absolue d'esprit.
- Liberté absolue de religion.
- Liberté de la femme et son égalité (devoirs et droits) avec les hommes.
- Diversité politique.
- Exigence de réformation religieuse.
- Exigence de réformation politique et éducative.
- Séparation entre l'état et la religion (cela concerne surtout la deuxième génération des libéraux)
- Soumettre le sacré et l'histoire à la critique scientifique.
- Appliquer la démocratie.

La deuxième moitié du vingtième siècle, a connu l'apparition d'un nouveau courant éclairé libéral, les fondateurs libéraux de ce courant ont gardé les principes qu'on vient de citer plus haut auxquels ils ont ajouté d'autres :

- Lutte contre la dictature militaire, tribale et partisane qui a apparu en deuxième moitié du vingtième siècle, après l'indépendance et qui a fait ce qu'on appelle « les catastrophes de l'indépendance »

- Exigence de construire une société civile.
- Invitation à une réforme religieuse.
- Laïcité et la séparation entre l'état et la religion.

Après les événements de 11 septembre 2001, un moment important dans l'histoire arabe comme dans l'histoire américaine, une nouvelle génération des libéraux arabes a apparu. Les médias arabes les ont baptisés « *les nouveaux libéraux arabes* ceux-ci ont ajouté quelques idées dans un manifeste contenant vingt cinq principes, qu'on peut résumer :

- Réforme de l'enseignement religieux qui altère l'islam sous l'empire du terrorisme religieux.
- Soumission du sacré, de la charia et des principes moraux à la critique scientifique et archéologique.
- Considérer l'agressivité religieuse à l'égard des autres religions comme une position liée à des circonstances socio-politiques anciennes et qui n'existent plus.
- Considérer les décrets de la charia comme des règles appliquées en un lieu et un temps et qu'ils ne sont plus applicables de notre temps : comme par exemple : le hidjab, l'héritage et le témoignage des femmes.
- Ne pas s'attacher aveuglement au passé. La compréhension du présent pousse à réexaminer les valeurs du passé et à créer un avenir moderne.
- Ne pas élaborer le présent selon l'histoire ancienne mais en fonction de l'avenir.
- L'incapacité scientifique et la faiblesse poussent à s'attacher au passé qui est la pire solution.

- Reconnaître que l'histoire est conditionnée par des règles et non par l'envie et la fiction des peuples.
- Admettre que l'absence de raison ne conduit qu'à la barbarie.
- Poser des questions nouvelles qui n'sont jamais abordées par les éclairés du dix-neuvième siècle.
- Adopter une modernité arabe différente de la modernité occidentale.
- Dégager l'âme arabe des préjugés qui l'entourent.
- Ne pas prétendre à une connaissance totale.
- Créer une nouvelle personnalité arabe, logique éloignée de toute violence.
- Faire son autocritique.
- Ne pas avoir honte de demander des aides extérieures pour combattre la dictature.
- N'avoir pas de honte à ce que la réforme vienne de l'extérieur.
- Considérer que la négociation est la seule solution pour résoudre les conflits entre les arabes et les autres.
- Soutenir la mondialisation.
- Exiger l'égalité entre la femme et l'homme.

Ce libéralisme spécifiquement arabe a toujours présenté un mouvement ou une orientation politique qui va à l'encontre du mouvement islamique. Alors que les libéraux arabes insistent sur la nécessité de continuer les réformes politiques les islamistes pensent que tout changement politique et/ou économique ne peut se réaliser que par l'imposition de la charia islamique. Les articles des journaux reflètent l'orientation politique des rédacteurs en chef et ils donnent à lire des avis très différents, voir opposés sur la conception de la théorie du *libéralisme* ou la définition *des libéraux arabes.*

Ainsi par exemple le journal Alarabiia[85], livre un article sur la fatwa du cheik Alfawzan (membre de l'organisation des savants saoudiens) sur le libéralisme. Le cheik a prononcé cette fatwa pour répondre à une question en deux parties qu'on lui avait posée. Une question qui contient deux parties : 1) Est ce qu'il est permis d'avoir un esprit libéral dans les pays islamiques, sachant qu'il préconise une liberté conditionnée par la seule loi positiviste, qu'il place à égalité le musulman avec les autres par le pluralisme, qu'il accorde à chaque personne sa liberté propre et ne la soumet pas à la charia islamique, qu'il applique même des lois contredisant la charia, comme celles concernant la femme, les relations avec les non musulmans, le port du voile, et d'autres lois en contradiction avec l'islam ? 2) A-t-on le droit de dire qu'on est musulman libéral ?

La réponse (la fatwa) est la suivante : « Le musulman est une personne soumise à Dieu par le monothéisme, qui le suit par l'obéissance et récuse le polythéisme. Celui qui veut une liberté conditionnée uniquement par une loi positiviste, désobéit à la loi de Dieu. Il veut une loi de l'époque préislamique et n'est pas un musulman. Celui qui renie tout ce qu'est connu dans la religion sur la nécessité de distinguer le musulman de l'athée, qui veut une liberté reniant les verdicts légitimes, qui ne suit pas la charia et tout ce qu'elle exige des lois concernant la femme, l'atrocité, le bienfait, la légitimité du djihad islamique, celui-ci est en contradiction avec l'islam. Et celui qui dit : je suis un musulman libéral, est en contradiction avec lui-même. Il faut demander le pardon à Dieu pour redevenir un vrai musulman. » (Alarabiia, 26 septembre, 2007).

Cette fatwa montre la difficulté dans les pays arabes face au *libéralisme*. L'opposition que certains savants islamiques établissent entre « libéralisme » et « islam » ou entre « libéraux arabes » et « radicaux islamistes » apparaît dans

[85] Voir Annexe E1.

quasiment tous les articles. Celui de Fayssal Alkassem intitulé « **La démocratie iraquienne : Bruit libérale et pouvoir sacerdotal** »[86] : parle de deux ennemis « libéraux arabes » et « radicaux » qui se confrontent mutuellement : *« je ne peux que rire de tout mon cœur quand je vois comment les libéraux arabes servent leurs pires ennemis « les radicaux » qui à leur tour rient discrètement en se moquant de la naïveté libérale qui leur a rendu un grand service. Nous voyons cela clairement en regardant ce qui s'est passé en Iraq* » (Aljajiraa, 21/06/2007).

D'autres journaux utilisent cette opposition entre les « libéraux arabes » et les « islamistes » pour critiquer « les islamistes » et parfois pour parler d'un simple événement politique où les deux doctrines se confrontent : Dans un article intitulé **« La réforme et la charia dominent la compagnie électorale au Koweït** »[87], le conflit entre les partis appartenant de chacune des deux orientations est central : « *Il y a 267 candidats pour 50 sièges au parlement koweïtien. Le conflit est grand entre les libéraux et leurs adversaires islamistes pour gagner les sièges au parlement. Conflit basé sur les propositions de chacun des deux partis sur le problème de la réforme ; alors que les libéraux se concentrent sur la nécessité de continuer la réforme politique du pays, les islamistes exigent qu'elle soit conforme aux principes de la charia islamique* » (12/06/2003).

Dans le même article : « *Saad Alagami, un des plus importants candidats libéraux et ancien ministre, a beaucoup été critiqué par les islamistes en raison de sa politique libérale. Au début de sa campagne, Alagami a critiqué la mentalité des islamistes en la considérant qu'« elle n'est pas compatible avec notre temps et qu'elle va sûrement être dépassée* ». On peut essayer de résumer :

[86] Voir Annexe E2.
[87] Voir Annexe E3.

1. Le libéralisme s'oppose à la charia. Le mouvement islamique déclare la guerre contre ce qu'il appelle « occidentalisation des mœurs » au sein de la société Koweïtienne, la guerre contre les mœurs occidentaux.
2. Libéraux et islamistes sont adversaires. Alors que les islamistes sont opposés à des élections indépendantes ou qu'ils tiennent pour une occidentalisation Koweïti, les libéraux sont pour le droit de vote de la femme et sont opposés au bon pouvoir du prince.

4.2. Le réel dans la production de sens

En se concentrant sur l'opposition langue/ parole et en écartant la parole de son approche du seul bénéfice de la langue Saussure s'interdisait toute investigation du processus de production de sens et d'actualisation par le sujet producteur. Le signe est pour lui un pur produit, traité comme tel. Or pour cerner le sens des xénismes on est obligé d'affronter le rapport des signes linguistiques avec les réalités extralinguistiques, celui entre deux cultures, et ceux avec les déterminations socio-linguistique.

Aussi à l'encontre de cette vision saussurienne la praxématique, « récusant l'analyse des processus sémantiques en termes d'encodage/ décodage, cherche à rendre compte d'une dynamique productrice de sens sur fond de réalisme expérientiel. Elle récuse de la sorte l'absolutisation de la fonction pratique, qui participe à la réification/ essentialisation du sens, et pose que la production de sens s'élabore de manière conflictuelle entre un réglage social contraignant, qui manifeste une perception consensuelle du réel et la créativité individuelle (mais aussi groupale, dans le cas de groupes sociaux minorés par exemple), manifestant un point de vue singulier sur le monde » (C.D, in C. Détrie, 2001 : 279). Dans cette optique la société, imposant son ordre linguistique, empêche qu'on puisse tout dire. Les réglages du sens en discours

sont soumis à un ensemble de déterminations culturelles et sociohistoriques interdisant au locuteur d'être pleinement maître de son propos. Si nous abordons ici la notion de production de sens, c'est dans le but de préciser que pour cerner le sens de l'emprunt « libéralisme », nous appuierons notre analyse sur la dynamique avec laquelle le sens du mot est produit en discours. La production de sens relève des relations entre les mots, les discours, le monde, le sujet et autrui. On ne peut l'appréhender qu'en prenant en compte le positionnement du sujet nommant face aux mots des autres, lié par une intention référentielle. Opérant sur fond de conflit interprétatif elle s'avère une conquête instable, rejouable à tout point du discours. « Le processus de production de sens s'élabore dans la tension entre refus et acceptation » (ibid. : 280).

5. Expériences sur le monde et catégorisations

Une des raisons de cette tension est la non coïncidence entre nos rapports au monde et ceux d'autrui, entre des points de vues singuliers et ceux que la société a codifiés. Nos discours sur le monde sont le lieu privilégié de la résonance dialogique de tout ce que nous voulons signifier. Ce désaccord se manifeste souvent par des représentations et catégorisations différentes, parfois opposées pour les mêmes réalités. La catégorisation est tout d'abord, et dès l'Antiquité, la répartition des mots en parties du discours, en fonction de propriétés communes. (…) La catégorisation est aussi « la délimitation conceptuelle d'une notion, le découpage du réel, à partir de traits communs, en classes d'objets rangés sous une même dénomination, découpage qui varie selon les langues et les cultures » (S.L, in Détrie et ali, 2001 : 48).

5.1. Le discours médiatique sur le « libéralisme arabe »

Les progressistes arabes, dont les voix se font de plus en plus entendre depuis 11 septembre, utilisent l'Internet comme tribune et sont l'objet d'attaques permanentes de la part de leurs adversaires islamistes et pan arabistes. Dans son émission hebdomadaire sur Al-Jazira, le modérateur Dr. Fayssel Al-Qassem a résumé de la sorte les principales critiques qui leur sont adressées :

> « Si seulement nous n'avions pas censuré les progressistes arabes traditionnels (…) Au moins, ils étaient nationalistes, alors que les nouveaux libéraux arabes sont aux côtés du fascisme et du sionisme (…) Ne sont-ils pas plus proches des néo-conservateurs américains qui sont en train de détruire le monde que des vrais libéraux (…)? Ne sont-ils pas eux aussi des ennemis de l'Islam, de l'Arabisme, du nationalisme, de la résistance armée et de toutes les valeurs nobles, arabes et islamiques ? Pourquoi se tournent-ils aveuglément vers tout ce qui vient de l'Occident? Pourquoi encouragent-ils et glorifient-ils la normalisation avec Israël? Pourquoi décrivent-ils les Etats-Unis comme un ange bienveillant venu nous sauver de nos propres démons (…)? Pourquoi exemptent-ils nos ennemis de toute responsabilité pour l'archaïsme du monde arabe? Pourquoi méprisent-ils les peuples qui ont épousé les valeurs arabes et islamiques? Comment se fait-il que les néo-libéraux arabes fassent appel à la tolérance tout en étant les premiers à accuser [les autres] d'hérésie ? Le libéralisme ne promeut-t-il pas l'acceptation des autres et la collaboration entre toutes les tendances ? Pourquoi appellent-ils à l'éviction des Islamistes et des défenseurs du panarabisme ? Les néo-libéraux ne sont-ils pas plus radicaux et plus fondamentalistes qu'Oussama ben Laden ? Pourquoi s'opposent-ils aussi frontalement à quiconque les contrarie ? Est-ce du libéralisme ou un Fondamentalisme répugnant ? Sont-ils ni plus ni moins qu'une cinquième colonne (…) ?»[88]

Tout au long de l'émission le Dr. Faysal Al-Qassem a pris le parti des opinions opposées aux libéraux arabes et dix jours plus tard, il exprimait ses vues dans un article publié par le quotidien londonien pro-Saddam, Al-Quds Al-Arabi. Il opère une distinction entre les **« vrais libéraux »**, qu'il appelle les « **nationalistes libéraux** », et les **«néo-libéraux**» qu'il condamne. En voici des extraits :

[88] Al-Jazirah TV (Qatar), 15 juin 2004.

Dr. Faysal Al-Qassem, ***Les nationalistes libéraux arabes – un modèle d'intégration de la lutte pour la démocratie, le nationalisme et la sauvegarde des valeurs et des intérêts arabes***[89] **.**

> «Tout d'abord, je dois reconnaître que les **libéraux arabes** peuvent être de genres différents et qu'il est injuste de les mettre tous dans le même panier. Parmi eux certains sont des nationalistes convaincus qui ne sont pas intoxiqués par la culture et l'idéologie occidentales, et qui pensent pouvoir trouver de l'intérieur des solutions patriotiques aux problèmes et aux afflictions que rencontrent les Arabes dans les domaines politique, économique et culturel. Ils soulèvent des milliers d'interrogations à propos des plans et des initiatives américaines dont le but affiché est de promouvoir la réforme et la démocratie dans la région. De plus, ils s'opposent à l'Amérique et à ses visées. Ils rejettent toute réforme venant de l'extérieur et refusent de coopérer avec quiconque prétend apporter [de telles réformes] dans les pays arabes. Ils s'engagent à figurer en première ligne du combat contre toute force venant de l'Ouest qui viendrait à attaquer un pays arabe et parfois ils accusent de traîtrise ceux qui coopèrent avec les puissances étrangères sous couvert de mettre en œuvre la démocratie et de débarrasser les pays arabes des dirigeants despotiques. (…) Ces 'nationalistes libéraux' représentent une petite minorité et n'ont qu'une voix fluette en comparaison de la grosse voix des libéraux arabes qui imitent les Américains et dansent la Debka [une danse folklorique arabe] sur un rythme yankee (…) Je pense que nous avons un besoin urgent de **cette catégorie d'Arabes libres** qui combinent le combat pour la démocratie avec celui pour le nationalisme et la sauvegarde des valeurs, des intérêts et des droits des Arabes».

Le journaliste distingue deux catégories de libéraux arabes « ليبيراليين » ; les *vrais* libéraux et les *faux*, les bons et les mauvais. Les critiques de cet article ne reflètent pas uniquement le point de vue d'un auteur. Ce sont celles de journaux et de sites Internet ayant la même position vis à vis les libéraux arabes. Internet étant la principale source d'expressions pour les libéraux arabes qui la plupart du temps, ne peuvent pas s'exprimer dans les journaux officiels, ou qui ne résident pas dans leurs pays d'origine. Cela vaut également pour leurs adversaires qui trouvent plus de

[89] Voir Annexe E4.

liberté pour exprimer leurs opinions sur internet[90]. D'après cet article, nous pouvons définir les principaux critères qui définissent chacune de ces deux catégories :

« Les arabes libres » :

1. ne sont pas intoxiqués par la culture et l'idéologie américaine.

2. pensent pouvoir trouver des solutions patriotiques aux problèmes rencontrés par les arabes dans tous les domaines.

3. s'opposent à l'Amérique, à ses visées, rejettent toute réforme venant de l'extérieur et refusent de coopérer avec quiconque prétend importer de telles réformes dans les pays arabes.

4. s'engagent à figurer en première ligne du combat contre toute force venant de l'extérieur qui viendrait à attaquer un pays arabe.

5. accusent de traîtrise ceux qui coopèrent avec les puissances étrangères sous couvert de mettre en œuvre la démocratie pour débarrasser les pays arabes de dirigeants despotiques.

« Les libéraux » :

1. imitent les américains et dansent la dabka sur un rythme yankee.

2. alimentent les sites Internet et une partie de la presse libérale d'un flot croissant de cacophonie libérale.

3. rejettent tout ce qui arabe, nationaliste, islamique, et font appels à la tolérance tout en étant les premiers à accuser les autres d'hérésie.

4. Sont des ennemis de l'islam, de l'arabisme, du nationalisme, de la résistance armée et de toutes les valeurs arabes et islamiques.

5. se tournent aveuglement vers tout ce qui vient de l'occident, encouragent et glorifient la normalisation avec Israël.

Le paragraphe suivant a pour titre **« Les « néo-libéraux arabes »-une ressemblance frappante avec les néo-conservateurs aux Etats-Unis »**[91]

[90] Les sites consultés sont des sites publics connus ; nous n'avons pas pris en considération aucun blog ou site personnel.

Le journaliste commence par caractériser le premier trait commun aux deux, « ***Nouveau' n'est pas nécessairement synonyme de bon. Cela peut être aussi ce qu'il y a de plus repoussant, ignoble, vil et dépravé »,*** écrit-il.

Ensuite l'auteur associe les deux groupes des *néo-libéraux arabes* et des *néo-conservateurs américains,* et pose implication suivante :

Néo-conservateurs américains (A) = ceux choquent aux Etats Unis

Néo-libéraux arabes (B) = néo-conservateurs américains

Néo-libéraux arabes (C) = ceux qui est choquent dans les pays arabes

L'extrait suivant établit la démonstration :

> **Les néo-conservateurs américains** en sont un très bon exemple. **Leur nom est associé à tout ce qui est choquant aux Etats-Unis**. Ils ont prémédité l'invasion de l'Irak et l'exploitation de ce pays vaincu; ils attisent les conflits religieux, agressent d'autres pays, font de l'Amérique une dictature et font fi des valeurs, lois et pratiques internationales. Ils sont imbus d'idéologies fanatiques et méprisent les autres peuples et la démocratie (…) Il semble que les 'néo-libéraux arabes', qui font fréquemment l'objet d'éloges de la part des Sionistes, aient trouvé leurs partenaires avec les néo-conservateurs américains. Il y a une ressemblance frappante entre les deux tendances dans la mesure où elles font revêtir à de belles valeurs comme le libéralisme et le conservatisme politique une apparence nouvelle et hideuse (…) Tout comme les néo-conservateurs [américains] s'en prennent à l'Islam et concoctent dans le secret des plans diaboliques pour le frapper en son cœur (…). Les néo-libéraux arabes n'ont actuellement d'autre but que de salir la réputation de la culture et de la religion islamiques et dépeignent ses dirigeants comme responsables de tous les maux, des retards et du déclin. (…). Un autre néo-libéral arabe n'a pas hésité à décrire le Sheikh Ahmed Yassine , fondateur du Hamas , comme un cheikh terroriste dégénéré qui a plongé toute la région dans un abîme dont personne ne connaît l'issue (…).

[91] Voir Annexe E5. L'article a été publié le 22 juin 2004 par le site internet libéral Elaph, les quotidiens Al-Siyassa (Koweit), Al-Mada (Irak) et Al-Ahdath Al-Maghribiya (Maroc).

La même méthode de comparaison et de catégorisation réapparaît à plusieurs reprises. Ainsi dans l'article intitulé « Les mœurs libéraux »[92] ou l'auteur utilise le mot « mœurs » dans le but d'expliquer que la signification du mot « libéralisme » est très loin d'être morale. Il est clair que l'auteur est opposé aux principes du libéralisme.

> Là, on est en droit de dire que le libéralisme, en tant que philosophie économique ou que théorie sociale, est incapable de répondre aux besoins et aux mœurs car il n'existe pas, ni dans ses principes ni dans ses pratiques, ce qui peut soutenir les mœurs dans des engagements qui en principes sont au delà de l'intérêt personnel. (…)

Pour lui : Mœurs = des engagements au delà de l'intérêt personnel, le libéralisme est à ses yeux immoral.

Il faut trouver où ranger le libéralisme. Une première fois l'auteur essaie de trouver une comparaison capable de situer le « libéralisme ». Son choix tombe sur « la philosophie épicurienne » et il intitule son paragraphe : « **Mœurs épicuriennes/ Mœurs libérales ».** Il recourt à une nouvelle désignation : « *Il est plus exacte de nommer les mœurs libéraux « des mœurs épicuriens »* autrement dit *(des mœurs qui croient au plaisir sensuel et à l'individualisme ».* là encore le libéralisme est immoral.

Une deuxième fois il compare le « libéralisme » avec l'« **utilitarisme de Bentham** », choisi comme une doctrine matérialiste qui ne peut être morale :

> Nous n'exagérons pas en disant, que les libéraux ne peuvent être fiers de leur « calcul du bonheur et des peines ». Ils ont affirment qu'ils sont quasiment les seuls à pouvoir réduire les valeurs et les principes moraux pour les peser.

[92] Voir Annexe E6.

On ne peut évidemment parler d'une valeur morale quand on la pèse au kilo ou quand on l'estime en dollar.

Dans un autre article intitulé **« Pour un parti libéral national : adopter le libéralisme par les Nationalistes et les Islamistes est un besoin historique »**[93]. L'auteur recourt à classer là encore « les libéraux arabes » à part, afin de faciliter son intégration dans une autre catégorie plus facile à présenter. Son but est de montrer l'incapacité des « libéraux arabes » à acquérir une influence politique intérieure, sauf quand ils bénéficient d'une intervention militaire étrangère.

> Face à cet handicap, on remarque une instabilité, médiatique et politique, qui rend ces partis moins convaincants. Médiatiquement, un groupe précis préside les médias (écrits, audiovisuels et électroniques). Ce groupe est soutenu financièrement et politiquement par des partis. On peut appeler ce phénomène médiatique **« les libéraux golfiques »,** qui sont accompagnés de quelques dizaines de nationalistes arabes dans les asiles occidentaux, et se sont rassemblés pour travailler bénévolement avec les médias américains, comme par ceux qui travaillent pour la chaîne FOX.

Avec la dénomination « **les libéraux golfiques** » le journaliste constitue ; *« Le problème ici, réside dans cette coopération entre ces libéraux dont on vient de parler et les autres cultivés arabes, qui appartiennent déjà à des partis gauches, car **« les libéraux golfiques** » sont nouveaux et très collés à des sociétés locales fortunées, ils sont extrémistes comme les extrémistes de al Caïdat de la chaîne « al jajira », ils se fient aux apparences, en se concentrant uniquement sur la forme et la façon de présenter les évènements politiques. Mais le problème c'est qu'ils n'ont pas de politique propre à eux, appliquée dans leurs pays. Leur dernière compagnie électorale a confirmé le constat. Ils sont également contre les mouvements capables d'apporter des vraies réformes dans les pays arabes. Pour camoufler leur faiblesse*

[93] Voir Annexe E7. (Al-nawaat, 27 Avril, 2005).

intérieure, ces « libéraux » forment une coalition avec les Américains et se montrent souvent « plus américains que les Américains eux-mêmes ».

Une autre catégorie est posée par ailleurs : *« A côté on trouve un groupe d'arabes cultivés dont la majorité se trouve dans les asiles de partis de gauche défaits. Ces arabes cultivés qui viennent souvent d'Irak, de Syrie, d'Egypte et du Maghreb, se distinguent de leurs « rivaux » par une activité « résurrectionnelle », d'une expérience dynamique et d'une grande connaissance de la situation politique arabe dans ses détails ».*

« Ces libéraux n'ont pas changé le discours qu'ils tenaient quand ils étaient Présidents ou membres d'organisations, comme « la révolution ouvrière et paysanne ». Mais au lieu de décrire ces « libéraux » là, le journaliste préfère parler de leurs « rivaux », ***« golfiques »***. Pour souligner les points négatifs de ces derniers, pour qui le terme « libéral » est connoté. Les deux guillemets et l'adjectif « golfique » lui donnent un sens différent du sens connu du mot « libéral », ils le revoient à une tyrannie politique intérieure où les forces d'occupation et l'annulation de l'état national élimineraient les partis défendant l'identité nationale, arabe et islamique. Qui accepteraient l'extrémisme religieux quand il vient de partis non arabes (kurdes par exemple), ou non islamistes (coptes, maronites, juifs par exemple).

5.2. Dialogisme et argumentaire du « libéralisme arabe »

Le dialogisme travaille particulièrement ce que Bakhtine appelle «slovo», traduit par «mot», expliqué par les divers commentateurs ou traducteurs comme ayant le sens de «discours», «parole». Le mot est toujours un mot d'autrui, un mot déjà utilisé et il signale un sujet divisé, multiple, interrelationnel. C'est en cela qu'il

est fondamentalement dialogique. Ce dialogisme permet la confrontation des discours contradictoires. Dans l'article « Les mœurs libéraux »[94] par exemple on note que l'auteur, sur la défensive, commence par un titre dialogique « Concernant les mœurs libéraux » ; il utilise le mot « mœurs » pour parler du « libéralisme », mais tout de suite après, on comprend que son objectif est de montrer le contraire de ce qu'on pourrait comprendre du titre. Il continue en utilisant le style interrogatif :

a) L'interrogation

> *Est ce qu'on peut parler de mœurs libérales? Ou bien le libéralisme (en tant que doctrine libératoire et individuelle) s'oppose-t-il aux principes moraux basés sur l'engagement? Est ce que le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale sans fonder une théorie morale ?*

Si l'auteur choisit le style interrogatif c'est pour expliquer implicitement qu'il doute fort qu'on puisse faire le lien entre morale et libéralisme, comme s'il répondait à d'autres voix qui pourraient croire à cette possibilité. Il le confirme cela lui-même :

> **Nous admettons qu'il serait toujours possible de rencontrer des individus qui croient à la cohérence entre liberté et moral** et qu'ils trouvent que l'être humain est incapable d'avoir des mœurs sans être libre, car pour estimer la valeur des comportements de quelqu'un, il faut que ses comportements soient choisis par l'individu lui-même et pas imposés à lui. (…) Cela est vrai à mon avis**, mais**

L'interrogation, on le sait, est un des marqueurs dialogiques qui font entendre deux voix s'organisent de la sorte : E1 met en débat l'assertion de e1. Dans notre exemple :

E1 (est ce qu'on peut parler des mœurs libéraux) met en débat l'assertion de e1 (on peut parler des mœurs libérales). L'objectif du style interrogatif est de « rendre l'affirmation de l'autre sous forme de question » car cela « suffit déjà à provoquer le heurt de deux significations dans un seul mot : car nous ne faisons pas qu'interroger,

[94] Annexe E6.

nous rendons problématique l'affirmation de l'autre » (Bakhtine 1963/1970 : 227). Ce dont on peut rendre compte psychomécaniquement (Moignet, 1966 : 52) en opposant à l'acte *thétique* (dans notre exemple « est ce qu'on peut parler de morale libérale », qui tend à poser, par une phrase assertive (on peut parler de morale libérale), sous tendue par un mouvement de pensée ouvrant, allant du moins au plus ». Acte nommé « *dialectique* parce qu'il vise à mettre en discussion, (et) crée la phrase interrogative, (…) sous tendue par un mouvement de pensée fermant, allant du plus au moins ». Dans le cas de l'interrogation dialogique, la mise en discussion se fait sur un énoncé attribué à e1 (on peut parler de morale libérale). Selon que le mouvement de pensée fermant fait l'objet d'une saisie précoce, intermédiaire ou tardive, la mise en discussion correspond à une demande de configuration, à une « interrogation qui équilibre le positif et le négatif » ou au quasi réfutation de l'énoncé de e1 par E1. (Cf., Brès, 1999 :198).

b) Interrogation à saisie moyenne

La deuxième phrase interrogative est la suivante : « *Ou bien est ce que le libéralisme (en tant que doctrine libérale et individuelle) s'oppose aux principes moraux qui sur l'engagement ?* ». Cette phrase E1 met en débat l'assertion « *le libéralisme (en tant que doctrine libérale et individuelle) s'oppose aux principes moraux basés sur l'engagement»*, énoncé attribué à e1, explicité à l'aide des deux oppositions : (en tant que doctrine libérale et individuelle) et la phrase subordonnée (basés sur l'engagement). Mais il ne confirme ni n'infirme la dite assertion, ce que signale le fait que l'on peut ajouter *oui ou non* à une interrogation de ce type.

c) Interrogation à saisie tardive

Troisième phrase interrogative :

> *Mais est ce que le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale sans théorie morale ? Il n'y a pas une seule analyse critique adressée à la philosophie sociale du libéralisme, qui n'ait marginalisé les valeurs du libéralisme (…)*

E1 (*Est ce que le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale sans une théorie morale ?)* met en scène l'énonciateur e1 à qui il attribue les assertions (*le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale sans une théorie morale*) en débat par l'interrogation, produisant ici un effet de sens globalement proche des assertions négatives correspondantes (confirmé par la réponse négative apportée par E1 lui-même : (*Il n'y a pas un seul analyse critique adressé à la philosophie sociale du libéralisme, qu'il avait pas marginalisé les valeurs du libéralisme) :* « *Le libéralisme ne peut pas cristalliser une théorie sociale sans une théorie morale* ». L'horizon négatif commun à l'interrogation et à la négation rend compte de l'équivalence voulue par E1, au niveau résultatif du discours, des deux tours dialogiques. La différence tient à ce que, alors que, dans la négation en *ne…pas*, le mouvement de *pas* « affermit la négativité acquise au sortir du mouvement (de l'élément *ne*) » (Moignet, 1966 : 52). C'est seulement en fin de mouvement que l'interrogation atteint le pôle négatif, qui ne se voit confirmé par aucun élément. La négation rejette l'assertion prêtée à l'autre dans une confrontation frontale, l'interrogation se contente de la questionner (avec bien sûrs tous les effets de litote). Nous remarquons une différence de fonctionnement ; on peut enchaîner sur une négation aussi bien par *contrairement à ce que dit X* sans variation de l'énoncé attribué à e1. Soit les occurrences :

Le libéralisme ne peut pas cristalliser une théorie sociale sans une théorie morale, **comme le / contrairement à ce que prétend X.**

Dans les deux cas, l'énoncé attribué à e1 est : (*Le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale sans qu'il ait le besoin de fonder une théorie morale).* L'interrogation permet, elle aussi les deux types d'enchaînement mais avec variation de l'énoncé attribué à e1 :

a. *Il peut cristalliser une théorie sociale, le libéralisme,* comme le prétend X ?
b. *Il peut cristalliser une théorie sociale, le libéralisme,* contrairement à ce que prétend X ?

Si dans (a), l'énoncé attribué à e1 est également : (*le libéralisme peut cristalliser une théorie sociale*), il n'en va pas de même dans (b), où l'énoncé enchâssé est l'assertion négative (*Le libéralisme ne peut pas cristalliser une théorie sociale).*
Par le style interrogatif, E1 apparaît comme un homme de dialogue qui avant de rejeter l'énoncé de l'autre, en questionne le bien-fondé. « L'interrogation a d'autre part une vertu dialogale supérieure à celle de l'assertion négative : l'énonciataire E2 est plus fortement convoqué dans celle-là que dans celle-ci. » (Bres, 1999 : 200).

6. Dialectique et dialectique langagière

La dialectique (comme le soulignait déjà le mot grec *dialektikê* : art de discuter) est définie comme « l'ensemble des moyens mis en œuvre dans la discussion en vue de démontrer, réfuter, emporter la conviction (argumentation, logique, raisonnement) » (Petit Robert). Ce terme appartient originellement au domaine philosophique, qui l'exploite abondamment. Quant à notre étude, nous nous intéressons au terme d'un point de vue linguistique. « Au même titre qu'il y a une dialectique discursive, il y a, selon

la praxématique, une dialectique de la production de sens, qui opère à plusieurs niveaux : celui du rapport du langage et du réel, celui des opérations de tri liées à l'actualisation praxématique (dialectique interne du langage), celui du dialogisme interdiscursif et interpersonnel » (C.D, in Détrie et alii, 2001 : 81).

6.1. Dialectique du langage et du réel

Pour la praxématique, la langue est un moyen pour exprimer la réalité. Ainsi l'acte de nomination se charge de dire le réel par les moyens du langage, en couplant une forme de réalité extra-linguistique et une forme de linguistique. C'est pour cette raison que nous parlons d'une fonction réaliste du langage. Le choix des mots est un choix qui définit la relation que le sujet entretient avec le réel, la représentation qu'il s'en fait en tant que sujet déterminé par des catégorisations façonnées dans les discours antérieurs, par les voix qui lui ont permis de problématiser son point de vue sur le monde. Le troisième paragraphe porte le titre : *L'opposition des néo-libéraux à la résistance (armée***).** Sous ce titre, le journaliste classe plusieurs caractéristiques pour décrire les **néo-libéraux arabes**. La relation dialectique qu'il entretient avec le réel « les libéraux arabes », c'est-à-dire son appréhension personnelle de la praxis du « libéralisme arabe », se révèle dans ses représentations des néo-libéraux arabes, telles qu'elles apparaissent sous sa plume :

- « Je n'ai jamais entendu qui que ce soit parmi les néo-libéraux avoir un mot positif à propos du Hezbollah, du Hamas palestinien ou des mouvements de Jihad [Islamiques]. Et lorsque ce fut le cas, c'était par mesure de précaution [pour camoufler leurs véritables opinions]
- Nombreuses sont les insultes qu'ils lancent en direction des martyrs palestiniens [les terroristes-suicides], qui ne disposent que de leur corps pour défendre leur mère patrie et la libérer des mains des usurpateurs.

> Ils soutiennent que la résistance irakienne se résume à des actions de terrorisme et de sabotage dont les coupables devraient être annihilés (…) car ils causent du tort à leurs maîtres, les Anglo-Saxons et les Francs.
>
> - En plus de leur mépris pour l'Arabisme, l'Islam et la lutte nationale, il s'avère que nos néo-libéraux (…) languissent pour Tel-Aviv, même s'ils tentent de le dissimuler. Par conséquent, il n'y a rien d'étonnant qu'ils fassent partie de ceux qui soutiennent la normalisation avec les Israéliens en invoquant des faux prétextes difficiles à digérer. Quand ils citent des auteurs de référence, ce ne sont que des noms Hébreux et Occidentaux comme Shlomo, Mordechi, Oz, Shahak et Michelle, comme si la culture Arabo-islamique était dénuée de personnages illustres dans les domaines de la littérature, la politique et la culture (…)
> - Ce qui caractérise certainement le plus singulièrement leur analyse de la situation Arabe et Islamique, est leur tendance à toujours tenir responsable les Arabes et les Musulmans de tout ce qui se produit, et d'exempter les éléments étrangers, comme l'Impérialisme et Israël, son enfant prodige, des catastrophes qui frappent la région (…)»

L'auteur fait de ces traits des critères appropriés pour pouvoir repérer les néo-libéraux arabes, il en fait alors une catégorie à part, une catégorie avec des traits sémantiques spéciaux, constitués à partir d'une perception égocentrique (émanant d'un *je / ici / maintenant),* qui lui permet de montrer son point de vue. Comme par exemple le *je* dans : « ***je n'ai jamais entendu qui que ce soit parmi les néo-libéraux avoir un mot positif à propos du Hezbollah, du Hamas palestinien ou des mouvements de Jihad [Islamiques]. Et lorsque ce fut le cas, c'était par mesure de précaution [pour camoufler leurs véritables opinions]***. Le reproche « personnel » que le journaliste fait aux « libéraux arabes » vise le fait de ne pas utiliser de mots aimables pour parler des mouvements comme (le Hamas, le Hezboullah, ou le Jihad islamique).

Le journaliste essaie de séparer ses points de vue de ceux des « libéraux arabes», en mettant leurs paroles entre deux guillemets, autrement dit, il fait du discours des « libéraux arabes » un discours rapporté qui lui sert d'un moyen pour démontrer son

désaccord avec eux. Alors qu'ils parlent de « terroristes suicides » lui parle de « martyres palestiniens », il agrume son choix en les décrivant « ***qui ne disposent que de leur corps pour défendre leur mère patrie et la libérer des mains des usurpateurs ».*** Le journaliste finit son article sur un paragraphe intitulé : « ***la « soi-disant démocratie » des néo-libéraux ».*** Pour lui les néo-libéraux arabes prétendent être démocrates, alors qu'ils ne le sont pas, et qu' au contraire leurs idées incarnent tout ce qui est loin de la liberté et de la démocratie.

> La chose la plus grotesque dans ce qu'écrivent les néo-libéraux arabes est leur mépris de notre intellect, comme s'ils étaient les seuls à comprendre ce qu'est la démocratie. Ils nous ont épuisé de leurs refrains sur la confiance qu'il faut accorder au peuple lors des élections et des décisions critiques, car eux seuls confèrent la légitimité aux régimes et aux gouvernants, mais lorsque le peuple soutient des partis Islamiques ou Panarabes, ils les critiquent et les désavouent. Le libéralisme, dans son acception littérale, ne nous encourage-t-il pas en premier lieu à être tolérant à l'égard des opinions divergentes et de les discuter plutôt que de réclamer leur éradication pure et simple? Hitler et d'autres fascistes ne s'en prenaient-ils pas à quiconque était opposé à leurs idées et convictions? Quelle différence existe-t-il entre les néo-libéraux arabes et les fascistes qu'ils couvrent de critiques et d'injures dans leurs écrits (…)? Et malgré tout cela, ils se targuent d'être des libéraux. Par Allah, avec de tels libéraux, qui a besoin de sionistes et de fascistes?»

Nous admettons que la réalité et le langage sont fortement liés. Le sens actualisé dans le discours résulte d'une négociation de type dialectique à partir de tous les usages mémorisés et capitalisés en langage. Le mot est le résultat réel d'une dialectique qui lui est interne, et qui peut conforter le réglage proprement social, s'attacher à reconduire la convention consensuelle, ou au contraire la remettre en cause, participer à la déstabilisation de l'idéologie dominante que le mot véhicule lorsqu'il reconduit le réglage commun. Par ce genre de discours, le journaliste participe à constituer son réglage du sens qui lui facilite la tache de sélectionner, dans

la polysémie du terme *libéralisme* en Arabe, du trait sémantique pertinent et qu'il réalise ainsi une monosémie du discours.

Nous relevons deux méthodes employées par les journalistes arabes, pour désigner la première catégorie de ceux qu'ils appellent « libéraux » : **1-** utilisation d'une traduction comme « les progressistes arabes » ou « les arabes libres » **2-** utilisation d'une glose explicative « les nationalistes libéraux » ils ajoutent au mot « ليبيراليين » un adjectif « nationaliste » ayant le rôle d'une glose métalinguistique, tout en donnant un trait positif à cette catégorie des libéraux, notamment pour la différencier de l'autre catégorie qui présente, pour eux, une mauvaise catégorie, pour cette dernière, ils ont utilisé uniquement le mot emprunté « ليبيراليين », « libéraux ». Certains journalistes pensent qu'il y a deux genres différents de libéraux et qu'il ne faut pas les mettre tous dans une même catégorie. L'emprunt linguistique est une méthode pour préciser la signification de chacun d'eux. Le fait d'utiliser le mot emprunté «ليبيراليين » uniquement pour désigner ceux qui sont pour l'intervention étrangère et la traduction « les arabes libres » pour désigner ceux qui sont contre, signifie que cet emprunt est connoté : on semble donner une caractéristique propre aux « ليبيراليين », « libéraux » qui ne serait pas celle des « arabes libres

CHAPITRE IV. L'EMPRUNT « DEMOCRATIE »

L'étude d'un exemple tel que « démocratie » est sans doute un pari difficile à tenir. Ne serait-ce qu'en raison de la fréquence du terme et de ses innombrables acceptions. Tout homme politique ne peut qu'être démocrate, et l'être plus que ses adversaires ou concurrents puisqu'il ne peut à l'évidence que vouloir le bien public, que respecter la « volonté du peuple », et s'assurer par là sa propre légitimité. Son champ est le même que pour « libéralisme », analysé au chapitre précédent ; c'est celui du discours politique. Ces deux mots, « libéralisme » et « démocratie », entrés depuis des décennies dans la langue arabe sont des emprunts, non des xénismes. Ils se situent à la croisée d'axes spatial et temporel qu'il n'est pas évident d'embrasser en même temps, surtout lorsque les dictionnaires étymologiques et historiques manquent comme pour l'arabe. C'est à partir d'une étude suivie d'articles publiés dans des médias de grande diffusion que nous allons tenter de décrire les valeurs de « démocratie » en arabe, où il ne signifie pas exactement la même chose qu'en français.

Nous nous intéresserons au mot lié à une réalité nouvelle introduite dans le monde arabe. Les contextes historiques, sociaux et culturels qui ont motivé l'emprunt mobilisent nécessairement notre étude, ce sont des facteurs primordiaux de la reconstruction sémantique. Le repérage du terme se fera dans deux domaines. Tout d'abord nous l'étudierons dans dix numéros de la revue *Al Moustakbal Al Arabi* qui s'intéresse aux événements politiques, dans le monde arabe et au plan international. Ensuite nous examinerons le site de la chaîne satellitaire *Al- Jazira* et ceux d'autres chaînes arabes, avant de chercher à cerner la signification du mot « démocratie » à travers des termes dérivés et des emplois métaphoriques. L'objectif est de saisir les contextes sociaux historiques dans lesquels l'emprunt prend le sens actuel du mot «دِيمُقْرَاطِيَّة». Nous partirons du principe qu'un emprunt ne commence à jouer dans la

langue qu'après avoir été accepté par les locuteurs avec des signes manifestes d'intégration : « On peut dire qu'un emprunt est tout à fait entré dans l'usage quand il se prête à la dérivation ou à la composition au même titre qu'un mot autochtone » (Deroy, 1956 : 234).

1. « Démocratie » dans les dictionnaires de la langue française

Le Petit Robert donne la définition suivante : « en gr. démocratia, de démos « peuple ». 1. Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens ; organisation politique (souvent, la république) dans laquelle les citoyens exercent cette souveraineté. La démocratie antique, grecque. La démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. Démocratie directe, où le peuple exerce directement sa souveraineté. La démocratie représentative, où le peuple élit des représentants. « Le suffrage universel est donc la démocratie elle-même » (Lamartine). Démocratie électorale et démocratie d'opinion. Démocratie parlementaire, présidentielle. Démocratie socialiste ; libérale. – Démocratie chrétienne, inspirée par la morale sociale chrétienne forme d'action politique démocratique définie par la papauté (1901) ; partis politiques (belge, italien, allemand, français : M. R. P.) qui la défendent. 2. Etat pourvu d'institutions démocratiques. Etre en démocratie. Les démocraties libérales. Les démocraties populaires : régime à parti unique, supprimés pour la plupart en 1990. CONTR. Aristocratie, monarchie, oligarchie ; fascisme, totalitarisme ».

L'encyclopédie *Encarta* donne cette autre définition : « Démocratie (du grec *dêmokratia, dêmos,* « peuple » ; *kratein,* « gouverner »), système politique dans lequel la souveraineté procède de l'ensemble des citoyens. La démocratie, dont le principe fondateur « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » se retrouve par exemple dans la Constitution française, est dite directe, lorsque le

peuple est investi d'une responsabilité effective sur l'ensemble des décisions ayant trait à la collectivité, ou représentative, lorsque le peuple délègue librement le pouvoir de gouverner à des mandants. À la fois conçue comme une valeur, constitutive d'un objectif à atteindre (la liberté pour tous réalisée dans l'organisation collective), et comme une technique de gouvernement, la démocratie s'est incarnée dans de nombreux modèles et selon des formes différentes ».

En somme, le mot « démocratie » viserait un « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». L'idée étant de rendre les citoyens responsables d'eux-mêmes et de leurs donner la liberté afin qu'ils puissent prendre les décisions qui les concernent. La conception de la « démocratie », née en Grèce, a notamment été adoptée par les pays occidentaux au XIXème siècle. Nous nous proposons d'en donner un aperçu historique pour comprendre les étapes par lesquelles le mot « démocratie » est passé.

2. Aux origines de la « démocratie »

La synthèse qui suit est reprise de l'encyclopédie *Encarta*[95].

L'antiquité. Pour les cités États de la Grèce classique comme Athènes, la démocratie directe, modèle opposé à la tyrannie et à l'oligarchie, paraît le mode de gouvernement le plus adapté à de petites entités, soucieuses d'autonomie et dotées d'une forte homogénéité sociale. Tous les citoyens peuvent effectivement prendre la parole et voter à l'Agora, l'assemblée de la cité, à l'exception notable des femmes, des esclaves et des « métèques » (non autochtones) qui, exclus de la citoyenneté, n'ont aucun droit politique. La démocratie romaine ressemble à celle des Grecs bien que Rome ait parfois accordé la citoyenneté à des hommes nés hors de la cité.

[95] Cf., « démocratie » Encyclopédie Microsoft® Encarta® en ligne 2008 http://fr.encarta.msn.com © 1997-2008 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

La Renaissance et l'émergence de l'individualisme. À partir du Moyen Âge, l'idée démocratique s'efface devant la montée du modèle théocratique qui fait de la religion, inséparable d'une vision hiérarchique de la société, la base de la légitimité du pouvoir et celle de l'organisation sociale dans son ensemble. La prééminence peu à peu acquise par la monarchie aux dépens de la papauté ne remet pas en question, bien au contraire, l'idée selon laquelle l'individu n'existe au sein de la société qu'en fonction de la place qui lui a été assignée par sa naissance, système qui veut que le pouvoir soit exercé par ceux-là seuls qui, par nature, en ont reçu la capacité. Toutefois certaines conceptions issues du christianisme, comme l'affirmation selon laquelle les hommes sont égaux devant Dieu, contribuent à une nouvelle formulation de l'idée démocratique dès la fin du Moyen Âge, en liaison avec le déclin du féodalisme, l'émergence des premières formes du capitalisme, et la constitution d'une bourgeoisie urbaine désireuse de participer aux affaires publiques. S'inscrivant dans le cadre d'une affirmation progressive de l'individualisme, la Renaissance consacre l'idée d'une autonomie de l'homme, qui doit s'entendre comme autonomie et liberté de la conscience (manifestée par l'humanisme dans le domaine intellectuel), mais également comme une autonomie vis-à-vis d'un pouvoir en voie de sécularisation, dont la légitimité fait l'objet d'une interrogation majeure.

Naissance de la démocratie moderne. Si le souverain n'est plus incontestable, soit parce qu'on considère que sa qualité de représentant de Dieu ne lui confère pas une légitimité absolue, soit, dans une optique plus concrète prenant en compte la finalité du pouvoir, parce qu'on estime que la monarchie telle qu'elle existe ne garantit pas à chacun le bonheur auquel il aurait droit, la question consiste à définir le « bon » modèle de gouvernement. La démocratie, qui associe au pouvoir l'ensemble de la collectivité, apparaît dès lors comme l'horizon de toute réforme politique d'envergure. La révolution anglaise (1642-1649) constitue l'une des premières tentatives de remise en cause de la monarchie absolue. La guerre civile qui

se déroule en Angleterre de 1642 à 1644 voit l'affrontement de la petite noblesse et de la bourgeoisie puritaine avec le roi Charles Ier, dont l'autoritarisme finit par provoquer sa destitution, et son exécution en 1649. Cependant, la République instituée par Cromwell, qui se maintient au pouvoir de 1649 à 1658, est à peu près dépourvue de caractère démocratique, et après le retour de la monarchie avec Charles II (1660-1685), il faut attendre la « glorieuse révolution » de 1688, marquée par la formulation de la Déclaration des droits, pour que la limitation effective apportée aux pouvoirs du souverain et la garantie des libertés individuelles accordée aux citoyens préfigure la démocratie moderne. L'Angleterre s'emploiera progressivement à en élaborer l'un des principaux modèles, celui de la démocratie libérale et représentative, au cours des XVIIIe et XIXe siècles.

L'apport du siècle des Lumières. Il marque un approfondissement considérable de la réflexion sur la démocratie. Mettant l'accent sur la valeur absolue de la liberté individuelle, le philosophe anglais John Locke, auteur du *Traité sur le gouvernement civil* (1690), se prononce en faveur d'une monarchie constitutionnelle où le souverain, tenant son pouvoir du pacte social et non plus du droit divin, peut être renversé par l'insurrection s'il outrepasse ses prérogatives. Poursuivant cette réflexion qui, sans remettre en cause le principe monarchique, s'interroge sur la forme que doit revêtir le pouvoir pour qu'il soit considéré comme légitime, Montesquieu fait franchir un pas décisif à la pensée politique en formulant la théorie de la séparation des pouvoirs, en vertu de laquelle une limitation réciproque des prérogatives de l'exécutif, du législatif et du judiciaire évite toute dérive vers l'absolutisme. Rompant avec cette optique qui, si elle définit un nouveau mode d'exercice du pouvoir, mettant l'accent sur la protection de l'individu dans la perspective du libéralisme, refuse de s'interroger sur l'origine du pouvoir, et refuse par exemple toute perspective de démocratie directe, Jean-Jacques Rousseau fait de toute forme de collectivité politique la résultante d'un contrat social, par lequel

chaque citoyen, se soumettant à la volonté générale incarnée par le corps social dans son ensemble, est plus libre que s'il était isolé face au pouvoir d'un seul, et plus heureux puisque la collectivité favorise nécessairement le bonheur du plus grand nombre. Cette conception, qui fait primer le collectif sur l'individuel, est l'une des sources de la conception moderne de la démocratie, mais elle est entrée fréquemment en conflit avec le modèle de la démocratie représentative et libérale tel qu'il a été défini par les révolutions américaine et française.

La guerre d'indépendance américaine. Née de la volonté des colonies américaines de s'affranchir de la domination britannique, la guerre de l'Indépendance américaine est à l'origine de la création des États-Unis d'Amérique. S'appuyant sur la déclaration d'Indépendance de 1776, rédigée par Thomas Jefferson, la Constitution de 1787, conciliant avec souplesse désir d'autonomie des États et nécessité d'un certain centralisme fédérateur, définit les contours d'une démocratie représentative soucieuse de la garantie des libertés individuelles.

La révolution française. C'est sans doute elle qui, en raison de son caractère radical et de son retentissement en Europe, a exercé l'influence la plus déterminante sur la formation de l'idée démocratique moderne. En effet, l'importance de la Révolution française ne réside pas tant dans un changement brutal de régime, puisque la France connaîtra de nouveau des formes plus ou moins autoritaires de régime monarchique au XIXe siècle, mais dans l'affirmation d'un certain nombre de principes qui acquièrent peu à peu une portée universelle. Découlant de *La Déclaration des droits de l'homme* adoptée en 1789, la consécration des principales libertés publiques (sécurité et sûreté individuelles, liberté d'opinion, d'expression, de circulation) a dessiné d'une manière définitive l'idéal d'une société démocratique, quel que soit le type de régime politique dans lequel elle s'incarne.

L'extension du modèle démocratique. L'idée démocratique connaît une diffusion remarquable dans les sociétés occidentales du XIXe siècle, en proie à de profonds changements économiques et sociaux (extension de la révolution industrielle, consolidation du capitalisme, naissance de la classe ouvrière). Avant la fin du XIXe siècle, toutes les grandes monarchies d'Europe occidentale ont adopté une constitution qui limite ou encadre le pouvoir de la Couronne et accorde une part plus ou moins importante du pouvoir politique à des représentants élus, sur le modèle de la Grande-Bretagne, berceau du régime parlementaire. Dans le cadre de ce mouvement, le droit de vote connaît des extensions successives, jusqu'à devenir universel dans la plupart des sociétés démocratiques occidentales.

Formes et limites de la démocratie au XXème siècle. Les démocraties modernes mêlent, en général, des formes de démocratie représentative et de démocratie directe. Dans le premier modèle, le pouvoir politique est exercé par les représentants élus au suffrage populaire par les citoyens et responsables devant eux, ou bien, plus rarement, il est exercé directement, notamment par le référendum, utilisé dans certains pays, de manière large comme en Suisse, de manière beaucoup plus restreinte en France. Les démocraties modernes entendent protéger la liberté individuelle tout en permettant la décision majoritaire. Elles garantissent les droits politiques individuels conformément au principe de la participation des citoyens aux affaires publiques (droit de suffrage notamment). Elles permettent le multipartisme, institutionnalisent la lutte pacifique pour le pouvoir politique, et tentent de concilier les principes parfois contradictoires d'égalité et de liberté. Néanmoins, la démocratie n'est qu'un concept vide si tous les citoyens n'ont pas accès à l'information ou à un niveau d'instruction qui leur permette de participer au débat politique. Cette conception, qui souligne que la démocratie n'a pas pour seule finalité de garantir l'autonomie de l'individu mais aussi celle de favoriser son insertion et sa participation dans une collectivité qui ne serait rien sans lui, a inspiré les tentatives

modérées d'inscrire dans les Constitutions certains droits sociaux, à l'image de la Constitution française de 1946. Un versant plus radical de cette conception s'est incarné dans les pays socialistes qui, s'appuyant sur l'analyse de Marx selon laquelle la démocratie bourgeoise n'est qu'une démocratie formelle, entendaient promouvoir de véritables démocraties sociales, dans lesquelles la suppression de la propriété privée et la mise en commun des moyens de production, supprimant les antagonismes de classe, permettait de promouvoir une démocratie à visée totalisante. Ainsi, l'existence formelle d'une Constitution démocratique ne saurait garantir pour autant le caractère réel de la démocratie, dans la mesure où tout pouvoir peut s'affranchir par la force ou par des pratiques plus discrètes des limites qui lui sont fixées, dès lors que l'opinion publique ne parvient plus à faire entendre sa voix. Ainsi la démocratie semble toujours enfermée dans le dilemme qu'a souligné au XIXème siècle l'un de ses plus éminents analystes, Tocqueville : favorisant l'égalité de tous plutôt que la liberté de chacun, la démocratie est toujours fragile, à moins que l'action des corps intermédiaires et la qualité du débat public évite la fragmentation du corps social, qui laisserait le citoyen seul face au pouvoir.

3. Le sémantisme de « démocratie » dans les dictionnaires de langue arabe

Nous nous proposons de voir comment les dictionnaires arabes définissent le mot « démocratie » ; nous commencerons par la définition de la première référence, le dictionnaire *Mouhit al mouhit* pour « démocratie » :

دِيمُقْراطِيَّةٌ - (سيا). (مص. صِناعيٌّ).: شَكْلٌ مِنْ أَشْكالِ السُّلْطَةِ والحُكْمِ يَعودُ فيهِ القَرارُ إلى الشَّعْبِ، وَيَتَمَتَّعُ في جَوِّهِ كُلُّ مُواطِنٍ بِحُقوق الْمُواطَنَةِ كامِلَةً: الحُرِّيَّة والْمُساواة وَالعَدْل وَحَقّ إبْداءِ الرَّأْيِ.

دِيمُقْراطِيٌّ، ةٌ - ج: ـون، ـات. (سيا). (مَنْسوبٌ إلى الدِّيمُقْراطِيَّةِ). "هُوَ دِيمُقْراطِيٌّ بِطَبْعِهِ": الْمُؤْمِنُ بِمَبادِئِ العَدْلِ والْمُساواةِ في الحُقوقِ والْمُدافِعُ عَنِ الدِّيمُقْراطِيَّةِ، أَيْ حَقُّ الاخْتِلافِ في الرَّأْيِ وَحُرِّيَّةُ التَّعْبير

Soit pour **دِيمُقْراطِيٌ**, « démocratie », et **دِيمُقْراطِيٌّ**, « démocrate » :

« **Démocratie** : est une forme de gouvernance selon laquelle le peuple est celui qui décide. La démocratie donne aux citoyens tous les droits de citoyenneté tels la liberté, l'égalité, la justice et le droit d'exprimer librement les opinions ».

« **Démocrate** : adjectif dérivé de démocratie. On dit que quelqu'un est démocrate quand il croit aux principes de justice, d'égalité des droits et quand il défend la démocratie ; c'est-à-dire la liberté, l'égalité, la justice et le droit d'exprimer une opinion ».

Le dictionnaire ne donne rien sur l'étymologie du mot, ni sur la date où le mot est entré dans le vocabulaire arabe. Un ouvrage spécialisé de termes politiques, *Le Dictionnaire Des Termes Politiques, Constitutionnels et Internationaux* (Suaïfan, 2004 : 183), livre plus de détails. Il traite des termes politiques en arabe, de leurs équivalents en français et en anglais. Les étymologies y sont expliquées mais la date d'entrée des termes dans la langue arabe n'est pas indiquée. Ce dictionnaire donne pour « démocratie » la définition suivante:

الديمقراطية: شكل لنظام الحكم في الدولة، يتمثل مفهومها الواسع بما أورده الرئيس الأميركي أبراهام لنكولن، "الديمقراطية هي حكم الشعب من قبل الشعب و من أجل الشعبً يشير هذا التعريف الأكثر شمولا و شيوعا على أن نظام الحكم يكون ديمقراطياً عندما يكون المواطن بالتتابع محكوماً و حاكماً...سيداً و مسودا. أرسطو في كتابه السياسة أو عندما تكون الغالبية الكبرى من المحكومين في ممارسة السلطة السياسية بشكل مباشر جداً و بشكل محسوس يتمتع جميع المواطنين في مثل هذا النظام اتجاه السلطة بحق المشاركة و حق الاحتجاج و مفهوم الديمقراطية هو قديم نشأ في اليونان القديمة (ديموس أي الشعب و قراطوس أي حكم).

« Une forme de gouvernement dont l'idée principale se présente par ce que le président américain Abraham Lincoln a ainsi défini : « La démocratie est le règne du peuple, par le peuple et pour le peuple ». Cela indique que le système gouvernemental est un système démocrate lorsque « le peuple est le gouverneur en même temps qu'il est gouverné » (Aristote dans son ouvrage «La politique »), ou lorsque la grande majorité des gouvernés participe à l'exercice du pouvoir politique d'une façon très directe. De manière concrète, tous les citoyens, dans un tel système bénéficient du droit de vote, du droit de participer à la vie publique (droit de protestation et d'opposition). La notion de démocratie est ancienne ; elle est née dans la Grèce antique (*Demos,* « peuple », et *kratein,* « gouverner »). Aujourd'hui la démocratie est un modèle que la majorité des gouvernements cherche à appliquer. Cependant ses caractéristiques font qu'il n'est pas possible de la réaliser pleinement. L'État moderne, dans sa tentative de se rapprocher de l'idéal de la démocratie, définit des conceptions propres de la démocratie (démocraties libérale, autoritaire, économique, sociale) ».

Dans les dictionnaires français ou arabes consultés, le sens du mot « démocratie » reste le même à l'exception de l'ultime restriction du dernier dictionnaire: « Cependant, ses propres caractéristiques font qu'il n'est pas possible de la réaliser pleinement ». L'auteur ayant vécu au Liban possède une large expérience de la situation au Moyen Orient et se montre dubitatif sur la possibilité d'y appliquer la démocratie. Depuis près d'un siècle, la question pèse d'un poids particulier tant sur les spécialistes du monde arabe que sur les dirigeants politiques dont dépend le sort de ces pays et de leurs habitants. Presque toujours source de conflits, elle a profondément marqué la région, cela souvent de façon négative. C'est pourquoi nous allons essayer de donner une rapide idée de la situation dans le monde arabe afin de comprendre l'écart sémantique entre « démocratie » et l'emprunt « **دِيمُقْراطِيَّة** ».

3.1. La question démocratique dans le monde arabe

La conception de la démocratie a beaucoup changé au cours du XXème siècle : après y avoir longtemps vu un mode de gouvernement relativement rare et inégalement viable selon les États, on la considère désormais comme une forme politique universellement accessible. Parallèlement à cette évolution, la question de la démocratie s'est progressivement placée au centre des travaux sur les sociétés politiques du monde arabe, alors même que, sur le terrain, les perspectives de démocratisation ne cessaient de s'éloigner. Le fait est que la région est aujourd'hui une parmi celles les plus autoritaires du monde, qu'elle s'est montrée réfractaire au processus universel de démocratisation. D'où un discours sur la singularité arabe dans lequel fleurissent des concepts tels que « dysfonctionnement de la société », « rigidité politique », « déterminisme culturel ». Il n'en demeure pas moins que, depuis au moins quarante ans, la question démocratique exerce une sorte d'attraction gravitationnelle sur les chercheurs spécialistes de la région. Cela se comprend et il serait étrange que ces derniers ne se demandent pas à quelles conditions les régimes du monde arabe pourraient devenir pluralistes, moins répressifs, plus représentatifs. Par ailleurs, comme leurs collègues politistes en général, ils ont aussi abordé d'autres thèmes. Il y a même eu des périodes où la démocratie avait à peu près disparu de leur champ visuel et où leur attention se portait, à juste titre, sur la nature de l'autoritarisme et des régimes de parti unique.

4. De l'adaptation à l'adoption de l'emprunt

Aucun locuteur arabe natif ne pourrait douter un instant que " سَجدَ", (du syriaque « Sghèd », « s'agenouiller ») ou " نَموذج" (du perse نَمودَه , « modèle ») n'aient été créés en arabe où ils sont aujourd'hui parfaitement intégrés au système linguistique. L'analyse des procédures d'intégration est une étape obligée des études sur l'emprunt ; elle débouche sur l'établissement d'une échelle de critères qui constituent des indices d'intégration, des mesures à partir desquelles on évalue la distance qu'une unité linguistique garde par rapport à la langue d'accueil ; à partir desquelles on décide de son statut d'emprunt ou de xénisme. Les critères généralement retenus se situent à deux niveaux (cf. Deroy 56) :

- d'une part les signes graphiques qui rendent compte à l'écrit des modalités d'insertion dans le texte et de la façon dont l'énonciateur situe les emprunts qu'il fait : utilisation de guillemets, soulignements, italiques...
- d'autre part, la structure des langues en contact et la capacité qu'elles ont de se plier l'une à l'autre ; ce qu'on appelle intégration morphosyntaxique, sémantique et phonétique.

Pour ce qui est des signes graphiques, les journalistes arabes ne lésinent pas sur leur emploi et il est fréquent de rencontrer dans les textes arabes divers signes typographiques (parenthèses, guillemets, crochets, barre oblique, tiret) devançant ou délimitant des emprunts récemment adoptés. En outre l'opposition entre langue prêteuse et langue emprunteuse permet de classer l'emprunt comme un fait linguistique, analysable au niveau phonétique, morphologique/syntaxique et sémantique.

4.1. L’adaptation phonétique, morphologique et syntaxique

Le mot « démocratie » s’utilise sans signe graphique depuis longtemps, signe apparent d’un emprunt bien intégré. Mais l’orthographe qu’elle reste fluctuante et varie entre "ديمو **قْراطِيَّة**" et "**دِيمُقْراطِيَّة** ". Que les transcriptions graphiques transcrivent tantôt les phonèmes, tantôt les variantes des phonèmes, et qu’un même phonème puisse recevoir différentes transcriptions ou que des phonèmes différents puissent être transcrits par un même signe graphique constituent des indices en sens inverse. Phonologiquement les emprunts s’efforcent en général de reproduire des sons étrangers, le locuteur remplaçant les phonèmes inhabituels par ceux familiers de sa langue maternelle. Cette adaptation articulaire est difficile si le mot à assimiler est complexe, ou si la structure de la langue emprunteuse est différente. Alors les systèmes phonétiques des différentes langues ne coïncident pas et l’emprunt subira une substitution par les sons les plus proches du système phonologique de la langue emprunteuse. Dans « démocratie » l’occlusive se prononce [q] ou [k]. Toutefois, la prononciation reste largement tributaire de la transcription graphique des emprunts caractérisée par un manque de systématicité et une hésitation laissée au choix des journalistes.

4.2. L’adaptation sémantique

Le phénomène de l’adaptation sémantique est une étape d’assimilation dans laquelle le mot emprunté se trouve dans son nouvel environnement appliqué avec des notions qui ne sont pas identiques à celles de la langue source. Il peut y avoir restriction ou extension de sens et spécification. En ce qui concerne «**دِيمُقْراطِيَّة**», l’emprunt ne recouvre pas tous les sens de « démocratie » en français. Pour le cerner il faut saisir la notion telle qu’elle apparaît dans les médiats arabes. Dans les dix numéros étudiés de la revue *Al Moustakbal Alarabi* on dénombre 47 occurrences de

« démocratie ». Tous les articles reprennent le fait que même si la majorité des usagers sait le mot « démocratie », leur expérience pratique au sein de la société arabe les pousse à comprendre différemment la notion. Leur représentation de «**دِيمُقْراطِيَّة**» est loin d'être équivalente comme le montre la citation suivante dans *L'avenir arabe* (9/2004, n°307)[96] :

« La démocratie est devenue un souhait pour les principaux courants politiques de la nation ou pour la plupart d'entre eux. Mais le discours est une chose, l'application en est une autre. La démocratie ne peut pas être apprise par la lecture d'un livre du type *Comment appliquer la démocratie ?* Il faut une pratique et la pratique de la société civile ne donne pas grand d'espoir, ce qui ne signifie pas que nous devions reporter la démocratie, bien au contraire, mais en évitant les erreurs commises auparavant et cela dans les conditions actuelles des pays arabes. Il existe des régimes et des forces nationales qui ne veulent pas coopérer. On a vu quelques expériences limitées pour appliquer la démocratie, au Maroc et en Jordanie, qui ont rapidement échoué. Je pense que l'une des raisons de cette défaite est que la démocratie, jusqu'à présent, ne constitue pas « une valeur » en elle-même, comme la nourriture, les vêtements ou le logement pour lesquels, si nous les perdions, nous serions prêts à nous sacrifier pour les récupérer ». La difficulté à appliquer la démocratie dans les pays arabes tiendrait donc à des structures sociales. En conséquence de quoi l'aire sémantique du mot « démocratie » ne coïncide pas avec celle de son emprunt «**دِيمُقْراطِيَّة**». Ce dont on ne peut s'étonner si la « démocratie » ne présente pas dans le monde arabe de *valeur en elle même* comme le dit l'auteur de l'article.

[96] Annexe F 1.

5. Les référents des discours médiatiques

Le discours de presse prend sens en fonction des paramètres de la configuration discursive dans laquelle il s'insère (un espace-temps médiatique) et d'où il provient (un espace socioprofessionnel en amont). Les analyser concerne un produit provisoirement stabilisé de représentations, qui met en relation des types de discours et des manières dont la société se représente elle-même à un moment donné de son histoire. L'analyse de « démocratie » dans notre corpus correspond à une représentation du mot provisoire de «دِيمُقْراطِيَّة» qui reflète la situation politique du monde arabe à un moment donné de l'histoire. Il y a une unanimité, nous l'avons déjà relevé, sur le fait que la notion de «دِيمُقْراطِيَّة» (« démocratie ») est polémique et difficile à réaliser. Dans l'article intitulé *Les citoyens arabes et le défi Démocratique*[97], le titre sous-entend que la démocratie, loin d'être réalisée reste pour le monde arabe un « défi » difficile à relever. Cela dès la première phrase de l'article : « la démocratie fait l'effet d'un festival permanent dans la région arabe depuis que le président américain George W. Bush a fait de l'absence de la démocratie une des plus raisons principales pour attaquer et occuper l'Irak. L'article évoque aussi l'idée que le peuple arabe attendait de Bush qu'il change les conditions de vie qui auparavant interdisaient la « démocratie ». On comprend la déception du peuple découvrant que « la soi-disante démocratie » de Bush n'était qu'un prétexte pour attaquer l'Irak. Tous les articles qui abordent l'idée de la « démocratie » en Irak pendant la guerre traitent cette notion de la même manière : on critique les gouvernants qui empêchaient auparavant la réalisation de la « démocratie », puis on espère une véritable « démocratie » avec l'arrivée de Bush, pour finir par découvrir les vraies raisons de l'attaque de l'Irak qui n'ont rien à voir avec la « démocratie ». En somme l'Irak, à l'image du monde arabe, n'a jamais connu la « démocratie » et reste à sa recherche. Ce que montrent les formules telles *la démocratie de Bush »*,

[97] Annexe F2.

« ils commencent progressivement à parler de la démocratie, ils se considéraient comme des régimes démocrates, peur de ne pas pouvoir la vraie démocratie, ils risquent d'obtenir une démocratie fictive, la soi-disant démocratie que les pays arabes ont depuis plus d'un demi-siècle. La démocratie a été retenue pratiquement par l'interaction dans la vie politique par l'oppression et la tyrannie et verbalement en vertu de nombreux justificatifs qui soutiennent l'appel anti-démocratie.

6. La logosphère de l'emprunt « démocratie »

Selon R. Lafont, la « logosphère » est une « représentation du réel dans le lexique, et plus particulièrement par les termes réalisant des catégorisations référentielles ». (P.S, *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, 2001 : 173). L'emprunt «**دِيمُقْراطِيَّة**» introduit dans la logosphère en arabe une catégorie référentielle neuve qui ne coïncide pas avec « démocratie » en français comme le montre l'article *L'Association arabe de Galilée pour la recherche et les services de santé* [98].

L'article souligne les difficultés vécues au quotidien par les Palestiniens, citoyens de seconde zone selon l'auteur, ce qui les empêche de réaliser la démocratie dans leur pays en raison de :

- la discrimination qui les frappe dans la plupart des domaines (droit à la terre, à l'éducation, à leur langue, à la maîtrise de l'économie, de la culture, de l'environnement, de la santé, de la représentation politique).
- un bas niveau de vie (taux de chômage élevé, pauvreté).
- villages sans services de santé, d'éducation et d'infrastructure de base.

Facteurs qui rendent difficile la vie des Palestiniens et empêchent toute démocratie. Or « les langues construisent leur logosphère à partir des expériences pratiques qui fondent l'établissement des catégorisations. Ces pratiques relèvent pour une part

[98] Annexe F3.

d'une condition anthropologique commune à l'ensemble de l'humanité ; elles diffèrent d'autre part en raison de diversité des environnements naturels, mais aussi des solutions techniques, des structurations sociales ou des explications mythologiques qu'élaborent les civilisations ». (Ibid. : 174). Même si la notion de « démocratie » apparaît avec l'emprunt «دِيمُقْراطِيَّة», les deux termes ne correspondent ni aux mêmes regards, ni à la même réalité, ni à la même notion : « Le sens dépend en effet du point de vue à partir duquel s'effectue la catégorisation ; or le regard portés sur les objets catégorisés peut différer avec les langues et les cultures » (ibid. : 174). Les conditions culturelles n'offrent pas la possibilité d'appliquer une même notion de « démocratie » à une réalité semblable.

Dans l'article *Démocratie courageuse*[99], le titre déjà signale une spécificité car il n'y a pas de démocratie lâche ou courageuse. Le journaliste critique l'égoïsme des dirigeants qui réagissent de façon irresponsable, leur principal soucie étant le pouvoir : « certains gouvernements arabes trouvent qu'il est extrêmement difficile de transmettre le pouvoir à la population car ils la gravité des violations qu'ils ont commises, et ils savent aussi que les gens n'auront aucune pitié pour eux. D'autres craignent que la voix du peuple l'emporte sur la leur grâce à la liberté d'expression et d'opinion accordées par la démocratie. Une dernière catégorie reste fière de monopoliser les biens du pays, et a peur de perdre l'exclusivité des prises de décision ». Le journaliste fait du Président yéménite un exemple de démocrate courageux puisqu'il a opté pour un système pluraliste. Autrement dit, ce que l'Occident tient pour une obligation de tout président d'une république, l'Orient le considèrerait donc comme un acte héroïque : « Quand Le Yémen a accepté l'option pluraliste à la suite de la réunification, de nombreux observateurs ont cru que le président Ali Abdullah Saleh courait un risque et s'engageait dans une aventure dangereuse parce qu'on croit généralement que les régimes arabes s'imposent aux

[99] Annexe F4.

peuples par le fer et le feu. Et que si ces peuples avaient le choix, ils ne conserveraient pas leurs dirigeants politiques /…/. Je pense que la décision de M. le Président de la République, en élisant des préfets pour la mise en œuvre de son programme électoral ne peut être comprise que comme une démocratie des braves, braves qui ne sont pas intéressés par le pouvoir dans la mesure où c'est le peuple qui arrête les décisions ». La vision des choses diffère donc d'un pays à l'autre et la dynamique de la production du sens ne peut opérer que différemment d'un système linguistique à un autre. « Le sens d'une catégorie est tributaire de son interdéfinition avec les autres composants de la logosphère. C'est pourquoi une langue n'est pas une nomenclature mais une taxinomie[100], et cette mise en ordre du monde dans la construction de la logosphère qui structure le sens de la représentation et spécifie les langues et les cultures » (ibid. : 174).

Au total les différences d'extension entre les champs sémantiques dans les langues données constituent sans doute une distinction lexicologique élémentaire. Il n'y a en fait peu de chances pour que deux équivalents linguistiques aient la même extension et couvrent exactement la même aire sémantique dans différentes langues. Le mot « démocratie » n'existait pas en langue arabe et il a été emprunté. Le mot « démocratie » et l'emprunt «**دِيمُقْرَاطِيَّة**» correspondent, par l'étymologie et la forme, mais chacun a évolué au sein de civilisations différentes et a pris des sens différents. Le traducteur est souvent soupçonné de choisir la facilité quand il utilise un mot emprunté au lieu d'une traduction comme le dit Ladmiral : *"Face à une lacune lexicale de sa langue cible, le traducteur peut avoir recours à la solution désespérée de l'emprunt, qui importe tel quel le terme de source étrangère..."* (Ladmiral, 1944 *:* 106). Alors qu'en réalité, souvent, le choix d'un emprunt est un choix fondé et nécessaire. C'est ce que nous voudrions montrer dans la troisième partie de notre

[100] Dans *Termes et concepts pour l'analyse du discours,* 2002 : 341, nous trouvons la définition suivante : Taxinomie : est composé savant dont les radicaux grec et latin disent d'eblée qu'il s'agit de classer et de nommer (*tag-/tak-/tassein,* ranger, placer où il faut, de manière organisée, et *nomen*> -nomie).

étude, en abordant quelques problèmes de traduction, et plus particulièrement ceux liés à l'emprunt linguistique.

TROIXIEME PARTIE : EMPRUNT PROBLEMES DE TRADUCTION

CHAPITRE I : LES CADRES GENERAUX LEGUES PAR LA TRADITION 208

CHAPITRE II : LA QUESTION DU TRANSFERT CULTUREL 225

CHAPITRE III. LE TRANSFERT CULTUREL 247

CHAPITRE I : LES CADRES GENERAUX LEGUES PAR LA TRADITION

1. la traduction : Quelques définitions

Si nous savons tous plus ou moins le sens de « traduction » et « traduire » nous avons besoin de savoir ce que les linguistes entendent par là pour avoir une idée plus précise de la notion. Etant donné qu'il est difficile de dire ce qu'est la traduction en quelques mots ou phrases, nous considérons plusieurs définitions de différents linguistes qui ont tous leurs propres points de vue. Nous étudierons d'abord quelques définitions générales et nous considérons ensuite d'autres plus spécifiques, comme elles ont un rapport-explicitement dit- avec deux cultures différentes. L'histoire même de la traduction rend normal que sa définition soit prise initialement du latin : « Du latin *traductio,* vocable apparu au XIIIe siècle, attesté sous sa forme française à partir de 1539, la traduction est le processus qui consiste à faire passer un texte d'un espace linguistique à un autre » (Détrie et alii, 2001 : 363). Cette compréhension générale correspond à la définition la plus simple celle du Petit Robert : « Action, manière de traduire, *sa traduction peut paraître très exacte et fidèlement calquée sur l'original.* Texte ou ouvrage donnant dans une autre langue l'équivalent du texte original qu'on traduit.». Nous constatons qu'il s'agit d'un message écrit dans une langue et qu'il faut le traduire dans une autre langue, pour le rendre compréhensible et surtout fidèle au message original. Les définitions des dictionnaires plus spécialisés de la linguistique précisent ainsi : « La traduction consiste à « faire passer » un message d'une langue de départ (langue source) dans une langue d'arrivée (langue cible). Le terme désigne à la fois l'activité et son produit : le message cible comme « traduction » d'un message source, ou « original ». Au sens strict, la traduction ne concerne que les textes écrits ; quand il s'agit de langue parlée,

on parlera d'interprétariat. On distingue la *traduction littéraire* et la *traduction technique*, ce qui correspond non seulement à une dichotomie touchant la nature des textes à traduire et le type de traduction qu'on en attend, mais aussi à un clivage d'ordre socioprofessionnel et économique. La traduction est une activité universelle, rendue nécessaire à toutes les époques par les multiples contacts qui se sont imposés entre communautés et individus de langues différentes. » (Dubois et alii, 2002 : 486). Tous les dictionnaires prennent appui, on le voit, sur le transfert d'un message ou d'un texte d'un espace linguistique (une langue) à un autre. Passons maintenant aux définitions pratiques des traductologues qui décrivent l'opération traduisante à partir de leurs propres expériences dans le domaine : « Une langue nous oblige à voir le monde d'une certaine manière (…). Au lieu de dire, comme les anciens praticiens de la traduction, que la traduction est toujours possible ou toujours impossible, toujours totale ou toujours incomplète, la linguistique contemporaine aboutit à définir la traduction comme une opération relative dans son succès, variable dans les niveaux de la communication qu'elle atteint » (Mounin, 1936 : 297). A cette relativité de la réussite de la traduction, d'autres ajoutent des exigences supplémentaires : « La traduction ne peut être définie uniquement en termes de communication, de transmission de messages ou de *rewording* élargi. Elle n'est pas non plus une activité purement littéraire/esthétique, même si elle est intimement liée à la pratique littéraire d'un espace culturel donné. Traduire, c'est bien sûr écrire, et transmettre. Mais cette écriture et cette transmission ne prennent leur vrai sens qu'à partir de la visée éthique qui les régit. En ce sens, la traduction est plus proche de la science que de l'art - si l'on pose du moins l'irresponsabilité éthique de l'art. » (Berman, 1984 : 17).

Ces premières définitions suffisent déjà à montrer la diversité des points de vue. La perspective historique montre plus encore la complexité du domaine.

2. Repères historiques

« Faire l'histoire de la traduction, c'est redécouvrir patiemment ce réseau culturel infiniment complexe et déroutant dans lequel, à chaque époque, ou dans des espaces différents, elle se trouve prise. Et faire du savoir historique ainsi obtenu une ouverture de notre présent. » (Berman, 1984 : 14). La constitution d'une histoire de la traduction est une étape nécessaire pour voir l'art de traduire d'un point de vue contemporain. La dimension historique de la traduction révèle trois grandes attitudes. La problématique de l'Antiquité et du Moyen Age, distinction que l'on peut faire remonter à la traduction des textes grecs par les Romains ou des textes bibliques, d'abord en latin (*Vulgate* de saint Jérôme) puis dans les langues vernaculaires (Bible de Luther pour l'allemand, *Authorized Version* pour l'anglais, etc.). Dans cette première période, qui va jusqu'à la Renaissance, ce que l'on recherche, c'est une certaine fidélité à l'original. Mais aux XVIIe et XVIIIe siècles s'opère un mouvement de balancier dans la direction opposée : partant du principe qu'une traduction ne pouvait être belle qu'en étant infidèle, les traducteurs se sont détournés de la lettre de l'original comme bon leur semblait. Aujourd'hui, de telles transformations ne sont plus acceptées (elles seraient considérées comme des adaptations), ce qui exige de faire preuve d'une plus grande littéralité.

Plusieurs périodes dans l'histoire de la traduction pourraient être examinées : Antiquité, Moyen Âge, Renaissance, XVIIe-XVIIIe siècle, époque contemporaine. Une telle démarche risque de masquer les recoupements qui relient les époques entre elles, d'où la nécessité de recourir à une présentation davantage thématique que strictement chronologique.

2.1. Antiquité et Moyen Age : L'esprit et la lettre[101] :

Dans la tradition occidentale, on distingue généralement une double origine à la problématique de la traduction dans l'Antiquité. D'une part, la traduction des textes religieux, et la Bible en particulier, avec saint Jérôme comme figure tutélaire. D'autre part, la traduction des textes littéraires, dans la Rome antique, et l'on rappelle alors l'injonction de Cicéron, dans son *Libellus de optimo genere oratorum* (46 av. J.-C.), qu'il ne faut pas traduire « mot à mot ». Ce que reprendra Horace dans son *Ars poetica* (10 av. J.-C.). Ces deux perspectives sont liées : Cicéron annonce saint Jérôme. On s'en rend compte quand ce dernier écrit, dans *De optimo genere interpretandi* (395) : « Oui, quant à moi, non seulement je le confesse, mais je le professe sans gêne tout haute : quand je traduis les Grecs-sauf dans les Saintes Ecritures où l'ordre des mots est aussi un mystère-, ce n'est pas un mot par mot, mais une idée par une idée que j'exprime ».[102] La distinction introduite par saint Jérôme est essentielle : elle souligne la différence entre textes profanes au regard de la traduction. Dans le premier cas, il faut d'avantage s'en tenir au mot à mot. C'est la méthode que préconise Philon (13 av. J.-C.-43), membre de la communauté juive d'Alexandrie : seule la traduction littérale serait en mesure de ne pas altérer les textes sacrés. C'est au nom de la traduction littérale que saint Jérôme critique la traduction grecque des *Septante* : celle-ci, trop libre, est jugée infidèle à l'original hébraïque. Mais une traduction strictement littérale est également rejetée par saint Jérôme, d'où l'adoption, le cas échéant, des principes cicéroniens. La distinction entre traduction de textes religieux et de textes profanes n'est donc pas aussi tranchée que l'on pourrait le croire de prime abord.

Les inconvénients d'une traduction trop littérale n'ont en effet jamais été méconnus. Les traductions effectuées par les Romains remontent au IIIe siècle av. J.-C., avec

[101] Repris de Oustinoff, *Que sais-je* ? *La traduction*, 2003, Paris, PUF, p : 27.

[102] Cité par Valéry Larbaud, *Sous l'invocation de saint Jérôme*, Paris, Gallimard, 1946, p.15.

Livius Andronicus, premier traducteur européen connu. Cicéron s'inscrit dans une longue tradition de pratique de la traduction qu'il perpétue et affine, notamment sur le plan des considérations théoriques, pratiquement inexistantes avant lui. Un passage capital à cet égard est le suivant, au sujet de ses propres traductions : « Je ne les ai pas rendu(e)s en simple traducteur (*ut interpres*), mais en orateur (*sed ut orator*) respectant leurs phrases, avec les figures de mots ou de pensées, usant quelquefois de termes adaptés à nos habitudes latines. Je n'ai donc pas jugé nécessaire d'y rendre chaque mot par un mot *(verbo verbum reddere*) ; pourtant, quant au génie de tous les mots et à leur valeur, je les ai conservés…J'ai cru, en effet, que ce qui importait au lecteur, c'était de lui en offrir non pas le même nombre, mais pour ainsi dire le même poids (*Non enim adnumerare sed tanquam adpendere).*[103]
N'ayant au début rien de comparable dans le domaine des textes philosophiques ou littéraires, l'entreprise de traduction, massive, des écrits grecs en latin est bien subordonnée, à Rome, à l'émergence d'une langue en mesure de rivaliser avec son modèle, voire de le dépasser, processus qui s'échelonne sur plusieurs siècles, faisant du latin la nouvelle langue dominante au sein de l'Empire. Rôle qui se perpétuera pendant tout le Moyen Age, et même au-delà. Le terme d'« adaptation » présuppose une langue littéraire pleinement constituée, ce qui n'était pas au commencement le cas du latin par rapport au grec.

Une fois cette gestation achevée, le terme de « bilinguisme », devient un terme péjoratif[104], sens qu'il garde d'ailleurs en français médiévale : le grec est peu à peu abandonné au profit du seul latin. Un tel cycle n'est pas isolé : on en trouve de nombreux exemples dans l'histoire. C'est un schéma semblable que l'on retrouve à la Renaissance où, cette fois-ci, c'est le latin qui se voit supplanté par les langues vernaculaires. En France, on assiste à une multiplication des traductions des langues classiques en français et des « imitations » des modèles grecs et latins, voire italiens,

[103] Voir Oustinoff, *Que sais-je* ? *La traduction*, 2003, Paris, PUF, p : 29.
[104] Voir Claud Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob, 2002, chap. X, p. 255.

phénomènes qu'amplifie le développement de l'imprimerie. On trouve ainsi développé par Joachim du Bellay dans *Défense et illustration de la langue française* (1549) un raisonnement qui reprend celui de Cicéron, appliqué à la langue nationale : l'imitation des Anciens ne doit pas être servile, elle doit se faire au service de la langue française, égale, voire supérieure à toutes les autres. L'époque qui voit l'instauration du français comme seule langue du royaume (ordonnance de Villers-Cotterêts, 1539) est aussi celle où, par le biais de la traduction, des emprunts massifs sont faits aux langues étrangères, quand ils se sont pas obtenus par imitation directe, comme n'hésite pas à le recommander Ronsard dans son *Abrégé de l'art poétique* (1565) : Tu composeras hardiment des motz à l'imitation des Grecs, et Latins »[105].

Cet aspect de la traduction, qui ne se contente pas de « rendre » mot à mot (« verbum de verbo ») ou sens pour sens (« sensum exprimere de sensu ») mais encore se permet de transformer *délibérément* le texte original dans le cadre de l' « imitation », ne correspond plus à l'idée que l'on se fait habituellement de la traduction aujourd'hui. C'est ainsi que Jacques Amyot, dans sa célèbre traduction des *Vies parallèles* de Plutarque (1559), au lieu de traduire le grec « estephanoi » par la traduction littérale « parés de fleurs », préfère : « ayant chapeaux de fleurs dessus nos têtes » ; au lieu de se contenter : « L'âme est enfermée dans le corps comme dans un moulin qui tourne sans cesse autour du besoin de nourriture », il traduit : « L'âme de plusieurs est cachée et affublée de crainte d'avoir faute, dedans le corps, comme dedans un moulin, tournant toujours à l'entoure d'une meule après la poursuite de quelque nourriture. »[106] Les transformations introduites obéissent à une logique, qu'Antoine Berman appelle la « visée traductive » de la Renaissance : « la

[105] Cité par Mireille Huchon, *Le français de la Renaissance* (1988), Paris, PUF, « *Que sais-je* ? », n°2389, 1998, p.73.
[106] Exemples empruntés à Antoine Berman, l'accentuation et le principe d'abondance en traduction, in revue *Palimpsestes*, n°5, éd. P. Bensimon, B. Vautherin, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1991, p ; 14.

clarification et l'adaptation approbatrice de l'originale, considéré comme un « trésor » qu'il s'agit d'annexer à la langue et à la culture nationale ».[107]

2.2. XVIIe et XVIIIe siècle[108] : Les belles infidèles

On estime généralement que les XIIe et XVIIIe siècles furent en France (comme ailleurs) l'âge d'or d'un type de traduction baptisé « la belle infidèle ». La métaphore est de Gilles Ménage, qui parlait d'une traduction de Perrot d'Ablancourt en ces termes : « lorsque la version du Lucien de M. d'Ablancourt parut, bien des gens se plaignirent de ce qu'elle n'étoit pas fidèle. Pour moi je l'appelai *la belle infidèle*, qui étoit le nom que j'avois donné étant jeune à une de mes maîtresses. Ce mot plaisoit si fort à M. Le Premier Président de Lamoignon, qu'il ne me voyoit jamais qu'il ne me parlât de *la belle infidèle* » (Ménage, 1740 :186). A cette époque, les barrières que l'on établit aujourd'hui entre original et traduction, auteur et traducteur, étaient bien plus fluides. Andréi Fédorov considère que ce phénomène, dont l'épicentre fut la France, est caractéristique de l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles : « Le XVIIe siècle offre un phénomène particulier : la prédominance, dans les littératures européennes, de traductions ayant pour effet d'adapter complètement les textes originaux aux exigences esthétiques de l'époque, aux normes classiques. Les écrivains et traducteurs français n'aspiraient qu'à subordonner les littératures étrangères à leurs propres canons en la matière. L'expression littéraire de l'idéologie de la classe dominante aux XVIIe et XVIIIe siècles était le classicisme, qui avait codifié le « bon goût » selon des règles déterminées dont l'étroitesse était une étroitesse de classe. Aux exigences imposées par ce « bon goût » devaient répondre non seulement les œuvres littéraires originales

[107] Ibid., p.12.

[108] Repris de BALLIU Christian, 2002, *Les traducteurs transparents*, Auspert et Cie, Bruxelles. Et de BALLARD Michel, 1992, *le commentaire de traduction anglaise*, Nathan université.

mais aussi les traductions, aux dépens des particularités de l'originale » (Fédorove, 1968 : 48).

Georges Mounin situe cette pratique « libre » de la traduction par rapport à l'idéologie dominante de l'époque qui voulait que le bon goût français dominât tout type de production littéraire. Il en cite comme principaux exemples Mme Dacier et Rivarol. L'étude que Georges Mounin fait de la traduction en France au XVIIe et au XVIIIe siècle est prise dans un mouvement de démonstration et de réfutation beaucoup plus large : il s'agit de faire ressortir les arguments historiques qui, à travers plusieurs siècles, mais en l'occurrence avec un regain de force au XVIIe et aux XVIIIe siècles, ont accrédité l'impossibilité de la traduction ou en tout cas son caractère de dégradation. A cette présentation historique de la traduction comme dégradation et donc comme impossible préservation de l'original vont accéder une série d'arguments d'ordre linguistique visant à prévenir ce que Mounin appelle la « traductionnite », c'est-à-dire la crainte irraisonnée de ne pas pouvoir rendre l'original. Cary rejoint Mounin sur ce point mais pour des raisons peut-être différentes. Il dépasse le stade de la rituelle question préalable, « La traduction est-elle possible ? »,[109] pour mettre l'accent sur la créativité implicite dans l'acte de traduire : « Pour interpréter, plus encore que pour traduire, il faut connaître les langues, mais cette connaissance ne constitue qu'une donnée initiale de l'opération, un tremplin, et le saut ne s'effectue que lorsqu'on a la force de s'en arracher. »(Cary, 1958 : 79). Pour Cary les grands traducteurs français sont : Etienne Dolet, Jacques Amyot, Madame Dacier, etc., et tous les ont traduit en créateurs soucieux de plaire au public de leur époque : « Une œuvre d'art ne se découvre pas du premier coup et chaque traduction constitue une nouvelle lecture de l'original et une résurrection pour le poète » (Cary, 1963 : 37). La façon de traduire que l'on a nommée celle des « belles infidèles » est donc absoute par sa capacité à plaire et par sa nécessité d'être

[109] Georges Mounin, *Les belles infidèles*, Paris, Cahier du Sud, 1955.

en vertu d'une sorte de déterminisme sociotraductologique : « Qu'il l'accepte ou qu'il s'en défende, le traducteur subit la pression de sa société, et lui échappe d'autant moins qu'il s'imagine la défier » (Cary, 1964 : 34).

Le XVIIe siècle, qui a vu naître L'Académie française et celui des entreprises organisées pour fixer et codifier la langue ; ce siècle a également connu « Port Royal » et sa grammaire. Michel Ballard (1992 : 150) se demande si ce siècle ne s'était pas intéressé à l'étude de la traduction. Non pas simplement celle qui nous dit qu'il faut qu'une traduction soit « fidèle » et « belle » ou qu'elle est « un art difficile » ou qu'il faut « connaître les langues pour traduire » mais l'étude qui prend le tissu linguistique observable pour objet : « On ne peut pas parler de traduction et surtout de théorie de la traduction sans prendre en considération les personnes et les théories qui se sont alors affrontées et l'on perçoit déjà que ce fameux phénomène dit des « belles infidèles » n'est qu'un élément constituant d'un ensemble beaucoup plus vaste qui commence avec le siècle » (Ballard : 1992 : 150).

Au début du XVIIe siècle la prose est dépréciée par rapport à la poésie et en particulier par rapport à la poétique de la Pléiade. Le style poétique envahit la prose. Il en résulte une vogue des traductions envers qui s'est poursuivie jusqu'au début du XVIIe siècle. Et malgré le fait qu'au XVIIe siècle, tous les arts, toutes les sciences et la théologie même, se sont exprimés en français, le latin reste la langue du prestige. Malherbe sur ce point prend le relais de Du Bellay et se moque des « latineurs » qui ne peuvent comprendre la finesse des langues « qu'ils avoient apprises par art »[110]. Une s'appuie pas sur les langues anciennes pour décider des difficultés de notre langue à la lumière des leurs mais prend pour seul guide l'usage. « Quand on lui demandoit son avis de quelque mot françois, il renvoyoit ordinairement aux

[110] Racan dans Malherbe *Œuvres LXXX*, cité par Brunot, *op.cit.*, p.218.

crocheteurs du port au foin, et disoit que c'étoient ses maîtres pour le langage » (Racan, cité par Brunot, 1891 : 223).

Malherbe s'attaque au sens des mots, exigeant plus de précision et de rigueur dans leur définition et leur usage ; ce travail préparatoire de lexicographie contribue largement à fixer et à éclairer l'usage. Il canalise et exprime un désir de simplification des formes poétiques et de la prose. Il travaille dans le sens de l'élaboration d'une langue simple, claire, débarrassée d'archaïsmes et d'emprunts, dans laquelle seront coulées les traductions de l'époque. Cette langue sera certes travaillée par des stylistes tel que Guez de Balzac mais c'est à l'école de Malherbe qu'elle a été formée, celui-ci a traduit *Les Questions naturelles, Le traité des bienfaits, Les Epîtres de Sénèque* et le *XXXIII*^{e} *Livre de Tite-Live,* qui est son œuvre la plus connue dans ce domaine.

Nous prendrons Antoine Godeau comme représentant de ceux que Roger Zuber appelle « la nouvelle vague » des traducteurs. Sa préface de 1630 fait à la fois figure de manifeste et assure le lien avec le maître : Malherbe. On trouve dans le livre d'Antoine Godeau, [111]« Discours sur les œuvres de M.Malherbe », des pages intéressantes sur la traduction. Michel Ballard en extrait les passages significatifs qu'il rattache aux principaux lieux de la traduction à l'époque :

1e. La traduction n'est pas un art mineur par rapport aux activités de création : « Il y a beaucoup de personnes qui croient que la traduction est indigne d'un homme courageux, (…). Au contraire, il me semble que pour réussir en la version d'un excellent auteur, il ne faut guère moins de doctrine, de jugement, et d'éloquence, que dans les ouvrages d'invention. » (Godeau, 1862, 368).

2e. La traduction est la mère des littératures : « La plupart des comédies de Plaute et de Térence, dans lesquelles on trouve toutes les richesses et les beautés de la langue latine sont de pures traductions grecques » (Ibid., 368).

[111] Voir Antoine Godeau, « Discours sur les œuvres de M.Malherbe » *in* : Malherbe, François, *Œuvres complètes*, Paris, Hachette, 1862, P. 367.

3e. La traduction peut être aussi bonne que l'original : « Il (Messala) fit avouer par les grâces de sa version que la copie n'était pas moins excellente que l'originale » *(Ibid*., 369).

4e. La traduction sert la culture : « De siècle en siècle il s'est trouvé des hommes qui ne pouvant être riches tout seuls, ont fait part des trésors qu'ils avaient découverts dans Athènes, ou dans Rome, à ceux auxquels les affaires, l'âge, ou les maladies ne permettaient pas d'aller puiser les sciences jusque dans leurs sources » *(Ibid,* 369).

5e. La traduction est difficile, elle repose pour son accomplissement sur une prise de conscience des différences linguistiques : « Il n'y a que les ignorants qui se puissent imaginer que ce travail n'est aucunement pénible. Car comme chaque langue a ses délicatesses particulières, et chaque esprit son caractère différent, ou à raison du climat, ou à cause de l'inégale disposition des organes qui lui servent en ses opérations, ou par la diversité de la nourriture et de l'institution, pour empêcher qu'un auteur ne paraisse ridicule sous des habits qu'il n'a pas accoutumé de porter » *(Ibid*., 369-370).

6e. Et là on trouve le moderne influencé par Malherbe, Godeau souligne que la façon d'écrire des Latins est moins soignée que celle des Français du XVIIe siècle. C'est un renversement de position total par rapport à l'attitude traditionnellement complexée des auteurs ou des traducteurs face aux Anciens : « Mais s'il y eut jamais quelque notable diversité dans la façon d'écrire, elle se trouve sans doute entre la nôtre et celle des Latins, qui n'ont garde d'être si scrupuleux que nous, soit à éviter la répétition des mots, soit dans le rapport des comparaisons, dans l'observation de la suite, et l'usage des métaphores » *(Ibid*., 369-370).

7e. Pour ce qui est de la fidélité, ce sont le sens et l'effet du texte qui constituent les critères supérieurs : « Son (le traducteur) principal dessein doit être de rendre le sens avec une exacte fidélité, et ce serait quelque fois une faute de jugement très signalée que de s'amuser à la forme de l'élocution, chaque nation ayant des goûts très

différents pour les grâces du style, et ce qui excite l'admiration en un endroit, courant fortune de n'être pas souffert en un autre » *(Ibid*., 370).

8e. Suit une critique du style de Sénèque, qui est à ranger dans la catégorie évoquée en 6e, à savoir une attitude de « moderne » conscient de la valeur et des capacités de sa langue. Ce sont des défauts qui justifient toutes les modifications apportées par Malherbe : « Mais nos oreilles sont aujourd'hui si délicates, et les plus puissantes vérités font si peu d'impression sur les esprits *quand on ne les dit pas de bonne grâce,* que jamais ancien n'eût sitôt lassé ses lecteurs que ce divin philosophie, si Malherbe n'eût hardiment renversé ses périodes, changé ses liaisons pour faire la suite meilleure, retranché les mots qui paroissoient superflus, ajouté ceux qui étoient nécessaires pour l'éclaircissement du sens, expliqué par circonlocution des choses qui ne sont plus en usage chez nous, et adouci quelques figures dont la hardiesse eût indubitablement offensé les lecteurs » *(Ibid*., 371).

Roger Zuber indique que vers 1650 se réunissait autour de Miramion un groupe de lettrés qui a laissé une série de trois discours sur la traduction, ordonnés selon le plan suivant : « Définition, utilité, règles ». Leurs préoccupations pédagogiques en traitant de traduction semblent évidentes. Les rédacteurs de ce discours sont Miramion, Berruger et un mystérieux « T.B. ». Leurs modèles en traduction ne sont plus d'Albancourt et les gens de son espèce mais Vaugelas et surtout des traducteurs d'œuvres religieuses issus du milieu janséniste. « Le problème des règles est à partir de 1645, le plus important de ceux qui se posent dans le domaine que nous étudions. La traduction, sur ce point, ne connaît pas une évolution bien différente de celle de l'ensemble de la littérature. Mais nous n'avons pas pu trouver l'indice qu'en la matière, l'Académie ait été exigeante, si brillante animatrice » (Zuber, 1968 :109).

Roger Zuber situe après 1653 le déclin de la traduction libre et même de la traduction, comme genre, qu'il identifie en fait aux pratiques « créatrices » de l'Albancourt et ses semblables. Cessant d'exister comme genre, elle devient une

activité annexe et l'époque des écrivains qui s'y consacrent exclusivement semble révolue. Parallèlement se dessine une évolution des sujets traduits : moins d'histoire et d'avantage d'œuvres d'imagination, un regain des sujets religieux sous l'impulsion des jansénistes. « Mais aussi et surtout, sous leur influence, on voit paraître les premiers efforts sérieux pour systématiser l'activité de traduction » (Ballard, 1992 :176).

Nous arrivons maintenant aux « théories » de deux personnages qui n'ont pas appartenu au cercle des Messieurs et des Pédagogues de Port-Royal, mais dont on peut considérer que « l'un fut directement inspiré par leurs préoccupations et leurs méthodes pédagogiques tandis que l'autre subissait sans doute l'attrait de cette plus grande rigueur que l'on avait commencé d'exiger en opposition à la manière de d'Albancourt ». (Ballard, 1992 : 184). Pierre-Daniel Huet (1630-1721) publie en nnovembre1661 son *De Interpretatione*[112], A contre courant des partisans de la traduction libre qui veulent recréer l'original et éventuellement l'embellir, il demande que le traducteur soit humble devant le texte et l'auteur, que l'on respecte le ton et le style de l'œuvre. Il s'en prend à saint Jérôme pour avoir défendu la traduction libre en se fondant sur Cicéron, Horace et les dramaturges. Chez Huet, on trouve la défense d'un style de traduction adapté au genre de texte à traduire. C'est en réalité dans le domaine religieux et dans celui des sciences que Huet demande une traduction plus dépouillée. Gaspard de Tende publie à Paris en 1660, *Règles de la traduction.* Ballard (1992 : 189) classe les règles que Tende a soulignées dans un ouvrage, Repertorie.

La première règle concerne à la fois le bilinguisme du traducteur et la démarche générale qui va du problème du sens à celui de la fidélité. La seconde règle met l'accent sur la fidélité aux paroles de l'auteur. La troisième règle insiste sur la fidélité de l'esprit et au génie de l'auteur. La quatrième règle donne des principes qui se

[112] Petri Danielis *Huetii D'Interpretatione libri duo, quorum prior est De optimo genere interpretandi, alter De claris interpretibus*, Paris, Séb. Cramoisy, 1661. Cité par Ballard, 1992:184.

ramènent à l'usage. La cinquième règle pose qu'il faut s'efforcer de rendre beauté pour beauté, et figure pour figure mais en sachant qu'il ne s'agira que d'équivalences car on ne trouve pas dans deux langues les mêmes figures et les mêmes beautés. La sixième règle traite de la différence de concentration. Il invite à l'utilisation des expressions courtes. La septième règle est de tendre toujours à une plus grande netteté dans le discours. La huitième règle propose l'opération inverse à titre de compensation. Par la neuvième règle, Tende se rattache à la tradition établie depuis la Renaissance et qui est « de tacher encore d'embellir la traduction par des grâces et des figures qui sont bien souvent cachées, et qu'on découvre qu'avec grand soin », « suivre la fidélité du sens, sans blesser l'élégance des paroles », « rendre en quelque façon la copie plus belle que l'original ».

La notion de « fidélité » devient nécessaire mais n'est pas suffisante. Il est indispensable de lui adjoindre la beauté, sans laquelle la traduction se condamnerait à sortir des « belles-lettres ». Les XVIIe et XVIIIe siècles mettront les considérations esthétiques au premier plan en matière de traduction. Le rapport à la langue n'est en effet plus le même : la création de l'Académie française et la définition du « bon usage » font que les traductions s'éloignent du goût classique et deviennent de « belles infidèles ». La fidélité et la littéralité sont subordonnées au respect du style de la langue classique : il n'est donc plus question que la traduction enrichisse comme au siècle précédent la langue française, désormais promue au rang de modèle indépassable du bon goût.

2.3. Epoque contemporaine[113]. L'ambition d'une traductologie

Dryden en 1680, dans sa préface à *Ovid's Epistles*[114], donne une définition de la traduction résolument moderne dans son rejet de l'imitation. Il

[113] Repris de OUSTINOFF Michaël, 2003, *La traduction*, Que sais-je ? Paris, Puf.

distingue trois formes de traduction : la première est la traduction littérale (qu'il nomme « métaphrase ») ; la deuxième est la traduction proprement dite (appelée d'abord « paraphrase » mais rebaptisée simplement « traduction » dans sa préface de 1697 à ses traductions de Virgile[115]) ; la troisième, l' « imitation » (ensuite appelée « paraphrase »).

C'est la fin de l'époque des Belles Infidèles et le commencement d'un changement progressif de perspective : « La question de l'appartenance du texte littéraire, la valorisation de l'individualité et de l'originalité dans la création artistique sont le fait d'une esthétique romantique qui remonte à la fin du XVIIIe siècle »[116]. L'imitation, même réduite, apparaît comme un travestissement, que Montesquieu ridiculise dans *Lettres persanes* : « Les traductions sont comme ces monnaies de cuivre qui ont bien la même valeur qu'une pièce d'or (…) mais elles sont toujours faibles et d'un mauvais aloi »[117]. C'est inverser la métaphore de l'enrichissement usuraire de la langue par le biais de la traduction utilisée par Chapman à l'époque de Shakespeare : la dépréciation du texte traduit par rapport à l' « original » est évidente. Les avis se différencient complètement concernant la traduction de l' « imitation », une situation opposée de celle du XIXe siècle, siècle des traductions littérales. La plus marquants est celle du *Paradise Lost de Milton* par Chateaubriand en 1836, qui dans ses Remarques indique son refus d'effectuer une traduction « élégante », aujourd'hui aussitôt : « C'est une traduction littérale dans toute la force du terme que j'ai entreprise, une traduction qu'un enfant ou un poète pourront suivre sur le texte, ligne à ligne, mot à mot, comme un dictionnaire ouvert sous les yeux ».[118] On ne saurait être plus explicite.

---

[114] Dryden, Préface to Ovid's Epistles, *in Dryden. A Selection*, éd. John Conaghan, Londre, Methuen, 1978, p. 569-574.

[115] Voir Georges Steiner, *Après Babel. Une poétique du dire et de la traduction*, trad. Lucienne Lotringer, Paris, Albin Michel, 1978 (*After Babel. Aspects of Language and Translation*, Oxford, OUP, 1975), p.241.

[116] Sophie Rabau, cité par Steiner, p.145.

[117] Lettes CXXVIII, citée par Michel Oustinoff, 2003 : 43.

[118] Cité par Antoine Berman, Chateaubriand traducteur de Milton, in A. Berman et al., Les tours de Babel, Mauvezin, Trans-Europ-Press, p.115.

A l'époque des romantiques allemands, la traduction joue un rôle comparable à celle qu'elle a connue dans l'Antiquité à Rome ou à la Renaissance en Occident. Goethe distingue un cycle de trois sortes de traduction. La première se limite à transmettre l'œuvre telle qu'elle est dans la langue originale ; c'est ce qu'aurait fait Luther en traduisant la Bible. La deuxième présente l'œuvre de telle sorte qu'elle paraît avoir été composée dans la langue de la culture réceptrice, à l'exemple des traductions élégantes à la française : la traduction vient alors substituer à l'original. En Allemagne, Wieland en est l'illustration parfaite. La troisième est une synthèse des deux précédentes. La traduction n'est plus là au lieu de l'original, mais à sa propre place au sein de la langue traduisante, permettant ainsi de transférer l'original d'une langue à l'autre. Il se produit alors un croisement entre les deux langues.

La troisième forme de traduction est la meilleure selon Goethe, mais aussi celle qui rencontre le plus de résistance chez les lecteurs, rebutés par des tournures étrangères : les versions de l'*Odyssée* (1781) et de l'Iliade (1793) effectuées par Johann Heinrich Voss ont été d'abord accueillies avec scepticisme avant d'être considérées comme de grandes traductions. Robert Laros faisait le bilan suivant : « Il appartiendra au XXe siècle de faire la part des choses entre ce que Mounin appelle les verres colorés (traduction littérale) et les verres transparents (traduction libre). « La lettre tue et l'esprit vivifie », disait Voltaire. Le XXe siècle marque en effet la victoire de l'esprit sur le littéralisme du siècle précédent. » (Berman, 1984 : 16). Si l'anglais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, est la langue la plus traduite dans le monde, c'est parce que la traduction dans le monde anglo-saxon (moins ailleurs, mais c'est la tendance dominante) obéit à des normes de lisibilité et d'élégance qui doivent donner au lecteur l'impression que ce qu'il lit a été écrit directement dans la langue traductrice, cette « transparence » renforçant encore l'effet uniformisant de l'ethnocentrisme au détriment des autres cultures. La traduction est, à l'heure de la mondialisation, une question qui ne saurait laisser

personne indifférent. Donc, c'est avec le XXe siècle qu'on témoigne l'apparition des premières véritables théories de la traduction.

CHAPITRE II. LA QUESTION DU TRANSFERT CULTUREL

1. Culture. Un champ sémantique étendu et complexe

La notion de culture est d'une extrême complexité. Une façon commode d'entrer dans le sujet est de le faire par la voie étymologique. Pour cela nous prenons appuie essentiellement sur les contextes théoriques de Richard Hoggart, 1970, dans *La culture du pauvre.* Ensuite, nous étudions quelques applications pratiques qui montrent la relation étroite entre les deux notions « langue » et « culture ». Le latin *cultura* comprend trois substantifs qu'on pourrait qualifier de parasynonymes, formés sur le supin *cultum* du verbe *colere* signifiant « habiter, cultiver et vénérer ». Ces trois acceptions ne sont pas indépendantes. En réalité, elles sont complémentaires et peuvent s'inscrire dans un continuum. A la notion factuelle d'habiter s'ajoute A). L'idée d'une activité indispensable pour vivre durablement dans un même lieu. B). De fait, pour vivre, il faut cultiver la terre, et on verra plus tard le terme couvrir aussi l'élevage et les activités nécessaires au maintien d'un habitat sédentaire. Puis, après les fonctions strictement alimentaires qui assurent la vie arrive la notion de survie illustrée notamment par le culte des ancêtres et la vénération des dieux qui protège la vie et, en particulier, la vie dans la maison. C). C'est pourquoi il y a une cohérence entre ces trois correspondances répertoriées dans les dictionnaires latins. On trouve ainsi (A) *cultura*-action de cultiver la terre et, au figuré, d'éduquer l'esprit- qui a donné naissance au suffixe-cole et au verbe cultiver ; (B) *cultus* – (C) action de vénérer dans un sens moral et religieux qui a bien sûr donné lieu à une évolution en français.

Culture et culte dont les significations se confondaient à l'origine se sont progressivement différenciés. [119]Le vieux français *colture* apparaît en 1150 pour désigner un champ labouré, une terre cultivée et ensemencée, avec un emploi en

[119] Repris de : Richard Hoggart, 1970, *La culture du pauvre*, Paris.

particulier en droit coutumier qui se poursuit jusqu'en 1611. La signification morale « révérer » ou « vénérer », apparue en 1420, n'est pas attestée au delà du 16ème siècle, où elle devient propre au terme culte dont l'apparition est datée selon les auteurs soit de 1532, soit de 1570. Les significations modernes du mot culture arrivent assez tard au 16ème : culture désigne alors l'action de « cultiver la terre » et, par métonymie, la « terre cultivée ». Par extension, d'action de « faire pousser un végétal » le mot en est venu en 1845 à englober l'élevage d'animaux domestiques, puis en 1878 le développement de micro-organismes en milieu approprié. La signification figurée « d'éduquer l'esprit » et de « développer les facultés intellectuelles », déjà présente en latin, est reprise également au 16ème siècle. On la retrouve dès 1549, puis elle se fige dans le lexique vers la fin du 17ème siècle. C'est à la fin du 18ème siècle, avec la traduction du terme allemande Kultur chez Kant, qu'apparaît la signification de « civilisation » vue sous l'angle de ses caractères intellectuels qui va entrer en concurrence avec le terme civilisation lui-même, encore très marqué par son sens actif initial d'action de civiliser impliquant une domination. Cette signification du mot culture ne se répand qu'au 20ème siècle : au début, son origine allemande reste fortement présente, puis sous l'influence de l'usage qu'en font des ethnologues anglo-saxons, le mot culture endosse la définition d'ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines, notamment en opposition à la notion de civilisation, qui présente une dimension normative et hiérarchique. A la signification générale « d'ensemble des représentations et des comportements acquis » par l'homme en tant qu'être social, se superpose la signification d'ensemble historiquement et géographiquement défini « d'institutions caractéristiques d'une société donnée ». Elle recouvre non seulement les traditions artistiques, scientifiques, religieuses et philosophiques d'une société, mais encore ses techniques propres, ses coutumes politiques et les mille usages qui caractérisent la vie quotidienne.

Dans sa dimension sociologique, la culture peut donner lieu à deux types de définition. Une définition restreinte utilise le terme de culture pour la description de l'organisation symbolique d'un groupe, de la transmission de cette organisation et de l'ensemble des valeurs étayant la représentation que le groupe se fait de lui-même, de ses rapports avec les autres groupes et de ses rapports avec l'univers naturel. Une définition plus large, sans pour autant être en contradiction avec la précédente, utilise le terme de culture aussi bien pour décrire les coutumes, les croyances, la langue, les idées, les goûts esthétiques et la connaissance technique que l'organisation de l'environnement tout l'ensemble technologique transmissible régulant les rapports et les comportements d'un groupe social avec l'environnement. Ainsi, la culture serait-elle un ensemble d'éléments propres à tout groupe humain, comprenant aussi bien la religion que les mœurs, le droit, les pratiques culinaires, les habitudes esthétiques, etc. Tous les traits culturels forment un ensemble de modèles organisant la vie sociale différemment, selon la société décrite ou même selon les groupes étudiés à l'intérieur d'une même société. On remarque que toutes ces définitions mettent l'accent sur les spécificités de la culture et, en soulignant les différences, procèdent par exclusion. Hoggar explique, lui aussi, longuement que « la plupart des groupes sociaux doivent l'essentiel de leur cohésion à leur pouvoir d'exclusion, c'est-à-dire au sentiment de différence attaché à ceux qui ne sont pas « nous » » (Hoggart, 1970 : 68). Or, la pluralité des cultures et la variété de leurs productions empêchent toute théorie générale qui pourrait dépasser une spécificité culturelle. Malinowski[120], explique, tout en reconnaissant la spécificité de chaque culture, refuse de perdre de vue l'universalité de la culture liée à la nature humaine en général, d'une part, et aux mouvements migratoire, d'autre part. De ce fait, la notion de diffusion culturelle tend à expliquer la présence de certains traits par les contacts et les emprunts censés s'effectuer au sein d'une aire géographique donnée.

[120] Voir Malinowski, B. Une théorie scientifique de la culture et autres essais, 1968, Paris.

2. Culture et pratiques sociale

Pour parler de cultures différentes, on est appelé à parler d'ethnograhie. En général l'ethnographie est comprise comme « 1. Classement des peuples d'après leurs langues. 2. étude descriptive des divers groupes humains (ethnies), de leurs caractères anthropologiques, sociaux, etc. » (Le Petit Robert). C'est l'interprétation culturelle de la langue à travers l'histoire du peuple. Quand Mounin constate que « le contenu de la sémantique d'une langue, c'est l'ethnographie de la communauté qui parle cette langue » (1963 : 228), il rejoint l'idée des traducteurs gréco-latins, qui posent que pour traduire le sens, il ne suffit pas de connaître les mots, mais qu'il faut aussi connaître les choses dont parle le texte. C'est la vieille idée d'Etienne Dolet, qui réclame du traducteur non seulement la connaissance de la langue étrangère, mais celle du « sens et matière » de l'ouvrage à traduire. C'est l'idée, également exprimée par Paulo Ronai[121], que si l'on a un manuel de géologie hongrois à traduire en portugais, il est important de savoir le hongrois (et aussi le portugais), mais au moins autant la géologie. Rappelons Bréal qui dit : « supposons que pour connaître les magistratures romaines, nous n'ayons que l'étymologie mais non l'histoire de termes comme *consules* (ceux qui siègent ensemble), *praetor* (celui qui marche en avant), *tribunus* (l'homme de la tribu), etc…, nous lirions les textes latins qui parlent de ces termes, mais nous ne les comprendrions pas » (Bréal, 1897 : 113). Dire cela, c'est dire que « comprendre le latin » signifie deux choses distinctes, mais toujours confondues : savoir la langue latine, et connaître l'histoire- c'est-à-dire « l'ethnographie » du monde latin. En traduction, la composante ethnographique est indispensable : « pour traduire une langue étrangère, il faut remplir deux conditions, dont chacune est nécessaire et dont aucune seule n'est suffisante : étudier la langue étrangère ; étudier (systématiquement) l'ethnographie de la communauté dont cette langue est l'expression » (Mounin, 1963 : 236). Nulle traduction ne peut être

[121] Voir Ronai, 1956 : 84.

adéquate si cette double condition n'est pas satisfaite. La connaissance de la civilisation est aussi importante pour le traducteur que la connaissance de la langue dont elle est l'expression.

3. Langue et culture

Quand Hofstede[122] pose que la culture est « la programmation collective du cerveau qui distingue un groupe humain d'un autre », sa définition tend à corroborer l'hypothèse dite de Sapir-Whorf selon laquelle chaque groupe humain locuteur d'une certaine langue a une vision du monde qui, à la fois, est subordonnée à cette langue et en détermine la structure et l'évolution. « Chaque langue est un vaste système de structures, différent de celui des autres (langues), dans lequel sont ordonnées culturellement les formes et les catégories par lesquelles l'individu non seulement communique, mais aussi analyse la nature, aperçoit ou néglige tel ou tel type de phénomènes ou de relations, dans lesquelles il coule sa façon de raisonner, et par lesquelles il construit l'édifice de sa connaissance du monde ». Toujours dans une perspective linguistique, il est utile de citer Nida : « Les mots ne peuvent pas être compris correctement, séparés des phénomènes localisés dont ils sont les symboles » (Nida, 1945 : 207).

A ce stade, on observe que l'objet de l'étude est le mot. Le cadre de réflexion est strictement linguistique. La langue est considérée dans son existence statique. Pour passer à un environnement traductologique, il y a lieu d'observer la langue telle qu'elle fonctionne dans le discours, c'est-à-dire dans la dynamique de la communication. De fait, il est sans doute opportun de rappeler que la traduction, dans sa fonction de communication, s'impose comme une interface non seulement entre deux langues, mais aussi et surtout entre deux cultures.

[122] Hofstede, G. 1980, *Culture's Consequences*, Sage, Californie. P : 85.

Si donc la langue est indissociable de son substrat culturel et si la culture est plurielle à la surface du globe, alors il est impossible de réduire la langue à un simple rôle instrumental, tel un code autonome et figé servant de moyen d'expression et se prêtant à une substitution par tout autre code également autonome. En conséquence, la traduction ne peut être considérée dans une perspective contrastive de mise en correspondance de deux codes linguistiques : la traduction n'est pas un transcodage. Autrement dit, la traduction se démarque du transcodage en ce qu'elle tient compte de la dimension culturelle des langues en causes.

Les manifestations culturelles sont omniprésentes dans les langues, mais certaines sont plus visibles que d'autres. Ce n'est pas un hasard si, justement, les composantes culturelles les plus visibles de la langue sont réputées intraduisibles : tel est le cas, par exemple, des expressions figées et des parémies. Outre ces figures linguistiques couramment évoquées comme résistant à toute traduction du fait de leur ancrage dans une culture spécifique, on observe une forte prégnance culturelle aussi dans une grande partie du lexique où les connotations l'emportent sur les dénotations, ou encore lorsque les dénominations sont sans correspondance dans une autre langue.

4. L'enregistrement linguistique de la composante culturelle

Les modalités de prise en charge de la dimension culturelle par le langage sont infinies. Toute la langue et tous les discours y sont plongés. Quelques exemples topiques illustreront ici la chose. Un des plus caractéristiques est le Figement, dans cette catégorie, il y a lieu de distinguer deux niveaux : un macro-niveau, celui des énoncés et des formules ; et un micro-niveau, celui des expressions et des collocations.

- **Enoncés et formules**

Un exemple[123] classique est celui de la formule rituelle que doit prononcer un témoin, entendu par un tribunal, avant d'apporter son témoignage. Forme et contenu de la formule sont révélateurs d'une culture.

Aux Etats-Unis, un témoin appelé à témoigner dans un procès doit commencer par prêter serment sur le Bible. La formule qu'il doit prononcer est la suivante : « I swear to tell the truth, the whole truth, nothing but the truth. So help me God". Littéralement, en français : "Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Que Dieu me vienne en aide ». Dans cet énoncé, l'appel à l'aide lancé à Dieu n'a pas la valeur d'un impératif mais d'un optatif, il est l'expression d'un souhait. Dans les langues européennes, cette forme verbale spécifique d'expression d'un souhait a disparu et se confond désormais avec le subjonctif ou l'impératif. Dans le monde arabe musulman, dans les mêmes circonstances, le témoin prête serment sur le Coran en prononçant une formule équivalant à l'énoncé français suivant : « Je jure au nom d'Allah le très grand de dire la vérité et rien que la vérité ». En France, toujours dans les mêmes circonstances, un témoin prononcera les paroles suivantes : « Je jure de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ».

Une analyse comparative, même superficielle, de ses trois formules permet de mettre en lumière quelques traits culturels spécifiques.

Première remarque : alors qu'aux Etats-Unis et dans le monde arabe, les témoins prêtent serment sur le livre sacré, ce geste se limite en France à lever la main droite simplement en l'air. En effet, depuis la loi de 1905 qui stipule la séparation des Eglises et de l'Etat, la France est un état dit laïc, dont la laïcité a été réitérée dans les Constitutions successives de 1945 et 1958.

Deuxième remarque : la relation à Dieu dans la formule diffère en contextes américain et arabe. Aux Etats-Unis, le témoin implore Dieu de lui venir en aide.

[123] Cet exemple est emprunté à Durieux Christine, *La traduction*, (Edition bilingue, traduction arabe de Rana Raddawi). Damas : centre de documentation pédagogique, 1998.

Dans le monde arabe, l'invocation du nom d'Allah est en quelque sorte un gage de sincérité et un renforcement de l'engagement de dire la vérité.

Troisième remarque : aux Etats-Unis comme en France, le témoin prend l'engagement non seulement de dire la vérité, mais de dire toute la vérité et rien que la vérité. On remarque que dans la formule arabe, si l'engagement de dire la vérité et rien que la vérité, il n'est pas précisé que le témoin dise toute la vérité. En effet, et c'est là un trait culturel propre à l'Islam, l'homme ne peut dire toute la vérité parce qu'il ne détenir cette vérité. Au fond, seul Allah connaît toute la vérité, et cette connaissance totale et parfaite lui appartient, à lui seul, et ne peut donc être exprimée par un homme.

Quatrième remarque : si, dans les trois formules, le témoin s'engage à dire la vérité, au plan linguistique on retrouve le verbe dire et le substantif vérité, mais aussi le verbe jurer. On ne s'en étonnera pas, puisque la forme moderne en français est issue du latin *jurare* signifiant prononcer une formule rituelle, prêter serment, et par extension prendre à témoin, engager par son serment. Ce verbe latin est dérivé de *jus, juris* qui, dans son acception initiale, signifie « formule rituelle ayant force de loi », d'où sont dérivés en français le substantif juriste et l'adjectif juridique. Un rapide survol diachronique permet de voir que ce verbe, dont l'emploi est attesté dès 1080, avait initialement la valeur juridico-religieuse du verbe latin et signifiait « prêter serment » solennellement ou « promettre en prêtant serment ». Puis, ce verbe s'est laïcisé en prenant au 15ème siècle la signification de promettre, affirmer avec force. En français, donc, la formule « je jure » est l'affirmation d'un engagement moral fort, mais dépourvu de connotation religieuse. Dans un contexte américain, le fait que le témoin doive poser la main droite sur la Bible en prononçant les mots de la formule rituelle et termine par un appel à Dieu confère une connotation religieuse à la parole « I swear » qui, pourtant, appelle logiquement la traduction en français « je jure ». Vraisemblablement, cette même remarque vaut également dans un contexte arabe.

- **Expressions et collocations**

Pour rester en milieu judiciaire et garder l'exemple du témoin, celui-ci, lorsqu'il est appelé à témoigner au tribunal, est « appelé à la barre ». Appeler à la barre est une expression figée dont la motivation est encore transparente. En effet, en France, lorsqu'un témoin est appelé à témoigner, il est invité à s'avancer vers les magistrats et à se tenir à un endroit délimité derrière une barre horizontale soutenue par deux pieds verticaux. C'est de cet endroit qu'après s'être engagé à dire la vérité, il expose son témoignage. La réalité matérielle a donc donné lieu à une expression figée en français. Même si cette réalité se retrouve de façon identique dans d'autres langues ; en outre, même si elle existe, elle n'est pas nécessairement employée avec la même fréquence.

Réalité → Expression figée → Fréquence d'usage

Pour la traduction, il faut chercher une similitude au niveau des deux procès représentés ci-dessus par→. La démarche traductologique la plus efficace consiste à (a) rechercher la signification de l'expression figée, puis (b) à en appréhender le sens actualisé par le contexte, et enfin (c) à rendre ce sens dans la langue d'arrivée.

Sens

(Dynamique) → Traduction

(Langue d'arrivée)

↑

Expression figée

(Langue de départ) → Signification

(Statique)

L'opération traduisante porte donc sur le sens et non sur les mots. En effet, si l'on s'en tient aux mots, on peut établir le parallèle synonymique suivant :

« Appeler à la barre »

« Appeler à témoigner »

Par stricte transitivité, on arriverait à dégager la relation synonymique suivante :

La barre = témoigner

Cette démonstration par l'absurde confirme, si besoin est, la nécessaire dimension interprétative de toute opération traduisante.

De nombreuses expressions figées franchissent la frontière d'un domaine et, de ce fait, se chargent d'une valeur métaphorique. Dans la langue arabe, nombreuses sont les expressions figées de ce type, qui se présentent sous la forme de comparaison. Par exemple, en arabe, la blancheur vue de façon positive est couramment comparée à la blancheur de l'argent en tant que métal. Dans ce registre, le français admet le rapprochement de la couleur jaune et de l'or avec la synapsie « jaune d'or », mais le rapprochement du blanc et de l'argent n'y est pas usuel. Dans ce cas, il y a donc lieu de rechercher les rapprochements usuels avec la couleur blanche puis de rechercher l'adéquation de la connotation.

Figement métaphorique → Rapprochement usuel → Adéquation → 1. collocative[124]

2. connotative[125]

La phrase arabe, choisie comme exemple, pourrait être transcodée de la manière suivante : la blancheur de sa peau était comme la blancheur de l'argent. Le terme pivot est la blancheur ; il y a donc lieu de chercher les rapprochements usuels avec la couleur blanche. On peut citer à cet égard :

[124] On appelle *collocation* l'association habituelle d'un morphème lexical avec d'autres au sein de l'énoncé, abstraction faite des relations grammaticales existant entre ces morphèmes : ainsi, les mots *construction* et *construire*, bien qu'appartenant à deux catégories grammaticales différentes, ont les mêmes collocations, c'est-à-dire qu'ils se rencontrent avec les mêmes mots. De même, *pain* est en collocation avec *frais*, *sec*, *blanc*, etc. les mots sont cooccurrents.

[125] Nous parlerons de cette notion dans le paragraphe suivant.

« Blanc comme neige »

« Blanc comme lis »

« Blanc comme linge »

« Blanc comme un cachet d'aspirine »

« Blanc comme un lavabo »

Toutes ces expressions figées, grammaticalement et sémantiquement acceptables en français, ne constituent pas toutes des traductions possibles. En effet, il reste à appliquer le double critère de l'adéquation collocative d'une part et connotative d'autre part. En réalité, il faut que le terme de la comparaison soit un cooccurrent acceptable pour qualifier la peau et, en plus, présente une connotation positive, répondant ainsi aux exigences de l'emploi du figement métaphorique en langue arabe dans le contexte proposé en exemple. Dans la brève énumération ci-dessus, seule les deux premières propositions présentent une connotation positive. Même si la blancheur du lis peut être posée en comparaison avec la blancheur de la peau, le lis est plus usuellement présenté comme symbole de pureté et d'innocence. Dans cet exemple, on est tenté de retenir la blancheur de la neige par analogie avec le conte populaire dont l'héroïne est précisément dénommée Blanche-Neige du fait de la clarté de son teint et de la pureté de sa peau. On constate qu'un trait culturel arabe se manifeste sous une forme linguistique va trouver sa traduction en français par un fait culturel se manifestant dans la littérature. Il y a lieu de rappeler qu'à côté de l'expression figée blanc comme la neige, il existe en français l'expression figée blanc comme neige, sans l'article, qui a une toute autre signification. En effet, la métaphore ne situe à un deuxième degré et évoque l'innocence, l'absence de faute ou de fraude. Quand aux autres expressions figées en français énuméré ci-dessus, avec la couleur blanche comme pivot, on notera que « blanc comme linge » a une connotation négative et évoque le teint blafard que prend le visage d'une personne ayant une grande peur ou présentant un état de santé inquiétant. « Blanc comme un cachet d'aspirine » ainsi que « blanc comme un lavabo » qualifient également la couleur de

la peau, mais de façon négative. Ces expressions métaphoriques figées ont valeur de moquerie, notamment à l'égard des personnes qui ont la peau blanche alors que la mode ou les circonstances voudraient qu'elles aient la peau hâlée par le soleil.

- **Dénotations et connotations**

Aux fins du présent développement, on retiendra la définition de Dubois : « La dénotation est l'élément stable, non subjectif et analysable hors du discours, de la signification d'une unité lexicale, tandis que la connotation est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes »[126]. Au plan traductologique, force est de constater que la connotation l'emporte souvent sur la dénotation, ce qui conduit pratiquement à nier l'existence d'universaux linguistiques se prêtant à un simple transcodage. En effet, qu'est ce que le froid et le chaud[127], valeurs pourtant universelles, selon la latitude à laquelle on se situe vers le pôle ou, au contraire, au niveau de l'Equateur ? Ce qui donne des durées pour le moins inégales. De plus, si ces durées sont constantes à l'Equateur, elles varient considérablement au pôle selon les saisons : la nuit polaire peut occuper près de 20 heures sur 24 l'hiver et être inexistante l'été. Qu'est-ce que la pluie dans un pays désertique ou au contraire dans une vallée basse vulnérable aux inondations ? Dans un pays tempéré comme la France, on dit bien « ennuyeux comme la pluie » ; une telle expression ne se trouve pas en langue arabe et elle n'y fait aucun sens. La mesure du temps n'échappe pas à la négation des universaux : calendrier lunaire du monde musulman contre calendrier solaire du monde chrétien ; calendrier grégorien contre calendrier julien, sans parler du calendrier révolutionnaire ; calendrier chinois et, bien sûr, calendrier de l'hégire. Les chiffres mêmes ont une connotation : 13 est annonciateur de malheur pour les Français, 17 pour les Italiens. Ces quelques exemples illustrent la dimension culturelle des unités linguistiques et permettent de mettre en évidence le décalage

[126] Philippe Dubois, article « Connotation » dans *L'Encyclopédie Universalise*
[127] Ce sont des exemples de Bloomfled, cité par Mounin, 1963.

entre le vouloir-dire et le dire et, de ce fait, de réfuter sans ambiguïté toute possibilité de transcodage en dehors de la stricte description de la langue telle qu'elle peut apparaître dans les dictionnaires. Cette rapide démonstration confirme que la traduction de l'ensemble d'un texte ne saurait s'accommoder du transcodage de plusieurs de ses parties.

- **Les charges culturelles spécifiques à chaque langue**

Chaque langue contient des unités lexicales qui, du fait de leur charge culturelle, n'ont pas d'équivalent dans d'autres langues : la vision du monde propre à chaque langue qui se manifeste par son propre découpage lexical surgit au moment même du choix des équivalents. Le contact des deux univers met en pleine lumière la spécificité culturelle de chacun. Prenons un exemple classique[128] ; pour l'italien et le français, la langue française s'applique à distinguer un cours d'eau de grande importance qui aboutit à la mer *fleuve* du cours d'eau de moyenne importance et qui n'ira jamais jusqu'à la mer *rivière*, tandis que pour la langue italienne ces deux cours d'eau n'en font qu'un : *fiume*. Ou encore la langue italienne aime à dévoiler deux phases de l'amour par deux substantifs distincts *innamoramento* (le moment, la période pendant lesquels on tombe amoureux) et *amore ;* ce que la langue française ne fait pas. Ces différenciations culturelles inscrites dans la langue doivent être prises en considération par le traducteur, que cela soit par une glose explicative en guise d'équivalent ou par une explicitation à côté de l'équivalent « partiel ». Un autre aspect culturel important qui ressort de la mise en contact de deux univers est la présence d'unités lexicales qui n'appartiennent qu'à un seul des univers : des mots qui relèvent de l'anthropologie culturelle, comme la nourriture ou les fêtes et ceux correspondant à des réalités institutionnelles, comme le système de l'éducation ou la politique. Le traditionnel traitement de ces unités lexicales considérées

[128] Cf., Fourment – Berni Canani 1993.

« intraduisibles ». Ainsi, la *soupe* est définie dans le dictionnaire de la langue française de la manière suivante: « potage ou bouillon épaissi par des tranches de pain ou des aliments solides sont passés » (Petit Robert). Cette définition contient un composant (tranches de pain) qui ne fait pas partie des stipulations qui caractérisent le mot arabe correspondant : C'est, précisément, l'absence de la spécification « tranches de pain» qui rend opaque, pour un locuteur de langue arabe la séquence *trempé comme une soupe*. Si l'on ajoutait à la définition du mot français la spécification «que l'on sert au repas du soir», ce composant appartiendrait à la périphérie du mot, mais il n'en constituerait pas moins un trait culturel.

La charge culturelle spécifique est l'une des sources des difficultés de la traduction. L'emprunt, l'explication intratextuelles, la glose métalinguistique, sont des moyens à disposition du traducteur pour arriver à bien communiquer le vouloir-dire du texte.

5. Traduction linguistique ou transfert culturel ?

La traduction, ainsi positionnée comme acte de communication, porte non pas sur les mots qui sont des objets linguistiques, ni même sur les concepts qui sont des représentations symboliques d'objets réels, mais sur des objets de pensée, c'est-à-dire des objets perçus à l'intérieur des formations structurelles d'une culture donnée. Le traducteur bilingue doit apprendre à reconnaître un fait de civilisation, comme il reconnaît un fait de langue. D'une part, il s'agit de repérer les traits caractéristiques de la langue de départ et de la langue d'arrivée, car la traduction implique une réorganisation des moyens linguistiques. D'autre part, il faut replacer l'activité de traduction dans les contextes socioculturels engagés dans l'échange interlingual. La question à laquelle le traducteur bilingue doit répondre est comment traduire un texte constitué dans une langue naturelle donnée, sans détruire les attaches avec le monde signifiant qui conditionne cette langue. Il faudrait pour que l'on puisse atteindre l'expérience que l'on dispose d'un moyen permettant d'unir une donnée linguistique

à une donnée d'expérience. Raison pour laquelle on a souvent posé la question : la traduction est-elle transfert linguistique ou culturel ? Avant d'essayer de répondre à cette question, nous nous proposons un survol rapide de la notion de *transfert culturel.*

6. Le transfert culturel

Le traducteur assure le passage d'une langue à une autre. Il ne lui suffit pas d'avoir des connaissances linguistiques; il doit aussi connaître les sociétés, les cultures, les us et coutumes des deux communautés en question. Il lui faut savoir repérer les allusions et les sous-entendus dans un texte, analyser leur fonction et savoir les rendre dans la langue d'arrivée de façon à ce qu'ils soient compris par le nouveau lecteur qui n'a pas la même connaissance de l'Autre que le traducteur. Il ne s'agit pas ici de règles, mais de choix individuels, choix toujours différents suivant le texte, la situation, les destinataires – et le traducteur. Cette façon d'envisager la traduction trouve sa justification théorique dans la *Skopos-teori* du traductologue allemand Hans J. Vermeer, qui s'inspire de la théorie de la communication. Le *skopos* est la finalité d'un texte. Chaque texte a son « skopos » propre, et le texte original n'a pas nécessairement le même « skopos » que le texte traduit. Christiane Nord, disciple de Vermeer, écrit : […] if the skopos demands a change of function, the required standard will no longer be intertextual coherence with the source text, but adequacy or appropriateness with regard to the skopos (1991: 24)[129].

Les différentes traductions d'un même texte peuvent donc varier en fonction de la finalité que le traducteur est tenu de définir avant de commencer la traduction. La finalité du texte va influencer ses choix lors de la traduction. Depuis la nuit des

[129] *Text Analysis in Translation*. Traduit de l'allemand par Christiane Nord et Penelope Sparrow. Rodopi, Amsterdam.

temps, les traducteurs ont eu à choisir entre deux méthodes de traduction : *documentary* vs *instrumental translation*. La première met l'accent sur la situation de communication originelle, entre l'auteur et le lecteur dans la langue de départ –la traduction garde alors un caractère d'étrangeté. La seconde méthode insiste davantage sur la nouvelle situation de communication, entre l'émetteur et les nouveaux destinataires. D'après Nord, c'est moins le *type* de texte qui régit le choix de méthode que la *fonction* que doit remplir le texte traduit. Lors de chaque traduction, on est confronté à un certain nombre de problèmes de transfert culturel. En adaptant le principe fondamental de l'Ecole de Paris, *la théorie interprétative de la traduction*, à savoir que le *sens global* du texte guide le traducteur. Ce sens global correspond à un état de conscience – il est le produit de la synthèse des significations linguistiques et de la connaissance du monde et de la situation de communication que possède le lecteur-traducteur (Lederer 1994: 215). Avant de définir la notion de *transfert culturel* il importe de définir deux autres termes de la théorie interprétative: *correspondance* et *équivalence*, qui se situent à deux niveaux différents de la traduction. Alors que les correspondances s'établissent *a priori* entre des *éléments linguistiques*, comme dans un dictionnaire bilingue, les équivalences s'établissent *a posteriori* entre des *textes*, qui s'insèrent dans une *situation* de communication bien précise et qui sont perçus comme des produits d'*interaction* entre le traducteur et la chaîne graphique (Voir Seleskovitch & Lederer 1993: 25 et Lederer 1994: 49-83).

7. Qu'est ce que le « transfert culturel » ?

La notion « *transfert culturel* » a été proposée en études littéraires par Michel Espagne et Michael Werner depuis la fin des années 1980. La méthode des transferts culturels invite à faire de la manière dont les cultures occidentales importent et s'assimilent des comportements, des textes, des formes, des valeurs, des modes de penser étrangers un véritable objet de recherche scientifique. La notion de transfert culturel implique un mouvement d'objets, personnes, populations, mots, idées,

concepts... entre deux espaces culturels (États, nations, groupes ethniques, espaces linguistiques, aires culturelles, religieuses). Cet objet nouveau de recherche, la théorie des « transferts culturels » propose d'en analyser les supports et les logiques. Elle s'intéresse à tous les domaines possibles de l'interculturel, du métissage - zones frontières entre cultures, langues, systèmes religieux ou politiques. Cette problématique est née dans les études germaniques, sur l'impulsion de Michel Espagne et Michael Werner[130] qui s'interrogeaient sur l'origine de certains fonds d'archives et de bibliothèques concernant d'abord l'histoire culturelle allemande, mais localisés en France. Ce fut le départ d'une réflexion sur un moment allemand de la culture française depuis le XVIIIe siècle ; une « mémoire française de l'Allemagne », conservée dans les archives et les bibliothèques, et dont la littérature, la philosophie, la politique, l'histoire gardent aussi les traces.

8. Le transfert culturel d'un point de vue praxématique

En ce qui nous concerne, la question du transfert culturel occupe une place importante dans notre étude. Le passage des objets du discours (mots, notions, texte singulier, configuration idéologique) d'une culture à une autre, implique des altérations et des adaptations de ces objets. Ce passage s'opère selon un processus de production de sens, processus qui s'inscrit dans la diachronie, est capitalisé en langue et peut se rejouer à chaque nouvel usage en discours. Une forme minimale de transfert est constituée par l'emprunt, tel celui de *casbah*, de l'arabe au français (Siblot, 1993), ainsi que par le choix de termes de traduction, comme celui du français *transfert,* d'ordre juridique à l'origine, pour traduire, par une sorte de calque sur l'anglais *transference,* la célèbre *übertrangung* freudienne (mot qui est en fait un des équivalents allemands de *traduction*) (J.-M.S., in *Termes et concepts pour l'analyse du discours* : 169). Il est clair que la *traduction* se trouve au cœur de la

[130] Michel Espagne et Michael Werner, *Transferts, Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand* (XVIIIe – XIXe siècles), Paris, Editions Recherche sur les Civilisations, 1988 : 476.

problématique des transferts culturels, comme texte produit mais également comme pratique sociale, avec tout ce que l'opération tranduisante produit : des discours (vulgarisations, critique) et les questions qui l'accompagnent (choix des ouvrages à traduire, formations des traducteurs, valeur social de leur travail, etc. A ce titre, les transferts culturels représentent la part souvent méconnue de l'étranger, la part de ce qu'on pourrait appeler les métissages culturels. La traduction et les transferts culturels engagent un ensemble de praxis linguistiques et métalinguistiques qui s'observent dans le texte traduit ainsi que dans le texte originaire dont l'interdiscours relève, pour une part variable, d'une autre langue. Une question fondamentale est posée par les transferts culturels : peut-on vraiment accéder à la langue et surtout à la culture de l'autre ? Le problème implique nombre de données :

- Situations et contextes de communication
- L'imaginaire (et les croyances)
- La compréhension (et donc le sens, les symboles, les images)
- L'acquisition et l'apprentissage des langues
- Les structures mentales
- Les « universaux » (voire les questions de genèse des langues)

9. Une typologie des procédés de transferts culturels

Vinay et Darbelnet ont essayé de recenser les modalités de la traduction dans une étude, *Stylistique comparée du français et de l'anglais, méthode de traduction*, parue en 1958. Cet ouvrage s'adresse à un public varié et contient trois parties et quinze chapitres. Nous adoptons leurs procédés techniques répertoriés de la traduction qui sont pratiqués automatiquement par quasiment tous les traducteurs ou seront facile à pratiquer. Les auteurs distinguent deux options : la traduction directe ou littérale, dans laquelle ils rangent l'emprunt, le calque et la traduction littérale; la

traduction oblique qui comprend la transposition, la modulation, l'équivalence et l'adaptation.

9.1. L'emprunt. Ce procédé n'est pas jugé très difficile et consiste à user d'un terme étranger pour combler une lacune métalinguistique (nouvelle technique, concept inconnu). Le plus intéressant dans ce procédé, à nos yeux, est le cas du recourt volontaire pour créer un effet stylistique. Pour introduire par exemple la couleur locale. Quant aux emprunts anciens, Vinay et Darbelnet les jugent moins importants, par rapport aux emprunts nouveaux et mêmes les emprunts personnels, car ils sont entrés dans le lexique et deviennent des contraintes. Souvent, les emprunts et les emprunts sémantiques faux-amis sont entrés dans une langue par « le canal d'une traduction »[131]. La questionne de la couleur locale évoquée par les emprunts intéresse les effets de style et par conséquent le message.

9.2. Le calque. «Emprunt d'un genre particulier : on emprunte à la langue étrangère le syntagme, mais on traduit littéralement les éléments qui le composent. On aboutit, soit à un calque d'expression, qui respecte les structures syntaxiques de la LA, en introduisant un mode expressif nouveau (…), soit à un calque de structure, qui introduit dans la langue une construction nouvelle » (Vinay et Darbelnet, 1977 : 47). Cependant, le traducteur doit éviter des erreurs en adoptant la structure du texte source. Vinay et Darbelnet trouvent que les calques anciens (comme les emprunts anciens) sont moins intéressants à étudier pour le traducteur, car ils sont figés et ils ont subi des changements sémantiques qui en font des faux-amis.

9.3. La traduction littérale. Ce procédé est également appelé traduction mot à mot. Le traducteur traduit littéralement tous les éléments de la phrase dans une phrase correcte de la langue cible. Dans ce type de traduction le traducteur se soucie

[131] Cf., Vinay et Darbenet, 1977 : 47.

uniquement des traits linguistiques, comme par exemple: «I left my spectacles on the table downstairs» traduit par «J'ai laissé mes lunettes sur la table en bas» (Ibid., 48). On trouve surtout ce genre de traduction dans les textes qui appartiennent aux langues de même famille et surtout de même culture. Mais une traduction littérale n'est pas toujours la bonne manière et le traducteur doit éviter des erreurs comme : introduire un texte sans sens, donner un autre sens que celui voulu dans le texte de départ, donner un texte qui ne correspond à rien de la métalinguistique du texte de départ où enfin donner un texte qui correspond à quelque chose, mais non pas au même niveau de langue du texte de départ.

Ces trois procédés sont assez simples et il n'y a pas besoin de modifier la structure de la phrase de la langue d'arrivée. Dans ces trois procédés, ils n'appellent pas de procédés stylistiques spéciaux. Si les dictionnaires de signifiés existaient, la tâche du traducteur se limiterait à chercher l'article correspondant à la situation identifiée par le message dans la langue de départ. Comme il n'en existe pas, l'obtention du message désiré passe par des mots ou des unités de traduction qu'on fait soumettre à des procédés adaptés.

Passons maintenant à ces procédés qui appartiennent à la traduction oblique et qui doivent être utilisés dans les cas où la traduction littérale ne suffit pas.

9.4. La transposition. On remplace un mot d'une catégorie grammaticale par un mot d'une autre catégorie grammaticale, sans changer le sens du message. Ce procédé peut aussi bien s'appliquer à l'intérieur d'une langue qu'au cas particulier de la traduction. « Il a annoncé qu'il reviendrait » une tournure de base devient par transposition du verbe subordonné en substantif : « il a annoncé son retour », tournure transposée. Les auteurs distinguent la transposition obligatoire (« dès son lever ») contre (« as soon as he gets/ got up ») et la transposition facultative (« après

qu'il sera revenu » contre « after he comes backs » et « après son retour »[132]. Ces traductions peuvent être croisées

9.5. La modulation. «Variation dans le message, obtenue en changeant de point de vue, d'éclairage. Elle se justifie quand on s'aperçoit que la traduction littérale ou même transposée aboutit à un énoncé grammaticalement correct, mais qui se heurte au génie de LA» (ibid : 51). On distingue ici également des modulations libres ou facultatives («It is not difficult to show» contre «Il est facile de démontrer») et figées ou obligatoires («The time when» contre «le moment où». Une modulation libre est souvent appliquée quand on adapte la traduction à la langue cible.

9.6. L'équivalence Le traducteur cherche une traduction dans la langue cible qui indique la même chose que dans la langue source, comme dans cet exemple classique : en français on dit «Aïe» et en arabe on dit «Ah» quand on s'est frappé sur les doigts. Les proverbes, en général, offrent de parfaits exemples de l'équivalence : « elle est belle comme un cœur » donne en arabe « elle est belle comme la lune ». Il ne faut pas alors chercher à traduire tous les éléments typiquement culturels car cela risque de donner des résultats incongrus.

9.7. L'adaptation. L'adaptation « s'applique à des cas où la situation à laquelle le message se réfère n'existe pas dans la langue d'arrivée, et doit être créée par rapport à une autre situation, que l'on juge équivalente. C'est donc ici un cas particulier de l'équivalence, « *une équivalence des situations* » (Vinay et Darbelnet, 1977 : 52). Pour prendre un exemple, on peut citer le fait pour un père anglais d'embrasser sa fille sur la bouche comme une donnée culturelle qui ne passerait pas telle quelle dans le texte français. Traduire « he kissed his daughter on the mouth» par « il embrassa sa fille sur la bouche », alors qu'il s'agit simplement d'un père de famille rentrant

[132] Voir Vinay et Dabelnet, 1977 : 50.

chez lui après un long voyage, serait introduire dans le message de la langue d'arrivée un élément qui n'existe pas dans la langue de départ ; c'est une sorte particulière de surtraduction. Disons : il serra tendrement sa fille dans ses bras », à moins que le traducteur ne veuille faire de la couleur locale à bon marché[133].

Le calque et la traduction littérale se ressemblent beaucoup. Quand on compare les deux définitions avec les exemples, on voit difficilement les différences. De plus, quand on recherche des définitions, on voit les mêmes différences de nuance ou pas de différences du tout. De plus, la transposition et la modulation se ressemblent beaucoup, mais ne doivent par contre pas être confondues. La différence c'est que dans le cas d'une transposition, on change uniquement la catégorie grammaticale, obligatoirement ou facultativement, tandis que dans le cas d'une modulation, on change vraiment le point de vue, obligatoirement ou facultativement. En revanche, nous pouvons dire qu'on applique souvent automatiquement ce procédé en traduisant grâce à ses connaissances de la langue étrangère. Ensuite, l'équivalence ressemble à l'adaptation, mais la différence c'est que dans le cas d'une équivalence, on cherche le même mot ou la même situation par exemple dans la langue cible, tandis que dans le cas d'une adaptation le traducteur est plus ou moins obligé de chercher une sorte d'équivalence, parce que ce qu'il doit traduire n'existe pas dans la langue cible. C'est pour cela qu'on l'appelle «équivalence des situations».

[133] Voir Vinay et Darbelnet, 1977 : 53.

CHAPITRE III. QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES EMPRUNTS DANS LES TRADUCTION DU LE LIVRE DES JOURS DE TAHA HUSSEIN

Sous ce point, nous étudions le premier procédé de Vinay et Darbelnet, « l'emprunt » ayant un rapport avec le transfert des termes culturels. Nous avons vu, dans le paragraphe précédent, quelques exemples de ce procédé, mais nous avons décidé de particulièrement traiter les exemples qui sont spécifiquement culturels dans le roman de Taha Hussein et qui sont les plus clairs. *Le Livre Des Jours* est une autobiographie traduite de l'arabe en français par Jean Lecerf et Gaston Wiet. Ce livre est l'œuvre la plus connue de Taha Hussein (1889-1973), le plus grand écrivain arabe de son temps. Né dans un village de la Moyenne-Egypte, devenu aveugle à l'âge de trois ans, Taha Hussein fit ses études à la célèbre université islamique d'el Azhar, au Caire, puis à la jeune université égyptienne, enfin à la Sorbonne. Il fut l'organisateur de l'enseignement moderne en Egypte. Il a été le rénovateur de la littérature arabe, tant par ses idées que par son style. L'œuvre de Taha Hussein et, en particulier, *Le livre des jours*, qui a été traduit dans de très nombreuses langues, connaît un rayonnement universel. Si notre choix s'est fixé sur l'analyse de la traduction de ce livre, c'est parce qu'il reflète bien la culture et les coutumes d'un milieu villageois oriental où on peut rencontrer des *realia* spécifiques à ce milieu. Il s'agit de mots empruntés, de calques et surtout de xénismes, autant de termes propres à la culture orientale, plus spécialement égyptienne.

1. Le procédé de l'emprunt linguistique

Commençons par le premier procédé de Vinay et Darbelnet : **l'emprunt**. Nous allons essayer de relever le plus possible d'emprunts rencontrés dans la traduction du roman « *Le livre des jours* », et qui sont spécifiquement liés à la culture

de la langue de départ (l'arabe). Le premier emprunt qui s'impose est le mot « **Allah** » que le traducteur utilise sans aucune marque, ni explication. Nous avons relevé dans les deux parties du roman plus de dix occurrences pour le mot « Allah », dont on a retenu deux. L'une dans la deuxième partie, page 138 : « *les assistants paraissaient tout émus, car leurs bouches s'ouvraient en même temps et un mot sortait de leurs lèvres, avec un accent tranquille, un peu traînant, bien affermi : « Allah* [*] *! » c'était lancé d'une voix appuyée comme si une douce musique, venue de loin, les avait plongés en extase* ». Dans cet exemple nous trouvons le mot « Allah » utilisé entre guillemets avec une glose métalinguistique en forme de remarque infra paginale. En observant les autres occurrences utilisées sans aucune distinction, nous remarquons que cette fois-ci le sens voulu est différent : le mot « Allah » ne signifie pas simplement sa traduction « Dieu ». Le mot est utilisé pour manifester une émotion qu'explicite la glose du traducteur : *« Dieu ! » c'est le cri spontané et collectif, par lequel les spectateurs manifestent leur émotion après l'audition d'un morceau de musique ou de chant »*. Dans ce premier exemple, le mot « Allah » est utilisé par les camarades du frère du garçon pour admirer le bruit du bouillon du thé. La deuxième occurrence examinée du mot « Allah » guillemeté se trouve dans la première partie, page 17 : *« Il se réveillait dès l'aube et passait un long moment du reste de la nuit dans ses imaginations folles, (…) jusqu'à l'instant où arrivaient à son oreille les voix des femmes qui reviennent de remplir leurs jarres au canal et qui chantent « Allah, yâ leil, Allah*[*»] *! »*. La glose métalinguistique fournie avec cet exemple est la traduction littérale de la phrase : « Dieu, ô nuit, Dieu ». Ces deux exemples sont les seuls, dans le roman, où on trouve le mot « Allah » distingué par deux guillemets et par une glose explicative.

Le fait que le mot soit utilisé à plusieurs reprises dans les deux parties du roman et par les deux traducteurs sans distinction particulière, nous laisse penser que c'est un emprunt ancien, de ce fait un emprunt répertorié dans les dictionnaires de noms propres. En consultant tous les articles analysés dans la première partie de cette

thèse, nous remarquons que le mot « Allah » est un emprunt fortement utilisé par le français pour parler spécialement du Dieu des Arabes. Nous ne pouvons pas considérer que le mot « Allah » est un realia, c'est la simple traduction du mot Dieu. Cependant la connotation du mot « Allah » le distingue de sa simple traduction française « Dieu » et lui donne un sens différent : C'est l'image de Dieu selon la représentation coranique. Donc le mot « Allah » ne serait pas un emprunt mais un xénisme qu'on utilise par volonté de marquer l'altérité (c'est le Dieu des Arabes). Non par besoin puisque l'équivalent existe en Français « Dieu ».

Une seconde exemplification confirme le constat. Il s'agit en premier lieu du mot « **zikr** » dont nous avons trouvé sept occurrences, toutes dans la première partie. La première est à la page 17 : « *Mais ses pires terreurs venaient des silhouettes qu'il s'imaginait voir debout à la porte de la chambre. Ces spectres s'animent de mouvements confus, dont l'image la plus voisine serait l'agitation des « **soufi** », dans le cercle sacré du « **zikr** ». Il croyait n'avoir pas d'autre défense contre tous ces fantômes, ni contre ces bruits maléfiques, que de se rouler dans ses couvertures de la tête jusqu'aux talons, (...). Il était sûr, s'il laissait une ouverture, de voir se tendre la main d'un « **'afrit** » pour on ne sait quel attouchement redoutable. »*. Le paragraphe décrit la peur du garçon au moment où il se met dans son lit pour dormir. Il est clair que les terreurs du garçon sont inspirées des événements de sa vie quotidienne. Les trois emprunts cités dans le paragraphe : « soufi », « zikr » et « afrit » sont des notions spécifiques, des entités qu'on trouve dans l'univers des anciens villages égyptiens. Pour le mot « zikr », ce mot est utilisé avec des guillemets et avec l'explication suivante : « invocations collectives au nom d'Allah », encore une fois le traducteur utilise le mot « Allah », et non pas la traduction « Dieu ». Pour le mot « 'afrit », guillemeté lui aussi et accompagné également d'une glose : « génies malfaisants ». Quant au mot « soufi », nous avons l'explication du traducteur mise en bas de la page : « soufi » : mystique. Nous pouvons y ajouter que le soufisme est un mouvement spirituel et mystique issu de l'islam apparu au VIIIe siècle. Il se

caractérise parfois par des pratiques ascétiques visant à purifier l'ego (comme la méditation), mais l'élément commun à tous les soufis sans exception, c'est le *zikr*, qu'on pourrait traduire par « rappel » ou « invocation » en vue d'une relation transcendante, qui consiste à se remémorer Dieu notamment en répétant des noms divins ou des formules traditionnelles tirées du Coran, en témoignage de foi.

Ces trois emprunts étudiés offrent au traducteur un outil pour créer un effet stylistique. Ils introduisent la couleur locale, ce que des traductions ne seraient pas capables de faire. La questionne de la couleur locale nous paraît intéressante pour le style mais également pour le message du texte. Les nouvelles réalités spirituelles que ces mots représentent sont propres à un milieu culturel et social, et les emprunts sont d'une grande utilité transmettre un message fidèle par rapport au texte de départ. Nous pouvons ajouter à ces trois mots, le mot « ***werd*** ». Sa première occurrence est dans la page 18 : *« alors les voix se taisaient presque et l'agitation s'apaisait pour laisser le cheikh se laver, faire sa prière, réciter son « werd*[*] *», enfin boire son café et partir à ses affaires »*. Cet exemple est également guillemeté et accompagné d'une glose explicative : « lecture pieuse d'une portion du Coran et, parfois, prières non canoniques. ». Une autre occurrence pour ce mot se trouve page 30 : *« Il n'avait pas encore neuf ans qu'il possédait un bagage de chansons et de complaintes, de contes en prose et en vers de la geste des Bani Hilâl et de Zanâti, de « **werd** », de prières et de poésie mystiques faisant un total respectable. Avec tout cela, il apprit le Coran »*. Ce genre de prière est spécifique à une culture précise, il fait partie des coutumes et des traditions de cette société. Raison pour laquelle l'emprunt du mot est nécessaire pour donner l'effet stylistique et la couleur locale de cette culture. On peut allonger la liste de ce genre de mots, nous soulignons par exemple le mot « ***taslîm*** », le mot est guillemeté et accompagné là encore d'une glose : *« Il aimait faire ce détour, parfois grimper en haut du minaret, et joindre sa voix à celle du muezzin pour le « **taslîm** »* » (p : 50). Le traducteur note : « *taslim* est l'invocation qui suit l'appel à la prière ». On a là encore à faire avec la culture musulmane, comme un autre emprunt,

« ***tagwid*** » qui apparaît plusieurs fois dans le roman et à chaque fois avec une distinction. Ainsi l'exemple page 88 : « *Ton fils a besoin de prendre des leçons pour réciter le Coran suivant les règles du* « ***tagwid*** ». Avec pour glose : « tagwid : art de bien réciter le Coran ». Exercice spécifique aussi à la culture musulmane.

1.1. Emprunts spécifiques aux termes représentant la prière musulmane

Ainsi les termes liés à la prière qui sont tous des xénismes et ils sont le plus souvent marqués par des guillemets et par des gloses métalinguistiques. Ces mots sont censés représenter des notions spécifiques à la culture musulmane et sont réputés sans correspondants dans le lexique de la langue française. Les coutumes en général et la façon de prier en particulier, sont différentes d'une culture à l'autre. De sorte qu'on ne peut traduire des concepts inscrits dans des règles de fonctionnement spécifiques à la prière musulmane. On peut parler ici de la notion d' « équivalence » entre original et traduction. Cette problématique a toujours été une des préoccupations du traducteur. « J'ai très vite constaté qu'il n'existait pas, la plupart du temps, d'équivalences préétablies entre les langues pour exprimer les sens qui se dégagent des discours, ou plutôt que les équivalences préétablies en langue ne conviennent pas comme équivalences de sens, et que le discours est tout autant une création constante que l'application des significations de la langue » (Koller, in Laplace, 1994 : 243).

Le problème des équivalences entre langues ramène au problème de la traductibilité traitée par la plupart des traducteurs. C'est un « vide lexical » qui cause l'intraduisibilité de ce genre de termes dont les correspondants n'existent pas dans la langue d'arrivée. Dans ces cas le traducteur doit avoir recours soit à l'emprunt, soit au calque, soit à l'explication, soit à une autre façon de s'exprimer, car aucun dictionnaire bilingue ne peut donner les solutions aux problèmes auxquels le traducteur est confronté dans les cas suivants :

- *Zikr* : invocations collectives au nom d'Allah.
- *Soufi* : un mouvement spirituel et mystique issu de l'islam apparu au VIIIe siècle.
- *Werd* : lecture pieuse d'une portion du Coran et, parfois, prières non canoniques.
- *Taslim* : le taslim est l'invocation qui suit l'appel à la prière.
- *Tagwid* : le tagwid est l'art de bien réciter le Coran.
- *Mirage* : l'ascension nocturne.
- *Khotba* : c'est-à-dire le sermon du vendredi.
- *Hadith* : parole traditionnelle attribuée au Prophète.
- *Surate* : verset du Coran.
- *Fatiha* : la première surate du Coran.
- *Asr* : prière du début de l'après-midi.

Tous ces termes ne trouvant pas leurs équivalents dans la langue française, l'emprunt linguistique représente la solution la plus commode.

1.2. Emprunts spécifiques aux termes représentant des respectabilités socio-religieuses

- *Sayedna* : littéralement (notre maître) le maître de l'école coranique du village.
- *Cheikh* : celui qui sait le Corant par cœur.
- Cadi : juge
- *Qadi chari* : juge religieux
- *Alime* : savant.
- *Wali* : celui qui sert de guide spirituel
- *Hadj* : toute personne qui a fait le pèlerinage dans la ville sainte de la Mecque

- *Imam* : Chef religieux musulman.
- *Uléma* : Docteur de la loi islamique.
- *Faqih* : ceux qui font profession de réciter le Coran.
- *Kalifa* : représentant symbolique du Calife (souverain musulman).
- *Sultan* : prince dans certains pays musulmans.
- *Mo'allem* : maître de l'école coranique.
- *Muezzin* : fonctionnaire religieux musulman attaché à une mosquée e dont la fonction consiste à appeler du minaret les fidèles à la prière.
- *Muffti* : théoricien et interprète du droit canonique musulman, qui remplit à la fois des fonctions religieuses, judiciaires et civiles.

Pour le mot « *Sayedna* », nous remarquons que les deux traducteurs, dans les deux parties du roman, l'ont utilisé avec une majuscule. La traduction littérale du mot « *Sayedna* » signifie « notre maître ». La majuscule fait du nom commun « *sayedna* » un nom valorisé « *Sayedna* » à valeur emphatique qui tend vers le nom propre. Ce maître se distingue des autres maîtres. Il nous semble que l'utilisation de la majuscule, pour le mot *Sayedna*, est loin d'être une simple convention typographique. Elle nous apparaît être un indice de la suspension de sens opérée par un recul du sens lexical tel qu'il opère dans le nom propre. De sorte qu'une majuscule à l'initiale d'un « habituel nom commun » autorisera une interprétation propriale de la dénomination. La majuscule est alors l'un indice d'une actualisation particularisante. Nous remarquons que les deux mots « Cadi » et « Kalif » ont été également utilisés, tout au long du roman, avec une majuscule. On est en droit de se demander si le traducteur cherche là encore, par l'utilisation de la majuscule, une interprétation propriale de ces deux dénominations !

Le pouvoir se trouve devant un vide linguistique pour qualifier les fonctions politiques liées à la société musulmane. L'absence de termes pour qualifier les

nouvelles fonctions des hommes de pouvoir a génèré des débats. Le terme de « roi » ne pouvait être proposé, car le système de royauté est condamné dans le Coran : « Quand les rois entrent dans une cité, ils la corrompent et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent »[134]. Le terme de « calife » s'est finalement imposé dans le vocabulaire politique alors qu'il avait au départ bien d'autres significations. En effet, sa présence dans le Coran lui avait confié des sens très particuliers, difficilement interchangeables. Le mot « calife », en arabe « *halifa* », tire son origine étymologique de « *half* » qui signifie « derrière ou après ». Il est utilisé dans le Coran à plusieurs reprises, certaines fois pour parler de l'homme en général, d'autre fois pour parler du prophète David. « Lorsque Ton Seigneur confia aux anges : « Je vais établir sur la terre un lieutenant (*kalifa*) ». Ici le sens du mot « *kalifa* » est « l'homme » en général.

« Ô David, Nous avons fait de toi un lieutenant (*kalife*) sur la terre ».

Ici le mot « *kalife* » prend son sens de ce que les prophètes tirent leur légitimité de Dieu. Ces versets rappellent la valeur sacrale du mot. La définition de « calife », telle qu'est connue actuellement, est en fait l'aboutissement d'un long processus. L'encyclopédie Lisan al-'arabe nous enseigne que le mot « *kalifa* » signifie « le remplaçant ». Or d'après l'islam, personne ne peut prétendre remplacer le prophète Muhammad. Abu Baker, lui-même, a été interpellé sur le titre qu'il avait pris : un jour, un bédouin a questionné Abu Baker en lui disant, sur un ton ironique : « C'est toi le *kalife* du prophète ? ». Abu Bakerlui répondit : « non ». Le bédouin lui a alors demandé : « qui es-tu ? ». Abu Baker lui répondit : « je suis celui qui vient après lui. ». Il faut savoir que dans la tradition, les Bédouins sont considérés comme l'encyclopédie vivante de la langue arabe. Abu Baker, devant une telle interpellation, prend conscience de la gravité de l'arrogance à utiliser le titre de calife. C'est une réelle usurpation. Il réfute finalement cette appellation, et essaie de la reformuler grâce à une manipulation savante du mot lui-même, se référant à l'étymologie. Il

[134] Le Coran, Sourate 27, verset 34.

remplace la voyelle brève (a) de la première syllabe par une voyelle longue (a). Passant de la prononciation « *kalifa* » à celle de « *kalifaa* », il glisse à la signification « celui qui vient après ». Le pouvoir qui cherchait une appellation arabe pour décrire le nouveau poste après la mort du prophète, trouve, dans le titre de « calife », « *kalifa* », une nouvelle formulation, véritable sésame.

Si nous avons parlé de l'origine du mot « calife » c'est dans le but de montrer la difficulté rencontrée, parfois, au sein d'une même langue, pour trouver un nom adéquat à un nouveau concept. Cette difficulté conduit à la négociation et à l'ajustement dans la nomination. Il faut tout même préciser que cette négociation ne concerne pas uniquement la représentation de nouveaux realia. On peut souvent la constater lors de conversations, lorsqu'on a du mal à s'entendre sur le sens d'un mot au sein d'une même langue. L'ajustement en question a déjà été expliqué par Bréal. C'est la nature même du langage que de désigner « les choses d'une façon incomplète et inexacte. *Incomplète* : car on n'a pas épuisé tout ce qui peut se dire du soleil quand on a dit qu'il est brillant, ou du cheval quand on a dit qu'il court. Inexacte, car on ne peut pas dire du soleil qu'il brille quand il est couché, ou du cheval qu'il court quand il est au repos, ou quand il est blessé ou mort. » (Bréal, 1897/1983 : 177). La difficulté devient plus importante quand on passe d'une langue à une autre. L'étymologie et l'histoire de chaque mot lui donnent une charge culturelle spécifique, cela se manifeste par la non-coïncidence du lexique d'une langue à l'autre.

.

Pour le mot *faqih*, on trouve utile de rappeler que le mot italien *facchino*, qui signifie « portefaix », vient de l'arabe *faqih*, dont le sens est très éloigné puisqu'il désigne le « jurisconsulte théologien », puis le « responsable des questions douanières ». Ce changement de sens tout à fait inattendu s'explique par la grave crise économique qui avait frappé le monde arabo-islamique au XVe siècle, et qui avait contraint les anciens fonctionnaires des douanes à se contenter de petits

commerces de tissus, qu'ils transportaient sur leurs épaules de place en place. C'est de cette façon que *facchino*, en italien, a pu désigner le « porteur de fardeaux ».

Quant au mot *imam*, littéralement, c'est celui qui se tient devant, qui est guide. « amam » en arabe signifie devant. L'imam est celui qui se situe devant les fidèles pour diriger les prières. Pour Al-Farabi[135] par exemple, l'imam est le chef politique inspiré qui est philosophe à part entière et qui prend en main le destin d'une cité ou d'une nation. Bien que le terme ait une origine religieuse, l'imam désignant alors le successeur du Prophète, al-Farabi retient surtout le sens littéral du terme : le terme d'imam est l'expression d'un rang dans la cité.

Etre celui qui se tient devant, c'est être celui auquel sont subordonnées les composantes de la cité sans être subordonné à aucune. Il y a une nécessité à être philosophe, à connaître des causes premières, à être informé de la science théorétique et de la logique, cœur de la formation de l'imam. Al-Farabi conclut à l'équation parfaite des termes d'imam, de philosophe et de législateur. Il rappelle à cette occasion que pour le terme d'imam, il signifie simplement dans la langue arabe celui dont on suit l'exemple et qui est bien accueilli, au sens où sa perfection est bien accueillie, où son objectif est bien accueilli. Toutes ces caractéristiques font de *imam* un terme qui représente un titre d'un chef politique et religieux arabe. Ce mot ne peut pas dans ces conditions trouver un d'équivalent dans la langue française.

Nous estimons que la complexité à exprimer (même par paraphrases) les réalités étrangères que ces noms de chefs musulmans signifient, fait de l'emprunt linguistique le choix le plus adéquat. Chaque appellation contient une nuance

[135] Philosophe chiite persan médiéva1. Né en 872. Il approfondit toutes les sciences et tous les arts de son temps, et est appelé le *Second instituteur de l'intelligence*. Il étudie à Bagdad. On lui doit un commentaire de *La République* de Platon, ainsi qu'un *Sommaire des Lois de Platon*.

dénotant un type d'instance politique ou religieuse que le chef représente. De sorte qu'il n y a pas de terme français pour telles fonctions, ni pour tels fonctionnaires.

1.3. Emprunts spécifiques aux termes représentant les croyances et les traditions musulmans

- *Fatwa* : Dans l'islam, un avis juridique donné par un spécialiste de loi islamique sur une question particulière.
- *Baraka* : bénédiction ou chance dans les croyances arabes
- *Djinns* : démon dans les croyances arabes
- *Afrit* : génies malfaisants
- *Talkhis* : le *talkhis el miftah* est le commentaire dû à la plume de Kazouini, mort en 1338, d'un ouvrage de philologie, le *Miftah el 'ouloum* de Sakkaki, écrivain du XIIe siècle.

Pour le mot *Talkhis*, nous précisons que de nombreux commentaires médiévaux arabes, porte le titre de *talhis.* Le terme *talhis* désigne l'action d'extraire la partie la plus pure et, pourtant, il peut être traduit par « résumer », mais il vise plutôt à présenter les points essentiels d'un livre dans une forme précise, c'est-à-dire élucider, approfondir, tout en condensant. Le *talhis* est donc à la fois un commentaire et un résumé. Il désigne souvent le même type d'ouvrage que le pluriel *gawami*. Le terme *gawami* vient de la même racine que le verbe *gama'a*, « rassembler », « regrouper », « réunir ce qui était désuni », utilisé par al-Farabi dans la préface du *Compendium* pour décrire sa démarche par rapport au texte platonicien. Ces deux appellations de *talhis* ou de *gawami* décrivent une méthode suivie par le commentateur face au texte d'origine. Dans la préface du *Compendium, gama'a,* « regrouper », ne vise pas à reconstituer une version résumée des *Lois.* Et pour cause : cette description de la démarche d'al-Farabi intervient après un passage portant sur le style d'écriture de

Platon. Or al-Farabi y explique que l'écriture de Platon est énigmatique, le plus souvent déceptive, avec de longs développement, si bien qu'un simple résumé ne présenterait aucun intérêt philosophique. De là nous trouvons que le choix du mot *talkhis*, par le traducteur, et non pas sa traduction « résumé » est utile.

Quant au *mot* djinn , nous soulignons que pour les Musulmans, les djinns représentent une autre race habitant la terre, ce sont des esprits qui habitent les endroits déserts, les points d'eau, les cimetières et les forêts. Pour se manifester, ils prennent diverses formes (métamorphose), dont celles de l'homme ou des animaux, couramment des serpents. Le mot *djinn* désigne d'ailleurs à la fois ces esprits ainsi que certaines variétés de serpents. Leurs noms, paroles ou comportements, qui demeuraient étranges, permettaient de les discerner des humains quand ils en prenaient la forme. Dans la tradition populaire des pays musulmans, on ne dit pas "avoir une mémoire d'éléphant" mais une mémoire de djinn. Dans l'Islam, les djinns sont des créatures dotées de pouvoirs surnaturels, ils ont été créés d'un maillage/tissage de "lumière d'une flamme subtile, d'un feu sans fumée (comme l'être humain l'a été à partir d'argile), ils sont appelés à croire et subiront le jugement dernier. Les appellations spécifiques des djinns sont : les 'Efrits : djinn de feu, les Maritimes : djinn d'eau, les Sylphes : djinn d'air. Pour les musulmans, le Diable n'a jamais été un ange mais bien un Djinn et ce depuis toujours, contrairement aux anges qui n'ont pas de libre arbitre et ne font que ce que Dieu demande ; les djinns (comme les hommes) peuvent désobéir à Dieu et commettre des péchés. L'islam n'a pas empêché la transmission d'un certain savoir "culturel" utilisé pour la sorcellerie ; pourtant elle est interdite car elle ressortit au polythéisme. Elle va de pair avec les Djinns. Conformément à la tradition, les musulmans croient que personne ne peut prédire l'avenir hormis Dieu, mais ils pensent qu'une personne pactisant avec un Djinn pourrait savoir énormément de choses de par leur nature. Un Djinn ou plusieurs sont le secret de la force de grands magiciens. Certains sorciers ayant comme clients entre autres des chefs d'États avouent ne pas prédire l'avenir mais

pour le reste (présent et passé) même les secrets les plus vieux peuvent être connus. La sorcellerie est beaucoup critiquée par les musulmans car les "faux" sorciers en plus de l'interdit sont des "charlatans" car ils donnent de faux espoirs et surtout les détournent avec leurs "clients" du chemin de Dieu.

1.4. Emprunts spécifiques aux vocabulaires des vêtements locaux

- *Abbaya* : manteau à courtes manches
- *Daffiya* : sorte de douillette
- *Guebba* : vêtement qu'on endosse par-dessus le caftan
- *Tarbouche* : est un couvre-chef rigide masculin en feutre, souvent rouge, en forme de cône tronqué, orné d'un gland noir fixé sur le dessus.
- *Taqia* : petit bonnet (calotte) qui ne couvre que le sommet de la tête

Les objets pratiques, concrets, sont propres à l'aire culturelle concernée. Le découpage du réel opéré par leurs dénominations est différent nécessairement. Le climat chaud dans les pays d'Afrique par exemple, impose aux habitants la porte des vêtements spéciaux qui protègent de la chaleur et du soleil. Le Abbaya, le daffiya et le guebba , sont presque synonymes. Ces vêtements sont tous longs et ambles, idéals pour camoufler la forme et protéger de la chaleur et de la poussière mais ils ne trouvent pas en Europe d'habits assurant les mêmes fonctions.

1.5. Emprunts spécifiques aux vocabulaires des outils et de l'architecture

- *Karâr* : c'est une sorte de cellier, une pièce de la maison où l'on serrait les provisions, et où élevait des pigeons.
- *Courma* : c'est une pièce de bois épaisse et large comme un tronc d'arbre, sur laquelle on coupe la viande
- *Minbar* : la chaire de la mosquée
- *Liwan* : on appelle « liwan » les portiques qui entourent la cour centrale de la mosquée
- *Wakf* : ministère qui gère les biens de mainmortes, consacrés aux œuvres pieuses.
- *Tablia* : table ronde et basse
- *Chadouf* : machine élévatoire d'eau, se composant d'un levier et d'un seau
- *Kouttab* : école coranique
- *Sâtoûr* : un couteau très grand, très coupant et très lourd

L'architecture de chaque pays reflète elle aussi sa culture, par exemple, le minbar qui est la chaire de la mosquée sert les musulmans d'un lieu pour faire leur prière. Sa position élevée facilite la diffusion de voix de l'Imam en direction des fidèles dans la cour de la mosquée.

1.6. Emprunts spécifiques aux termes représentants la nourriture égyptienne

- *Fitir* : sorte de galette
- *Basboussa* : gâteau d'origine syrienne, aux amandes et aux noisettes.
- *Dandoura* : est l'équivalent turc de l'italien *gelati*, « glace »
- *Harisa* : gâteau sucré, au beurre et à la farine

- *Balila* : grains de maïs ou de blé bouillis. Plat très sucré, auquel on ajoute parfois du lait ou du beurre
- *Narghileh* : Pipe orientale, à long tuyau flexible, dans laquelle la fumée passe par un flacon rempli d'eau parfumée avant d'arriver à la bouche
- *Fil de la vierge* : sucre effilé

Les repas et la nourriture ne sont pas identiques d'un pays à l'autre, le fait est bien connu. On mange la soupe en France le soir, en Angleterre à midi. Dans le nord de l'Angleterre, le « hight tea » est le dîner, et non le thé : on le prend vers 6 heures. La Harisa est un gâteau sucré, au beurre et à la farine au Moyen Orient. Au Maghreb c'est une sorte de sauce piquante qui se vend dans des tubes ou boites de conserves. La Balila pour les Egyptiens s'agit des grains de maïs ou de blé bouillis. Plat très sucré, auquel on ajoute parfois du lait ou du beurre. Alors qu'au Moyen Orient le maïs se mange grillé ou bouilli avec du sel et jamais avec du sucre. Le repas de midi, que les Français prennent vers 12 heures, se prend, dans les pays arabe, vers les 14 heures. Il n'est suivi ni de dessert ni précédé d'une entrée. « Diner » est le repas du soir aux Etats-Unis, mais le dimanche et lors de certaines fêtes de l'année, telles que Thanksgiving, Noël et le Jour de l'An, il se prend vers une heure de l'après midi. Le Français qui est invité à venir devra donc se garder d'arriver vers sept heures du soir. Tous ces faits sont bien connus, mais n'en posent pas moins des problèmes de traduction ; on pourra les résoudre le plus souvent en rapprochant des faits culturels différents mais jouant un rôle approchant mais pour les nourritures spécifiques à tel ou tels pays, l'emprunt seul est une solution insuffisante. Une sorte de lacune qui rend le sens ambigu et appelle une glose métalinguistique qui éclaire pour les lecteurs.

2. Problèmes de la traduction centrés sur l'emprunt linguistique

La charge culturelle spécifique à chaque langue complique la traduction. La nuance sémantique qui différencie certains mots de leurs équivalents dans une autre langue, la complexité d'exprimer, parfois, les réalités étrangères que ces mots signifient, fait de l'emprunt linguistique une solution. Dans certains cas, nous trouvons dans l'emprunt le garent de transmettre le mot avec tous ses nuances sémantiques. Ces dernières constituent la spécificité culturelle de chaque langue et permettent la transmission du style ou de la couleur locale du texte. La connaissance culturelle est une exigence pour le traducteur. Multiples facteurs entrent en jeu dans le transfert du sens d'une culture à l'autre. Le plus souvent, le destinataire du texte traduit n'a pas les connaissances culturelles nécessaires pour comprendre les implicites du texte. C'est pourquoi le traducteur procède à l'explicitation dans la langue d'arrivée de certains emprunts ou notions relatives à la culture commune aux locuteurs de la langue de départ. Cependant, il n'existe pas de règles absolues quant à la manière de procéder, ce qui implique aussi que parfois les choix faits par un traducteur seront contestés par un autre qui verra son public autrement. C'est la finalité du texte traduit qui infléchit les choix du traducteur. La chose la plus importante est de savoir que les mots ne peuvent pas être compris correctement, séparés des phénomènes culturels localisés dont ils sont les symboles. L'emprunt linguistique pourrait être une technique de traduction : le traducteur fait un choix conscient d'utiliser le même mot dans le texte cible car il se trouve dans le texte source. Cela est particulièrement le cas lorsqu'il n'y a pas de terme équivalent dans la langue cible. L'emprunt permet également au traducteur de mettre un texte dans un contexte culturel particulier à travers le registre du vocabulaire qu'il utilise Certains termes permettent aux personnes appartenant à des communautés d'intérêts similaires de dépasser les frontières linguistiques qui se trouvent entre les différentes langues.

Conclusion

L'objectif assigné à l'étude était de préciser la spécificité des modes d'actualisation de l'emprunt en discours, plus particulièrement dans les articles de presse. Notre thèse s'interroge sur les motivations de l'emprunt chargés de désigner un objet culturel étranger, d'une part, et sur la manière dont le sémantisme du lexème emprunté évolue, révélant les représentations culturelles qu'il prend en charge, d'autre part.

Nous nous sommes dans un premier temps intéressée aux formes qui sont lexicalisées en français, pour nous arrêter ensuite à celles qui conservent une marque d'hétérogénéité dans les discours où elles apparaissent. Ces emprunts, notamment ceux attestés dans le discours médiatique, ont alors le statut de *xénisme* qui garde pour le lecteur français la trace de son origine étrangère. Le terme emprunté, coupé du système dans lequel il prenait sens à l'origine, se trouve mis en rapport avec les autres termes de la langue emprunteuse établissant des relations sémantiques nouvelles. Il offre ainsi une latitude importante pour une réinterprétation sémantique. C'est ce qu'attestent les gloses accompagnant les emprunts, dans lesquelles émerge un interdiscours. Elles ont pour fonction de donner accès aux représentations sémantiques qui ont cours dans la culture d'origine, et constituent un interprétant en ce qu'elles tendent à ramener les catégories de l'altérité à celles qui ont cours dans la langue d'arrivée.

Le premier volet de la deuxième partie s'ouvre par une analyse lexicale, discursive et sémantique d'occurrences reprises de journaux, arabes et français, des termes : *houdna, hidjab* et *Intifada.* Nous avons observé une opposition sensible entre la presse arabe et la presse internationale, ainsi que des différences notables dans les stratégies discursives utilisées par les politiques ou les journalistes, avec l'existence de valeurs contraires pour les mêmes termes. Cette même partie étudie ensuite l'emprunt *caïd.* Nous avons là encore relevé des différences de sens entre la langue d'origine et le français. Nous nous sommes efforcée de comprendre les causes de la recomposition sémantique, trouvant confirmation que les termes sont bien des

praxèmes qui enregistrent, selon des points de vue parfois adverses, des praxis et des rapports au réel différents qui expliquent les variations sémantiques. Les troisième et quatrième volets abordent l'analyse des emprunts *libéralisme* et *démocratie*. Les observations sur l'exploitation médiatique des termes montrent l'impact de l'histoire et des usages politiques (ou de leur absence à l'inverse), ainsi que les enjeux politiques dont ils sont l'objet. Tout comme les praxèmes qui les constituent, la logosphère enregistre dans la langue concernée la réalité des pratiques sociales.

Le projet visait à repérer des formes de la néologie de sens liée aux changements d'aires linguistiques et culturelles de l'emprunt ; par là de rendre compte de la signifiance de l'emprunt. Les significations des mots changeant avec les pratiques, avec l'organisation du savoir, les données de l'expérience, elles changent avec les langues donnant lieu à un découpage du réel qui ne coïncide pas d'un code linguistique à l'autre et que rend impossible une substitution terme à terme.

Selon Saussure « le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système ; il n'existe que par sa relation et son opposition avec les mots qui lui sont associés, au même titre que n'importe quel signe autochtone » (CLG : 42). Ce point de vue théorique, qui a longtemps fait autorité et dont l'influence reste, relève de la conception qui fonde la pensée structuraliste. Dans cette perspective le sens est conçu comme le résultat des rapports différentiels qu'entretiennent les signes au sein du système, et ne saurait être déterminé par des éléments extralinguistiques. De la sorte le mot emprunté, qui actualise souvent en discours des informations que seule l'expérience pratique et les circonstances socioculturelles et historiques ont pu fournir, est tenu pour un élément linguistique marginal. Son sens ne saurait être analysé de façon systématique en raison de la nature contingente des informations. Notre choix théorique, lié à celui de la praxématique, nous conduit tout au contraire à considérer le sens comme « inhérent aux praxis » (Siblot, 2001). Cette option théorique fondamentale, celle d'une linguistique référentielle selon les termes de Kleiber, implique la prise en considération du réel que le sujet expérimente à chaque instant par l'entremise de ses pratiques. Le sens apparaît alors dépendant de la référenciation, inscrit dans une

fonctionnalité sociale et le contexte historique. C'est pourquoi l'étude des circonstances socioculturelles qui ont accompagné le transport des mots d'un système linguistique à l'autre est primordiale pour saisir les modifications du sémantisme. C'est là que réside la raison de notre option théorique, comme celle nos recherches pour une appréhension praxique du sens apte à rendre compte des évolutions du sens.

La troisième partie de l'étude ne se présente pas sous la forme initialement prévue. Il s'agissait d'élargir la réflexion engagée à propos de l'emprunt aux problèmes plus généraux de la traduction tels que la traductologie les envisage. La compétence d'un co-directeur spécialiste du domaine avait été sollicitée. Nous n'avons pas pu bénéficier de ce soutien. La décision alors a été prise avec mon directeur de recherche de maintenir le projet, mais de le restreindre à des problèmes de traduction directement liés à l'emprunt. Une synthèse de ceux-ci, résultat de nombreuses lectures, est d'abord présentée. Cette récapitulation liminaire de la tradition académique ne prétend pas innover. L'effort y est de fidélité à la pensée des auteurs consultés, dont nous avons respecté l'érudition et les enseignements. Les ouvrages suivants ont particulièrement été sollicités:

BALLARD Michel, 1998, *Europe et traduction*, Artois Presses Universitaires.
BALLARD Michel, 1992, *le commentaire de traduction anglaise*, Nathan.
BALLIU Christian, 2002, *Les traducteurs transparents*, Auspert et Cie, Bruxelles.
BERMAN Antoine, 199, l'accentuation et le principe d'abondance en traduction, in revue *Palimpsestes*, n°5, éd. P. BENSIMON, B. VAUTHERIN, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
GODEAU Antoine, 1862, « Discours sur les œuvres de M. Malherbe » *in* Malherbe F. *Œuvres complètes*, Paris.
HAGEGE Claud, 2002, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
HUCHON Mireille, 1988, *Le français de la Renaissance*, Paris, PUF.
LARBAUD Valéry, 1982, *Sous l'invocation de saint Jérôme*, Paris, Gallimard.
MOUNIN Georges, *Les belles infidèles*, Paris, Cahier du Sud, 1955.
OUSTINOFF Michaël, 2003, *La traduction*, Que sais-je ? Paris, Puf.
STEINER Georges, 1998, *Après Babel : une poétique du dire et de la traduction*, Paris, Albin Michel.
VINAY J.-P. et DARBELNET J., 1977, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris
ZUBER Roger, 1968, *Les Belles infidèles et la formation du goût classique*, Paris, A. Michel.

Le choix a ensuite été fait de s'arrêter aux emprunts à forte charge culturelle pour aborder les problèmes liés à ce que la traductologie désigne comme des « transferts culturels ». Ce second volet de la partie dévolue à la traduction s'ouvre sur une approche de la notion de culture et de ses rapports à la langue. Ceci afin d'aborder en connaissance de cause quelques formes lexicalisées où s'illustre

particulièrement l'emprise culturelle ; ainsi les formules figées, les collocations ou les connotations. Sur la base de ces observations, une réflexion spécifique est consacrée à la problématique du transfert culturel dans le champ lexical. Le troisième volet est une approche d'emprunts à forte charge culturelle sous la plume des traducteurs du *Le livre des jours* de Taha Hussein. Une dernière séquence esquisse à partir de ces constats empiriques la problématisation de ce qui pourrait constituer le champ des questions du « transfert culturel » lié à l'emprunt.

L'emprunt semble généralement possible mais il n'en va pas de même du « *transfert culturel* », part méconnue de l'étranger. Le passage entre cultures différentes opère par un processus inscrit dans la diachronie et capitalisé en langue, qui se rejoue à chaque nouvel usage en discours. Les emprunts analysés en témoignent, notamment « *démocratie* » et « *libéralisme* » qu'on peut tenir pour des prototypes de transfert culturel. Ce sont des praxèmes aux lourds enjeux politiques et sociaux. Les différences d'extension entre les champs sémantiques dans différentes langues constituent une distinction lexicologique élémentaire : des équivalents linguistiques dans des langues différentes n'ont pas la même extension ni ne couvrent la même aire sémantique. Ainsi *libéralisme* et *démocratie*, tels qu'ils sont compris en Europe, n'ont rien à voir avec la notion de « modernisme » ; alors qu'elle lui est centrale dans le monde arabe. Compte tenu du nombre des occurrences, de la diversité des valeurs prises, de la complexité des stratégies discursives et des arguments, du dialogisme de tous les emprunts, il est apparu impossible de maîtriser l'ensemble. Nous espérons avoir pu néanmoins dégager quelques repères, et mettre l'emprunt en rapport avec la notion de « transfert culturel ».

Tout au long de notre travail nous avons cherché à tirer parti du point de vue praxématique pour rendre compte de la variabilité des catégorisations liée à la relativité linguistique, comme de celle des représentations associées à l'emprunt. La confrontation des langues permet de prendre conscience dans les différences observées de l'importance de l'histoire que les mots enregistrent. C'est pourquoi il nous semble qu'il serait intéressant, en ce qui concerne les problèmes de l'emprunt

dans la traduction, de mener un travail d'étude complémentaire sur un corpus plus large. On pourrait par exemple prolonger l'approche du roman de Taha Hussein en considérant tout l'ensemble du milieu villageois égyptien avec ses realia, et le comparer à un travail parallèle sur un autre milieu. Cela pour saisir l'importance des savoirs socioculturels dans la traduction et la construction du sens actualisé en discours. Cela pourrait, nous semble-t-il, ouvrir de nouveaux points de vue sur la notion de « transfert culturel » dans la traduction.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie linguistique

AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1992, *Les non- coïncidences du dire et leurs représentations,méta-énonciatives-Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique*. Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris VIII-Saint-Denis.

BENVENISTE Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale, 1*, Paris, Gallimard.

BENVENISTE Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale, 2*, Paris, Gallimard.

BRANDY Daniel, 2006, *Motamorphoses, A chaque mot son histoire*, Paris, Points.

BREAL Michel, 1897, *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.

BACCOUCHE Taïb, 1994, *L'Emprunt en arabe moderne*, Beït Al-Hikma-Cartage.

BAYLON Christian et Xavier MIGNOT, 1995, *Sémantique du langage*, Paris, Nathan.

BASTUJI Jacqueline, 1979, « Notes sur la créativité lexicale », pp. 12-21, *Langue et langage, Néologie et lexicologie*, Paris, Larousse.

BRES Jacques, 1989, « Praxis, production de sens/identité, récit », *Langage*, 93, pp.33-56.

BRES Jacques, 1991, « Des stéréotypes sociaux », *Cahier de praxématique* 17, pp.93-112.

BRES Jacques, 1993, « De la production conflictuelle du sens dans la nomination du même et de l'autre », *Langage et Praxis*, (Siblot, Madray, ed.) pp.141-146.

BRES Jacques, 1998, « Du Bally à la praxématique » in. *De l'Actualisation*, C.N.R.S. Editions pp.59-79.

CALVET Louis Jean, 1979, *Langue, corps, société*, Paris, Payot.

COSSETTE André, 1994, *La richesse lexicale et sa mesure*, Paris, Honoré Champion.

CUSIN-BERCHE, 2003, Les Mots et leurs contextes, ParisPresse Sorbonne Nouvelle.

CHANSOU Michel, 2003, *L'aménagement lexical en France pendant la période contemporaine,* Paris, Champion.

DEPECKER Loïc, 2001, *L'invention de la langue : Le choix des mots nouveaux*, Paris, Armand Colin-Larousse/HER.

Détrie C.-Siblot P.-Verine B., 2001, *Termes et concepts pour l'analyse du discours,* Paris, Champion.

DUMONT Pierre, 1993a, « Sens et Production de Sens en Français d'Afrique », in *Langage et Praxis* (Siblot et Madray ed.) pp.110-120.

DUMONT Pierre, 1993b, « Vision du monde et recomposition lexicale dans le français d'Afrique », *Cahier de praxématique*, n°21 pp., 21, 53-82.

ECO Umberto, 1992, *La production des signes*, Paris, Librairie générale française.

GAUDIN François, 2003, *Socioterminologique*, Bruxelles, Duculot.

GARMADI Juliette, 1982, *Sociolinguistique*, Paris, Puf.

GARY-PRIEUR M.-N., 1994, *Grammaire du Nom Propre*, Paris, Puf.

GREIMAS A.J., 1966, Sémantique structurale, *Langue et langage*, Paris, Larousse.

GUILBERT Louis, 1975, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse

GROSJEAN François, 1982, *Lif with two languages*, Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

HAGEGE Claude, 1987, *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacob.

HAMERS Josiane et BLANC Michel, 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Bruxelles, Margada.

Kleiber Georges, 1997, « Sens référence et existence : que faire de l'extralinguistique ? », *Langage*, Larousse, pp. 127, 9-37.

Kleiber Georges, 1998, « La définition sémantique d'un mot, les sens uniques conduisent à des impasses ? », *Langue et Langage*, Larousse, pp.125-148.

LABOV William, 1976, *Sociolinguistique,* Paris, Minuit.

MARTINET André, 1967, *Eléments de linguistiques générale*, Paris, Armand Colin.

MARTINET André, 1974, *Le français sans fard ;* Paris, PUF, sous le titre « Les puristes contre la langue ».

MARTINET André, 1974, *Les puristes contre la langue,* Paris, PUF.

MOUFFLET Andre, 1947, *Au secours de la langue française*, Paris, Denoel.

MOUNIN Georges, 1963, *les problèmes théoriques de la traduction,* Paris, Gallimard.

MOUNIN Georges, 1968, *Clefs pour la linguistique,* Paris, Seghers.

MOREAU Marie-Louise, 1997, *Sociolinguistique,* Sprimont, Mardaga.

ORVIG Anne Salazar, 1999, *Les mouvements du discours, Style, référence et dialogue dans des entretiens cliniques*, Paris, L'Harmattan.

POCHE Fred, 1993, *L'homme et son langage,* Lyon, Chronique Sociale.

PETIOT Geneviève, 1995 : « Voile, tchador ou foulard ? Problèmes de domination dans les discours médiatique », dans *Les carnet du CEDISCOR 3*.

PERRIN Laurent, 2006, *Le sens et ses voix, dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, n°28, Metz, U.F.R Lettre et Langage.

RESPLANDY Franck, 2006, *L'étonnant voyage des mots français dans les langues étrangères,* Paris, Bartillat.

ROUGET Christiane, 2002, *Distribution et sémantique des constructions Nom de Nom*, Paris, Honoré Champion.

REY Alain, 1989, *« Révolution » Histoire d'un mot,* Paris, Gallimard.

REY Alain, 1996, *Le réveille-mots*, Paris, Seuil.

REY DEBOVE Josette, 1998, *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage,* Paris, Arnaud Colin.

SABLAYROLLES Jean-François, 2003, *L'innovation lexicale*, Paris, Champion.

SABLAYROLLES Jean-François, 2000, *La néologie en Français contemporain*, Paris, Champion.

SABLAYROLLES Jean-François, 2003, *Les néologismes*, in *Que sais-je* ? Paris, PUF.

SAPIR Edwards, 1953, *Le langage*, Paris, Payot.

STEUCKARDT Agnès et NIKLAS-SALMINEN Aïno, 2003, *Le mot et sa glose* in Langues et langage n°9, Université de Provence.

SIBLOT Paul, 1987, « Le praxème « aliénation » jeux de mots et « histoires de fous », *Questions sur les mots, analyses sociolinguistiques*, Paris, Didier Erudition.

SIBLOT Paul, 1988, « *Le sens des réalités. Réel, praxis et production signifiante* », *Linx*, Paris X, n°19.

SIBLOT Paul, 1991, « Entre territoires des uns et territoires des autres, l'espace du sens, *Cahier de praxématique* n017, PP. 143-153.

SIBLOT Paul, 1993, « De la valeur linguistique du signe à la signifiance du praxème »in *Langage et praxis*.

SIBLOT Paul, 1994, « Les variations sémantiques d'un emprunt ou de la détermination de la production du sens par la perception de l'altérité »in *Mots et enjeux dans les contacts interethniques et interculturels*, sous la direction de Khadiyatoulah Fall, Daniel Simeoni, Georges Vignaux, Les presses de l'université d'Ottawa, pp107-125.

SIBLOT Paul, 1995, Comme son nom l'indique…Nomination et production de sens. *Thèse de Doctorat d'Etat.* Université de Montpellier III 8 vol.

SIBLOT Paul, 1996, « La polysémie en question : une question mal posée ? »in *Polysémie et construction du sens.* Praxiling, pp. 41-62

SIBLOT Paul, 1997, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langage,* Larousse, 127, 38-55.

SIBLOT Paul, 1998, « De l'un à l'autre, Dialectique et dialogisme de la nomination identitaire » in *L'autre en discours 1998,* Praxiling, Montpellier III PP. 27-43

SIBLOT Paul, 1998, « Privilèges et embarras du nom » in. *De l'Actualisation*, C.N.R.S. Editions, pp.139-160.

SIBLOT Paul, 1998, Signifiance du praxème nominal » in *L'information grammaticale*, pp. 24-27, Paris.

SIBLOT Paul, 1999, « Appeler les choses par leur nom », in *Noms et re-noms : La dénomination des personnes, des populations et des territoires*, Université de Rouen, collection Dyalang.

SIBLOT Paul, 2002, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiance nominale et le propre du nom », *Cahiers de Praxèmatique* n°36, Praxiling Montpellier III, pp. 189-214.

SZENDE Thomas, 2003, *Les écarts culturels dans les dictionnaires bilingues*, Paris, Champion.

TAVERNIER Aurélie, 2005, *Le pouvoir de nommer*, in *Parole et Pouvoir, enjeux politiques et identitaires*, Rennes, PUR.

TOURATIER Christian, 2004, *La Sémantique*, Paris, Armand Colin.

VENDRYES Joseph., 1968, *Le langage, introduction linguistique à l'histoire,* Paris, Albin Michel.

WEINREICH Uriel, 1953, *Langages in contact*, La Hayes: Mouton.

WEINREICH Uriel, dans Martinet, *Le langage*, p: 647-684.

WALTER Henriette, 1997, *L'aventure des mots venus d'ailleurs,* Paris, Robert Laffont.

WALTER Henriette, 1997, *Le français dans tous les sens,* Paris, Robert Laffont.

WALTER Henriette, 2006, *Arabesques L'aventure de la langue arabe en Occident,* Paris, Robert Laffont.

WILMET Marc, 1997, *Grammaire critique du français*, Duculot, Hachette.

Dictionnaires

Riegel M.-Pellat J.-Rioul R., 1994, Grammaire méthodique du français, Paris, Puf.

Dubois J.-Giacomo M. - Louis.Guespin-Marcellesi C. – Baptiste J.-Mével J., 2002, Dictionnaire De Linguistique, Paris, Larousse.

Pioche.J, *Dictionnaire étymologique du français,* 2002, Paris, Le Robert.

Le Grand Robert de La langue Française, 1992, 2°édition, Paris.

Su'aïfan.A., 2004, *Dictionnaire of political, constitutional and international terms*, Librairie du Liban.

Bibliographie sur les problèmes de traduction

BERMAN Antoine, 1995, *Pour une critique des traductions* : Johne Donne, Gallimard.

BERMAN Antoine, 1984, *L'épreuve de l'étranger,* Paris, Gallimard.

BOCQUET Catherine, 2000, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, Artois Presses université.

BALLIU Christian, 2002, Les traducteurs transparents, Bruxelles, Auspert et Cie.

BALLARD Michel, 1998, *Europe et traduction*, Artois Presses université.

BALLARD Michel et Lance HEWSON, 2004, *Correcte/incorrect*, Artois Presses université.

BALLARD Michel, 1992, *le commentaire de traduction anglaise*, Nathan université.

BALLARD Michel et El KALADI Ahmed, 2003, *Traductologie, linguistique et traduction,* collection « traductologie » Artois Presses Université.

DURIEUX Christine, 1988, *Fondement didactique de la traduction technique*, collection « traductologie », Paris, Didier.

DELISLE Jean et WOODSWORDTH Judith, 1995, *Les traducteurs dans l'histoire*, Les presses de l'université d'Ottawa, éd, UNESCO.

DELISLE Jean, 1999, *Portraits de traducteurs*, Artois Presses université.

DURASTANTI Sylvie, 2002, *Eloge de la traduction*, Le passage.

ECO Umberto, 2006, *Dire presque la même chose, expériences de traduction*, Paris, Grasset.

FOZ Clara, 1998, *Le traducteur, l'église et le roi*, Artois presses université.

GODEAU Antoine, 1862, *Discours sur les œuvres de M.Malherbe in* : Malherbe, François, *Œuvres complètes*, Paris, Hachette.

GASPER Claude, 1998, *De la traduction (1935*), Artois Presses université.

GOUANVIC Jean –Marc, 1999, *Sociologie de la traduction, collection « traductologie* », Artois Presses université.

Georges MOUNIN, 1968, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers.

GRAF Marion et BOHLER Yvonne, 1998, *L'écrivain et son traducteur en Suisse et en Europe*, ZOE.

HOGGART Richard, 1970, *La culture du pauvre*, Paris, Minuit.

HEBOYAN-DERVRIES Esther, 2001, *Exil à la frontière des langues*, Artois Presses université.

LAPLACE Colette, 1994, *Théorie du langage et théorie de la traduction, traductologie*, n° 8, Didier.

LADMIRAL Jean-René, 1994, Traduire : *théorèmes pour la traduction*, Paris, Gallimard.

LEDERER Marianne, 1990, *La liberté en traduction*, Traductologie, n° 7, Didier.

LEDERER Marianne, 1994. *La traduction aujourd'hui – le modèle interprétatif*, Paris Hachette.

Malinowski Bronislaw, 1968, Une théorie scientifique de la culture et autres essais, Paris Collection.

MOUNIN Georges, 1994, *Les belles infidèles*, Presses Universitaires de Lille.

MENAGE Gilles, *1740, Observations sur la langue françoise,* Barbin, Paris.

NORD Christiane, 1991, *Text Analysis in Translation*. Traduit de l'allemand par Christiane Nord et Penelope Sparrow. Rodopi, Amsterdam.

NOWTNA Magdalena, 2005, *D'une langue à l'autre*, Aux lieux d'âtre.

OSEKI-DEPE Inès, 1999, *Théories et Pratiques de la traduction littéraire*, Paris, Armand Colin.

OUSTINOFF Michaël, 2003, *La traduction*, Que sais-je ? Paris, Puf.

STEINER Georges, 1998, *Après Babel : une poétique du dire et de la traduction*, Paris, Albin Michel.

VINAY J.-P. et DARBELNET J., 1977, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, Didier, Paris

ZUBER Roger, 1968, *Les Belles infidèles et la formation du goût classique*, Paris, A. Michel.

Seleskovitch, S. & Lederer, M. 1993, *Interpréter pour traduire*, Paris, Didier Erudition.

La linguistique (revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle), *Linguistique et traductologie,* volume 40, 2004-1, Paris, Puf.

La linguistique (revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle), *Linguistique et traductologie,* volume 40, 2004-1, Paris, Puf.